REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

ANNÉE 1898. — SECOND SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,

AU MANS.

MAMERS

G. FLEURY & A. DANGIN

IMPRIMEURS

Place des Grouas.

LE MANS

A. DE SAINT-DENIS

LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue St-Jacques.

1898

INITIALES ARTISTIQUES

EXTRAITES DE CHARTES DU MAINE

La série E des Archives départementales de la Sarthe réserve plus d'une surprise aux travailleurs qui la dépouilleront avec soin. L'inventaire qui en a été imprimé est trop sommaire, l'auteur y a passé sous silence trop de documents, pour qu'on puisse, au moyen de ce livre, se faire une juste idée des richesses historiques de cette série.

Il en est de même au point de vue artistique.

Qui se douterait, après avoir consulté les analyses de chartes rédigées par M. Bellée, qu'un certain nombre de ces documents appartenant au fonds de Tessé, ont leur première lettre majuscule ou même leur première ligne calligraphiée et décorée avec un art digne d'être signalé ? Nous voudrions que cette lacune laissée par notre prédécesseur fût comblée. C'est pourquoi nous avons songé à faire connaître aux lecteurs de la *Revue du Maine* et à faire reproduire pour eux les principaux modèles d'écriture et d'ornementation que possède, à l'insu de presque tous les amateurs de la région, le premier dépôt d'archives de la province.

Les œuvres que nous présentons en fac-simile n'ont pas la prétention de rivaliser avec les merveilles que de Bastard,

Sylvestre et d'autres (1), ont recueillies dans les plus célèbres collections et réunies dans des albums édités avec luxe. Elles ont leur prix néanmoins et quelques-unes d'entre elles seront hautement appréciées par les connaisseurs.

Ce n'est pas seulement la valeur de chaque caractère dessiné ou de chaque ensemble ornemental qui nous a frappé. Nous avons cru reconnaître des liens de parenté entre plusieurs de ces productions, et nous sommes allé jusqu'à les diviser en séries distinctes qui procèdent les unes des autres et dans chacune desquelles plusieurs unités nous ont paru avoir une origine commune. On nous trouvera peut-être trop hardi. Le fait que les chartes où nous voyons une même main de calligraphe ou d'artiste intéresse ordinairement les mêmes personnages et sont contemporaines, a augmenté, à nos yeux, la vraisemblance de nos hypothèses. Nous ne nous flattons pas toutefois de faire accepter notre opinion par tout le monde, et nous nous estimerons satisfait si nous avons seulement pu, par cet essai, donner à de plus experts et à de mieux informés l'idée de poursuivre cette étude pour la compléter ou même pour la transformer.

Les chartes dont les initiales nous occupent sont presque toutes des aveux, comme on le verra par la liste que nous en dressons plus loin. Nous les répartissons en trois groupes.

Le premier contient les documents dont nous avons reproduit les premières lettres sous les n°s 1-8 de nos planches. Qu'on veuille bien regarder attentivement les n°s 1 et 2 qui sont assurément de la même main et appartiennent aux plus anciens documents dont il soit question ici (1457), et qu'on leur compare les suivants. On reconnaîtra, nous semble-t-il, que ceux-ci dérivent de ceux-là : même façon de pleins et de déliés et de traits entrelacés, même mode d'ornementation sobre pour tous ; mêmes ombres légères et

(1) De Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits* (Paris, 1835-78). — Sylvestre, *Paléographie universelle.* (Paris, 1839-1841. Londres, 1849.) etc., etc.

rares pour 5, 6, 7 et même 8. Cette dernière lettre à première vue, est bien différente de celles qui la précèdent ; on peut se demander pourquoi nous la plaçons dans le même groupe. Elle nous apparaît comme une transition entre la première série et les suivantes. Le calligraphe qui l'a dessinée a été plus original que dans d'autres travaux ; il a fait cette fois une heureuse incursion dans le domaine de la fantaisie, mais il n'a pas plus de talent que ceux qui ont écrit les plus anciennes, et nous sommes persuadé que l'auteur du D simple et à peine ombré du n° 6 eût été capable de tracer les branches capricieuses et l'animal imaginaire qui forment le corps de la lettre du n° 8. Qui sait si la même plume, travaillant les deux fois pour la même maison seigneuriale, n'a pas voulu changer son faire et témoigner de la variété de son talent ?

Notre second groupe a plus d'unité et plus d'intérêt artistique que le premier. Sur huit chartes qui entraient dans la précédente série, quatre seulement (5-8) intéressaient le même seigneur : Beaudouin de Tucé. Dans celle-ci, il ne se rencontre que des aveux à l'illustre famille d'Alençon et de Beaumont. Nous sommes en présence de neuf pièces : une seule lettre, le n° 10, n'est pas plus belle que les caractères du premier groupe, huit sont remarquables et une hors ligne. Et sur les huit qui offrent tant d'intérêt, quatre au moins (14-17) doivent être, sans hésitation, attribuées à la même main. Si nous osions nous risquer plus avant dans la voie des comparaisons, nous avouerions que nous voyons dans les n°s 10 et 11, simples essais d'un artiste de grande valeur, la même main qui a produit la superbe en-tête du n° 12.

Nous n'insisterons pas pour montrer que toutes ces lettres ont une charpente semblable à celle que nous avions remarquée dans les chartes du premier groupe : mêmes pleins et déliés, mêmes entrelacs, etc. : cela saute aux yeux. L'air de

famille de toutes ces majuscules tracées à de longues années de distance les unes des autres, est frappant. Mais nous ne pouvons nous empêcher de dire quel charme nous trouvons dans l'ornementation des aveux à Françoise d'Alençon.

Devant le talent réel dépensé pour donner à une même lettre, le D, des enjolivements différents, devant une telle habileté à unir le gracieux au plaisant et entremêler des figures comiques et des feuilles finement ombrées, on regrette de ne pas savoir le nom du dessinateur émérite qui eût dû signer ses œuvres. Et combien plus encore ce regret nous prend-il quand on examine le magnifique haut de page de l'aveu d'Ysabeau le Balleur à la puissante princesse (n° 12) ? Le calligraphe et ornemaniste a fait place au véritable artiste. On voudrait pouvoir élucider les questions qui se présentent à l'esprit tandis qu'on admire ce superbe dessin à la plume : les personnages figurés n'ont-ils pas existé, celui de gauche, du moins ? De quel seigneur de son temps l'artiste a-t-il voulu fixer les traits ? Ne s'est-il pas « pourtraicturé » lui-même, à droite ?

Puisque la *Revue du Maine* a consenti généreusement à reproduire les belles ornementations dont nous entretenons aujourd'hui ses lecteurs, chacun d'eux sera à même d'apprécier le goût délicat qui a guidé l'illustration de la charte d'octobre 1538. La composition est digne de l'époque où elle a été imaginée, et le *calamus* délié qui l'a exécutée a mis tant de souplesse dans l'enroulement des feuillages, tant de douceurs dans leurs nervures et de subtilité dans les ombres au trait, si bien ménagé les creux et fait saillir les reliefs, qu'on croirait voir, au milieu du D surtout, une de ces frises élégantes où se reconnaît le ciseau d'un sculpteur de la Renaissance.

La date et la provenance des chartes qui composent notre troisième groupe, sont les principaux motifs qui nous ont poussé à le former. Il existe assurément peu de différence entre les lettres ornées des n°s 18-22 et celles des documents

de 1547 et 1548, dans lesquelles nous avons loué le mélange sans discorde de figures grotesques et de feuillages. Nous trouvons pourtant l'exécution des plus récentes légèrement inférieure à celle des anciennes. C'est une imitation faite pour d'autres seigneurs et par de moins habiles dessinateurs du genre pratiqué par les calligraphes des princes d'Alençon. Elles sont encore belles cependant, et même, la lettre désignée sous le n° 22 porte, en son milieu, une branche et des feuilles qui ne le cèdent en rien pour la finesse et la grâce aux meilleures décorations que nous ayons rencontrées. Les n°s 23 et 24 sont de 1612 et 1625. La Renaissance est déjà loin, et l'on s'en aperçoit. Le corps du D de ces deux chartes est toujours dans le goût des lettres du XVIe siècle, mais l'ornementation n'en a plus le fini et ne traduit plus que la main d'un bon calligraphe. Nous pouvions encore, sans scrupule, faire figurer la reproduction de ces deux initiales dans nos planches : si nous ne nous étions arrêté à cette époque, nous n'aurions plus présenté que des types d'écriture sans vrai mérite.

Cette étude sommaire ne porte que sur des chartes provenant des fonds civils des Archives de la Sarthe. On trouverait beaucoup de lettres ornées analogues, mais moins habilement exécutées, dans les séries ecclésiastiques du même dépôt. Les registres de comptes du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour du Mans en contiennent beaucoup (1). Ces initiales sont, il est vrai, coloriées, tandis que celles qui figurent sur nos planches sont toutes noires, mais les trois ou quatre teintes employées y sont assez mal appliquées et sans éclat, et l'on se croirait en présence de grossières images modernes d'Epinal ou de ces rubriques médiocrement peintes qui ornent certains incunables. Quelques manuscrits écrits dans le Maine ont de semblables illustrations (2). Cela donne à penser que les calligraphes de cette

(1) Archives départementales de la Sarthe, G. 524 et ss.
(2) V. notamment à la Bibliothèque du Mans le ms. 220.

province suivirent, du XVe au XVIIIe siècle, une tradition régulière dans l'ornementation des initiales. Le XVIe siècle est l'époque la plus riche en beaux spécimens ; au XVIIe on ne trouve plus, sauf de rares exceptions, que de faibles copies des œuvres antérieures.

Telles sont les idées que nous a suggérées l'examen des spécimens d'écriture ornée ci-après publiés, et de beaucoup d'autres moins dignes de la reproduction, mais provenant aussi du Maine. Nous les émettons sous toutes réserves, laissant aux érudits que ce genre de sujet intéressera et qui seront à même de faire porter leurs études sur des documents plus nombreux et plus variés, le soin de l'approfondir. S'ils veulent pousser leurs investigations jusque dans les chartriers privés, ils seront peut-être en état, un jour, de déterminer les œuvres de certaines officines de scribes et de quelques chancelleries seigneuriales, et, par suite, de donner corps à une théorie définitive sur un point d'histoire d'art restreint et secondaire, mais curieux et digne d'être élucidé (1).

J. CHAVANON.

(1) Les reproductions des lettres ornées qui composent les planches jointes à cet article ont été faites les unes d'après les dessins de M. Paul Rouis, archiviste-adjoint de la Sarthe, les autres d'après les clichés photographiques de M. l'abbé Corbin, professeur au Mans.

APPENDICE

TABLE DES CHARTES CITÉES ET DONT LES INITIALES SONT REPRODUITES

1. — 1457 (sans jour). — Aveu à Pierre Moreau, seigneur d'Illiers, par Jean Piau. (*Archives de la Sarthe*, E, 203.)

2. — 1457, 20 juillet. — Aveu au même par Jean Gaultier. (*Id.* E, 203.)

3. — 1491, 23 juin. — Aveu à Jean Perrault, seigneur de Vernie, par Pierre Couaisnon, sieur de la Roche-Couaisnon. (*Id.* E, 174.)

4. — 1491, 6 octobre. — Sentence du bailli de Saonnois, au nom du comte de Laval, en faveur de Guillemette Briseul, dame de Buzay. (*Id.* E, 10.)

5. — 1489, 5 février. — Aveu à Beaudouin de Tucé, par René Ferré, chapelain, curé de Saint Bertrand de Tucé. (*Id.* E, 122.)

6. — 1497, 25 octobre. — Aveu au même par Lancelot de Beaumanoir, abbé de Notre-Dame de Champagne. (*Id.* E, 118.)

7. — 1498, 26 octobre. — Aveu au même par le même. (*Id.* E, 122.)

8. — 1509, 6 octobre. — Aveu au même par Colas Richier. (*Id.* E, 118.)

9. — 1478, 18 août. — Aveu à René, duc d'Alençon, par Alexandre Barrier, prieur de Saint-Hippolyte de Vivoin. (*Id.* E, 10.)

10. — 1530, 13 juillet. — Aveu à Charles de Vendôme, par Jean Martin. (*Id.* E, 10.)

11. — 1538, 13 août. — Aveu à Françoise d'Alençon, par Alex. Delanglée, prieur du Pont-Neuf (Nogent-le-Rotrou). (*Id.* E, 10.)

12. — 1538, 17 octobre. — Aveu à la même par Ysabeau le Balleur, veuve du seigneur de la Roche. (*Id.* E, 10.)

13. — 1540, 2 septembre. — Aveu à la même par Lucas Frubert, curé de Vivoin. (*Id.* E, 10.)

14. — 1547, 15 avril. — Aveu à la même par Greffin Affagart, seigneur de Courteille. (*Id.* E, 11.)

15. — 1547, 14 juillet. — Aveu à la même par Julien Le Royer, écuyer. (*Id.* E, 11.)

16. — 1548, 17 avril. — Aveu à la même par Gilles le Chevrier. (*Id.* E, 11.)

17. — 1548, 5 septembre. — Aveu à la même par Julienne Vassé, veuve de Pierre Jousselin. (*Id.* E, 11.)

18. — 1555, 9 juin. — Aveu à Antoine de Vendosmois, par Jean Gauchery, seigneur de Grandchamps. (*Id.* E, 19.)

19. — 1575, 11 juin. — Aveu à Henri, roi de Navarre, par le chapelain de la confrérie de l'Église du Mans. (*Id.* E, 12.)

20. — 1599, 22 septembre. — Aveu à Henri IV, par Julien Deschamps. (*Id.* E, 12.)

21. — 1561, 1 juin. — Aveu à André Guilbert, seigneur d'Assé, etc. (*Id.* E, 67.)

22. — 1576, 24 octobre. — Aveu au même par Jacques Hoyau. (*Id.* E, 67.)

23. — 1612, 28 juillet. — Aveu à François Liger, chanoine de Saint-Pierre de la Cour du Mans, par Julien Broust, procureur des avocats de la cour épiscopale. (*Id.* E, 62.)

24. — 1625, 21 juillet. — Aveu à Charles de Roustain, par François Jolly, avocat au Grand Conseil. (*Id.* E, 30.)

N° 1.

N° 2.

N° 3.

N° 4.

No 6.

No 7.

No 8.

№ 10.

N° 13.

N° 14.

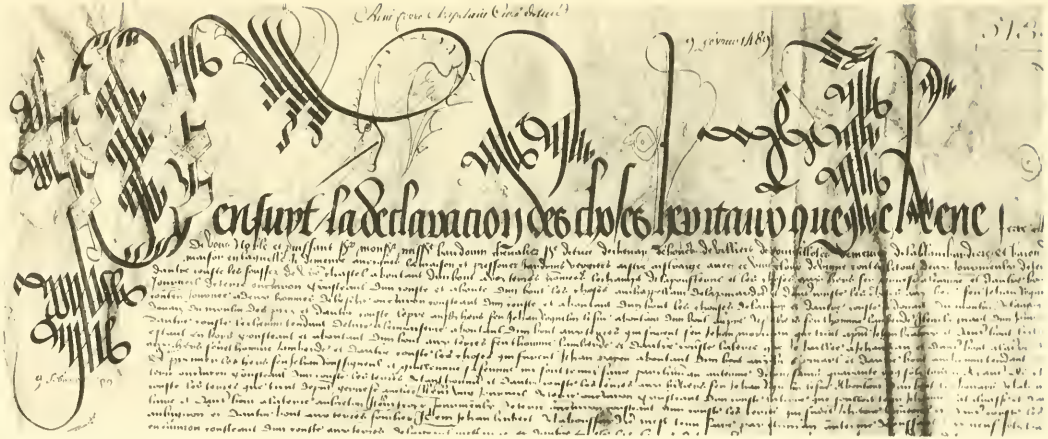

No 5

No 22

No 12

Phototypie Berthaud, Paris.

(Clichés de M. l'abbé Corbin, du Mans)

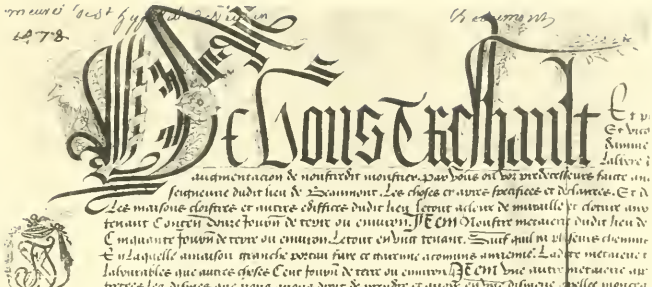

No 9

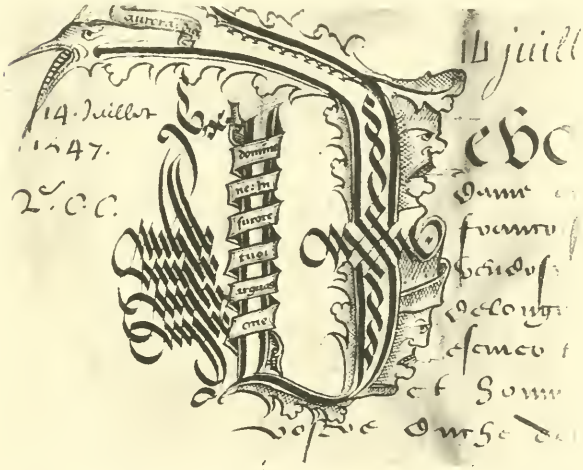

No 15

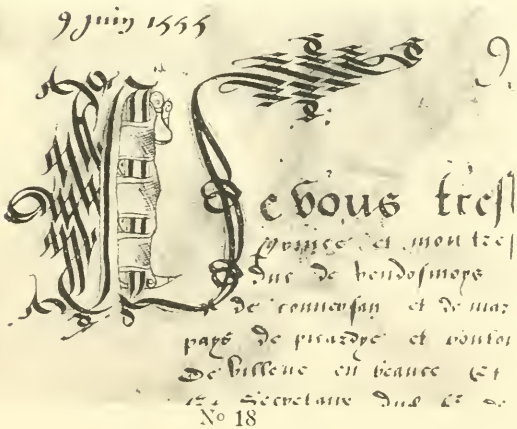

No 18

(Clichés de M. l'abbé Corbin, du Mans)

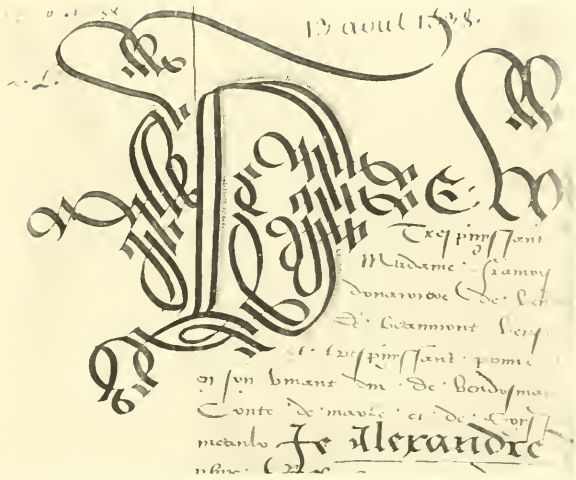

N° 11

N° 23

N° 24

(Clichés de M. l'abbé Corbin, du Mans)

Phototypie Berthaud, Paris.

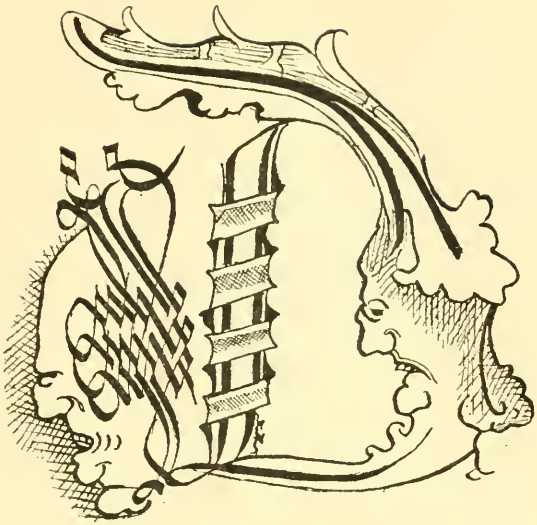

N° 16.

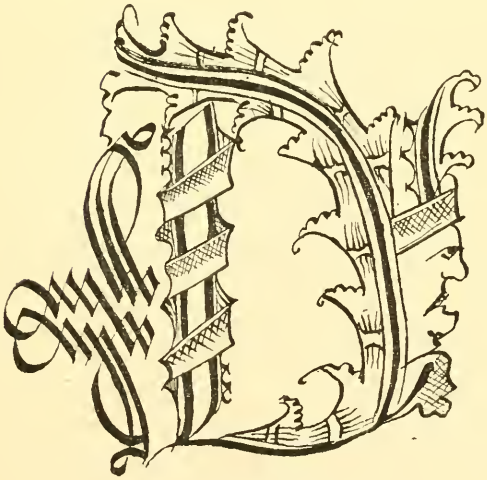

N° 17.

N° 19.

N° 20.

N° 21.

UN

PROCUREUR DE FABRIQUE

DE 1548 A 1552

Il se nommait Jehan Coustart et gérait les affaires de Notre-Dame de Chevaigné, de cette petite paroisse maintenant supprimée, où nous avons vu à l'œuvre l'un de ses pareils, quand on en restaura l'église (1). Entré en charge le 19 août 1548, il en sortit à peu près à pareille date, quatre années plus tard. Le 14 août 1552, après avoir, au préalable, fait rédiger ses comptes par un homme de loi, un clerc, il les soumit au vicaire, Jehan Guyton, à « messire André Dubeu, prebstre », à André Perchappe, Gervais Loriot, François Mausse, Julien Rohes, Micheau Pissot et Jehan Lepreux, tous habitants de Chevaigné, chargés de les passer au crible et de ne les admettre qu'à bon escient. L'intérêt qu'ils y prenaient, nous laisse indifférents. Ils entendaient y trouver la preuve de la perception régulière des revenus de la fabrique et de leur bon emploi ; nous, nous y cherchons des détails nombreux, précis, nous mettant à même d'avoir une idée nette, une conception exacte, de cette administration fabricienne qui, depuis, sans changer de nom, n'a cessé de voir ses attributions s'amoindrir et son action diminuer.

(1) Cf. *La Province du Maine*, T. V, p. 123, 150.

I.

Le procureur devait être actif et réservé ; actif, pour veiller à la rentrée des rentes et à la perception des aumônes qui alimentaient le budget de la fabrique ; réservé, pour ne point se lancer à la légère en des dépenses qui lui auraient été facilement laissées pour compte. Le prédécesseur de Jehan Coustart, Martin Le Taixier, l'avait éprouvé à ses dépens. Et pourtant il croyait avoir pris ses précautions. En 1547, il s'était, de l'avis de plusieurs paroissiens, rendu au Mans, à diverses reprises. Le but de ces démarches n'est pas clairement indiqué ; elles lui valurent un emprisonnement qui l'induisit en des frais dont il demandait à être indemnisé, en tout ou en partie. Ceux qui vérifièrent ses comptes, n'y voulurent rien entendre, et, avec les ennuis de ses déplacements et de sa prison, il lui fallut supporter les charges pécuniaires qui en étaient résultées (1).

La leçon ne profita point à Jehan Coustart. Lui aussi s'était cru suffisamment garanti. L'ordre ne venait-il pas de la part du roi, de se présenter à Vivoin pour y « déclarer les choses et cas fortuictz advenuz en la dite paroisse de Chevaigné par devant messieurs les esleuz ». Le procureur y alla, versa dix sols aux commissaires royaux, perdit sa journée, et, quand il en réclama la valeur, ainsi que le rem-

(1) « Item, ced. procureur est allé au Mans par le commandement des paroissiens d'icelle paroisse, pour le fait des menuissions des lances qui ostoient au Mans, pour savoir quel y luy faissoit, ce que fist, pour sa journée, tant pour paie que despens, troys soubz quatre deniers. Non alloué aud. procureur parce que ce n'est le faict de lad. fabrice, mais son recours contre les paroissiens en ce qu'il voirra bon estre. »

« Item, ced. procureur y est retourné par plusieurs foys, tant que il fut retenu prinsonnier qui luy a cousté de l'argent, demande en estre remboursé et paié de ses paines, ou tout le moins en partye ou recouvrer par taulx sur ceulx qui n'y ont satisfet. Soy s'en pourvoir à autre que contre la fabrice. »

Comptes de 1547.

boursement des dépenses personnelles auxquelles son compagnon de voyage et lui avaient été entraînés, on lui objecta qu'il s'y était engagé à propos d'affaires qui ne regardaient pas la fabrique, et que, conséquemment, celle-ci ne lui devait rien. Pour fiche de consolation, on l'invitait à avoir recours contre les paroissiens. J'ai peine à croire qu'il ait bien accueilli l'observation. Sa gestion ne motivait point pareille rigueur.

Nous la connaissons par le menu pour les quatre années précitées. Il avait pris soin de procurer en temps convenable la rentrée des rentes « non muables » léguées à la fabrique par un ancien curé, messire André le Haupt, par Gervaise Moulart et par son épouse Alix, par Jehan de Beaumanoir, seigneur d'Anthoigné.

S'il n'avait pu tirer parti de deux autres héritages, il n'y était pour rien, n'ayant « trouvé au trésor de ladite fabrice, aucuns enseignemens faisant mention desdicts dons et legs ». Encore sauvegardait-il l'avenir, en inscrivant ces réserves.

Il avait touché les rentes en nature, pains bénits, cierges, vin à communier le peuple. Il avait intégralement perçu les fermages des terres appartenant à l'œuvre fabricienne. Il avait tiré parti, en les vendant aux enchères, des fruits du cimetière (1). Il avait affermé ce que l'on appelait la « boitte » de la fabrique, n'hésitant pas à surenchérir sur ses concurrents, de telle sorte qu'elle lui avait été adjugée pour un laps de temps de deux ans (2). Il était devenu

(1) « Aultre recepte faicte par led. procureur depuys son intermission jusques à présent du revenu des fruictz des arbres du cymetière dud. lieu. Premièrement en l'année mil cinq cens quarante huyt, yceulx fruictz demeurèrent en la main dudit procureur à la somme de deux sols six deniers tournois. Et semblablement pour mil l'an cinq cens quarante neuf, à la somme de troys sols, quatre deniers tournoys, parce que nul autre ne mist au-dessus..... ».

(2) « Item, led. procureur a tenu par deux aultres années la dicte boitte qui luy est donnée comme au plus offrant et dernier enchérisseur à sept

acquéreur dans les mêmes conditions, des grains, blé, orge et avoine (1), qui, dans une proportion déterminée, étaient prélevés au profit de l'église, sur la dîme curiale (2). C'était agir assurément en administrateur désintéressé. Il avait enfin recueilli aux principales fêtes de l'année les dons, soit en argent, soit en nature, tels par exemple, des quenouilles de fil (3) que les paroissiens offraient pour gagner des indulgences appelées pardons, et les deniers qu'ils versaient en faveur des fidèles trépassés (4). Aussi bien, quand il s'expliqua sur tous ces points, nulle réclamation ne se produisit.

Son zèle n'était pas moindre à bien ménager ces diverses ressources. Il ne s'en remettait sur personne d'approvisionner l'église de tout ce dont elle avait besoin. Quand arrivaient les grandes solennités de l'année, avant Noël,

sols tournois par an qui est pour les dictes deux années quatorze solz tournois. » Comptes de 1550-52.

(1) « Aultre recepte faicte par ced. procureur de la dicte année de son intermission mil cinq cens quarante huyt des bledz et grains appartenans à lad. fabrice, ainsi que de coustume on a de prendre sur la dismerie de ladicte paroisse de Chevaigné. Premièrement en ladicte année mil cinq cens quarante huyt, y eut tant en blé, froment, mestail que seigle qui furent unze boesseaulx et venduz à la bannye et au plus offrant, lesquelz demeurèrent à sept solz six deniers le bouesseau aud. procureur comme au dernier enchérisseur qui seroit pour lesdicts unze bouesseaux, quatre livres deux sols, six deniers. » Comptes de 1548.

(2) Primitivement on prélevait la neuvième gerbe sur la dîme totale du curé, puis, par suite d'un accord conclu, le 24 juin 1473, entre les paroissiens et messire Bouju, curé de Chevaigné, il fut convenu que, au lieu de prendre cette gerbe, on réserverait au profit de la fabrique, la neuvième partie des grains provenant de cette même dîme, à la condition que le curé « tenebitur tradere paleam sive stramen adponendum in predicta parochia ad festa Omnium Sanctorum, Natalis Domini et Purificationis beate Marie Virginis. »

(3) « Item, ced. procureur rend et baille aux paroissiens six pièces de fil blanc de la fillace enquenouillée que l'on a donné à lad. église de Chevaigné. »

(4) « Aultre recepte faicte par led. procureur depuis son intermission jusques à présent des dons volontaires des trespassez une foys payez, donnez et laissez à la dicte fabrice et pour ledict temps ont vallu dix-sept solz tournois. » Comptes de 1548-52.

Pâques, l'Assomption, il se rendait au Mans, chez un cierger, nommé Maresché, emportant chez cet artisan, les vieilles souches des cierges pour les faire refondre en y ajoutant plus ou moins de cire neuve, selon qu'ils avaient plus ou moins servi (1). Du même coup, il faisait provision d'encens (2). La veille de Pâques il prenait ou faisait prendre chez le doyen, les saintes huiles (3). Nul que lui ne veillait au bon entretien de tout le mobilier de l'église (4). Quand, chaque année, l'archidiacre et le doyen venaient successivement la visiter, il leur tenait compagnie, et se chargeait de les faire héberger (5). C'était lui aussi qui allait aux

(1) « Item, led. procureur est allé au Mans chez Maresché, cierger, pour faire faire le luminaire de la feste de Nouel ou dit an mil cinq cens quarante huyt, porter les trons des vieux cierges qui pesoient deux livres troys quartz, et y fut mys oultre par led. Maresché, de cire neuve, troys livres ung quart, qui cousta tant en faczon que pour la cire dud. Maresché, vingt et ung solz six deniers tournois. » Comptes de 1548.

Pareille mention revient aux fêtes de Pâques et de l'Assomption.

(2) « Item, pour une unce d'encens pour la dicte feste de Nouel, doze deniers. » Mêmes comptes.

(3) « Item, ced. procureur est allé à Meurcé quérir le cresme pour ferre les fons nouveaulx au semedy de davant Pasques oud. an (1547) cousta vers led. doyen douze deniers t., pour ce XII d. t. » Comptes de Martin Le Taixier.

« Item, led. procureur envoya querir le jour de Vendredy Sainct le cresme à Meurcé chez Monsr le doyen et baillé aud. doyen douze deniers. » Comptes de Jehan Coustart (1548).

(4) « Item, pour les verrines du sacraire, payé par led. procureur quatorze sols tournois.....

« Item, plus pour des lozanges mises aux victres de ladicte église, troys solz t.

« Item, pour avoir faict faire la veue aud. sacraire, douze deniers. » Mêmes comptes.

« Item, oultre ce que dessus, led. procureur a faict restaurer et rabiller le benoistier, et pour ce faire luy a cousté le fondeur XIII s. t. ». Comptes de 1552.

(5) « Item, baillé à Monsr le doyen pour la visitation faicte par luy en l'église de Chevaigné, le cinquiesme jour d'aoust oud. an 1549, cinq solz.

« Item, pour la journée d'assister à ladicte visitation par le commandement à luy faict. »

En marge, on lit le mot « Nichil », puis, à la suite « pro vino », ce qui

assises des fiefs acquitter pour la fabrique les devoirs féodaux (1).

Telles étaient les dépenses ordinaires, celles qui revenaient tous les ans. Par exception, quand le roi l'exigeait, le procureur allait bailler déclaration des biens dont l'église s'était enrichie, et soldait à cette occasion les droits de francs-fiefs (2).

On n'aura point été sans se demander déjà à quels mobiles cédait cet administrateur, quand il s'imposait ces charges auxquelles, en définitive, il aurait pu se soustraire, en refusant le mandat que lui confiaient ses compatriotes.

L'honneur n'était pas très grand et le profit était nul. Ses déplacements, non pas tous, nous l'avons vu, lui étaient payés dans la proportion même où le plus vulgaire ouvrier l'aurait été, et sa journée n'était pas estimée plus que celle d'un maçon ou d'un charpentier, quand elle l'était autant. Lorsqu'il accompagnait l'archidiacre ou le doyen, il y était pour ses frais, et devait s'estimer heureux d'avoir partagé gratuitement leur repas (3). Si, à la fin de sa gestion, de son « intermission » comme on disait alors, « pour avoir servi de procureur et receveur, porté le faiz et charge de ladicte procuration », il demandait comme « salaire et gaiges » la somme de dix sols tournois par an, on la réduisait de moitié, et, pour ses quatre années, il ne se voyait allouer

marque, croyons-nous, que le procureur devait se contenter d'avoir déjeûné ou diné avec le doyen.

(1) « Item, led. procureur, par chacun an qu'il a esté procureur, a payé à la recepte de la Goutte, au jour de la Toussainctz, troys deniers qui est douze deniers tournois.

(2) « Aultre mise extraordinaire faicte par led. procureur. Iceluy procureur a esté contrainct de par le Roy, rendre et bailler par déclaration, les biens et choses de lad. fabrice de Cheveigné.....

« Item, lad. fabrice a esté taxée et coctizée payer aud. seigneur ou ses commys la somme de cent solz t., quelle somme led. procureur a baillée, payée et portée au Mans, jouxte le commandement pour ce faict. »

(3) Voir plus haut, la note 5.

que vingt sols (1). L'intérêt matériel n'y était pour rien, et, soyons-en bien convaincus, seul l'esprit chrétien, la foi ardente de ces procureurs, ont pu, pendant des siècles, leur faire accepter des fonctions honorables assurément, mais sans nulle autre compensation.

L. FROGER.

(1) « Alloué, pour le tout, abeat xx sols. »

LE CARRELAGE

DE

L'ABBAYE DE CHAMPAGNE

(SARTHE)

D'APRÈS LES PAVÉS RETROUVÉS SUR L'EMPLACEMENT DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE CETTE ABBAYE

I.

En 1859, M. E. Amé, architecte des monuments historiques, publiait un important volume sur les carrelages émaillés (1), et il dédiait son travail à Viollet-le-Duc, son maître.

Il faudrait, si la place le permettait, suivre M. Amé page par page, dans son livre, pour étudier convenablement le carrelage du chœur de l'église de Champagne.

Comme ce n'est pas possible, nous devons tout d'abord recommander la lecture du volume à ceux qui jugeront, avec raison, les lignes qui suivent bien incomplètes.

Au moment où écrivait M. Amé, en 1859, le retour aux tra-

(1) *Les carrelages émaillés du Moyen âge et de la Renaissance, précédés de l'histoire des anciens pavages, mosaïques, labyrinthes, dalles incrustées*, par M. Émile Amé, architecte des monuments historiques, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Paris, A. Morel et Cie, éditeurs, 18, rue Vivienne, 1859. Tiré à 300 exemplaires no 102, in-4o, 210 p. Nombreuses planches noir et couleur.

ditions artistiques du Moyen-âge commençait à peine. Voici ce que dit M. Amé dans son introduction :

« En 1850, une des grandes salles du Musée de Cluny, à Paris, fut pavée de carreaux vernissés et incrustés. Ce pavement d'une grande simplicité qui cependant n'exclue pas la beauté, fut admiré sans restrictions, et la vue de cette espèce de mosaïque exécutée en peu de temps causa une surprise générale. Les visites au musée se succédèrent ; elles furent nombreuses ; quelques mois après, on s'aperçut que l'éclat brillant du carrelage s'amoindrissait d'une singulière façon : puis à la place d'une aire resplendissante, semée de feuillages et de fleurs, l'argile pure et simple ne tarda pas à paraître en quelques endroits plus fréquentés. On revint sur les louanges décernées avec une si grande libéralité et on condamna les carrelages vernissés, en les reconnaissant tout au plus bons à flatter les yeux. »

M. Amé ajoutait : « Ce résultat fâcheux ne doit pas atteindre un système excellent en lui-même, ce qui en reste le prouve positivement ; il doit seulement être imputé à la maladresse ou à l'impéritie du fabricant dont les études trop superficielles se seront arrêtées en face des recherches sérieuses nécessaires pour obtenir un vernis solide, dur et résistant, égal à celui qui recouvre les carreaux du Moyen-âge.

Cette réaction, à nos yeux, n'est donc pas sérieuse, et doit bientôt succomber sous les efforts réunis des fabricants ; c'est à eux qu'il appartient de remettre à honneur ces brillants pavages..... »

M. Amé était bon prophète et il n'est guère possible de voir aujourd'hui une maison moderne qui n'ait au moins le vestibule pavé en carreaux décorés. Le procédé n'est peut-être pas tout-à-fait le même qu'au Moyen-âge ; les carreaux ne sont pas de la même fabrication. Qu'importe, le résultat est le même et part du même principe.

Cette fabrication des pavés décorés est aujourd'hui une industrie très florissante ; sa naissance (c'est notre conclu-

sion) est due aux travaux archéologiques. La plus grande partie des dessins exécutés de nos jours sur les carrelages ne sont que les répétitions des dessins des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. De ce côté nos fabricants ont fort peu créé.

Les dessins de pavés qui vont suivre et qui ont été reconstitués d'après les éléments retrouvés à Champagne sont tout-à-fait inédits : je ne les ai vus nulle part, quelque nombreuses qu'aient été mes recherches depuis un an. Si ces lignes tombent sous les yeux d'un fabricant, il lui sera loisible de s'en servir.

Par ailleurs, les pavés de Champagne ne se prêtent pas qu'aux seules combinaisons qui suivent. Il y en a d'autres. Je laisse aux *curieux* le soin de tirer de ce jeu de patience tout ce qu'il peut donner. *Le jeu des petits pavés* peut charmer les longues soirées d'hiver.

II.

Pendant la domination romaine et jusqu'au milieu du XIIe siècle environ, la mosaïque fut employée dans les Gaules pour revêtir l'aire des habitations et des églises. Les voûtes même en furent ornées. A partir de cette époque, la mosaïque disparaît tout-à-coup, et les pavages en terre cuite (sorte de mosaïque moins coûteuse) la remplacent définitivement. Ces carrelages formés de pièces de rapport, variées en couleur, se perfectionnèrent rapidement, et la fin du XIIIe siècle n'était pas arrivée que le système de carreaux couverts de dessins à deux tons prévalait presque complètement.

Les carreaux unis, non décorés et disposés en mosaïque, demandaient à être découpés avec art et présentaient un travail d'une grande complication, pour former des courbes, des entrelacs, etc.

Aussi, dès que l'on sut fabriquer des carreaux émaillés,

abandonna-t-on le système tout en continuant à imiter, avec les nouveaux moyens, les effets que l'on obtenait auparavant avec de véritables mosaïques. C'est en vertu de cette recherche que certains pavés émaillés reproduisent un damier jaune et rouge, damier obtenu auparavant au moyen d'autant de pavés indépendants qu'il y avait en tout de petits carrés. Chaque pavé, tantôt rouge, tantôt jaune, était carré et d'une seule teinte.

Quand il s'est agi d'exécuter les pavés décorés, les difficultés à vaincre devinrent très-grandes.

Celle qui exige les plus longs tâtonnements de la part des industriels, est d'obtenir que la pâte colorée formant les ornements prenne à la cuisson le même retrait que celui du carreau.

Le carrelage que nous allons étudier est un carrelage *cistercien* ; j'insiste sur ce point car tout ce qui touche à cet Ordre porte, au point de vue artistique, un caractère extrêmement accentué.

Il régnait, comme on sait, une très-grande sobriété d'ornements dans la décoration des églises cisterciennes. Saint Bernard l'avait érigé en système par esprit d'opposition à la richesse décorative des églises clunisiennes. Le contraste était frappant mais voulu. Il en est résulté que l'on ne rencontre jamais de mosaïque de marbre dans les églises de Cîteaux, tandis que l'on en trouve encore dans celles de Cluny, après cependant que l'usage en ait été généralement abandonné. Et quand, dans leurs églises, les clunisiens employèrent les pavés vernissés, ils cherchèrent à leur conserver le caractère de la mosaïque.

A l'appui de cette thèse, nous invoquerons le témoignage de la rosace de Vivoin, dans le chœur de l'église du prieuré.

Cette rosace dont nous donnons la reproduction a perdu aujourd'hui une grande partie de ses couleurs.

Ses émaux se sont usés sous le frottement des pieds : on ne saurait s'en étonner lorsqu'on songe qu'elle est en place

depuis six siècles. Cette rosace est essentiellement une mosaïque où la terre cuite remplace le marbre.

Pendant longtemps les églises cisterciennes firent usage

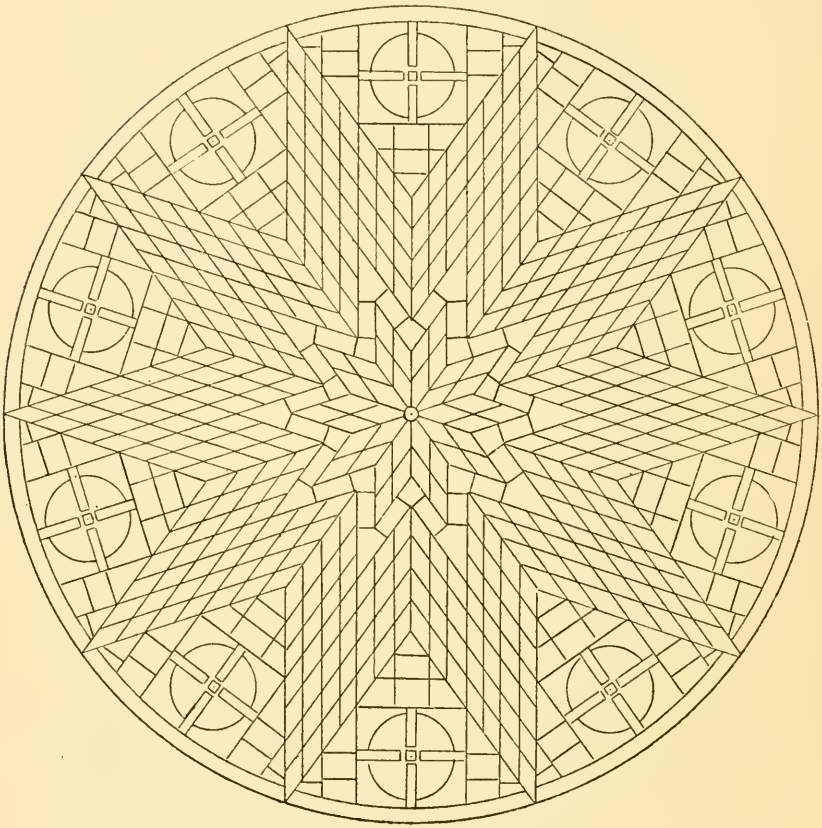

ROSACE DU CHŒUR DE VIVOIN (SARTHE)
D'après un relevé de M. Ricordeau, architecte.

de carreaux à dessins imprimés, les règlements de l'ordre recommandant la plus grande simplicité dans les formes et les ornements.

Les vitraux même étaient incolores et les dessins figurés par des plombs. (Vitraux incolores de l'église de Pontigny).

Ces églises de Citeaux firent toutefois de rapides progrès dans l'emploi des produits céramiques, et c'est à elles que l'on doit les perfectionnements que ces sortes de pavages reçurent à la fin du XIIe siècle, lorsqu'on eût découvert la manière de faire entrer par incrustation deux terres de même nature, mais d'une teinte différente, dans le même carreau.

Saint Bernard n'était plus là pour maintenir ses moines dans la sévérité primitive de la règle.

Les cisterciens étaient même parvenus, au commencement du XIIIe siècle, à établir de si grands perfectionnements dans l'emploi des terres, qu'en 1210, lors d'un chapitre général, on réprimanda vertement l'abbé de Beaubec qui avait autorisé l'un de ses religieux, expert en la matière, à exécuter des pavages pour des personnes qui ne suivaient pas l'observance cistercienne. Ces carrelages avaient excité l'admiration ; il y a donc lieu de croire que ces pavés étaient historiés et couverts de figures incrustées ; il fallait une semblable cause pour agir ainsi sur l'esprit des populations.

Un dernier mot enfin sur la décoration des églises de Citeaux. Une tradition fort répandue existe encore parmi les habitants du village où était située l'abbaye de Pontigny ; c'est que les pavés des chapelles reproduisaient les dessins des vitraux incolores ; des fouilles exécutées dans l'abside permirent de reconstituer des terres cuites d'anciens pavements du XIIe siècle qui présentaient la plus grande analogie avec les vitraux qui existaient encore (1).

(1) La coutume d'inhumer dans les églises a été une cause de ruine pour beaucoup de carrelages.

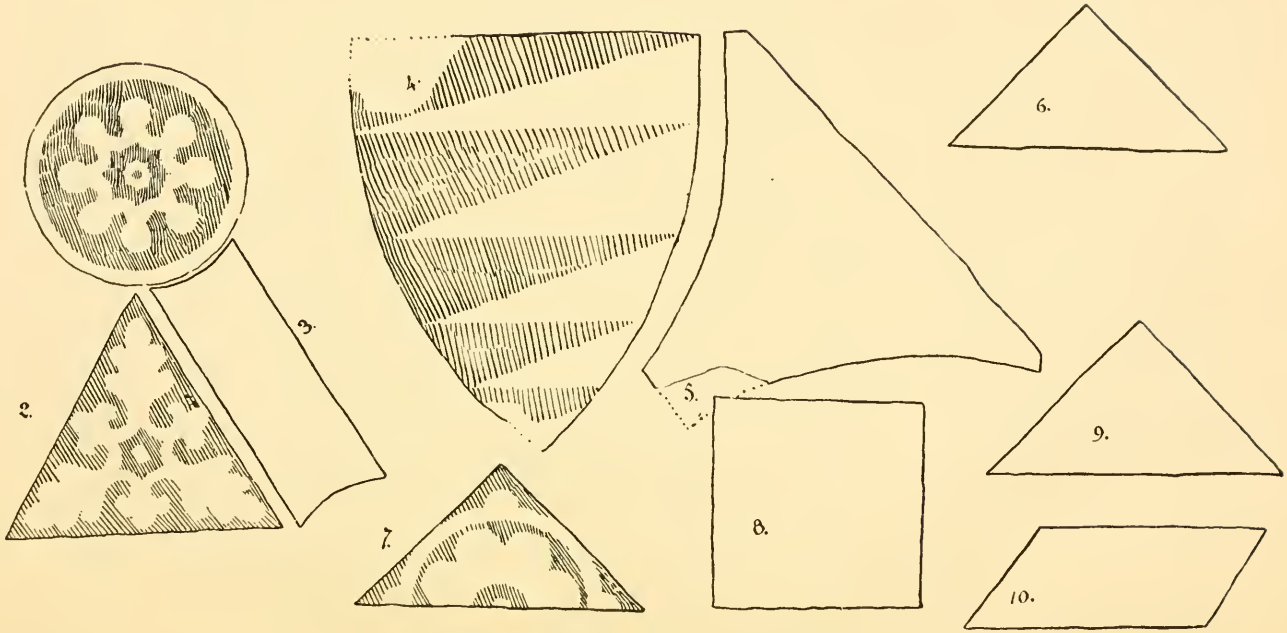

Figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

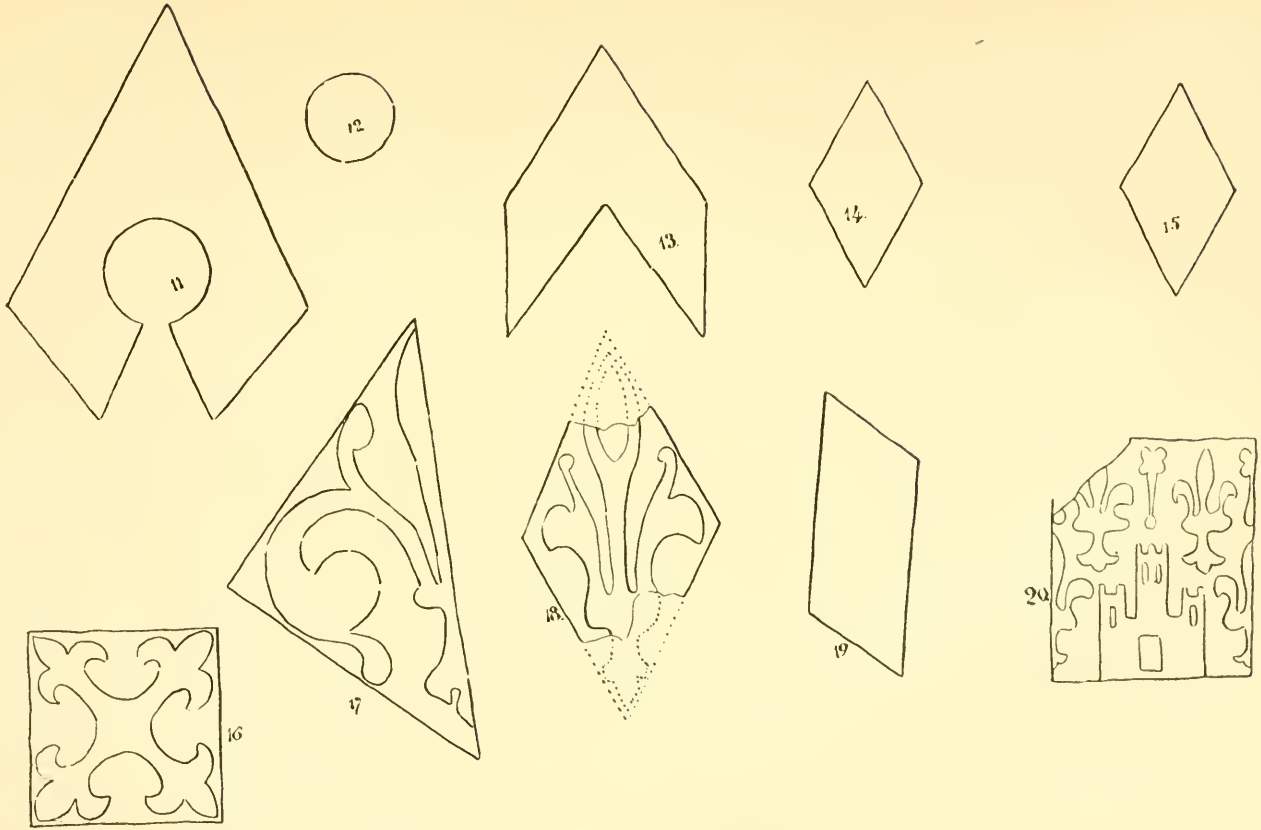

Fig. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

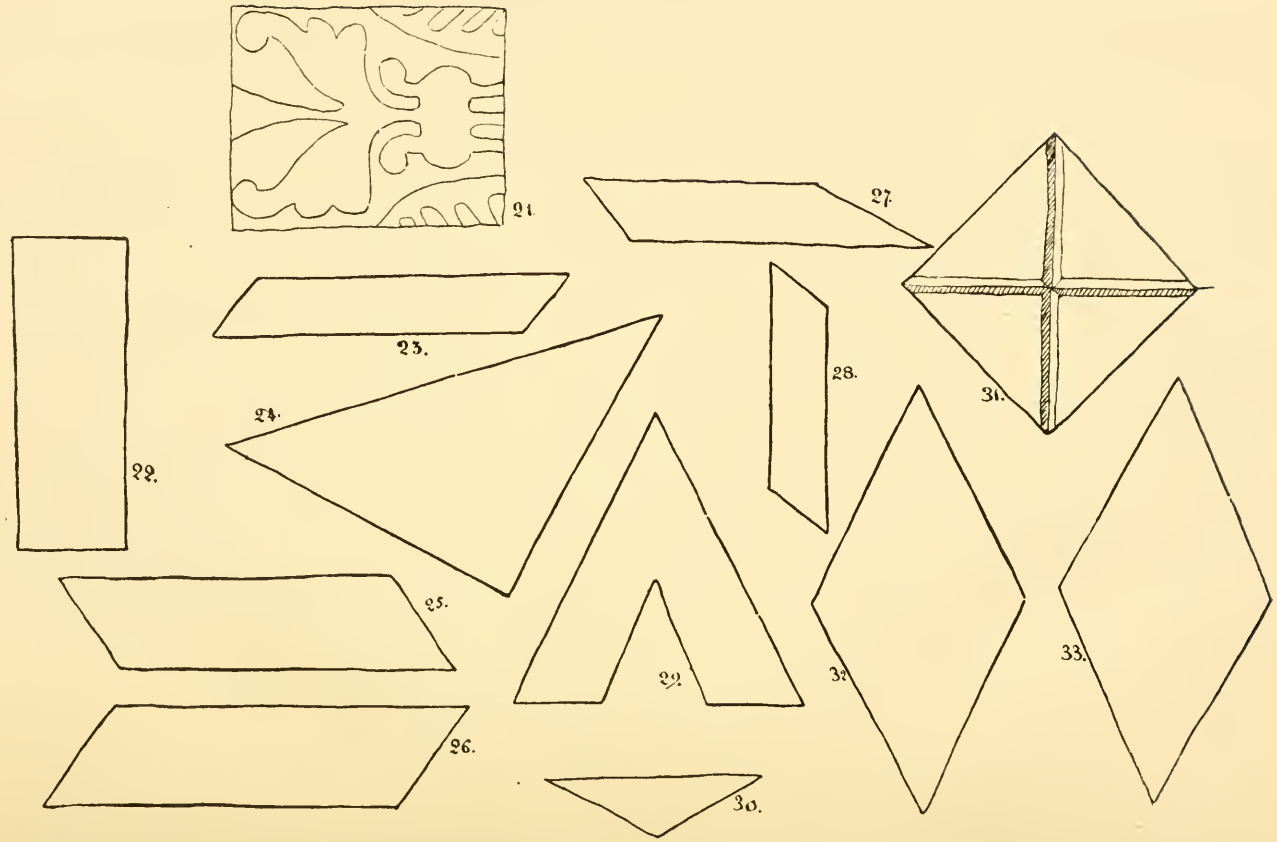

Fig. 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

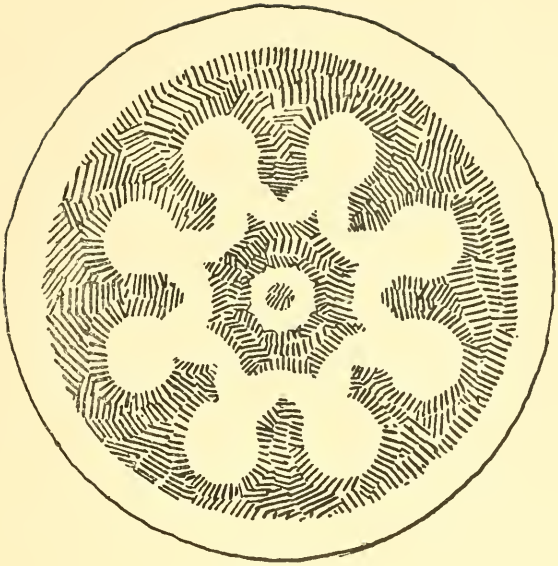

Fig. 1.

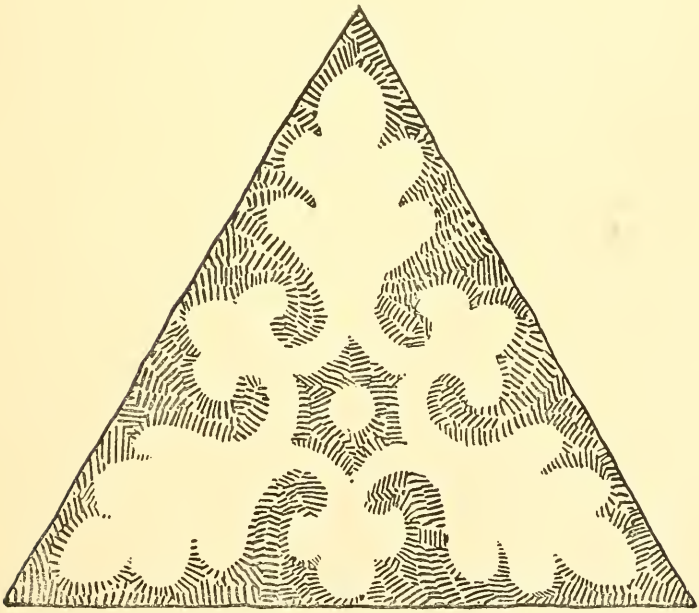

Fig. 2.

III.

Les pavés retrouvés dans les fouilles faites sur l'emplacement du chœur de l'église de Champagne, présentent environ trente-trois variétés différentes (1). Ce chiffre est un minimum, dans lequel nous n'avons pas voulu comprendre quantité de débris, qui devaient être d'anciens pavés brisés.

Nous donnons chacune de ces variétés et pour la plupart nous indiquerons les dimensions de l'original.

1° (*Diamètre 75* mm). Pavé circulaire en terre rougeâtre avec dessins incrustés en terre blanchâtre, le tout recouvert d'un vernis jaunâtre très limpide.

2° (*Côté 90* mm). Pavé triangulaire de même composition que le précédent.

3° (*Longueur 93* mm). Pavé long, avec deux extrémités

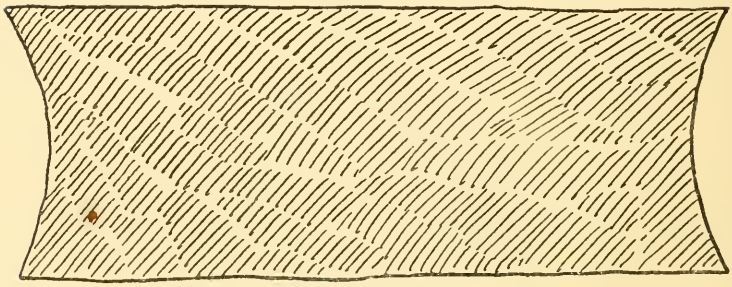

Fig. 3.

curvilignes, recouvert d'un émail vert très foncé, presque noir.

4° (*Hauteur 0* m *14*, *longueur 0* m *115*). Pavé en forme

(1) Définitions de quelques termes techniques :

On appelle *Engobe* une matière terreuse, soit blanche, soit colorée, qui par son opacité cache et semble masquer la couleur de la terre, au point qu'une pièce jaunâtre à sa surface peut offrir à l'intérieur une pâte rouge.

Le *Vert*, fréquemment employé, ne peut pas être considéré comme un

d'écu. Il porte très effacé l'emmanché des Riboul. La partie marquée sur le dessin par des hachures était en terre cuite naturelle, l'autre en terre blanche, le tout recouvert d'un vernis jaunâtre très limpide. Ce pavé n'a été retrouvé qu'à un seul exemplaire; la terre blanche est presque entièrement partie, mais sa place est marquée par des creux, au fond desquels adhèrent encore quelques fragments blanchâtres.

5° (*Côté rectiligne 0 m 145*). Pavé en terre cuite non vernie, dont nous n'avons trouvé également qu'un seul échantillon.

6° (*Hypothénuse 95 mm*). Pavé triangulaire en terre cuite avec engobe blanche recouvert d'un vernis jaune. Il se présente avec une belle couleur citron.

7° (*Mêmes dimensions que le précédent*). Pavé triangulaire, terre cuite avec dessins blancs incrustés, recouvert d'un vernis jaunâtre.

8° (*Côtés 70 mm*). Pavé rectangulaire en terre cuite avec émail vert très foncé presque noir.

9° (*Mêmes dimensions que les nos 6 et 7*). Pavé triangulaire de même composition que le précédent,

10° (*Grand côté 80 mm, petit côté 42 mm*). Pavé parallélogrammatique, de même composition que les deux précédents.

11° (*Grands côtés 0 m 115, petits côtés 0 m 050*). Pavé de forme curieuse; il est formé de partie d'un losange, dans lequel est découpé un vide destiné à recevoir le n° 12. Ce

engobe, c'est un vernis composé de protoxyde trituré de cuivre rouge ou bien encore de batilture de cuivre jaune mêlés avec de l'alquifoux (sulfure de plomb, ou galène). On l'appliquait sur les engobes ou les terres blanches.

On appelle *pavés vernissés ou émaillés* ceux dont la couverte est translucide et laisse par conséquent apercevoir les tons de la terre cuite. Les pavés vernissés ont une glaçure transparente et une teinte légèrement jaunâtre quand elle n'a pas été mélangée avec certains oxydes métalliques.

Les pavés à *surface mate* ou sans couverte ne sont revêtus d'aucun vernis.

pavé est en terre cuite, recouverte d'un émail vert très foncé, presque noir.

12° (*Diamètre 0 m 03*). Petit pavé circulaire destiné à être enchassé dans la cavité circulaire également du n° 11. Terre cuite, engobe blanche, vernis blanc jaunâtre, aspect général en résultant jaune citron clair.

13° (*Grands côtés 0,065, petits 0,045, côtés rentrants 0,065*). Pavé en forme de V. Même composition et couleur que le précédent.

14° (*Côté 0 m 042*). Pavé en forme de losange. Même composition et couleur que le précédent.

15° (*Mêmes dimensions que le précédent*). Pavé en forme de losange. Terre cuite, sans vernis, ni émail ; de couleur ocre rouge par conséquent.

Fig. 16.

16° (*Côté 0 m 065*). Pavé carré décoré ; terre cuite, croix fleurdelisée incrustée en terre blanche, vernis jaunâtre.

17° (*Hypothénuse 0 m 150, côtés 0,110*). Pavé en triangle décoré d'une demi-fleur de lis, complétée par un deuxième pavé semblable. Même composition que le précédent.

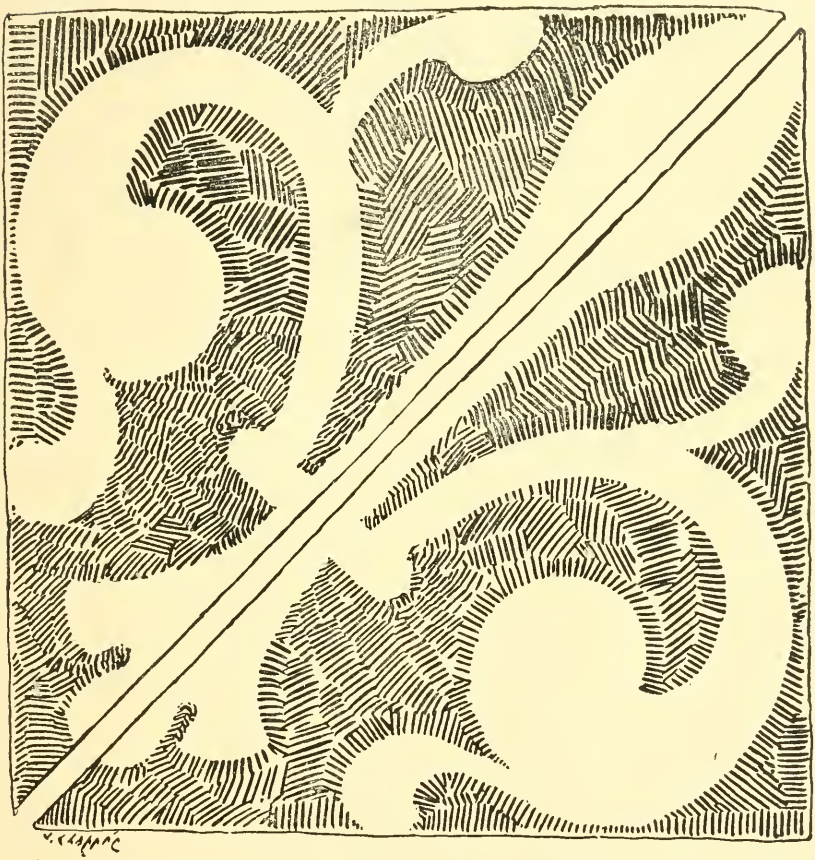

Fig. 17.

18° (*Côté, 0,080*). Pavé en losange, décoré d'une fleur de lis. Ce pavé ne nous est parvenu que par un seul échantillon

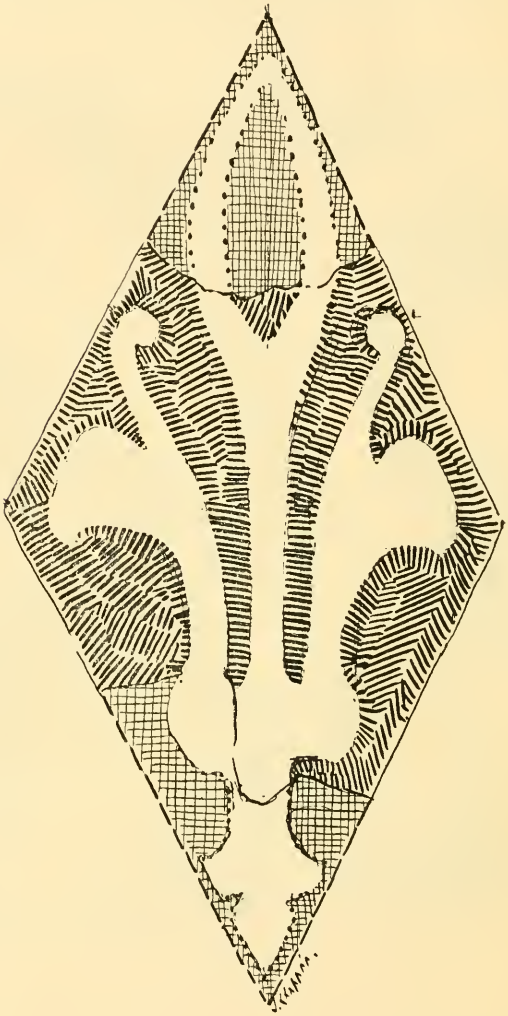

Fig. 18.

dont les deux extrémités étaient brisées. Même composition que le précédent.

19° (*Petit côté 0,040, grand côté 0,075*). Pavé parallélogrammatique, terre cuite, recouvert d'un émail opaque, vert très foncé presque noir.

20° (*Petit côté 0,70, grand côté 0,082*). Nous n'avons retrouvé aucun échantillon de ce pavé. Le dessin est fait

Fig. 20.

d'après un échantillon découvert il y a fort longtemps par M. Vallée un des propriétaires de Champagne. Terre cuite, dessins incrustés en terre blanche, vernis jaunâtre. Ce pavé porte comme décoration la fleur de lis de France, et le château de Castille, plus un fleuron ornemental.

21° (*Grand côté 0,090, petit côté 0,072*). Pavé rectangulaire décoré. Terre cuite, dessin incrusté en terre blanche, vernis jaunâtre. Le dessin n'est pas complet avec un pavé ;

il en faut deux, on a alors une fleur de lis très élégante. Malheureusement nous n'avons trouvé que plusieurs exemplaires de ce seul pavé et aucun du pavé le complétant. Nous avons essayé une reconstitution que l'on trouvera plus loin.

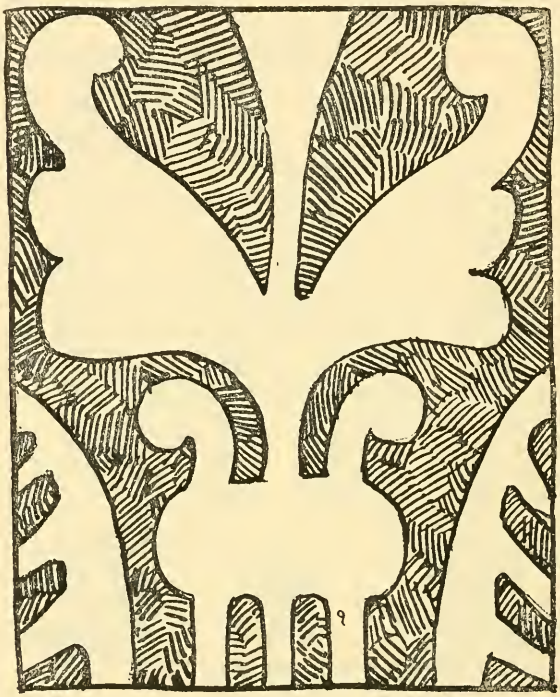

Fig. 21.

22° (*Petit côté 0,038, grand côté 0,103*). Pavé rectangulaire. Terre cuite recouverte d'un émail vert très foncé, presque noir.

23° (*Grand côté 0,103, petit côté 0,025*). Pavé parallélogrammatique ; même composition que le précédent.

24° (*Hypothénuse 0,150, côté 0,105*). Pavé triangulaire. Même composition que le précédent.

25° (*Grand côté 0,115, petit côté 0,040*). Deux pavés parallélogrammatiques.

26°. Même composition que le précédent.

27° (*1er côté 0,024 ; 2e côté 0,045 ; 3e côté 0,077 ; 4e côté 0,100*). Pavé dont deux côtés seulement sont parallèles. Même composition que le précédent.

28° (*Petit côté 0,025, grand côté 0,075*). Pavé parallélogrammatique. Même composition que le précédent.

29° (*Grands côtés 0,111, côtés intérieurs 0,045, petits côtés 0,033*). Pavé en forme de V. Terre cuite, engobe blanche, vernis jaune ; aspect général en résultant, jaune citron.

30° (*Grand côté 0,072, petit côté 0,040*). Pavé triangulaire. Même composition que le précédent.

31° (*Côté 0,070*). Pavé carré. Même composition que les nos 22, 23, etc., mais il présente cette particularité que deux sillons suivant les diagonales sont profondément gravés à sa surface.

32° (*Côté 0,080*). Pavé en losange, vert très foncé. Même composition que les nos 22, 23 etc.

33° (*Côté 0,080*). Pavé en losange ; aspect jaune citron. Même composition que les nos 29, 30.

Pour ne pas y revenir constamment, avec la description de chaque pavé, nous donnons ses dimensions ce qui nous dispensera d'indiquer l'échelle des dessins.

Enfin nous ajouterons que chaque pavé existe en demi pavé, afin de pouvoir carreler aisément toute surface triangulaire sans avoir à briser de carreaux.

Les pavés retrouvés en plus grand nombre sont ceux numérotés 1, 2, 3. En les groupant ils ont permis de former le type de carrelage *A*, qui devait recouvrir la plus grande partie du sol du sanctuaire. Les autres combinaisons devaient, suivant le système décoratif employé dans ces travaux au moyen âge, former des bandes ou des encadre-

ments. La beauté décorative de ce motif est très grande. Il est regrettable que la modicité de nos moyens de reproduc-

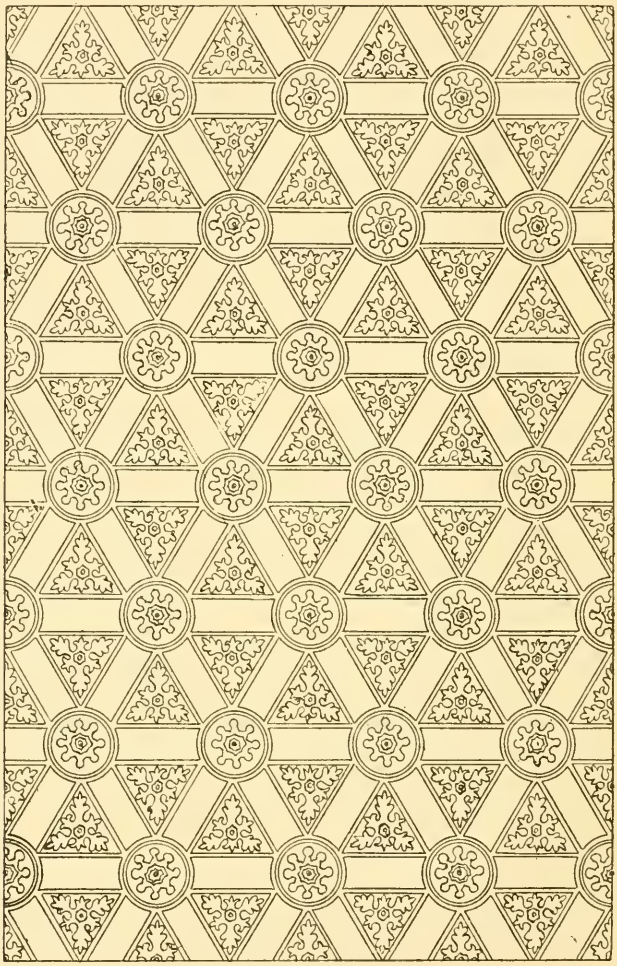

Type A.

tion ne permette pas l'adjonction de couleurs ; il y perd beaucoup de son charme. Ce beau dessin est assurément de

la fin du XIIIe siècle autant qu'on en peut juger par le style seul.

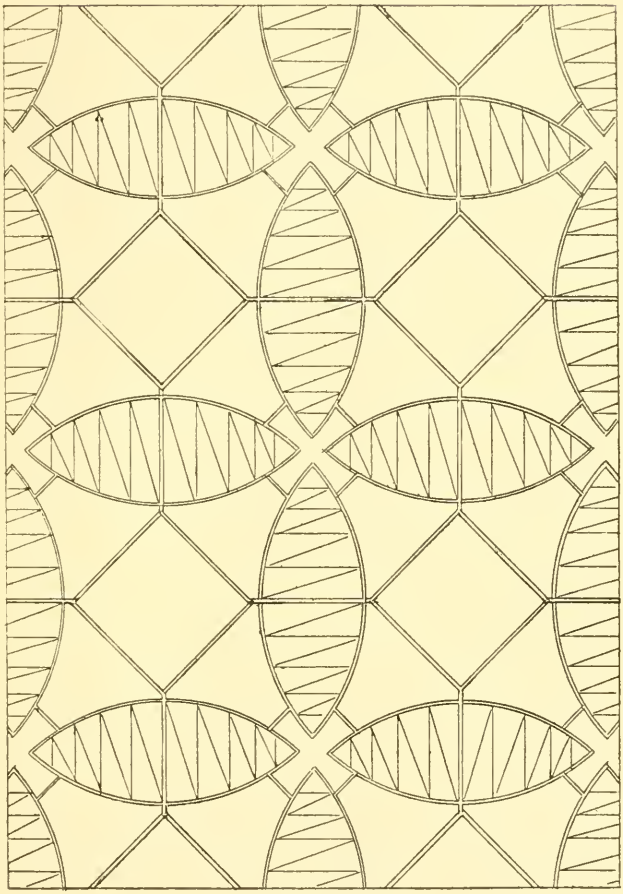

Type B.

Les n°s 4, 5 (24 ou 17) ont permis de tenter la reconstitution *B*. Toutefois le petit pavé en croix, placé à la pointe des écus, n'ayant pas été retrouvé même en unité il est

impossible de rien affirmer. Les pavés carrés 24 et 17, unis ou décorés de fleurs de lis, pouvaient être alternés et donner

Type C.

ainsi une plus grande variété d'aspect. Un architecte de nos amis nous a suggéré l'idée que nous avions là un système décoratif de revêtement de muraille plutôt qu'un dallage.

Ce n'est pas impossible. Toutefois, l'état d'usure du pavé aux armes des Riboul ne permet guère d'admettre cette

Type D.

hypothèse : il ne nous serait pas arrivé si détérioré s'il n'avait subi de longs frottements de pas. De même que le précédent, ce carrelage est par son style du XIIIe siècle.

N° 13 (jaune citron) seulement. Ce système *C* est obtenu avec le seul pavé n° 13 ; étant monochrome, il devait former

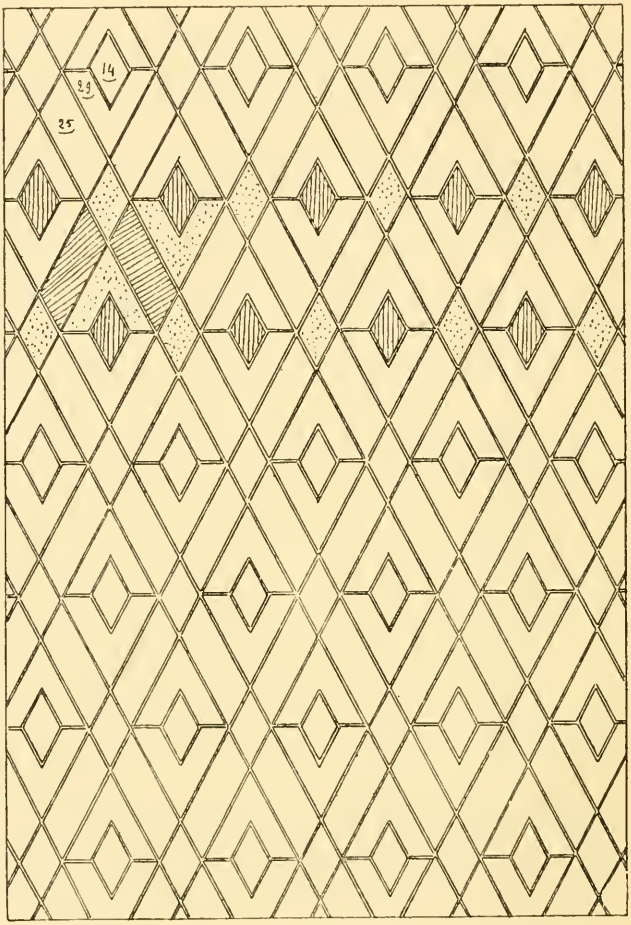

Type E.

des bandes ou chemins. Ajoutons seulement que les joints en ciment rougeâtre rompaient la monotonie de la teinte

générale. Il est difficile d'indiquer la date de ce dallage, il peut être placé aussi bien au XIIIe qu'au XIVe siècle.

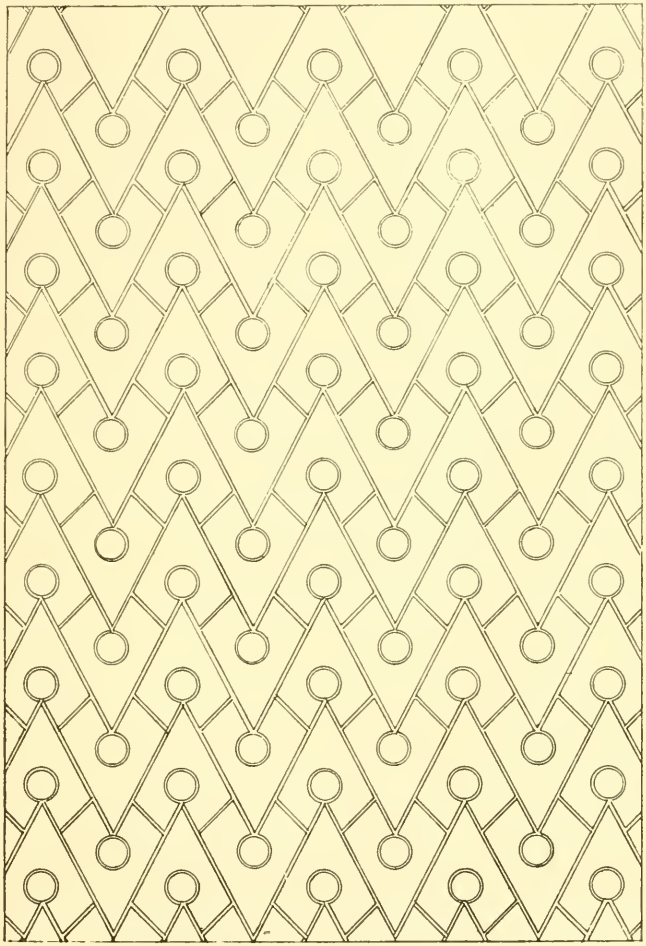

Type F.

D. Système composé de deux pavés les n° 15 (rouge, terre cuite) et 25 (jaune citron). Pour différencier quelque peu les

teintes sur la reproduction, le jaune est indiqué par un pointillé, et le rouge terre cuite par des hachures. Comme

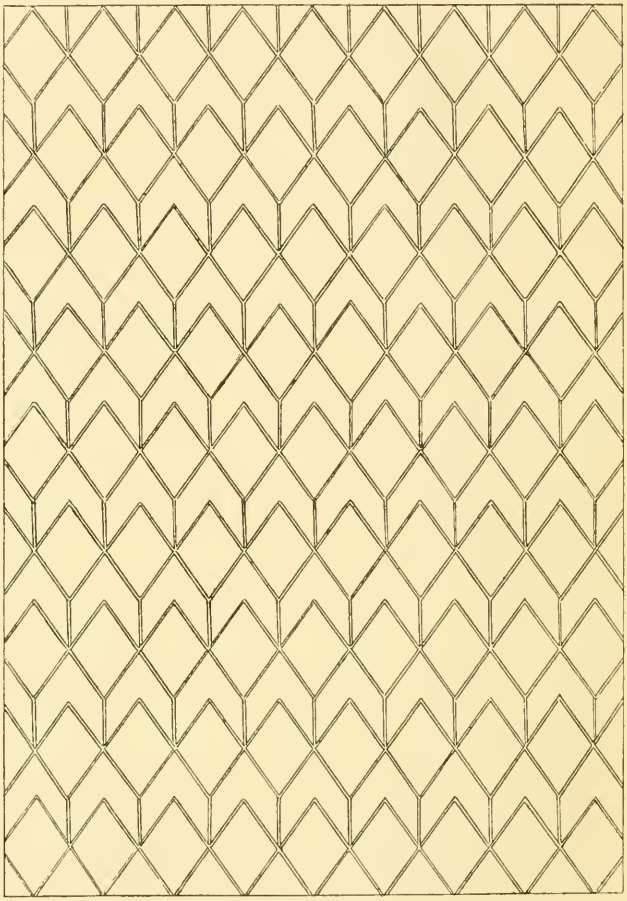

Type G.

toujours les joints en ciment avaient leur importance, n'étant pas d'une épaisseur négligeable.

E. Nos 15, 14, 29, 25 et 26. Système plus complet que le

précédent, employant trois pavés de plus, différents de forme et de couleur. La tonalité de ce carrelage est des plus

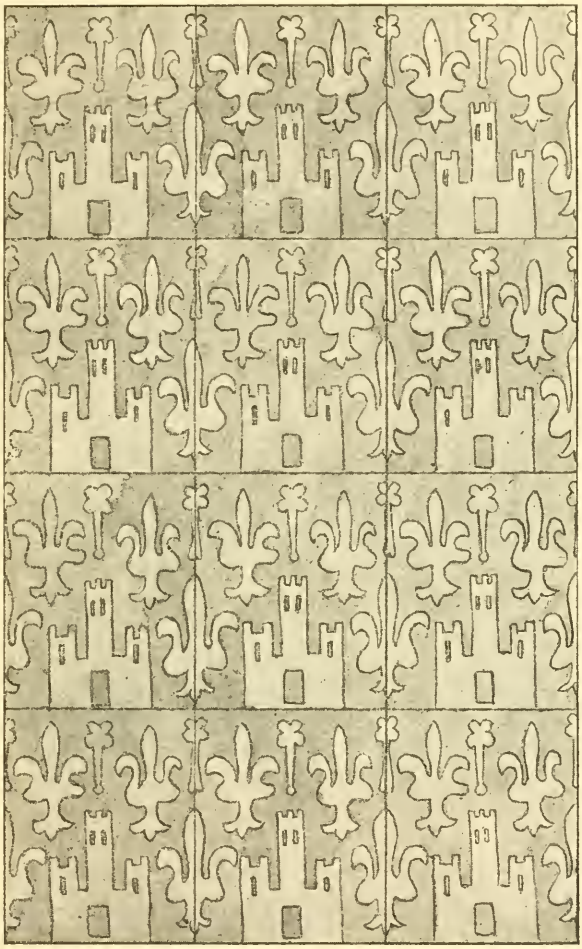

Type H.

riches. Nous avons employé des hachures et des pointillés pour mettre en valeur les différentes colorations.

F. Nos 11 et 12. Les pavés 11 et 12 seulement entrent dans le système *F*. Les petits disques jaune citron se détachent avec la plus grande vigueur sur le fond vert, presque noir

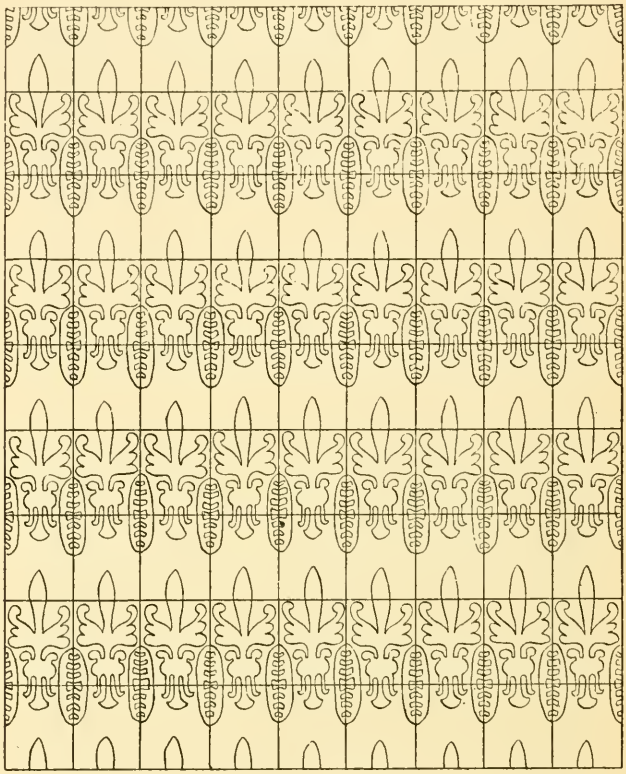

Type I.

et le dessin est complété par les joints en ciment. Ce système est peut être de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. C'est en tous cas celui qui paraît le plus ancien.

G. No 13. Le pavé no 13 intervient dans ce système *G*, avec un pavé carré dont il n'a pas été retrouvé d'échantillon

certain. Nous donnons toutefois ce carrelage à titre de renseignement.

H. N° 20. Le seul pavé n° 20 donne la splendide décoration ci-jointe. Les fleurs de lis de France et les châteaux de Castille y alternent avec un fleuron décoratif. Ce motif, de la

Type I *bis*.

plus belle époque du XIIIe siècle, a dû être fabriqué vers le temps de la mort de saint Louis et rien ne s'oppose à penser qu'il environnait le tombeau de l'évêque G. Rolland. Ce tombeau de grande richesse, puisqu'il était en cuivre doré et émaillé, devait se présenter admirablement sur ce fond chaudement polychrome.

I. N° 21. Le pavé n° 21 n'étant que partie constituante d'un système de deux pavés, nous proposons la reconstitu-

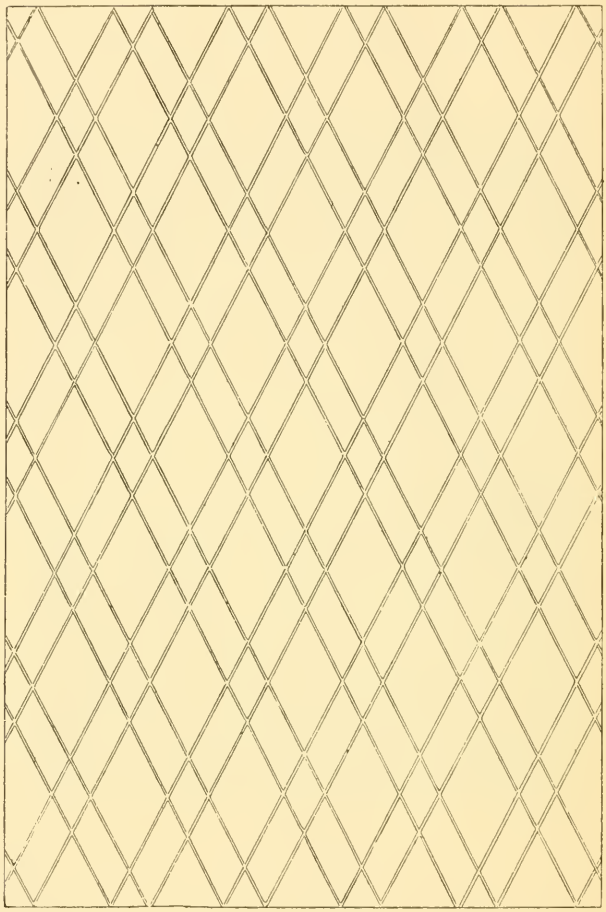

Type J.

tion ci-jointe qui semble la seule possible. Nous donnons à la fois le simple trait et l'aspect général.

Ce motif paraît être du XIVe siècle.

J. Nos 10, 14, 15, 19, 18, 32 et 33. Sept pavés interviennent dans ce système *J*. Il comprenait des pavés losanges unis, jaunes ou verts, et décorés avec des fleurs de lis (18). La plus grande variété pouvait être obtenue avec des moyens très simples ; la monotonie était évitée ce qui paraît toujours avoir été la préoccupation des décorateurs du moyen âge.

Nous laisserons de côté les combinaisons que l'on pourrait obtenir avec les pavés 6, 7, 8, 9, 16, 22, 23, 27, 28 ; nous n'avons voulu que montrer la pensée qui avait présidé à la composition d'un dallage tel que celui de Champagne. D'ailleurs des pavés tels que le no 27, devaient être accompagnés de nombre d'autres qui ne nous sont pas parvenus ; composer des combinaisons avec ces données incomplètes serait faire œuvre d'imagination et ne présenterait aucun résultat certain.

JULES CHAPPÉE.

L'INSTRUCTION

AU XVIIIe SIÈCLE

DANS LES ANCIENNES PAROISSES

DE LA CIRCONSCRIPTION D'INSPECTION PRIMAIRE

DE SILLÉ-LE-GUILLAUME

(SARTHE)

CRISSÉ

Petit Collège de Garçons

Il y a certainement eu autrefois à Crissé, ainsi que le prétend M. Bellée, un petit collège de garçons. Il en est encore question dans un acte du 18 Avril 1717 par lequel la famille Beaury « donne au collège de Crissé cinq livres de rentes. » Cette rente avait été primitivement constituée par Jean Debray, au profit de cet établissement, le 18 juin 1656. La fondation du collège de Crissé serait donc antérieure au XVIIIe siècle.

Mais il est probable qu'en raison de l'insuffisance de ses revenus, cette petite école aura bientôt disparu. Nous savons dans tous les cas qu'elle n'existait plus en 1788. Dans leurs réponses à la Commission intermédiaire les habitants de Crissé déclarent : « que leur paroisse d'une population de » 800 âmes, au-dessus de sept ans, ne possède ni hospice, ni » sœurs pour soigner les malades et instruire les enfants, ni » maître d'école ».

Ils reviennent sur cette question dans leur cahier de plaintes et doléances, et désirent « qu'au cas qu'on supprime » des biens d'église situés dans la paroisse, ils ne soient » point remis comme autrefois à l'évêché ; mais employés à » des établissements utiles tels que petites écoles et sœurs » de charité ».

Le premier instituteur que nous connaissions à Crissé est *Jean Barré* qui commença à enseigner dans cette commune vers 1794. Dans une délibération du 28 fructidor an II, le conseil général de la commune « assemblé au lieu » ordinaire des séances arrête à l'unanimité d'accorder » au citoyen Jules Barré, habitant la commune, parcequ'il » est bon patriote, qu'il a donné en toute occasion les » preuves d'un civisme le plus éprouvé, la place d'insti- » tuteur au premier degré des petites écoles. Connaissant » ses mœurs, sa capacité et sa bonne conduite, il a été » accepté à l'unanimité à cet effet ».

Mais il n'y avait pas de maison d'école. Vers 1800, le maire écrit au Préfet pour lui demander la construction d'une classe et d'un logement. Il dit qu'il existe une vieille grange qu'on pourrait assez facilement approprier. Vers la même époque le conseil municipal demande à conserver Julien Barré, comme instituteur. « Il se livre à l'instruction » des enfants depuis plusieurs années. Plusieurs membres » du Conseil lui confient leurs fils. Il ne s'occupe que des » petites écoles, dans la pratique des bonnes mœurs et étant » capable de bon exemple ».

Pas traces d'écoles de filles.

LE GREZ

Pas traces d'écoles.

MONT-SAINT-JEAN

Petite École de Garçons

Il y avait à Mont-Saint-Jean, dès le commencement du XVIIIe siècle, une « prestimonie » fondée pour la célébration de douze messes et « l'instruction de douze enfants pauvres » de la paroisse. » Les biens légués comprenaient une maison et deux magnifiques jardins. Ils figurent avec la désignation suivante qui en fait assez connaître la destination primitive, sur un plan du bourg, dressé en 1775 : « Maison fondée pour l'école ; Jardin de la Prestimonie de l'école ; Jardin dépendant de la maison d'école ».

On ignorait jusqu'à ce jour et le nom du fondateur et la date exacte de la fondation de cette prestimonie. S'il ne m'a pas été possible de retrouver le testament du donateur, j'ai au moins la satisfaction d'en faire connaître, avec la date précise, les dispositions les plus essentielles et les plus générales. Ce travail de découvertes couronné de succès est la plus douce récompense offerte à l'investigateur.

Des documents publics m'avaient appris que cette prestimonie avait été fondée par Me *Pierre Édin*, prêtre de Mont-Saint-Jean. La maison mise sous sequestre, fut restituée à la commune par un arrêté du Préfet de la Sarthe, en date du 21 août 1807. Cet arrêté établit que, suivant des renseignements fournis par le conseil municipal et le conseil de fabrique de Mont-Saint-Jean, les titres de fondation de la prestimonie ont été enlevés de la mairie, pendant les troubles civils, mais qu'il est certain qu'elle a été autrefois fondée pour l'instruction de douze pauvres et la célébration de douze messes dans l'église de Mont-Saint-Jean. En 1832 les héritiers de Pierre Édin réclament l'exécution du testament de leur parent et exigent que la maison de la Prestimonie serve à l'école.

Mais il n'y avait encore que présomption et non certitude

au sujet de cette fondation. Un document authentique de 1730 ne permet plus de concevoir le moindre doute au sujet de cette affaire. C'est une présentation de la prestimonie de feu Me Édin à Me Launay, prêtre, faite le 30 juin 1730. « Vénérable et discret Noël Mauboussin, prestre, curé de » Mont-Saint-Jean, patron présentateur du legs et fondation » faits par Pierre Édin, en son vivant prêtre habitué de la » paroisse, Francois et Louis Édin, marchands, Louis Péan, » laboureur, tous héritiers du feu sieur Édin et présentateurs » conjointement avec le dit curé : attendu que la prestimonie » actuellement vacante, par suite du décès de Pierre Édin, » curé d'Étival-en-Charnie, qui en était le titulaire, présen- » tent la dite Prestimonie à Me Julien Launay, prestre habitué » de Mont-Saint-Jean, à condition par lui de dire et célébrer » à l'intention du sieur Édin douze messes par chacun an.... » et d'instruire et montrer douze enfants les plus pauvres de » la paroisse et au surplus suivant et conformément aux » intentions du fondateur portées dans son testament en date » du 1er de l'an 1701 ».

Cette école n'était faite que d'une façon intermittente. Dans leur cahier de plaintes et doléances, les habitants de Mont-Saint-Jean déclarent « qu'il y a dans la paroisse une » maison destinée à loger un homme à l'effet d'instruire la » jeunesse. On désire qu'elle soit habitée et que celui qui aura l'éducation de la jeunesse soit rétribué par les pères et mères. On demande aussi que le curé qui s'est emparé de la prestimonie, en abandonne la jouissance.

Petite École de Filles

Il y a eu une école de filles à Mont-Saint-Jean, avant la Révolution, avec une maison destinée à la maîtresse. Mais en 1789, personne ne fait l'école aux filles. Les habitants demandent que madame de Dreux qui détient la maison destinée à la maîtresse d'école en abandonne la jouissance.

NEUVILETTE

Pas traces d'écoles.

PARENNES

Petite École de Garçons

La paroisse de Parennes qui comptait avant la Révolution, une population de 500 habitants au-dessus de 7 ans, avait un petit collège de garçons dès le XVe siècle. D'après M. Bellée, on donnait à cet établissement le nom d'école de grammaire. « Le mardi 6 février 1469, le chapitre de Saint-» Pierre-la-Cour du Mans, seigneur de Parennes, nomme » par délibération capitulaire Me Gervais Lefèvre, prêtre, » recteur des écoles de la paroisse de Parennes ».

Il n'est pas facile de faire connaître au juste l'emplacement qu'il occupait et le temps pendant lequel il a existé. On suppose qu'il avait disparu en 1713, car on voit cette année-là Me *Letourneur*, prêtre donner par testament une maison pour loger le vicaire à condition pour ce dernier de faire l'école aux garçons de la paroisse.

Je n'ai pu retrouver ce testament, mais il en est fait mention dans les registres du contrôle. « Du 15e jour de » février 1713 a été contrôlé un testament sous seing privé » par Me Letourneur, prêtre de Parennes, par lequel il donne » tant pour service qu'autrement 2,436 livres ».

Le souvenir de cette fondation ne s'était pas éteint en 1784, ainsi que le montre une décision prise le 15 août de cette année par le général des habitants de la paroisse. « Il » a été en outre délibéré et arrêté par l'assemblée que le » sieur Angellier, procureur de la fabrique fera incessament » faire et placer aux frais de la dite fabrique de Parennes, » ainsi qu'il est d'usage, une serrure avec clef à la porte de » la maison du vicariat ou collège de garçons de la dite » parroisse, ordinairement occupé par les sieurs vicaires du » même lieu qui pour cet effet ont ordinaire d'y faire les

» écoles aux jeunes garçons ; consentent les dits habitants » que vénérable et discret Me Christophe Blanche leur vicaire » actuel y fasse dès cet instant ou dès qu'il l'aura pour » agréable sa demeure tant qu'il lui plaira de résider au dit » Parennes, sans qu'il soit tenu d'en payer aucun salaire, » ni loyer, mais seulement d'y faire autant qu'il le pourra » les petites écolles aux garçons ; désirent les habitants que » toutes les réparations et réfections dont la dite maison du » vicariat aurait présentement besoin et pourrait avoir » besoin dans la suite, soient faites à la diligence de leur » procureur de fabrique ».

Cette école ne fut tenue toutefois que d'une façon intermittente. Dans leurs réponses à la Commission intermédiaire du Maine, les habitants de Parennes déclarent « qu'il n'y a » pas de maître d'école » dans leur paroisse.

Le premier instituteur de Parennes après la Révolution est le sieur Julien Vovard qui exerça de l'an III à l'an VIII. Sa signature est lourde. On ne sait d'où il était originaire et où il mourut. On le trouve comme témoin dans l'acte de décès du maire de Parennes fusillé par les Chouans en 1795.

Petite École de Filles

La paroisse de Parennes avait, avant la Révolution, une école de filles fondée par Me Cabaret de Courteille, prêtre du Mans, et dirigée par deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul. Par acte passé le 1er février 1780, devant Me Bronod et son confrère, notaires à Paris, ce vénérable ecclésiastique place « sur le clergé de France une somme de six mille livres » produisant trois cents livres de rentes exemptes d'imposi- » tions royalles, avec application des dits intérêts pour » l'entretien et subsistance de deux sœurs de Charité au dit » Parennes, dont l'occupation aura pour objet l'éducation » des jeunes filles de la dite paroisse et même de celles

» circonvoisines qui ne seraient pas trop éloignées, ainsi » que le soulagement des pauvres malades et infirmes des » mêmes paroisses ».

Pour créer une école, il ne suffit pas, on le sait, d'assurer un traitement aux maîtres ou maîtresses qui la dirigent. On doit de plus leur procurer un logement personnel convenable et une salle de classe de dimensions suffisantes. Me Cabaret pensait que les habitants de Parennes se chargeraient de ce dernier soin. Il n'en fut rien. « Les paroissiens ont un très » grand désir et intérêt de voir chez eux des sœurs et » maîtresses d'écolle aussi exemplaires, aussi zelées et aussi » instruites que le sont celles de la société et congrégation » de la Chapelle-au-Riboul, tant pour le soulagement des » pauvres malades et infirmes que pour l'instruction » des jeunes filles ; ils n'ont nullement à hésiter sur les » propositions qui leurs sont faites si gratuitement. Cepen- » dant ils reconnaissent d'une commune voix qu'il n'y a » point en leur possession particulière de fonds convenable » pour construire une maison d'écolle, et qui ne se trouve » personne qui ait l'intention de vendre et abandonner un » terrain suffisant pour cette édification. » En résumé, les habitants de Parennes tout en acceptant avec empressement l'offre généreuse de Me Cabaret ne paraissent disposés à faire aucun sacrifice.

Dans ces conditions, il ne restait au fondateur que de se charger lui-même de la construction de l'école. C'est ce qu'il se décida à faire. Le 10 Décembre 1784, il fait connaître son intention dans les termes suivants : « Dès l'année 1780, » j'ai placé sur le clergé de France, une somme pour fonder » à Parennes, une école de filles. Cet établissement est resté » sans effet jusqu'à présent, faute de logement convenable » pour les dites sœurs, ce qui me détermine à me charger » des frais de construction d'une maison, de ceux d'ameuble- » ment d'icelle, tel que bon me semblera, même du droit » d'amortissement et autres, s'il en est dû à cause de la dite

» construction, en procurant par les dits habitants un terrain » convenable. Il y a une petite portion de terre ayant » soixante pieds de long sur quarante de large, dépendant » de la fabrique, située à l'entrée du bourg et nommée le » Petit-Orbeau, laquelle conviendrait parfaitement pour y » édifier la dite maison, et pour que la fabrique ne perde » rien du revenu de cet objet qui ne peut excèder trente à » quarante sols annuellement, les sœurs seront chargées de » payer cette dernière somme, si mieux n'aimaient les sieurs » curé et habitants que les dites sœurs se chargeassent au » lieu de cette rétribution de blanchir les nappes, amicts, » corporaux, purificatoires et autres petits linges de l'église, » ce qui serait avantageux à la dite fabrique. »

Le 2 janvier 1785, le général des habitants de Parennes se réunit au cimetière de cette paroisse, devant la porte de l'église, pour statuer de nouveau sur les propositions de l'abbé Cabaret. « La matière mise en délibération et mure- » ment refléchi, les dits sieurs curé et habitants ont d'une » commune voix, témoigné leur reconnaissance du bienfait » dont le dit Me Cabaret de Courteille veut gratifier la » paroisse, et déclaré qu'ils acceptent les louables et pieuses » propositions dont il s'agit. En conséquence, ils déclarent » consentir purement et simplement en premier lieu, que » l'espace de terrain nommé le Petit-Orbeau, serve d'empla- » cement à la maison d'école que le dit sieur Cabaret est » dans l'intention de faire construire pour le logement des » sœurs ; en second lieu, que les sœurs blanchissent les » petits linges de l'église ; en troisième lieu, que les grosses » réparations seront à la charge des habitants ; en quatrième » lieu, que dans le cas où après la dite maison construite, » les dites sœurs ne viendraient pas s'établir, ou y étant » établies, elles fussent obligées de quitter la paroisse, » sans être remplacées par d'autres, soit de la même » congrégation, soit d'une autre, la dite maison serait » affermée comme les autres biens de la fabrique ; en

» cinquième lieu, enfin qu'aux dits cas exprimés au précèdent » article et iceux bien constatés, les administrateurs de » l'hôpital du Mans disposeront du mobilier qui se trouvera » dans le dite maison, ainsi que de la rente de trois cents » livres et arrérages d'icelle, ce qui aura pareillement lieu en » cas de négligence de faire faire les grosses réparations ou » de faire reconstruire la dite maison si elle venait à périr » de vétusté. »

Les travaux de construction de la nouvelle école, commencèrent en 1785 et l'édifice fut complètement achevé l'année suivante, ainsi que le constate une inscription qu'on voit encore au pignon ouest de cette maison. L'installation des sœurs eut lieu à la rentrée des classes de 1786. Le 10 septembre de cette année là, le général des habitants de Parennes se réunit de nouveau. On lui « remontre » que Me Cabaret « aurait fait bâtir pour loger les dites deux sœurs » de charité une maison qui est bien solidement et bien » commodément construite et meublée. En conséquence et » à la réquisition du fondateur et des habitants est inter- » venue Vénérable sœur Marie Mailay, supérieure générale » de la société des sœurs de charité de la ville de Sillé-le- » Guillaume, demeurant à la communauté de la Chapelle- » au-Riboul, qui a déclaré avoir vu et visité la sus dite maison » et ses dépendances, qu'elle a reconnue être bien logeable » et meublée. »

L'abbé Cabaret explique que quand il a stipulé dans l'acte de fondation « que les deux sœurs de charité seraient au » service des paroisses les plus voisines, il a entendu » donner la liberté aux dites sœurs de recevoir dans leur » école des jeunes filles des paroisses voisines s'il s'en » présentait et d'aller au secours de leurs malades, si leurs » occupations dans la paroisse de Parennes le leur per- » mettaient, et si on leur amenait un cheval pour les conduire » et reconduire, et cela toutes fois et autant que les bons

» offices qu'elles doivent spécialement aux habitants de » Parennes n'en pourront souffrir. »

La supérieure générale accepte toutes ces clauses et s'oblige en retour « d'envoyer deux de ses sœurs pour, » conformément aux règles de son institut, tenir les ecoles » de jeunes filles de la paroisse pendant tous les mois de » l'année, à l'exception du mois d'août et du temps de leur » retraite et d'aller au secour des pauvres malades de la dite » paroisse de Parennes envers laquelle elles s'engagent à » remplir tous les devoirs de leur état. »

Dans leurs réponses à la commission intermédiaire, les habitants de Parennes déclarent que dans leur paroisse « il » n'y a point d'hospice, ni de maître d'école, mais nous avons » deux sœurs de charité. Un bienfaiteur leur a fait faire un » logement et leur a fondé, sur le clergé de France, deux » cent quarante livres de rentes, à condition d'instruire les » jeunes filles et de soigner les malades. »

Les sœurs dûrent quitter Parennes dans les premières années de la Révolution, après avoir refusé de prêter le serment civique. Leur maison fut mise à la disposition de l'instituteur. Un procès-verbal d'expert fait connaître que le collège de Parennes est occupé en 1792 par le citoyen Vovard. L'établissement comprenait :

1° Un corps de bâtiment, estimé 1,000 francs ; 2° Une maison, nommée le collège, estimée 500 francs ; 3° Une pièce de terre, nommée le champ de l'Ecole, dépendant du collège des garçons et exploitée par le citoyen Vestien.

PEZÉ-LE-ROBERT

Petite École des Garçons

Il y avait à Pezé-le-Robert, avant la Révolution, une « petite école de garçons », tenue par le vicaire. Sa dotation

se composait d'une maison, d'un jardin et de plusieurs pièces de terre. On connaissait cet établissement sous le nom de Prestimonie de Sainte-Anne. Le titulaire était à cette époque l'abbé *Désaunais*. La maison fut acquise en 1791 par M. Gaignard de Saint-Rémy, pour la somme de 2,600 livres.

SAINT-RÉMY-DE-SILLÉ

Il n'y avait pas d'école de garçons à Saint-Rémy avant la Révolution. Dans leur cahier de plaintes et de doléances les habitants espèrent « qu'il se fondera dans chaque paroisse » des écolles gratuites pour l'un et l'autre sexe, où tout citoyen » aura droit de former son cœur et son esprit sur des » moelles sages et choisies et de cultiver par l'éducation des » talents rares et souvent plus précieux, qui sans ces secours » demeurent enfouis et inconnus au grand préjudice de l'état » à qui ils rendraient des services signalés si ceux qui en » sont gratifiés par la Providence divine avaient les moyens » indiqués de les faire éclore et de les faire fructifier. »

Pas d'écoles pour les jeunes filles. Ces dernières pouvaient fréquenter l'école des sœurs annexée à l'hospice de Sillé.

ROUEZ-EN-CHAMPAGNE

Petite École de Garçons

La paroisse de Rouez-en-Champagne qui comptait avant la Révolution, 1,540 habitants au-dessus de 7 ans, avait dès le commencement du XVIIe siècle, un petit collège pour l'instruction des garçons. Cet établissement fut fondé le 27 mars 1601, par Me *Jehan Huard*, bachelier en théologie et curé de Rouez. Sa dotation comprenait « une maison

» manable, composée d'une salle basse, chambre à côté, » deux chambres hautes, grenier dessus et caves dessous » plus deux petits jardins d'une superficie d'environ « quatre » journées d'hommes bêcheux ».

Le principal était « choisi et eslu » par le curé et les paroissiens de Rouez. Il pouvait jouir « à son plaisir et à sa » volonté des biens légués à charge de montrer soigneuse- » ment aux enfants du dit Rouez et de dire ou faire dire une » messe haute le jour de sainte Catherine à l'intention du » fondateur et de ses amis trépassés. » Le premier principal mentionné dans l'acte est Me Jehan Fontanille.

Près de quatre-vingts ans plus tard, un autre curé de Rouez, Me Urbain du Génétay, fondait le 24 février 1674, une prestimonie pour la célébration de la première messe et l'instruction des enfants. Il est probable que la plupart du temps, c'était le même titulaire qui avait le collège et la Prestimonie. Cependant, nous verrons peu d'années avant 1789, l'un des vicaires titulaire de la prestimonie et l'autre du collège.

On n'a aucun renseignement sur le collège de Rouez pendant le XVIIe siècle. Au commencement du XVIIIe nous voyons le 6 janvier 1703, le curé et les habitants de cette paroisse présenter la place de principal de leur collège à Me Alexandre Thibaut. Cet établissement avait une bibliothèque car les habitants se réunissent le 5 août de la même année à ce sujet. Malheureusement les minutes du notaire qui a rédigé ces deux actes sont perdues ; il ne nous est donc pas possible d'avoir des renseignements plus précis à ce sujet.

Un résultat du 12 avril 1750 nous donne quelques détails intéressants sur la situation du collège de Rouez à cette époque. Il nous apprend que le dernier principal Me Launay est mort et que la place est vacante. Joseph Freulon, le procureur syndic « remontre aux habitants assemblés au » cimetière à l'issue de la messe, au son de la cloche, en la

» manière accoutumée, que Me Julien Touchard, prêtre » habitué de la paroisse est dans le dessein d'instruire et » faire l'écolle aux jeunes garçons, leurs enfants, et requiert » la place de principal qu'occupait feu Michel Launay ».

Les habitants, après avoir longuement conféré entre eux « vu la capacité du dit sieur Touchard » l'ont d'une commune voix nommé, élu et choisi pour maître d'école et régent de leur collège. Il pourra jouir pendant tout le temps qu'il demeurera à Rouez et vaquera à l'instruction des enfants, de la maison, jardin et dépendances du dit collège et d'une rente de 3 livres qui y est affectée, sans être tenu aux réparations.

En même temps, les paroissiens de Rouez reconnaissent que les revenus du collège « ne sont pas suffisants pour la » rétribution et honoraires d'un maître d'école. » Aussi conviennent-ils de lui payer pour chacun des enfants qui fréquenteront sa classe : « cinq sols pour ceux qui appren- » dront à lire seulement ; sept sols pour ceux à qui il » montrera à lire et à écrire, et dix sols, pour ceux qui » voudront apprendre le latin, le tout par chaque mois. » Le 20 mai 1750 Me Julien Touchard est aussi pourvu de la prestimonie du Génétay.

Ainsi la coutume d'établir des catégories d'enfants suivant qu'ils apprennent à lire seulement, à lire et à écrire, ou le latin est donc ancienne. Elle a survécu pendant de longues années. Nous verrons en effet, les conseils municipaux, dans notre siècle suivre cette tradition quand il s'agira de donner leur avis sur le taux de la rétribution scolaire.

La réponse des habitants de Rouez à la commission intermédiaire du Maine, nous renseigne sur la situation des établissements d'instruction dans cette paroisse à la fin de l'ancienne monarchie. Les habitants déclarent qu'il y a chez eux « une prestimonie fondée par un vicaire chargé de » l'école des garçons. Cette prestimonie fondée aussi pour la » première messe consiste en un bordage affermé 200 livres.

» Une maison qu'on nomme le collège sert de logement au » second vicaire qui fait aussi gratis l'école des garçons. Ce » collège est composé d'une maison et de deux petites por- » tions de jardin à l'usage du second vicaire ».

Les vicaires durent cesser leurs fonctions d'enseignement dans les premières années de la Révolution, Jean Lavigne maître laïc, les remplaça. Il exerça à Rouez de l'an III, au 24 frimaire an IX. Il ne reçut toutefois de nomination officielle que le 4 messidor an IV. Jean Lavigne cumulait avec ses fonctions d'instituteur, celle de commis de l'administration cantonale de Rouez ; son traitement était de 600 francs. Mis en demeure d'opter pour l'une ou l'autre fonction il donna sa démission d'instituteur le 24 frimaire an IX. Ce maître avait une bonne instruction ; les procès-verbaux qu'il a rédigés sont bien écrits et d'un style assez correct.

Petite École de Filles.

La paroisse de Rouez-en-Champagne avait des maîtresses d'école dès le commencement du XVIIIe siècle. Nous n'avons malheureusement que peu de renseignements sur elles. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'elles étaient logées et rétribuées par le curé.

Vers 1720, Me Jacques Dupart, curé de Rouez résolut de fonder dans sa paroisse un établissement de sœurs de la Chapelle-au-Riboul. Il fait « remontrer » aux habitants par le procureur de la fabrique « qu'il désire et souhaite établir » à Rouez, deux filles de Charité pour instruire les jeunes » filles et soigner les malades ; qu'il donne à cet effet une » somme suffisante et que dans le but de faciliter un établis- » sement si avantageux pour la paroisse, il les prie de » consentir tant pour eux que pour leurs successeurs, à » exempter de tailles et autres impositions, les deux filles de » Charité qu'il avait l'intention d'appeler à Rouez ».

Les habitants après avoir conféré entre eux, approuvent le dessein de leur curé, et s'engagent à exempter les sœurs de la taille et autres impositions. Quelques jours après, Jacques Duprat donnait par acte du 18 septembre 1720, une somme de 240 livres à la congrégation de La Chapelle-au-Riboul, à condition d'entretenir à Rouez deux sœurs de Charité chargées d'instruire les jeunes filles et de soigner les malades.

L'une des premières sœurs de Rouez a été *Guilmette Jardin.* Elle arriva dans la paroisse avec une compagne dans le courant de 1721. L'année suivante l'établissement est déjà prospère. C'est ce qui décida Me Sainton, successeur de Duprat dans les fonctions curiales, à le consolider. Dans un acte du 11 juillet 1722, ce prêtre et le sieur Duprat, seigneur de la Goupillère « considérant le bieng et utilité que produit » au public la fondation qui a été faite par messire Jacques » Duprat, ancien curé de la paroisse, pour l'établissement de » deux sœurs de charité chargées de tenir les écoles de » filles, prendre soin des malades, d'élèver et instruire » pauvres orphelines de la paroisse, voulant assurer et rendre » certaine cette fondation, ont déclaré par ces présentes que » la maison dépendant de la dite cure, auprès de laquelle » maison le sieur curé Duprat a fait construire un pavillon, » soit et demeure à perpétuité pour le logement des sœurs » et orphelines et la tenue de l'école des filles de la paroisse, » auxquelles les dites sœurs devront montrer gratuitement. » En considération de cet établissement le curé sera déchargé » du logement et salaire que ses prédécesseurs avaient » coutume de donner à leurs maîtresses d'école ».

Comme on le voit ce fut le curé qui fournit le logement aux sœurs et l'ancien curé Duprat qui assura leur traitement par une importante fondation. Les héritiers de ce dernier voulurent s'affranchir de cette obligation ; mais une sentence du présidial du Mans les y contraignit ainsi qu'il résulte

d'un document du 2 janvier 1722, portant la signature de madame Thulard.

L'ancienne maison des sœurs de Rouez que quelques personnes se rappellent encore avoir vue, se composait d'une chambre basse et d'une chambre haute, grenier dessus. La classe se faisait au rez-de-chaussée et le premier servait de logement personnel aux maîtresses.

On croit généralement que les héritiers Duprat remboursèrent le capital légué par leur parent. Au lieu de le constituer à nouveau, les habitants décidèrent d'acquérir le bordage de la Ménagerie que les sœurs louèrent elles-mêmes et dont elles touchaient les revenus chaque année. Une partie du capital, environ deux milles livres, fut constitué à Beaumé, notaire à Tennie et ensuite à d'autres personnes.

Le 24 juin 1774, les sœurs Renée Mézières et Jeanne Lerat louent leur bordage de la Ménagerie pour une somme de 120 livres ; elles se réservent en plus les subsides suivants : 12 livres de bon beurre, une oie grasse à Noël, un boisseau d'avoine, et l'obligation pour le fermier de les conduire une fois par an à la Chapelle-au-Riboul, au temps de la retraite.

Un document de 1788, nous fait connaître la situation de l'école des filles de Rouez à cette époque. « Il y a dans le » bourg deux sœurs de charité de la Chapelle-au-Riboul pour » secourir et soigner les malades et faire l'école des jeunes » filles. La fondation des sœurs consiste dans un petit » bordage valant à peu près 120 livres, elles ont en outre un » contrat de rente de cent livres. Les sœurs de charité louent » à leur volonté leur bordage, en font les réparations, en » paient les dix sols de décimes acquittent 12 livres prscrites » pour la fondation et assistent quelques personnes. Le curé » veut bien leur donner logement gratis. Sans celà elles ne » pourraient exister avec leurs trop modiques revenus. Il y a » cependant peu d'établissements plus utiles à l'humanité et » au bien général d'une paroisse ».

Les sœurs refusèrent en 1792, de prêter le serment civique exigé de tous les fonctionnaires publics. Elles quittèrent la paroisse et on dut pourvoir à leur remplacement. La maîtresse laïque qui leur succéda fut une dame Châtelain à qui on assigna pour logement une portion de l'ancien collège de garçons. Une demoiselle Poirier la remplaça et exerça probablement à Rouez jusqu'en 1819, époque où les sœurs sont réintégrées dans leur maison.

ROUESSÉ-VASSÉ

Petite École de Garçons

La paroisse de Rouessé-en-Champagne comptait quelques années avant la Révolution une population de 1,500 habitants au-dessus de 7 ans. Elle eut des maîtres d'école dès le XVIe siècle. Dans le désir de voir ses successeurs continuer d'instruire les garçons, Me *Guy Lebossé*, vicaire, donne pour l'école la maison qu'il occupe à Rouessé et dans laquelle selon toute probabilité il faisait la classe.

Le vicaire continua de faire l'école jusqu'à la Révolution. L'examen des registres de l'état-civil nous révèle en effet les noms d'ecclésiastiques qui cumulaient les fonctions de vicaire avec celles de maître d'école. En 1684, Laurent Suour, maître d'école est remplacé quelques années après par Hubert Grippon qu'on qualifie également de maître d'école. Ce dernier enseignait les premiers éléments de latin. En 1688, il donne son avis sur la demande de la prestimonie de Saint-Mathurin, sollicitée par deux de ses élèves. Il se prononce pour le plus avancé, celui qui a appris le latin. « L'autre, dit-il, ne sait encore lire que dans ses » heures. » Enfin en 1719, Jacques de la Ferrière, prêtre, est aussi qualifié de maître d'école de la paroisse de Rouessé.

Dans leur réponse à la Commission intermédiaire du Maine, les habitants de Rouessé-Vassé déclarent : « Qu'il n'y » a point, dans leur paroisse, d'hôpital, point de collège » fondé. Les garçons sont instruits gratuitement par le » vicaire. » Comme le vicaire n'était pas rétribué pour faire la classe, il est à supposer qu'il la faisait sans grand zèle. C'est pour cette raison que l'instruction à Rouessé était faible, autant du moins qu'on en peut juger par l'examen et et le nombre des signatures apposées au bas des délibérations des habitants.

Le vicaire dut cesser ses fonctions d'enseignement vers 1792. Un maître laïc du nom de Lavigne le remplaça Il était en même temps qu'instituteur greffier de la mairie. On n'a sur ce maître que des renseignements incomplets car les archives de Rouessé ont été détruites. Le 12 pluviose an III, une troupe de chouans força le sieur Lavigne à leur délivrer tous les décrets, registres et autres papiers déposés aux archives de la municipalité. Ils font brûler le tout devant la porte de l'église.

La délibération suivante prouve que Lavigne a tenu les petites écoles à Rouessé pendant les premières années de la Révolution. « Le sieur Lavigne nommé par décision du » conseil général de Rouessé-Vassé le 6 janvier 1792, » secrétaire greffier de la commune, déclare continuer les » petites écoles et se démettre de ses fonctions pour se » conformer à la loi du 24 vendémiaire sur les incompati- » bilités ».

Le 30 frimaire an III, le conseil-général de la commune reçoit du district de Sillé, l'invitation de nommer « six » citoyens pour que l'administration du district en nomme » trois destinés à former un jury d'instruction publique des » écoles primaires. » Une autre délibération nous apprend que le citoyen Lavigne qui, à cette époque, « enseignait les » petites écoles » recevait un traitement annuel de 400 fr. Pour l'année 1794, ce traitement est porté à 800 francs.

Petite École de Filles

Il y avait aussi avant 1789, une maîtresse d'école à Rouessé. Dans quelques documents on la qualifie de sœur. En 1788 les habitants déclarent qu'il y a dans leur paroisse « une maîtresse d'école pour les filles logée par le seigneur » et rétribuée par le curé ».

ROBERT.

L'ÉGLISE ET LA PAROISSE

DE

LAVARÉ

(SARTHE)

CHAPITRE IV

Les seigneuries et les fiefs de Lavaré. — *La Corvée.* — *Boisguinant* ; familles Chabot, de Ronsard, Le Sirier, de Thieslin, des Feugerets Corvasier, etc. — *Chaillouay* ; famille de Seffrye. — *La Planchette et la Reine-Bourgère* ; famille de Saint-Méloir. — *La Rivière* ; famille Deschamps ; La légende de la butte de Montangis. — *Launayrond.* — *Toucheronde.* — *Courgeon* ; famille de la Goupillère.

Bien que cette notice ait pour principal objet l'étude de l'administration paroissiale à Lavaré, elle ne peut laisser entièrement de côté, sans être incomplète, l'histoire féodale qui se rattache par tant de points, avant la Révolution, à celle de la population tout entière. Nous résumerons donc rapidement dans ce dernier chapitre les documents qu'il nous a été donné de réunir, au cours de nos recherches, sur les différents fiefs de Lavaré. A défaut d'autre intérêt, ces notes pourront fournir quelques indications utiles en vue d'un travail plus approfondi sur les seiguenrs de Lavaré (1).

(1) Sauf indications spéciales, la plupart des documents cités dans ce chapitre appartiennent aux archives de Boisguinant, dont M. l'abbé

La Corvée. — Le plus ancien fief de Lavaré semble celui de la Corvée, qui, dès le commencement du XVe siècle, relevait de la terre et seigneurie de Mondoubleau.

Le 12 juillet 1405, en effet, Ysabeau de Montreuil, veuve de Guillaume de Jupilles, rend aveu « à très noble et très puissant seigneur, mons^r de la Ramée, comte de Dampmartin, seigneur de Melle et de Mondoubleau, pour son domaine de la Corvée, à Lavaré », et pour divers bordages : aux termes de cet aveu, elle « se reconnait tenue de faire foy et hommage lige à la châtellenie de Mondoubleau et lui devoir quinze jours de garde. »

Parmi les vassaux et arrière-vassaux du fief de la Corvée se trouvent alors Jeanne Leppine, dame de Chaillouay ; Robinet de Chereau et la veuve de Jean de Baugé pour les métairie et bordage du Bois-Ahanne ; Jean de Cormorin pour la métairie de l'Ermitage ; Perrot Bontemps pour la Reine-Bourgère ; Olivier de Jupilles ; la dame de Laçay ; Guillaume de Contres pour la seigneurie de Boisguinant et ses dépendances etc.

Plus tard, en 1494 et 1496, le fief de la Corvée est aux mains de Guillaume Chabot, écuyer, qualifié seigneur du Vivier et de la Corvée, et de Julienne Lefebvre, sa femme. Leur fils, Marin Chabot achète la seigneurie de Boisguinant : à partir de cette époque la Corvée et Boisguinant demeurent réunis.

Boisguinant. — La terre de Boisguinant, qui occupe la première place dans l'histoire de Lavaré pendant les trois derniers siècles, relevait, comme nous venons de le dire, du fief de la Corvée, et, par son intermédiaire, de la seigneurie de Mondoubleau. Au commencement du XVe siècle, elle comprenait 545 arpents de terre, avec les métairies ou bordages de Château-Vaujours, de la Gaste, de la Hamardière (1), de la Planchette, le moulin et l'étang de Grippeau

Desvignes, curé doyen de La Suze, a bien voulu nous communiquer une analyse détaillée.

(1) La Hamardière appartenait aux chapelains de Saint-Michel de Tron-

et une tuilerie tenue « de fournir de pots de terre pour l'usage de la maison seigneuriale. »

A Guillaume de Contres, sieur de Boisguinant en 1405, succèdent Colin Le Boindre (1462), Jean Véron (1465) et Me Etienne de la Raiste, seigneur de Saint-Michel de Chavaigne (1466). En 1496, la veuve de ce dernier, Jeanne Le Picard, rend aveu à messire Guillaume Chabot, écuyer, seigneur du Vivier et de la Corvée. A la mort de Jeanne Le Picard, en 1505, Boisguinant devient la propriété de Denis Le Picard et de Nicolas Lelièvre, prêtre, bachelier ès-droits, qui vendent cette terre à Marin Chabot (1).

Marin Chabot abandonne dès lors la Corvée pour venir résider à Boisguinant. Le 13 juin 1542, il rend aveu, comme seigneur de ces deux fiefs, « à haut et puissant prince Monseigneur Anthoyne, duc de Vendosme, pair de France, baron de Mondoubleau. » On retrouve, mentionnés dans cet aveu de 1542, le bordage de Château-Vaujours, les lieux de la Planchette et de Chaillouay et la chapellenie de Saint-Michel du Mont-Ahanne ou de Tronquesnault.

Marguerite Chabot, fille de Marin Chabot, ayant épousé Joachim de Ronsard en 1534, Boisguinant passe, par suite de cette alliance, dans l'illustre famille de Ronsard.

Dès 1552, Joachim de Ronsard, fils de Jacques de Ronsard, seigneur de Roches, rend aveu, à son tour, pour les fiefs de la Corvée et de Boisguinant. Il meurt jeune, peu de temps après, laissant cinq enfants mineurs : Guillaume, Nicolas-Horace, Gabriel, Charles et Judith, sous la tutelle de leur mére, Marguerite Chabot de Boisguinant.

Nicolas-Horace et sa sœur Judith héritent d'abord de Boisguinant dont ils restent seigneurs jusqu'en 1561. Puis ils cèdent ce fief à leur frère aîné Guillaume, seigneur de

quesnault qui en rendent aveu en 1539 et 1608 ; elle devait à Boisguinant deux deniers de cens payables chaque année à Pâques fleuries.

(1) Marguerite Lelièvre, veuve de feu noble homme Julien du Crochet ; Catherine Lelièvre, femme de Louis Pinart, sieur du Clos (1520).

Roches, qui le conserve jusqu'à sa mort en 1567. A ce moment, Nicolas-Horace reprend Boisguinant, mais un évènement tragique ne tarde pas à le lui faire perdre.

Après le décès de Guillaume de Ronsard, sa veuve, Madeleine de Monceaux s'était retirée à la terre de la Denisière qu'elle avait eue en douaire, abandonnant à son beau-frère Nicolas de Ronsard, sur ses instances réitérées, ses autres domaines. Après réflexion elle voulut revenir sur un acte que la force, par le fait, lui avait imposé. Nicolas de Ronsard, connu déjà « pour un singulier personnage », résolut sans plus de scrupules de trancher le différend par la violence. Le jeudi 14 mai 1573, il fit assassiner Madeleine de Monceaux à la Denisière, par son frère Gabriel et deux de ses cousins. Bien que lui-même ait eu le soin de se ménager un alibi, il fut poursuivi comme principal instigateur du crime, condamné, et eut la tête tranchée en place de Grève, à Paris, le 29 mai 1584 (1).

Boisguinant échut alors à un autre des frères de l'assassin, Charles de Ronsard, qui est dit seigneur de Vouvray-sur-Huisne et de Boisguinant en 1598. Charles de Ronsard épousa Louise de Saint-Denis, et laissa une fille, Marie de Ronsard, femme de Jacques de Perronel, seigneur de Courtremblay et de Boisguinant en 1606.

Deux ans plus tard, très probablement par acquêt, la terre de Boisguinant passe à la famille Le Sirier dont le chef, François Le Sirier, seigneur de Semur de 1570 à 1576, avait siégé aux Etats du Maine et du Perche. En 1608, René Le Sirier, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, est dit seigneur de Semur, de Batz, et de Boisguinant : il avait épousé Suzanne de Vassé, veuve dès 1618, qui résidera habituellement à Boisguinant, restauré depuis peu.

(1) V. sur cet évènement et la famille de Ronsard, l'abbé Froger, *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XV, p. 212.

Leur fils, Jean Le Sirier, baron de Semur, seigneur de Boisguinant, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre en 1635, mari d'Esther du Liscouet, vend, en 1643, la terre de Semur à Philippe de Picher, seigneur de la Roche-Picher, et à Louise de Beaux-Oncles, son épouse, pour la somme de 154,440 livres.

Un frère puiné de ce Jean Le Sirier, Marin Le Sirier, écuyer, porte, à partir de 1640 au moins, le titre de seigneur de Villiers et de Boisguinant. De son union avec Catherine Le Balleur, naquit un fils aîné, Henri-Emmanuel Le Sirier, qui fut à l'arrière-ban du Maine en 1689 et que nous trouvons seigneur de Boisguinant de 1679 à 1693 (1).

Dans les premières années du XVIIIe siècle, messire Pierre-René de Thieslin, chevalier, seigneur de Lorière, du Plessis, de la Corvée etc., succède à Boisguinant, aux Le Sirier. Il y habite avec sa femme, Marie Barbe des Ligneries, et s'intéresse tout particulièrement aux affaires de la paroisse. Il meurt à Lavaré en 1747 (2) laissant une fille, Marie-Anne de Thieslin, baptisée le 23 juillet 1739, qui épouse, le 17 janvier 1754, Claude-François-Victor des Feugerets, chevalier, marquis des Feugerets, seigneur de la Chapelle-Souef, Saint-Martin-du-Doute, Couesmes, Couture, la Maugerie et autres lieux (3).

(1) M. le vicomte d'Elbenne a bien voulu nous communiquer, sur cette famille Le Sirier de Boisguinant, des notes extraites d'une généalogie ms. du Cabinet des Titres : nous le prions de recevoir l'expression de tous nos remerciements. — Les *Registres paroissiaux* de Semur, analysés dans l'*Inventaire sommaire des archives de la Sarthe*, I, supplément, contiennent aussi de nombreux actes relatifs à la famille Le Sirier.

(2) Le 15 mai 1747, a été inhumé par nous curé de Bouer, dans le chœur de cette église, le corps de messire Pierre-René de Thieslin, chevalier, seigneur de Lorière, de Boisguinant, du Plessis et autres lieux, en présence de Me Pierre Baugrand, curé de Coudrecieux, Me Jacques Pinceloup, curé de céans, de messire Pierre-Guillaume de la Goupillère, chevalier, seigneur dudit lieu, Dollon, Saint-Aubin-des-Coudrais, Boessé-le-Sec et autres lieux, et aussi de messire Israel de la Goupillère, chevalier, seigneur de Villiers. *Registres paroissiaux de Lavaré.*

(3) *Registres paroissiaux de Lavaré.*

Le marquis des Feugerets ne fit pas, sans doute, un long séjour à Lavaré, car, peu de temps après, le château de Boisguinant devint la propriété de Jacques-Guillaume Corvaisier et de Madeleine Lemay. Leur fils, Jacques Corvaisier, seigneur de Boisguinant après la mort de son père survenue en 1783 (1), sera dépossédé par la Révolution, mais, en 1796, il rachètera Boisguinant qui passera plus tard par alliance dans la famille de Montlibert.

Chaillouay. — Ce fief, situé sur l'ancienne paroisse de Saint-Quentin et par extension sur celle de Lavaré, relevait de la Corvée à foi et hommage simple en 1405 ; il appartenait à cette époque à Jehanne Leppine et formait une terre d'environ soixante journaux.

En 1520, il est aux mains de « noble et puissant messire Jehan de Seffrye, chevalier, seigneur de l'Estang, qui l'a acheté, par l'intermédiaire de François Le Boindre, de la famille Quélain (2).

En 1542, François de Seffrye, seigneur de l'Estang et de Chaillouay, rend aveu à Marin Chabot, seigneur du Vivier et de la Corvée « pour raison de son domaine, fief et seigneurie dudit Chaillouay, » qu'il transmet ensuite à sa fille, Claude de Seffrye.

Au nombre des censitaires figurent les chapelains de Saint-Michel de Tronquesnault, tenus de 2 sols 2 deniers de cens au jour de la Saint-Jehan, pour une pièce de terre de huit journaux sise auprès de la chapelle, « en laquelle pièce il y avait anciennement une foire au jour de Monsieur Saint-Michel. »

(1) 26 décembre 1783. Inhumation de Jacques Guillaume Corvaisier, bourgeois, veuf de dame Madeleine Lemay, en présence de Jacques Corvaisier, seigneur de Boisguinant, officier du Roi, de Louis-Laurent-Pierre Corvaisier de Boisguinant, ses fils et petit-fils. *Registres paroissiaux de Lavaré.*

(2) 3 novembre 1520, *Amendes et Remembrances des seigneuries de la Corvée et de Boisguinant.*

Le seigneur de Chaillouay avait moyenne et basse justice dans son fief, avec droit de « bailler mesure à blé et à vin. »

La Planchette et la Reine-Bourgère. — Mentionnées dans l'aveu de 1405 au seigneur de Mondoubleau, ces terres se rattachaient alors aux fiefs de la Corvée et de Boisguinant. La métairie de la Planchette, de cinquante-sept journaux, avec « plesse à conils » dépendait de Guillaume de Contres, seigneur de Boisguinant, et celle de la Reine-Bourgère ou Rembourgère appartenait à Perrot Bontemps, tenu à foi et hommage simple.

Vers la fin du XVe siècle elles sont réunies dans la même famille, la famille de Saint-Méloir.

En 1494 et 1495, Jehan de Saint-Méloir est qualifié seigneur de la Planchette et de la Rembourgère. Le 19 mars 1495, il rend aveu à Jehanne Le Picard, dame de Boisguinant, pour la Rembourgère, et l'année suivante il est cité par la même dame de Boisguinant pour sa terre de la Planchette et son étang de Grippeau, dans un aveu à Guillaume Chabot, écuyer, seigneur du Vivier et de la Corvée.

En 1521, J.-M. Estienne de Saint-Méloir, prêtre, rend hommage, comme procureur de Bertrand de Saint-Méloir, à M. Nicolas Lelièvre, alors seigneur de Boisguinant.

En 1534, Magdelon de Saint-Méloir est seigneur de la Planchette et de la Rembourgère. Olivier de Saint-Méloir, son fils aîné, lui succède (1568-1570), puis Charles de Saint-Méloir, demeurant à Roumilly, au Perche (1610). En 1658, Marin Le Sirier reçoit, pour la terre de la Rembourgère, un aveu général d'Urbaine de Saint-Méloir, épouse de « noble homme Abraham Rousseau, conseiller du roi, premier président en l'élection de Château-du-Loir, » demeurant au logis seigneurial de la Planchette.

Au XVIIIe siècle, la Planchette et la Rembourgère, qui cessent d'être habitées, passent aux seigneurs de Boisguinant, Pierre-René de Thieslin et Claude-François-Victor

marquis des Feugerets, dits seigneurs de la Planchette et de la Rembourgère en 1728 et 1768.

La Rivière. — De même que la Corvée, le fief de la Rivière, situé à deux kilomètres du bourg de Lavaré, près de Semur, relevait directement de Mondoubleau.

Le plus ancien document dont nous ayons retrouvé l'indication est une « baillée » du lieu de la Rivière, faite le 20 juin 1456, par Jean de Bourbon, comte de Vendôme (1).

Dans les premières années du XVIIe siècle, la Rivière doit appartenir à la famille de Launayrond. Le 4 octobre 1628, François Deschamps l'achète de Jean de Brossard, écuyer, sieur de la Saullais, et de damoiselle Marie de Launayrond, sa femme, en même temps que la terre, très voisine, de Launayrond.

A la mort de François Deschamps, décédé en 1646, sa femme Marie Gaignon, restée veuve avec deux enfants mineurs, Marie-Françoise et Marin Deschamps, est contrainte de vendre la Rivière et Launayrond. Philippe de la Roche-Picher et Louise de Beaux-Oncles, qui viennent d'ajouter à leurs domaines la seigneurie de Semur, s'en rendent acquéreurs en 1648 (2). Le fief de la Rivière consiste alors en jardins, prés, étang, terres labourables, droit de moyenne et basse justice ; il est tenu à foi et hommage simple de la baronnie de Mondoubleau ».

Le 28 mai 1728, Anne Thevenin, veuve de messire François-Urbain des Feugerets, chevalier, seigneur marquis des Feugerets, colonel d'infanterie, gouverneur des ville et chasteau de Bellesme, rend aveu « pour son domaine, fief et

(1) Documents communiqués par M. Robert Deschamps-La Rivière, que nous nous empressons de remercier de son très obligeant concours.

(2) Louise de Beaux-Oncles, morte à 77 ans, sera inhumée le 3 février 1694 dans l'église de Semur, par M. Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibraye. De son mariage avec Philippe de la Roche-Picher étaient nées deux filles : Louise de Picher, mariée à messire Jean-Urbain de Menon, comte de Turbilly, et Elisabeth de Picher, mariée à Me Emery des Feugerets. *Registres paroissiaux de Semur.*

seigneurie de la Rivière, situé paroisse de Lavaré, » à « haute et puissante dame Madame Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de Messire François-Gilbert de Colbert, marquis de Chabanais, mareschal des camp et armée de Sa Majesté, dame de la baronnie de Mondoubleau.

La famille Deschamps rachète ensuite la Rivière pour la conserver jusqu'à nos jours. En 1785, Me Noel-Marin Deschamps, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Vendôme, rend une dernière déclaration à Marie-Jeanne Guiau de Courteille, veuve de messire Etienne du Temple, écuyer, seigneur de Beaujeu et de Semur, pour diverses terres qu'il a acquises d'Anne-Angélique Durand de Pizieux, héritière de Madeleine-Antoinette des Feugerets, sa mère (1), à son décès épouse de messire René-Ursin Durand de Pizieux (2).

Non loin de la Rivière s'élève la butte de Montangis que les fées rendirent jadis célèbre, et dont M. Robert Deschamps La Rivière a fait connaître récemment, dans un très intéressant récit, la dramatique et curieuse légende (3).

Launayrond. — Après avoir donné son nom à une famille qui existait encore dans le pays au commencement du XVIIe siècle, cette terre suit les destinées de la Rivière (4). Achetée en 1628 par François Deschamps, elle passe successivement à Philippe de la Roche-Picher et à Louise de Beaux-Oncles, puis au marquis des Feugerets.

Aux termes de l'acte d'acquisition de 1648, la seigneurie de Launayrond relevait à foy et hommage simple de la sei-

(1) Antoinette des Feugerets, femme de René-Ursin Durand de Pizieux était fille d'Elisabeth de Picher et d'Emery des Feugerets.

(2) Notes et documents communiqués par M. Robert Deschamps-La Rivière.

(3) R. Deschamps-La Rivière, *La Légende de la butte de Montangis*, dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1891-92, p. 567.

(4) Vers 1566 : legs d'une rente de dix sols à la fabrique de Lavaré par Mathurin Callu et Gatienne de Launayrond, sa femme.

gneurie de Valennes. A cette date, la maison seigneuriale de Launayrond, « située paroisse de Lavaré » se composait « de trois chambres à cheminées, deux caves les greniers dessus, granges, étables, fuie et coulombier à pigeons, d'une grande cour close de murailles et d'un jardin au-dessous. »

Toucheronde. — Depuis longtemps simple ferme, cette terre était moins importante que les précédentes. En 1543, Jacques Desloges, sieur de Toucheronde et Rolande d'Ardenay, sa femme, font un don de 20 livres à l'abbaye de Saint-Avit à l'occasion de l'entrée en religion de leur fille Antoinette. Plus tard, Toucheronde est possédée par Arthur et Georges de Marannes, et enfin, au XVIIe siècle, par M. de la Sauvagère.

Courgeon. — Bien que ce fief fut situé sur le territoire de Bouer, ses seigneurs figurent souvent dans l'histoire de Lavaré et prennent à plusieurs reprises une part active à l'administration paroissiale. Nous devons à ce titre, leur consacrer quelques lignes qui nous permettront en même temps de rectifier une erreur commise dans notre dernier chapitre.

A l'époque des guerres de religion, Courgeon n'appartenait pas au trop célèbre Vignolles, ainsi que nous l'avons avancé incidemment, mais déjà à une branche cadette des La Goupillère de Dollon (1). Les La Goupillère, il est vrai, étaient alors protestants zèlés, et par suite de leurs relations avec Vignolles cité vers le milieu du XVIe siècle dans les comptes de fabrique de Lavaré, Courgeon fut bien réellement un foyer de propagande des nouvelles doctrines.

Revenus à la religion catholique, les seigneurs de Courgeon apparaissent souvent dans les assemblés de fabrique de Lavaré. Au commencement du XVIIIe siècle, ils sont représentés par Israël de la Goupillère, chevalier, et Elisa-

(1) Note de M. le vicomte d'Elbenne.

beth de Clèves, sa femme. De cette union naissent entre autres enfants, Georges-Pierre de la Goupillère, seigneur de Villiers, qui emprunte, en 1733, une somme de 355 livres à la fabrique de Lavaré, Marie-Anne et Elisabeth de la Goupillère, mariée en 1753 à Joseph de Rotrou, écuyer (1).

Georges-Pierre de la Goupillère, seigneur de Villiers, épousa en premières noces Marie-Anne de l'Ecluse, et en secondes noces Henriette-Arthémise de Mallortie : deux de ses fils, Georges-Paul et Israël-Denis de la Goupillère sont mentionnés dans les registres paroissiaux de Lavaré.

E. TOUBLET.

(1) *Registres paroissiaux de Lavaré et de Semur.*

APPENDICE

I

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE DE LAVARÉ

Curés :

1140. Mathieu, prieur.
1196. Geoffroy, presbyter.
1463. Hugues Leroy.
1505. Jean Samson.
1535. Michel Pelletier.
1554. Etienne de Launay.
1565. Jean Raymon.
1580. Pierre Pousset.
1586. Etienne de Mainteternes.
1593. Mathurin Veau.
1627. Christophe Pichon.
1635. Gilles Drouin.
1675. M. Charles.
1679. Etienne Simon.
1679. Paul le Joyant.
1682. M. Barré.
1692. Jean Leboul.
1694. Pierre-Robert Fossié.
1715. Henry Chevalier.
1729. François Bardou.
1739. François Robin.
1742. Jacques Pinceloup.
1766. Jacques Fr. Choplin.
1774. René Leclerc.
1777. L.-J. Morin de Métigny.
1782. Etienne Boullié.
1786. François Boissière.
1791. Gaget, assermenté.

Vicaires :

Jean Maignen, habitué.
Jean Boulemer, vic. 1533-57.
Jean Pousset, 1533-40.
Michel Faussabry, 1534-54.
Michel Goulet 1552-68.
Gabriel Chevrier 1557-72.

Jacques Rousseau. 1572.
Alexandre Cohin, 1586-1625.
Jacques Pinceloup, hab. 1722.
François Ripault, 1742-48.
M. Nepveu, 1743.
Georges Martin, 1748-53.
Mathurin Lehoux, 1753-66.
D. Guittet, 1767.
Julien-François Chereau, 1769-70.
Jacques Broussin, 1771-74.
J. Bruneau, 1782-86.

II

Procureurs de fabrique :

1517. Jean Chevalier.
1518-20. Habert Leroy.
1530-33. Mathurin Bourgoing et Jean Nepveu.
1534-37. Mathurin Chevalier et Phelippot Marcé.
1538-42. Phelippot Marcé.
1543. Phelippot Marcé et Abel de Launayrond.
1545-48. Phelippot Marcé et Robert Bouffard.
1550. Pierre Vigneau.
1551-55. Julien Roulleau.
1556. Jean Trouvé et Robert Bouffard.
1566. Jacques Hullot.
1568. Richard Jodeaux et Ambroise Vérité.
1569. Guillaume Deforges.
1570. Jean Cartier.
1571. Jean Besnard.
1572-74. Demestre Cassé.
1575-76. Pasquier Leplège.
1577-79. René et Jean de Launayrond.
1580. Denis Marchand.
1586-98. Macé Sotteau.
1610-12. Jean Grégoire.
1613-20. Gervais Grosval.
1620-28. Julien Boullibot.
1659. Julien Bourgoin.
1675-77. François Hardouin.
1678-79. Louis Martineau.
1680-83. Mathurin Berger.
1684-87. Yves Plais.
1688-90. Jacques Plais.
1691. René Boullibot.
1693. Julien Beureur.
1694-96. Louis Chevé.
1697-1700. Alexandre Cohin.
1701-1708. Jacques Breteau.
1709-13. Marin Chesneau.
1714-15 Jacques Breteau.
1716-19. Jean Ricordeau.

1720. Jean Fortier.
1723. Julien Daguier.
1724-25. Jean Soucy.
1726-29. Louis Riand.
1729-33. Marin Chesneau.
1745-48. Louis Gautier.
1748-50. Jean-René Breteau.
1750-56. Louis Beaudoux.
1756-66. Jacques Marchand.
1766-73. Michel Juré.
1777-86. Pierre Ricordeau.

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre dernière livraison, le R.-P. Camille De LA CROIX, membre non résident du comité des travaux historiques, chevalier de la légion d'honneur, l'éminent auteur des belles découvertes archéologiques de Sanxay et de l'hypogée des martyrs de Poitiers, a bien voulu accepter le titre de membre honoraire de la Société historique et archéologique du Maine.

Ont été admis, en outre, comme membres de la Société :

MM. MOREAU (Émile), président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, rue du Lieutenant 8, à Laval.

DAVID (Paul), rue du Mouton, au Mans.

Le lundi 11 juillet 1898, en la fête de la translation de sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans, S. G. Monseigneur Marie-Prosper-Adolphe de Bonfils, nommé évêque du Mans le 22 mars dernier, a fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

Nous n'avons pas à revenir sur les détails d'une cérémonie dont le récit a déjà été donné plusieurs fois par la presse quotidienne et les journaux religieux du département.

Conformément aux traditions de cette Revue, nous tenons

seulement à noter, en vue de l'avenir, la date d'un évènement mémorable pour l'histoire du diocèse. Nous tenons surtout à offrir à S. G. Monseigneur de Bonfils, à l'occasion de son arrivée au Mans, les très respectueux hommages de la Société historique et archéologique du Maine et l'expression de ses remerciements pour la bienveillante sympathie que, comme ses prédécesseurs, Monseigneur de Bonfils a daigné promettre à notre œuvre.

Nous serons heureux de retrouver auprès du nouvel évêque du Mans les précieux encouragements dont S. G. Monseigneur Gilbert avait bien voulu nous apporter un si haut témoignage dans la séance publique du 13 juillet 1895.

A la séance de clôture du Congrès qu'elle vient de tenir à Bourges du 6 au 13 juillet, la Société française d'archéologie a décerné une grande médaille de vermeil à l'un de nos vice-présidents, M. Robert Triger, pour l'ensemble de ses publications, et notamment pour son livre récent sur *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans.*

Dans la même séance, une grande médaille de vermeil a été également décernée à M. Eugène Lefèbvre-Pontalis, ancien élève de l'École des Chartes, bibliothécaire du Comité des travaux historiques, pour son magnifique ouvrage *L'Architecture religieuse dans le diocèse de Soissons aux XI*e *et XII*e *siècles*, (Paris, Plon, in-folio). M. Eugène Lefebvre-Pontalis nous a donné, il y a quelques années, un très intéressant article sur la nef de la cathédrale du Mans, et veut bien compter parmi les membres honoraires de la Société historique et archéologique du Maine.

Par arrêté ministériel du 13 juin 1898, notre confrère, M. Pascal Vérité, architecte au Mans, inspecteur des édifices diocésains, a été nommé inspecteur des monuments historiques du département de la Sarthe.

Dans un travail sur l'iconographie des saints de l'Église russe, destiné à la *Revue de l'Art Chrétien*, M. le chanoine Didiot, professeur à l'Institut catholique de Lille, signale deux images très curieuses de *Saint Julien, évêque de Kenomani*, qu'il a découvertes à Odessa et à Moscou. Ces images représentent l'un des principaux miracles qui marquèrent les funérailles du premier évêque du Mans, la préservation miraculeuse d'un enfant oublié par sa mère dans une chaudière d'eau bouillante, pendant le passage du cortège.

Cette Revue publiera dans quelque temps les reproductions de ces deux images russes de saint Julien du Mans, avec un article spécial que M. le chanoine Didiot a eu l'extrême obligeance de nous promettre.

Nous nous bornons donc aujourd'hui à mentionner cette découverte d'une grande importance pour le culte de saint Julien, en remerciant sincèrement M. le chanoine Didiot de vouloir bien la faire connaître lui-même à nos lecteurs.

R. T.

L'excursion des 20 et 21 juin à Sablé, Solesmes, et dans la vallée de la Vègre a laissé de si agréables souvenirs à ceux de nos collègues qui ont bien voulu y prendre part, que pour répondre aux désirs exprimés par plusieurs d'entre-eux, les bureaux des deux Sociétés du Maine et de la

Mayenne ont décidé d'en publier un compte-rendu détaillé, avec les nombreuses notes inédites recueillies par M. le marquis de Beauchesne sur l'ancienne Champagne-Hommet.

Ce compte-rendu qui présentera par suite tout l'intérêt d'une étude historique sur la région parcourue, n'a pu être encore terminé. Il paraîtra dans notre livraison du mois d'octobre.

Les deux bureaux étudient, en outre, le projet de réunir en un album spécial, de même format que cette Revue, la série complète des photographies prises au cours de l'excursion par les membres des deux Sociétés. Ces photographies sont au nombre de vingt-huit : Arrivée au château de Sablé, façade sur le parc ; Vieille porte du château de Sablé ; Château de Sablé, façade sur la Sarthe ; Église de Sablé ; Halte au jardin public de Sablé ; l'Abbaye de Solesmes (trois vues différentes, façade sur la Sarthe, sur les jardins et cloître intérieur) ; la Mise au tombeau du Christ ; la Pamoison de la Vierge ; la Mise au tombeau de la Vierge ; l'Église Sainte-Cécile de Solesmes et statue de sainte Cécile mourante ; Château de Juigné ; Manoir de Vrigné ; la Perrine de Cry ; Manoir de Fontenay ; Château de Moulin-Vieux ; Église d'Asnières ; la Cour d'Asnières (deux vues) ; Halte avant l'arrivée à Verdelles ; Château de Verdelles (trois vues différentes) ; Groupe des excursionnistes au château de Verdelles ; Château de Varennes ; Départ du château de Varennes.

L'album serait précédé de la liste imprimée de tous les excursionnistes et d'un résumé de l'itinéraire. Tiré à très petit nombre, il pourrait être relié avec le volume de la Revue et constituerait une rareté bibliographique en même temps qu'un souvenir d'une incontestable originalité.

Le prix de souscription serait au maximum de 7 fr. 50. Ceux de nos collègues qui désireraient cet album sont priés

d'en avertir sans retard M. Émile Moreau (rue du Lieutenant, 8, à Laval), ou M. Robert Triger (aux Talvasières, près Le Mans.)

Des fouilles très importantes pour l'histoire de l'antique abbaye bénédictine de Saint-Maur de Glanfeuil, près Angers, ayant été entreprises depuis quelque temps sous la direction du R. P. Camille de La Croix, la *Société historique et archéologique du Maine* a été invitée par le R. P. abbé dom Ed. du Coëtlosquet, en même temps que plusieurs autres sociétés savantes de la région, à envoyer des délégués à Saint-Maur de Glanfeuil, le dimanche 24 juillet dernier, afin de constater officiellement les résultats de ces fouilles.

Nos deux vice-présidents, M. le marquis de Beauchesne et M. Robert Triger, se sont empressés de répondre à l'invitation, et de représenter notre Société à cette intéressante réunion archéologique à la suite de laquelle un procès-verbal a été dressé.

Aux termes de ce procès-verbal, les délégués ont reconnu :

1° « Dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XIIe siècle, les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de mur en petit appareil avec chaines de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et d'une salle bitumée. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XIIe siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles ne peuvent appartenir qu'à un établissement gallo-romain très antérieur à la construction de la première église abbatiale ».

2° « Dans la chapelle Saint-Martin, ils ont reconnu l'existence, à 0^m 50^c au-dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de murailles s'étendant sous les cons-

tructions du XIIe siècle et dessinant un édifice primitif à chevet carré, avec une nef centrale de 2^m 05 de largeur entre les fondations et deux bas-côtés ou couloirs latéraux de 0^m 65 de largeur. Ils ont reconnu en outre, à l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épitre, l'emplacement d'un sarcophage antique, adjacent aux fondations. Ce sarcophage en partie conservé leur ayant été représenté, ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les deux têtes à la pointe striées en double chevron, et que les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères généralement distinctifs de l'époque avancée mérovingienne. Le sarcophage avait été fouillé et se trouvait isolé au milieu d'autres sépultures toutes différentes. »

Ce procès-verbal a été signé, pour la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, par M. de la Ménardière, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, président, et par le général Segretain ; pour la *Société archéologique de Nantes*, par M. Henri Le Meignen, président, vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons et de la Société de l'histoire de Bretagne, par M. A. Dortel, secrétaire du Comité, conseiller général de la Loire-Inférieure, et par M. Ch. Riardant, trésorier ; pour la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, par M. G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, et par M. Louis de Farcy ; pour la *Société historique et archéologique du Maine*, par MM. Robert Triger et marquis de Beauchesne, vice-présidents ; pour la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*, par M. Paul de Farcy, vice-président, et par M. d'Achon ; pour la *Société française d'archéologie*, par M. Paul de Farcy, inspecteur de la Mayenne et M. Robert Triger, inspecteur de la Sarthe. Il a été signé aussi par M. le chanoine Urseau, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Angers, par M. l'abbé Houdebine, de la Société de l'histoire de France, et par le savant directeur

des fouilles, le R.-P. Camille de La Croix, membre non-résident du Comité des travaux historiques.

C'est au R.-P. de La Croix qu'il appartient de décrire en détail ces nouvelles découvertes et d'en faire ressortir tout l'intérêt. Nous nous permettrons seulement de faire remarquer dès maintenant qu'elles viennent confirmer par des arguments, pour ainsi dire tangibles, les traditions historiques de l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil, que quelques critiques cherchaient à contester. R. T.

Notre confrère M. l'abbé Lacroix, curé de Coulaines, entreprend en ce moment la restauration de la tour de son église, spécimen très curieux et très rare dans notre région d'une tour *hourdée* du XIVe siècle, qui dût servir à la défense pendant la guerre de Cent-Ans. *La Province du Maine*, dans son numéro de juillet 1893, ayant publié une notice spéciale sur l'église de Coulaines, et donné le dessin de cette tour, il est inutile de la décrire de nouveau. Nous voulons seulement, dès aujourd'hui, appeler l'attention sur le projet de M. l'abbé Lacroix, le recommander chaleureusement à la générosité des archéologues et des autorités administratives. La Commission des monuments historiques du département l'a déjà encouragé par une subvention proportionnée à son modeste budget. Nous souhaitons vivement que l'État et le Conseil général viennent à leur tour en aide au Conseil municipal et au Conseil de fabrique de Coulaines dans cette restauration particulièrement digne d'intérêt. R. T.

Nous recevons, pour la bibliothèque de la Société, au

moment d'achever cette chronique, une nouvelle et élégante plaquette de notre excellent éditeur, M. Gabriel Fleury : *Notes historiques sur l'Imprimerie à Mamers depuis son origine jusqu'à nos jours*. Présentée à la récente exposition industrielle d'Alençon, où MM. Fleury et Dangin ont obtenu un diplôme d'honneur, cette notice qui forme un chapitre de l'histoire contemporaine de Mamers, révèle dans son genre d'étonnants et rapides progrès. Nous nous félicitons que la *Revue* et bon nombre d'ouvrages publiés sous le patronage de notre Société aient contribué à un développement industriel si honorable pour l'une des villes du département de la Sarthe et constaté par tant de flatteuses récompenses.

R. T.

EXCURSION

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

A SABLÉ, SOLESMES ET DANS LA CHAMPAGNE-HOMMET

LUNDI 20 ET MARDI 21 JUIN 1898

Désireuses de resserrer les liens de sympathie et d'estime qui les unissent, la Société historique et archéologique du Maine et la Commission historique et archéologique de la Mayenne avaient conçu depuis quelque temps déjà le projet de faire une excursion en commun. Il s'agissait dès lors de trouver quelque point de la province du Maine à la fois riche en curiosités archéologiques et offrant aux membres de chacune des deux Sociétés un égal intérêt. L'ancienne baronnie de Champagne-Hommet, qui comprenait une partie du canton actuel de Sablé, a semblé, plus qu'aucune autre région de la province, remplir les conditions requises. Sans parler des édifices religieux ou féodaux qu'on y rencontre en plus grand nombre peut-être que partout ailleurs, ce territoire avait l'avantage que, tout en étant situé actuellement dans le département de la Sarthe, il relevait autrefois du comté de Laval. C'était un lieu tout désigné pour servir de rendez-vous aux deux Sociétés (1).

(1) La Commission historique de la Mayenne, sur l'initiative de son distingué président, M. Émile Moreau, avait donné, depuis plusieurs années déjà, l'exemple des excursions de ce genre en visitant notamment, dans la Mayenne, les châteaux de Chemazé et de Mortier-

Dès le début du printemps, le principe d'une excursion en Champagne-Hommet avait donc été adopté d'un commun accord, l'itinéraire préparé et la date fixée au 21 juin. Toutefois, comme un certain nombre des excursionnistes eussent regretté de passer tout près du château de Sablé et de l'abbaye de Solesmes sans les visiter, il avait été décidé que la réunion des deux Sociétés aurait lieu dès le 20 juin à Sablé, afin de consacrer une première journée à la visite de cette ville et des deux abbayes voisines.

Ainsi combinée, l'excursion projetée s'annonça sous les plus heureux auspices, et en effet, quand le 20 juin, à une heure de l'après-midi, les excursionnistes, les uns sous la conduite de M. Robert Triger, les autres sous celle de M. Émile Moreau, débarquèrent presque simultanément à Sablé par les trains du Mans et de Laval, on se trouva près de cinquante dans la cour de la gare, où M. de Beauchesne attendait ses collègues pour leur servir de guide dans le canton qu'il habite (1).

On se dirige d'abord vers le château, dont madame la duchesse de Chevreuse a bien voulu permettre la visite non

Crolles, les grottes de la vallée de l'Erve, le château de Lassay et Jublains.

(1) Ont pris part à l'excursion, le 20 ou le 21 juin 1898, pour la *Société historique et archéologique du Maine :* MM. Robert Triger et marquis de Beauchesne, *vice-présidents*, R. P. dom Heurtebize, *secrétaire*, Louis Brière, *archiviste*, A. Mautouchet, *trésorier*, P. Brindeau, A. Celier, J. Chappée, J. Chavanon, l'abbé Corbin, A. Courdoux, l'abbé Coutard, Dejault-Martinière, P. Degoulet, le chanoine Drouet, le docteur Dufossé, G. d'Espinay, P. Eynaud, G. Fleury, de Fromont, G. de Grandval, F. Guérin, F. Hucher, J. de Lagonde, Ch. de Lannoy, R. de Linières, Ed. de Lorière, G. de Lorière, Ch. Monnoyer, l'abbé Morancé, H. Nivert, M. Pasquier, l'abbé Patard, l'abbé Pralon, P. Triconnet, A. de Vaublanc, O. Yzeux ; pour la *Commission historique et archéologique de la Mayenne :* MM. E. Moreau, *président*, docteur Souchu-Servinière et P. de Farcy, *vice-présidents*, Laurin, *secrétaire*, Alleaume, l'abbé Anis, le docteur Angot et Mme Angot, l'abbé Auguste, R. de Farcy, G. Gerbault et Mme G. Gerbault, Gouvrion et Mme Gouvrion, Grosse-Duperon, lieutenant Lévêque, L. de Lorière, Turquet, J. Raulin et Mlle Raulin, lieutenant Vaysset.

seulement à l'extérieur mais même à l'intérieur. Après avoir traversé le parc que bordent à gauche, au delà d'un large fossé, les anciennes murailles de la ville encore en partie flanquées de leurs tours, on arrive sur une sorte d'esplanade dominant, d'un côté, la vallée de la Vaige comprise dans le parc, de l'autre, la vallée de la Sarthe. C'est là que s'élève l'imposante masse du château actuel, vaste corps de logis avec deux pavillons en retour, bâti en 1721 sur l'emplacement de l'ancienne forteresse par J.-B. Colbert, marquis de Torcy. Derrière s'étend une étroite terrasse à pic sur la Sarthe, d'où la vue embrasse au loin la ville presque tout entière, assise sur les deux rives de la rivière, ainsi que la vallée de la Sarthe bien au delà de Solesmes, jusqu'au pittoresque village de Juigné.

La visite extérieure du château terminée, les excursionnistes pénètrent à l'intérieur et admirent au rez-de-chaussée de magnifiques salons ornés d'intéressants tableaux ; plusieurs sont l'œuvre de la duchesse elle-même. De là, un escalier monumental, décoré de peintures, les conduit à l'étage supérieur, où, dans une grande salle, sorte de musée de famille, sont conservés, à côté d'une statue en bronze de Louis XIII enfant, le portrait du connétable de Luynes et le buste du duc de Luynes, le savant égyptologue.

Du château on gagne la cour des communs pour pénétrer ensuite dans la vieille ville. Cette partie de l'ancienne forteresse, qui en constituait la basse-cour, séparée de l'enceinte principale par un immense fossé, est assurément celle qui a le mieux gardé son aspect primitif. Il est facile de s'en convaincre en comparant à l'état actuel des lieux la vue cavalière du vieux château, prise au XVIIe siècle avant la reconstruction de Colbert et dont l'original se trouve à la Bibliothèque du Mans. Tandis que de la première enceinte composée de plusieurs bâtiments de forme et de dimensions différentes, d'un gros donjon pentagonal, d'une chapelle en ruines, de tours, de murailles et de deux ponts-levis, il ne

reste plus aujourd'hui que la tour attenante aux cuisines, la seconde enceinte est encore très reconnaissable, surtout du côté de la ville. La vieille écurie, avec son curieux puits Renaissance, est bien le bâtiment qui en occupait déjà le côté oriental au XVIIe siècle ; l'antique porte ogivale, flanquée de deux tours, par laquelle on y entrait en venant de la ville, existe toujours, bien que très délabrée et privée de son pont-levis ; enfin le large fossé qui la délimitait au

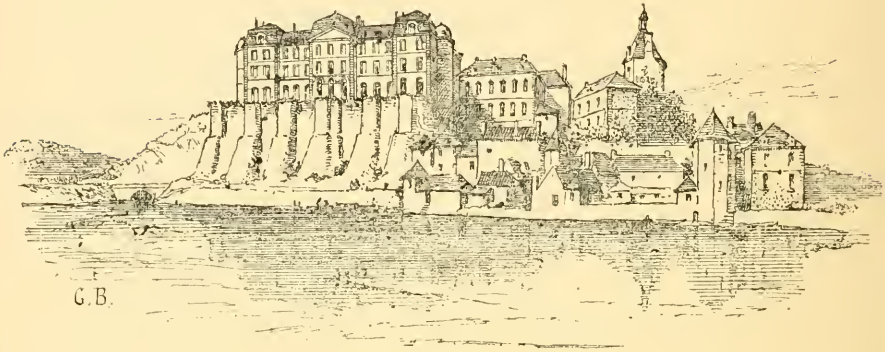

CHATEAU DE SABLÉ

(Dessin de M. G. Bouet, communiqué par M. G. Fleury.)

nord n'a point été comblé, de même que le mur d'enceinte qui, à l'est, en complétait la défense, continue à surmonter la crête rocheuse.

Après le château, l'église. Pour s'y rendre, les excursionnistes, guidés par M. de Beauchesne, s'engagent, en sortant du château, dans les ruelles étroites et tortueuses de la vieille ville, étagée au pied de l'ancienne forteresse : là, plus d'une maison à pignon sur rue et à étages en encorbellement attirent leur attention. Ils traversent l'extrémité sud de la grande place centrale, passent la Sarthe sur

un beau pont moderne et débouchent sur le nouveau quai qui borde le quartier de l'Ile, en face du château.

C'est de ce point que le château de Sablé se présente sous son aspect le plus imposant avec son immense façade dominant à pic, d'une grande hauteur, le cours de la rivière qui forme en cet endroit une large nappe d'eau. A l'extrémité du même quai surgit l'élégante silhouette de la nouvelle église Notre-Dame, achevée en 1891 pour remplacer l'ancienne église paroissiale, située dans l'île et aujourd'hui démolie.

La nouvelle église de Sablé, construite dans le style du XIIIe siècle, est l'œuvre de M. Pascal Vérité, architecte au Mans, inspecteur des édifices diocésains, et fait un réel honneur à son talent : la nef intérieure se distingue notamment par ses excellentes proportions. Dans le chœur, on remarque plusieurs peintures de M. Matignon, artiste manceau, justement apprécié, originaire de Sablé. Au point de vue archéologique, l'édifice a l'heureuse fortune d'avoir hérité d'une superbe verrière du XVe siècle, qui décorait précédemment le chevet de l'ancienne église et qui a été replacée dans la grande fenêtre de droite du transept.

Aussi est-ce avec le plus vif intérêt que les excursionnistes écoutent les explications que M. le chanoine Drouet, curé-doyen de Sablé, venu fort gracieusement les recevoir sur le seuil de l'église, veut bien leur donner relativement à cette verrière qui avait déjà fait l'objet d'un savant article publié en 1879 dans la *Revue historique et archéologique du Maine* par le regretté duc de Chaulnes (1). Comme l'avait démontré ce dernier et comme le rappelle M. le chanoine Drouet, ce précieux vitrail divisé en cinq parties par les quatre meneaux verticaux de la fenêtre, représente les scènes de la Passion, *le Crucifiement* occupant le centre du tableau, et la date de son exécution (fin du XVe siècle) résulte manifestement des écussons placés au bas de chacun des com-

(1) *Notice sur les vitraux de l'église Notre-Dame de Sablé, dans la Revue historique et archéologique du Maine*, tome VI, 1879.

partiments. Ces écussons sont, en effet, ceux du roi Charles VIII, du dauphin Orland, son fils, du cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, du duc et de la duchesse de Nemours, seigneur et dame de Sablé. Le nom de l'artiste est malheureusement inconnu.

Deux autres verrières de la même époque, *la Vie privée* et *la Vie publique de N. S.* accompagnaient autrefois le *Crucifiement*, à droite et à gauche du chevet de l'ancienne église. Elles ont été démontées avec soin, et on peut espérer qu'après leur restauration, elles trouveront place elles aussi dans la nouvelle église.

Mais l'heure arrive de quitter Sablé pour se rendre à Solesmes. Joyeusement entassés dans une vaste voiture à trois chevaux, les excursionnistes prennent la route de Juigné qui suit la rive droite de la Sarthe en passant au Port de Solesmes. Cette route a été adoptée de préférence au chemin direct par la rive gauche, et certes il y a tout lieu de s'en féliciter. Elle permet en effet, après avoir traversé le centre du Sablé moderne, de jeter un rapide coup d'œil sur le beau jardin public des Folies-Vielle d'où l'on jouit d'une vue des plus agréables qui complète, par rapport à la ville, celle de la terrasse du château. Elle permet ensuite d'apercevoir, en passant, la célèbre carrière de marbre de *Port-Étroit*, la plus ancienne carrière des environs de Sablé.

Les marbres de Sablé paraissent avoir été connus et utilisés dès une époque très reculée. En étudiant, il y a quelques années, l'inscription funéraire du pape Hadrien Ier encastrée dans le mur du portique de Saint-Pierre de Rome, l'illustre commandeur de Rossi arrivait à cette hypothèse inattendue que cette inscription avait dû être gravée par ordre de Charlemagne, dans l'atelier lapidaire de Tours, sur un marbre noir offrant des analogies frappantes avec le marbre de Sablé (1).

(1) J.-B. de Rossi, *L'inscription du tombeau d'Hadrien Ier, composée*

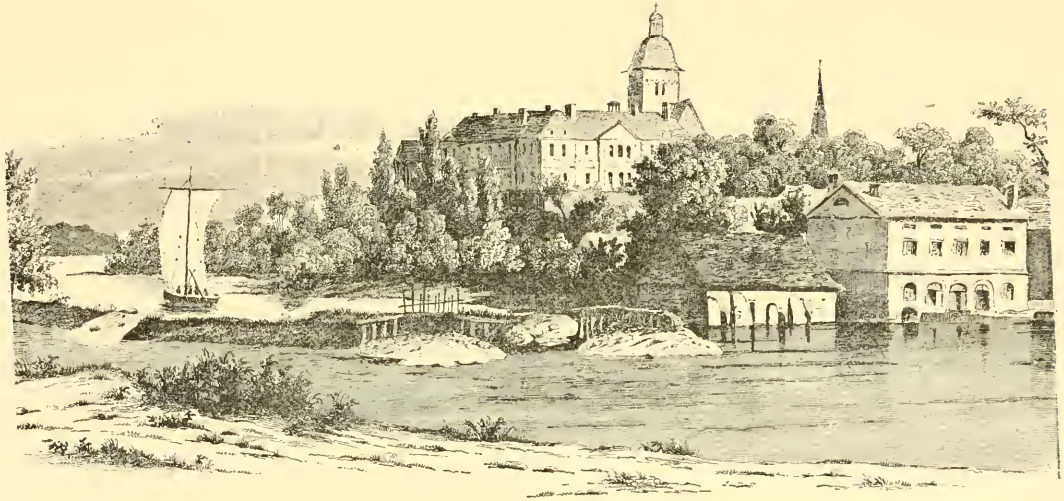

LE PRIEURÉ DE SOLESMES AU COMMENCEMENT DU SIÈCLE

D'après une ancienne gravure.

Quoi qu'il en soit, telle qu'elle existe aujourd'hui, la carrière de Port-Étroit a été ouverte en 1685. Au milieu du XVIIIe siècle, la famille Landeau l'exploitait déjà et en exportait les produits dans des provinces assez éloignées, notamment en Poitou (1). Le sciage des marbres se faisait alors au moyen de scies à bras. Vers 1820, on commença à y appliquer la force hydraulique, et après une crise passagère en 1840, l'industrie marbrière devint à Sablé extrêmement florissante. La carrière de Port-Étroit est encore en exploitation. C'est un vaste cirque de roches noires, taillées à pic d'un côté, de l'autre présentant une gigantesque table de marbre disposée en pente selon un angle de 45 dégrés. On coupe la roche au niveau du sol, puis à l'aide de coins la dalle inclinée est fendue du haut en bas, en une sorte de bande gigantesque, et divisée en blocs qu'on fait ensuite glisser avec des cables sur le sol de la carrière. Un four établi à l'entrée permet d'utiliser les débris pour la fabrication de la chaux.

A peine la voiture a-t-elle dépassé la carrière de Port-Etroit que se dressent en face, sur la rive gauche de la Sarthe, au centre d'un délicieux paysage, la charmante flèche de l'église Sainte-Cécile de Solesmes, un peu plus loin, l'abbaye de Saint-Pierre avec sa vieille église, son ancien prieuré et ses nouvelles constructions. Le temps est superbe et un beau soleil de juin illumine à souhait l'ensemble du tableau.

En approchant du Port de Solesmes, ceux des excursionnistes qui ne sont pas venus à Solesmes depuis quelques années ne peuvent retenir une exclamation de surprise et

et gravée en France par ordre de Charlemagne, Rome, Philippe Cuggiani, 1888, in-8, dissertation publiée dans le tome VIII des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, et analysée dans *la Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXV (1889, 1er semestre) p. 132.

(1) Abbé Denis, *Note sur le marbre de Sablé*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXXVI (1894, 2e semestre) p. 191.

d'admiration. Sur le prolongement de l'ancien prieuré rebâti au XVIIIe siècle à la même date que le château de Sablé, s'élève, à quarante mètres au-dessus du niveau de la Sarthe, une construction grandiose dans le style féodal et monastique du XIIe siècle, construction qui dépasse par ses proportions étonnantes la plupart des édifices actuels et rappelle certaines parties du Mont-Saint-Michel.

Obligés par suite de la prospérité croissante de leur abbaye de s'agrandir sans retard, les moines de Solesmes

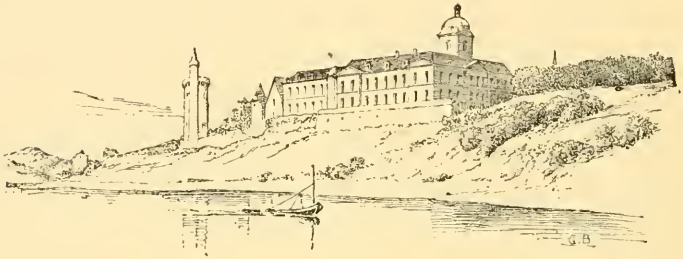

SOLESMES AU TEMPS DE DOM GUÉRANGER

Dessin de M. G. Bouet, communiqué par M. G. Fleury.

se sont souvenus qu'ils étaient bénédictins et que l'ordre de Saint-Benoît, malgré les orages passagers, avait les siècles pour lui. Ils ont voulu bâtir comme leurs prédécesseurs, les grands moines du Moyen-Age, et au lieu d'un de ces bâtiments modernes, plus ou moins semblables à une caserne, ils ont doté le département de la Sarthe d'une œuvre singulièrement vigoureuse et originale, digne de cette belle architecture romane, à la fois militaire et religieuse, qui a fait jadis la gloire de la France. Comme au Moyen-Age aussi, c'est un moine qui en a été l'architecte (1), mais, par un contraste bizarre, elle n'a pu s'exécuter qu'à l'aide des dernières découvertes de la science contemporaine, à la

(1) Le R. P. dom Meslet, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

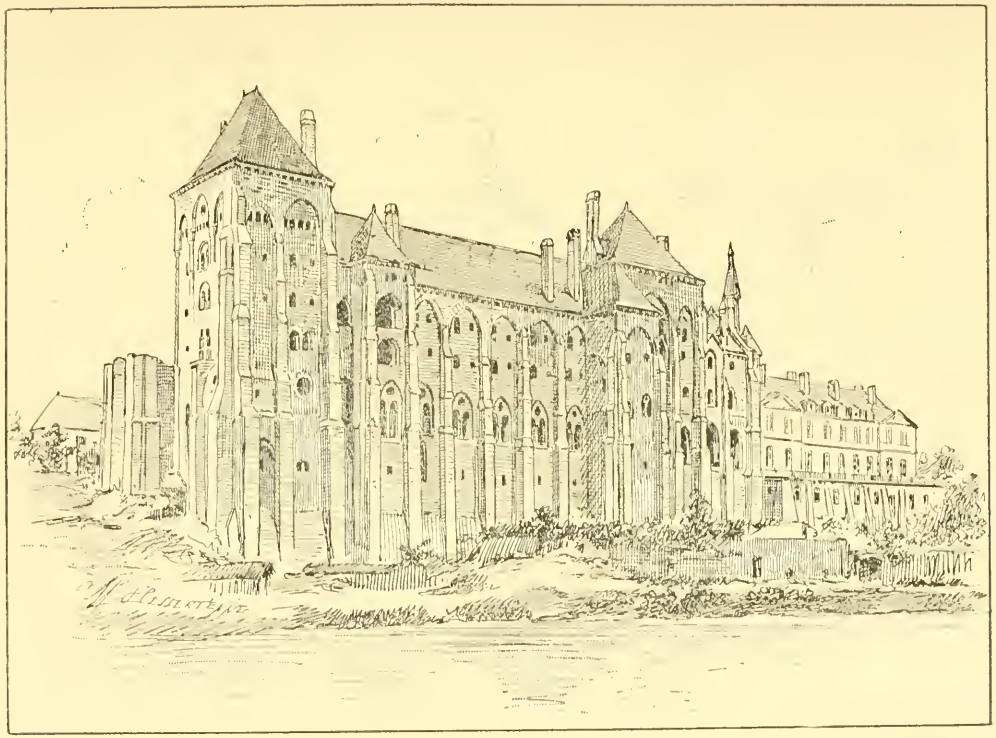

LA NOUVELLE ABBAYE DE SOLESMES

Dessin de M. Dessertenne, d'après une photographie de MM. Corbin et Triconnet du Mans.

vapeur et à l'électricité ! Œuvre de foi, d'art et de science, la reconstruction de l'abbaye de Solesmes, à la fin du XIXe siècle, fera vivre le nom du R.-P Abbé dom Delatte de même que le Mont-Saint-Michel fait revivre celui de Robert de Thorigni, et elle marquera une grande date dans l'histoire de Solesmes.

Fascinés pour ainsi dire par cette évocation inattendue du Moyen-Age, les excursionnistes mettent pied à terre au Port de Solesmes, traversent la Sarthe en bateau, et après avoir longuement examiné les bases colossales du nouvel édifice assises sur le roc comme celles des donjons féodaux, ils escaladent le côteau en contournant la terrasse de l'abbaye. M. Robert Triger prend plus particulièrement à ce moment la direction de la colonne.

L'arrivée dans le village de Solesmes est des plus pittoresques. Les organisateurs de l'excursion, officiers de réserve, n'ont cru pouvoir mieux faire qu'en appliquant ces règlements militaires dictés par l'expérience, dont ils ont eu maintes fois l'occasion de constater l'utilité pratique. Le cantonnement se fait donc comme pour une troupe en manœuvres. Les chambres de l'hôtel Préau, numérotées à l'avance, sont attribuées tout d'abord aux dames et à l'état-major. Les ecclésiastiques sont dirigés sur l'abbaye, où les attend la plus cordiale hospitalité. Quelques amis sont gracieusement réclamés par les châteaux du voisinage et iront prendre gîte à la Roche-Talbot ou à Moulin-Vieux. Les jeunes gens sont établis en cantonnement resserré dans plusieurs maisons du village. En quelques instants tout le monde est logé et la bonne volonté est si unanime que chacun accepte son sort avec une discipline toute militaire.

Presqu'aussitôt le rappel sonne, et les membres des deux sociétés se réunissent dans la cour d'entrée de l'abbaye, où le Révérendissime Père Abbé dom Delatte daigne les recevoir avec une bienveillance et une amabilité qui laisseront

à tous de bien reconnaissants souvenirs. Une fois de plus, il affirme l'alliance traditionnelle de l'ordre monastique et de la science en ouvrant aux archéologues de la Sarthe et de la Mayenne, aussi larges que possible, les portes de sa célèbre abbaye.

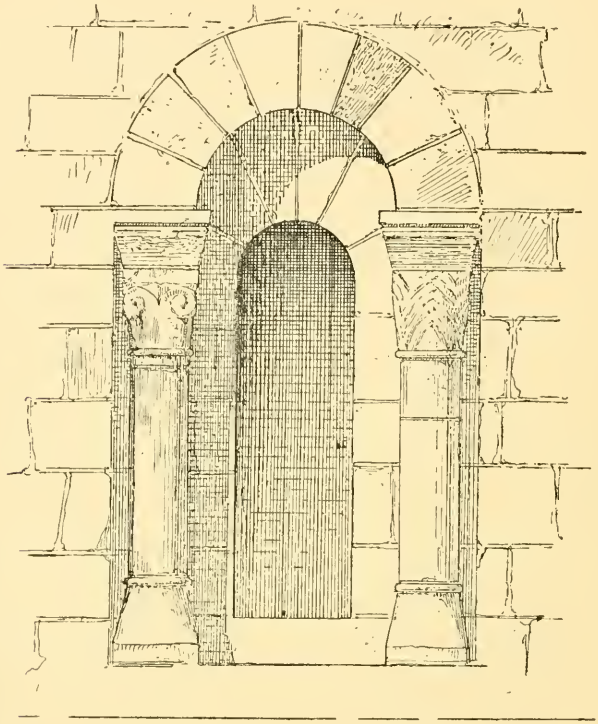

ANCIENNE FENÊTRE DE LA CRYPTE DE L'ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SOLESMES

(Dessin extrait de l'ouvrage *Les Sculptures de Solesmes.*)

La visite commence, immédiatement après les vêpres, par l'église abbatiale, dont M. Robert Triger résume en quelques mots les transformations successives depuis le XIe siècle,

époque de la fondation du prieuré de Solesmes, jusqu'à la construction par dom Guéranger, de 1865 à 1870, du nouveau chœur et des chapelles. En parcourant la nef, on passe devant cette curieuse statue de saint Pierre, sur laquelle on a cru découvrir la signature de Michel Colomb, et devant la statue en terre cuite de sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans, œuvre intéressante du XVIIIe siècle qui provient de l'ancienne église collégiale de Saint-Pierre-la-Cour au Mans. Dans le transept on se trouve tout à coup en présence de ces célèbres sculptures qui comptent à bon droit au nombre des richesses artistiques de la France.

Nous n'avons pas à décrire ici de nouveau ces groupes fameux de la *Mise au tombeau du Christ*, de la *Pamoison de la Vierge*, de la *Mise au tombeau de la Vierge* que le R. P. dom Guéranger a présentés au public avec son admirable talent, et qui ont été l'objet de tant de savantes discussions. On peut dire d'ailleurs que lorsqu'on a vu les Saints de Solesmes on ne les oublie pas. Mais, pour en apprécier toute la valeur, il faut en connaître l'histoire, au moins dans ses grandes lignes.

Lavallois et Manceaux accueillent dès lors avec un bienveillant intérêt les détails historiques que M. Robert Triger, toujours heureux de faire admirer les Saints de Solesmes, se fait un devoir de leur donner.

Résumant d'abord les dernières études sur la *Mise au tombeau du Christ*, il rappelle que ce groupe, le plus ancien des trois, a été exécuté en 1496, sous le prieur Guillaume Cheminart, très probablement par l'habile sculpteur de Charles VIII, Michel Colomb, et que cette attribution à Michel Colomb, adoptée depuis quelques années par les critiques les plus compétents, vient d'être confirmée par des documents inédits que M. le marquis de Beauchesne a publiés dans sa récente étude sur le *Château de la Roche-Talbot*, documents établissant d'une manière indiscutable la présence de Charles VIII à la Roche-Talbot et à Solesmes

en 1488 et 1491. A l'exception des deux pilastres, la *Mise au tombeau du Christ* appartient encore exclusivement à l'art français de la fin du XVe siècle. L'admirable statue de la Madeleine et celle de Joseph d'Arimathie dans laquelle on peut voir le portrait de Jean d'Armagnac, seigneur de Sablé à cette époque, sont par là même des chefs-d'œuvres de la sculpture nationale avant la Renaissance, et leur intérêt est tel que ce groupe la *Mise au tombeau du Christ* de Solesmes a été tout entier moulé, il y a quelques années, par les soins du ministère des Beaux-Arts, pour le nouveau musée de sculpture comparée du Trocadéro.

Les deux autres groupes, la *Pamoison de la Vierge* et la *Mise au tombeau de la Vierge,* situés en face, dans l'autre bras du transept qu'on appelait jadis *la belle chapelle*, sont postérieurs d'un demi siècle. Ils ont été terminés vers 1553, sous le prieur Jean Bougler. L'influence de la Renaissance y domine sans rivale, surtout dans la riche ornementation qui encadre les groupes. Les statues sont de mérite inégal et de plusieurs mains ; quelques-unes, fort remarquables, passent pour des portraits. Dans la *Mise au tombeau de la Vierge,* la tête de la Vierge mérite une attention toute particulière : l'expression si pieuse et si pure fait naître dans les âmes une réelle émotion. Ces deux groupes semblent devoir être aussi attribués à un atelier français de province, vraisemblablement à un atelier angevin.

Quant au troisième groupe de la belle chapelle, *Jésus au milieu des docteurs*, c'est une œuvre absolument différente, de la fin du XVIe siècle, dûe à quelque atelier flamand ou allemand.

A ces explications techniques, M. Robert Triger ajoute le récit de quelques épisodes bien curieux. Il raconte notamment les difficultés juridiques et administratives suscitées par les saints de Solesmes sous le premier Empire et comment un décret de Napoléon Ier, signé au camp de Vilna le 11 juillet 1812 (fête de la translation de saint Benoît et de

LES SCULPTURES DE SOLESMES. UN DOCTEUR DE L'ÉGLISE
DÉTAIL D'ORNEMENTATION DE LA BELLE CHAPELLE

Dessin de M. Dessertenne.

sainte Scholastique), mit seul fin au conflit en conservant providentiellement à la future abbaye de Solesmes les magni-

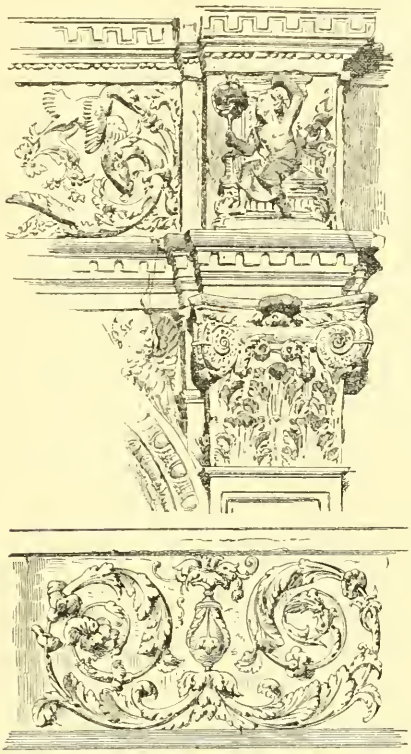

LA BELLE CHAPELLE, DÉTAILS D'ORNEMENTATION

Dessin de M. Dessertenne.

fiques sculptures qui font aujourd'hui sa gloire après avoir fait pendant trois siècles celle du vieux prieuré (1).

(1) Sur les saints de Solesmes, on doit consulter surtout deux grands ouvrages récents : *La Renaissance en France* (Maine), par M. Léon Palustre, et *Les Sculptures de Solesmes*, par le R.-P. de la Tremblaye, ce dernier ouvrage publié en 1892 par l'imprimerie Saint-Pierre de Solesmes sous le patronage de la Société historique et archéologique du Maine.

De l'église on se rend dans le nouveau bâtiment dont la salle principale du rez-de-chaussée est, dans des proportions réduites, une reproduction des salles du Mont-Saint-Michel.

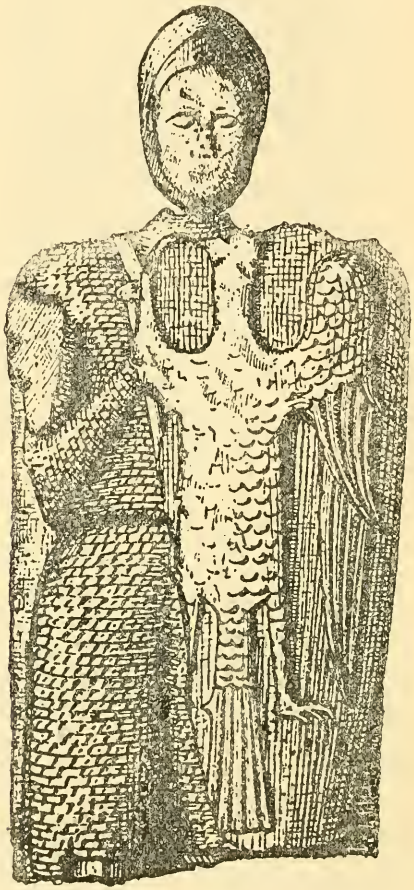

STATUE DE GEOFFROY DE SABLÉ

On parcourt ensuite rapidement l'ancien prieuré du XVIIIe siècle où se voit encore la statue mutilée de ce Geoffroy de Sablé, l'un des bienfaiteurs insignes de Solesmes au premier

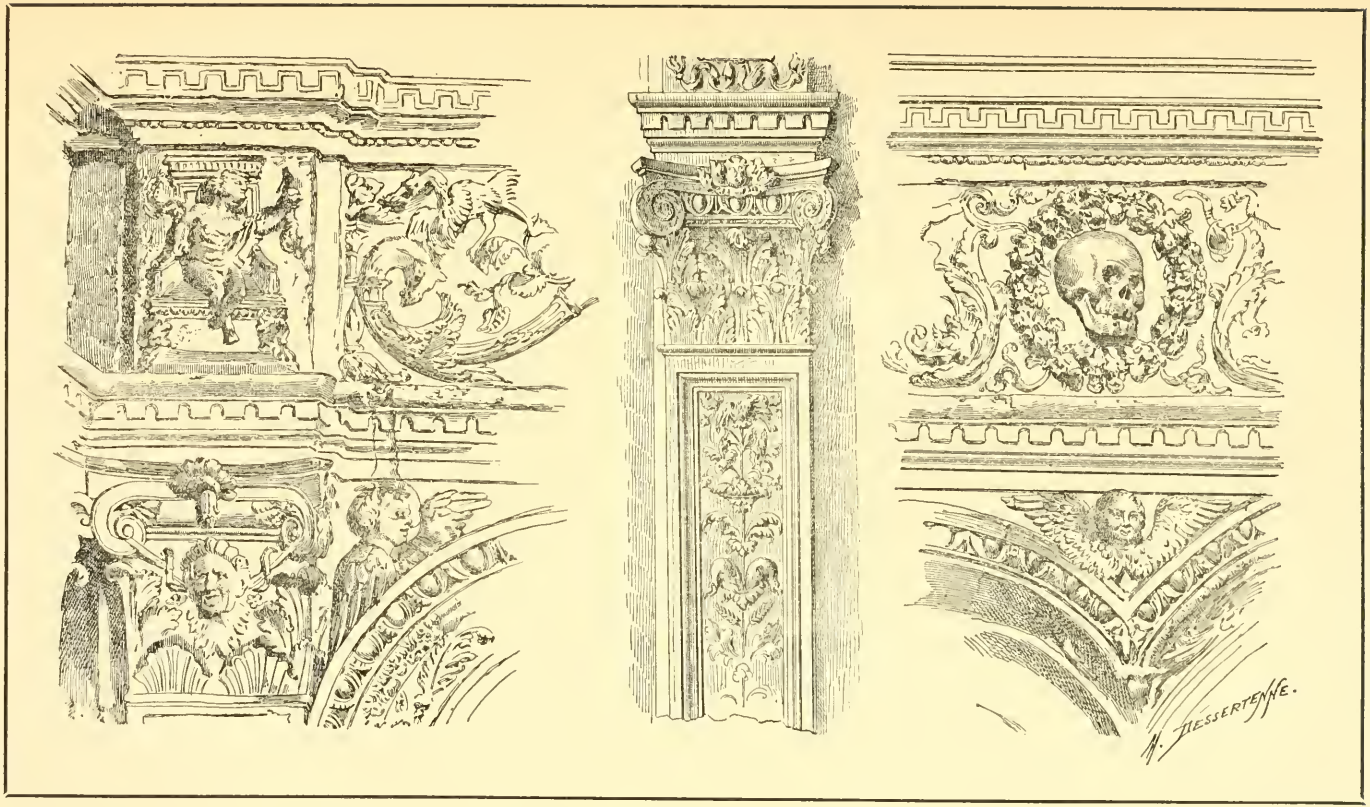

LES SCULPTURES DE SOLESMES, DÉTAILS D'ORNEMENTATION DE LA BELLE CHAPELLE

Dessins de M. Dessertenne.

siècle de sa fondation (1), puis le cloître depuis peu complété, sur son quatrième côté, par une façade Louis XV avec un buste de dom Guéranger. La visite se termine par la bibliothèque provisoire, les jardins et cette belle terrasse d'où la vue découvre tout le cours de la Sarthe, d'un côté jusqu'au château de Sablé, de l'autre jusqu'au village de Juigné encadré dans un bouquet de verdure.

Mais le village de Solesmes est doublement privilégié. Il ne possède pas seulement, dans l'abbaye de Saint-Pierre, un de ces grands monastères d'hommes dont la piété et la mâle énergie des fils de Saint-Benoît font, à toutes les époques, un centre de travail et de civilisation, il possède aussi à quelque distance une abbaye de femmes, plus jeune, d'une architecture plus élégante, où dom Guéranger, vers les derniers temps de sa laborieuse carrière, a rétabli, sous le patronage de sainte Cécile, la vie religieuse de la moniale bénédictine dans toute le pureté primitive de la règle.

Bien que vieille de trente années à peine, l'abbaye de Sainte-Cécile ne pouvait être négligée, car elle est dans son genre une véritable reconstitution historique, littéraire et artistique. Toutefois, une invasion archéologique n'étant point une invasion barbare, il fallait de ce côté s'arrêter respectueusement devant la clôture monastique, et s'estimer très reconnaissants qu'une gracieuse autorisation de Madame l'abbesse ait bien voulu du moins ouvrir à l'invasion la charmante église de Sainte-Cécile avec toutes ses œuvres d'art.

Construite de 1868 à 1871, sur les plans de M. Duvètre, architecte à Angers, l'église Sainte-Cécile de Solesmes est un très élégant édifice de style ogival du XIIIe siècle : par une poétique allusion à l'histoire si touchante de Cécile et de Valérien, toute l'ornementation en est formée de roses et de

(1) L'auteur des *Sculptures de Solesmes* a donné sur ce personnage une dissertation spéciale à laquelle nous renvoyons pour l'étude de la statue.

lis entrelacés. Sur la façade extérieure dominant la vallée, se voient les statues de saint Benoît et de sainte Scholastique. A l'intérieur, sous l'autel, on admire une superbe reproduction en marbre blanc de la *Sainte Cécile mourante* d'Étienne Maderno, l'une des plus belles statues de la Rome chrétienne, et, au-dessus, une autre reproduction de la *Sainte Cécile* de la cathédrale d'Albi. L'abbaye possède de nombreux objets d'art d'un haut intérêt (1).

En sortant de Sainte-Cécile, très touchés de l'accueil qu'ils y ont reçu, les excursionnistes se dispersent. Les uns se dirigent vers la marbrerie de M. Landeau où ils vont se rendre compte des procédés de sciage et de polissage des marbres ; les autres, plus rêveurs, vont se perdre dans les sentiers qui dominent Sainte-Cécile pour mieux entrevoir l'ensemble de l'abbaye.

A 7 heures, un dîner de trente-cinq couverts réunissait de nouveau à l'hôtel Préau les membres des deux Sociétés, à l'exception des ecclésiastiques que le R^me^ P. Abbé avait eu la délicate attention de garder à l'abbaye, où ils devaient retrouver au milieu des moines de Solesmes bon nombre de savants amis, entre autres le R. P. dom Heurtebize, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine.

Jamais, sans doute, l'hôtel Préau n'avait eu l'occasion de recevoir un semblable congrès.

Au dessert, M. Robert Triger prend le premier la parole. Il offre tout d'abord à ses collègues de la Mayenne et à leur distingué président, M. Emile Moreau, les meilleurs souhaits de bienvenue de la Société historique et archéologique du Maine. Il se félicite particulièrement de voir renouveler d'une façon si charmante l'alliance des deux Sociétés dans ce village de Solesmes doublement célèbre par des chefs-

(1) Depuis quelques années, les bâtiments de l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes ont dû être considérablement augmentés : les parties nouvelles sont l'œuvre de M. Vérité, architecte au Mans et ont été élevées avec le concours de M. Alain, entrepreneur et maire de Solesmes.

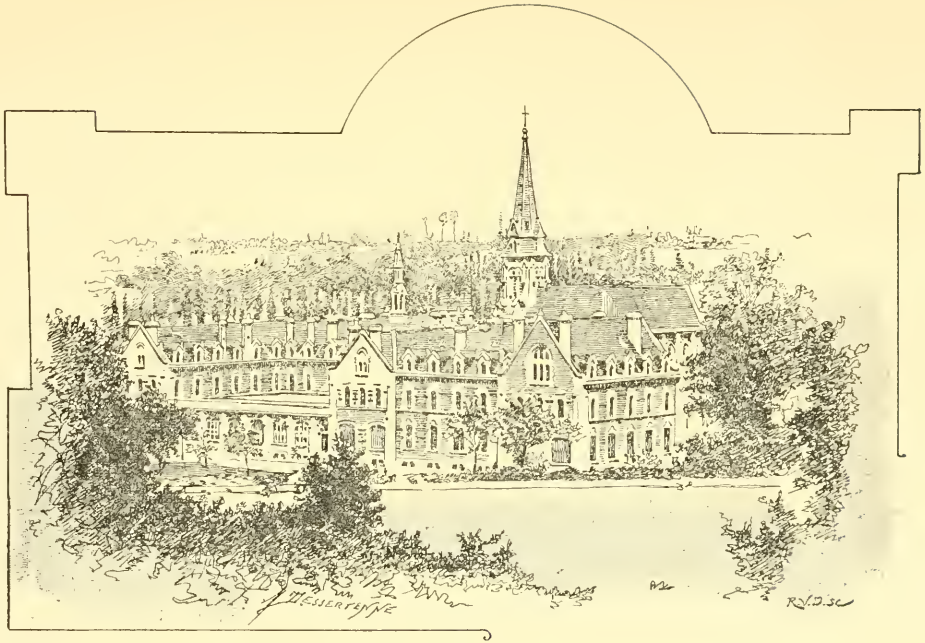

L'ABBAYE SAINTE-CÉCILE DE SOLESMES

Dessin extrait de *Sainte-Scholastique patronne du Mans*, par le R. P. dom Heurtebize et M. R. Triger.

d'œuvres artistiques et par les grands souvenirs de l'Ordre bénédictin, à l'ombre de cette illustre abbaye où ne se rencontre qu'une ambition, celle de travailler en paix, et où demeurent intimement unis, comme aux jours mémorables de l'histoire nationale, la Foi, l'érudition et les Beaux-Arts. Après avoir remercié les dames venues de Laval, il adresse, au nom de tous, « un cordial salut à la population de Solesmes toujours si hospitalière, un respectueux hommage aux deux abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Cécile qui font sa gloire et sa richesse, à l'Ordre bénédictin, le précurseur et l'ancêtre de toutes les sociétés savantes ».

M. Émile Moreau se lève à son tour. Il exprime en termes pleins de cordialité ses chaleureux sentiments à ses collègues de la Sarthe, renouvelle l'expression de sa reconnaissance au R. P. abbé dom Delatte qui a si généreusement ouvert les merveilles de son beau monastère, dit combien il a été heureux de revoir ces chefs-d'œuvre de l'art, appréciés du monde entier, et « que M. Robert Triger connaît si bien pour les avoir si bien décrits ». Comme lui il salue d'un mot gracieux les dames présentes, et applaudit « à cette idée de bonne confraternité, fondée sur une communauté de sentiments, de goûts et d'études qui unit les deux Sociétés pour aujourd'hui et pour demain ».

La soirée se passe gaiement dans les cantonnements et on la prolonge même le plus tard possible. Elle eût été plus joyeuse encore si, au grand regret de tous, quelques amis rappelés par des affaires urgentes, n'avaient dû reprendre dès la fin du dîner la route du Mans.

Le lendemain, mardi 21 juin à 7 heures 1/4 du matin, le rassemblement se fait avec une exactitude toute militaire sur la place de Solesmes. Le temps se maintient au beau et la seconde journée s'annonce sous d'aussi heureux auspices que la première. Sacs au dos ou valises à la main, les excursionnistes quittent Solesmes en bon ordre, cordialement salués par la population. A 7 heures 25, ils s'embar-

quent au pied de l'abbaye, dans le bac, ou mieux dans le vaste chaland qui doit les transporter sur l'autre rive de la Sarthe, au Port de Solesmes, choisi comme point initial.

De même que l'arrivée, ce départ est singulièrement pittoresque. Alors que le chaland navigue lentement au milieu de la rivière, sous les clairs rayons du soleil de juin, et que du sommet de la terrasse de l'abbaye quelques moines, à la noire silhouette, adressent « au transatlantique » improvisé un dernier adieu, M. Robert Triger, debout à l'avant, fait l'appel des passagers. Au même instant la rive droite retentit de joyeuses acclamations. Ce sont les voitures qui arrivent au grand trot par la route de Juigné, avec un nouveau groupe venu le matin du Mans, pendant qu'un retardataire, resté sur la rive gauche, se jette dans une légère embarcation pour rejoindre le chaland, lançant dans les airs des appels désespérés.

Quelques secondes après, la concentration est opérée et les voitures remplies. A l'immense char à trois chevaux de la veille il a fallu en joindre un second, de dimensions un peu moins imposantes, qui prend les devants, tenant lieu de cavalerie légère.

La première halte se fait un peu avant Juigné, au pied d'un roc escarpé surmonté d'une croix appelée la Croix Sainte-Anne. Là, M. le docteur Dufossé explique lui-même à ses compagnons comment, il y a quelques années, sur le plateau qui couronne ce rocher, il a eu la bonne fortune de découvrir non-seulement une grande quantité d'armes de pierre mais aussi les instruments ayant servi à les fabriquer. Il y avait là, ajoute-t-il, tout un atelier préhistorique connu aujourd'hui dans le monde savant sous le nom de *Station Sainte-Anne* (1).

(1) V. *La Station préhistorique de Juigné-sur-Sarthe*, par M. le docteur Dufossé, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLI (1897, 1er semestre) p. 42.

De là on arrive en quelques minutes devant le château de Juigné, après avoir traversé en voiture une partie du magnifique parc qui entoure cette résidence vraiment seigneuriale.

Construit sous le règne de Louis XIII, le château de Juigné, autrefois entouré de douves maintenant en partie comblées, se compose d'un grand corps de logis avec un double pavillon à ses extrémités. Mais si le manoir est relativement moderne, la terre dont ses propriétaires portent le nom est très ancienne. Dès le XIVe siècle, les Poussin et après eux les Lessillé étaient seigneurs de Juigné ; avant la fin du même siècle, les Le Clerc l'étaient également devenus par alliance. Comprenant d'ailleurs, tant en fief qu'en domaine, non seulement toute la paroisse du même nom mais encore une partie des paroisses environnantes, la terre de Juigné était déjà l'une des plus importantes du pays quand, au XVIIe siècle, à la suite de l'acquisition par ses seigneurs de la châtellenie de Champagne-Hommet, elle fut successivement érigée d'abord en baronnie puis en marquisat. Et c'est alors que les Le Clerc de Juigné, abandonnant Verdelles qui avait été leur principale demeure depuis près de deux siècles, fixèrent désormais leur résidence dans la terre dont ils portaient le nom et dont ils venaient de reconstruire le manoir.

Comme on le voit, l'excursion en Champagne-Hommet ne pouvait mieux débuter que par une visite au château qui, pendant les derniers temps de la féodalité, a été le chef-lieu de cette importante châtellenie et où en sont conservées les précieuses archives.

Celles-ci, que le jeune et sympathique propriétaire actuel, le marquis de Juigné, avait bien voulu mettre à la disposition des représentants des deux sociétés savantes du Maine, ainsi que sa riche collection de portraits de famille, auraient assurément mérité un examen détaillé : malheureusement le temps pressait et les excursionnistes ont dû, après avoir

adressé sur le champ un télégramme collectif de remerciements à l'aimable châtelain retenu à Paris, se contenter d'un rapide coup d'œil sur l'extérieur du château. Puis ils se sont aussitôt dirigés vers la terrasse qui domine la vallée de la Sarthe et d'où la vue s'étend au loin sur cette vallée, surtout dans la direction de Sablé. A ce moment le soleil se dégage de la brume, et se décide tout à coup à éclairer de ses rayons magiques le splendide panorama qu'on a sous les yeux. A la lumière matinale, Solesmes avec la masse grandiose de ses nouvelles constructions, plus loin l'élégant viaduc de la ligne de la Flèche, enfin plus loin encore l'imposant château de Sablé adossé à son épaisse futaie, prennent un aspect vraiment idéal.

De la terrasse de Juigné, on se rend, en traversant cette fois le parc dans toute sa longueur, au vieux manoir de Vrigné, situé à l'extrémité opposée de celui-ci, sur une éminence qui commande la vallée. La terre de Vrigné relevait à l'origine de celle de Juigné. Elle avait été acquise, en 1491, par ce Pierre Jarry qui, la même année, fut anobli par Charles VIII pendant le séjour de ce prince à la Roche-Talbot. Vers le milieu du XVIe siècle, elle appartenait à Magdelon Jarry, petit fils de Pierre, qui, selon La Croix du Maine, fut poëte, historien, orateur, et y mourut en 1573. Elle resta aux mains des descendants de ce dernier jusqu'en 1650, et fut alors acquise par Georges Le Clerc, seigneur de Juigné, qui la réunit à son domaine. Quant au manoir, devenu aujourd'hui une simple ferme, il a dû être construit à la fin du XVe siècle, dans les années qui suivirent l'anoblissement de Pierre Jarry.

Composé d'un bâtiment principal éclairé de fenêtres à croisillons, avec deux ailes en retour du côté opposé à la vallée, il est surtout remarquable par une élégante tour à pans coupés, située dans l'angle formé par le corps de logis et l'aile droite. Au rez-de-chaussée de cette tour s'ouvre une jolie porte de la fin du XVe siècle, au tympan riche-

ment fouillé et ornementé dans le goût de l'époque. A l'intérieur se voit, dans une grande salle, une curieuse cheminée du même temps.

De Vrigné, un petit chemin de traverse conduit en quelques

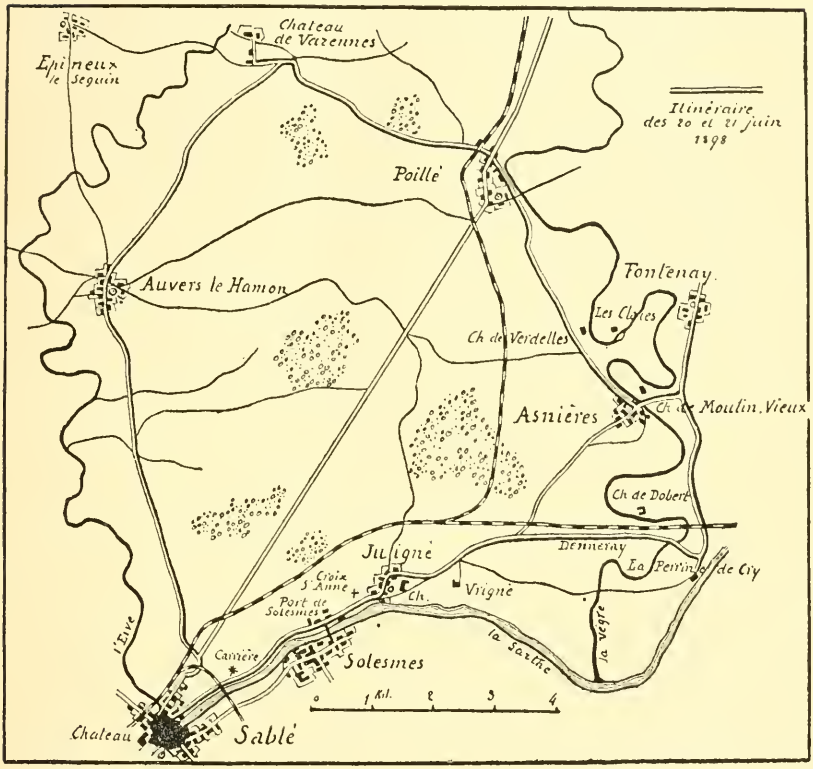

ITINÉRAIRE DE L'EXCURSION DES 20 ET 21 JUIN 1898

minutes les excursionnistes à la route d'Asnières où ils retrouvent les voitures un peu avant le village des Places. On se dirige alors sur la Perrine de Cry, en suivant d'abord la route d'Asnières puis celle d'Avoise. Ce trajet, dans sa première moitié, n'offre à l'œil du touriste qu'un pays plat et

peu pittoresque ; il serait en lui-même d'un médiocre attrait si la ferme du Grand-Déneré près de laquelle on passe, un peu avant d'atteindre la vallée de la Vègre, n'évoquait pour des archéologues des souvenirs aussi importants qu'intéressants. C'était tout près de cette ferme qu'on voyait il y a quarante ans à peine, avant la construction du chemin de fer dont le haut remblai l'a entièrement recouverte, une énorme motte féodale. Or cette motte, d'après tous les aveux rendus par les seigneurs de Champagne-Hommet aux comtes de Laval, n'était autre que le chef-lieu originaire de la châtellenie : le manoir de Déneré en était d'ailleurs resté jusqu'au XVIIe siècle le manoir principal.

La châtellenie de Champagne-Hommet, sans aucun doute un des plus anciens fiefs du Maine, existait déjà au commencement du XIe siècle, mais son territoire était alors bien plus étendu que dans les derniers siècles de la féodalité. Ainsi tout porte à croire qu'à cette époque, outre les paroisses d'Avoise, de Juigné, d'Auvers-le-Hamon, d'Avessé, de Chevillé, de Fontenay, de Chantenay, etc., elle comprenait encore la baronnie d'Asnières ainsi que les châtellenies de Poillé et de Varennes-Lenfant, distraites depuis de sa mouvance bien qu'enclavées dans son territoire.

Son plus ancien seigneur paraît avoir été Hamon de Château-du-Loir qui vivait aux environs de l'an mille : c'est lui évidemment qui avait rattaché à Château-du-Loir la mouvance de la châtellenie de Poillé, de même que c'est non moins évidemment son fils Gervais, évêque du Mans, qui dut créer le fief de Varennes en Epineu et donner Asnières au chapitre du Mans. Gervais ne tarda pas d'ailleurs, en mariant sa sœur Rotrude à Guy de Laval, à céder à ces derniers la châtellenie de Champagne-Hommet, et c'est ainsi qu'en 1039, avant de partir pour la Palestine, le seigneur de Laval fut amené à transiger avec le chapitre du Mans au sujet des coutumes d'Asnières.

Hamon de Laval succéda, vers 1065, à Guy son père dans

la seigneurie de Champagne-Hommet comme dans toutes ses autres terres. C'était le temps où Guillaume le Batard, après avoir conquis l'Angleterre, devait revenir en France s'emparer du comté du Maine. Faut-il croire, avec Le Corvaisier, que le Conquérant confisqua la Champagne-Hommet sur le seigneur de Laval et la donna à Tancrède de Hommet en récompense de ses services? En tous cas, les Anglo-normands expulsés de notre province, Hamon de Laval ou ses successeurs rentrèrent en possession de la terre qui leur avait été ainsi enlevée par la violence, et ils en avaient la propriété en 1237. A partir de cette date, la Champagne-Hommet passa successivement par alliances aux familles de Château-Gontier, de Pouancé, de Beaumont et de Villiers, mais les seigneurs de Laval en avaient retenu à eux la mouvance.

En 1408, Jehanne de Beaumont, veuve de Guillaume de Villiers, seigneur du Hommet, rendit aveu à cause de sa terre à Guy XII, seigneur de Laval et de Vitré. On voit par cet aveu que le domaine de la Champagne-Hommet consistait dans le domaine de Déneré, « la motte où souloit estre anciennement le chastel dudit lieu, la mestairie d'Alencé, le domaine de la Roche-Saint-Bault, les terres de la Maladrerie d'Avoise, la Maladrerie d'Auvers-le-Hamon, les bois de Brice et de Belletain, droit de pesche en la rivière de Vaigre depuis le gué Aubé au-dessus du pont de Chevillé jusqu'à la Sarthe, droit de péage sur les rivières de Vègre et d'Erve », etc. Quant aux principaux vassaux, c'étaient, d'après ce même aveu, les seigneurs de Verdelles, de Fontenay, du Plessis-d'Auvers, de Chevillé, de la Perrine de Cry, etc.

La châtellenie de Champagne-Hommet resta aux mains des Villiers pendant une grande partie du XVe siècle, mais Guillaume de Villiers, petit fils de Jehanne de Beaumont, étant mort sans héritiers mâles dès 1443 et n'ayant laissé

que deux filles qui devaient épouser, l'une Hardouin de Maillé, seigneur de Bénehart, l'autre René de Marcillé, sa succession fut partagée, en 1489, entre Jacques de Maillé, représentant sa mère, Anne de Villiers, d'une part, et René de Marcillé, mari de Jehanne de Villiers. En conséquence de ce partage, les Maillé-Bénehart eurent, comme aînés, la châtellenie dont il s'agit, moins la terre de la Roche-Saint-Bault, en Chevillé, qui en fut détachée pour faire la part des Marcillé.

Les Maillé-Bénehart étaient encore seigneurs de Champagne-Hommet à la fin du XVIe siècle. En 1589, Jacques de Maillé, arrière petit-fils d'Anne de Villiers, ayant eu le malheur de trop bien défendre contre le roi Henri IV la ville de Vendôme, dont il était gouverneur pour la Ligue, s'attira le courroux de ce prince, et, fait prisonnier, ne tarda pas à être exécuté pour crime de rébellion et de félonie. En même temps, ses biens furent confisqués et la châtellenie de Champagne-Hommet fut donnée par le roi, l'année suivante, à Françoise d'Orléans, princesse douairière de Condé. Il est vrai qu'à la fin des troubles, René de Marcillé, fils de l'infortuné Jacques, obtint la restitution des diverses terres confisquées sur son père, mais, dès le 7 mai 1601, il s'empressait de vendre à René Le Clerc, seigneur de Juigné et de Verdelles, « la terre, fief, seigneurie et Châtellenie de Champagne... logis et principal manoir de Déneré etc. » Dès lors, l'histoire de la Champagne-Hommet se confond avec celle de Verdelles d'abord, puis avec celle de Juigné. Quant au manoir de Déneré, privé désormais de son ancienne importance, il va tomber peu à peu en ruines et dès la fin du siècle suivant il ne sera même plus mentionné dans le *Dictionnaire* de Le Paige.

Tels sont les souvenirs historiques et archéologiques que la ferme de Déneré évoque à l'esprit, et que M. de Beauchesne rappelle à ses collègues.

Après avoir traversé la vallée de la Vègre et gravi une

assez longue côte, les voitures parviennent au haut d'un plateau élevé derrière lequel on retrouve la vallée de la Sarthe. C'est là, sur le bord d'un gracieux coude de la rivière et non loin d'Avoise, qu'apparaît tout à coup, à mi-côte, le manoir de la Perrine de Cry, devenu aujourd'hui, comme celui de Vrigné, une simple ferme et qui appartient à Madame la Vicomtesse de Roquefeuille.

On s'y arrête quelques minutes pour le visiter au passage. La façade sur la cour de la ferme, divisée en deux parties par une tour d'escalier à pans coupés, est fort belle : elle présente encore, à gauche de la tour, un pavillon à toiture très aigue qui forme légèrement saillie, plusieurs fenêtres à croisillons et à meneaux, et surtout deux magnifiques lucarnes dont les tympans, très développés en hauteur, sont finement ornementés dans le style fleuri de la fin de la Renaissance. Dans le sous-sol s'ouvre un puits intérieur. Possédé au XVIe siècle par la famille de Champagne et bâti très probablement vers 1558 par Jehan de Champagne, frère cadet du seigneur de Pescheseul, le manoir de la Perrine de Cry fut plus tard porté en mariage par Anne de Champagne, fille de ce dernier, au fameux Pierre Le Cornu, seigneur du Plessis de Cosmes. Il repassa ensuite par héritage aux des Hayes de Cry qui en ont été seigneurs pendant une grande partie des XVIIe et XVIIIe siècles, puis aux Dauvet qui l'avaient encore au moment de la Révolution.

De la Perrine de Cry à Fontenay, la route très directe suit presque toujours la vallée de la Vègre ; aussi ne manque-t-elle pas de points de vue pittoresques, du moins pendant la première moitié du trajet. Du pont sur lequel on traverse le chemin de fer on a une première échappée de vue sur la vallée. A droite du beau viaduc de Deneré et du haut remblai qui lui fait suite, s'étend le vaste parc de Dobert, à demi entouré par la Vègre et au fond duquel on entrevoit le château de ce nom, propriété de M. le comte de Bastard, ancien président de la Société historique et archéo-

logique du Maine. Puis la vallée semble s'éloigner, mais, après avoir longé pendant quelque temps les murs du parc de Dobert, on la retrouve soudain, formant abîme au-dessous de la route, et portant sur sa pente la plus rapprochée une ancienne gentilhommière transformée de nos jours en une modeste closerie, la Tannerie, résidence au XVIIIe siècle d'une des branches de la famille de Bastard. Enfin on quitte décidément jusqu'à Fontenay le voisinage de la Vègre.

Situé sur un mamelon qui domine d'un coté le bourg, de l'autre la vallée de la Vègre, le manoir de Fontenay est actuellement une ferme, comme Vrigné et la Perrine. Il se compose, dans ses parties anciennes, de deux grands corps de logis, l'un se développant en longueur au fond d'une vaste cour avec une tour d'escalier à pans coupés sur le milieu de sa façade, l'autre en retour d'équerre, terminé à son angle extérieur par une fuie.

Dès qu'on entre dans la cour, le premier de ces bâtiments, qui sert de logement au métayer, attire d'autant plus l'attention qu'il vient d'être restauré depuis peu, avec un goût digne des plus grands éloges, par le propriétaire, M. le comte de Bastard. A l'extérieur, la façade est percée de plusieurs ouvertures à croisillons et à meneaux que surmontent des lucarnes d'un style plus récent. La tour d'escalier est particulièrement intéressante : au-dessus de la porte, un arc en accolade flanqué de deux pinacles encadre un écusson armorié ; à la partie supérieure, une sorte de hourdage à pans d'ardoises se substitue à la maçonnerie interrompue au niveau de la corniche du logis, soit qu'elle n'ait jamais été terminée, soit qu'elle ait été détruite, et s'élève de plusieurs mètres, couronné par une toiture également à pans. A l'intérieur, on remarque dans les salles du rez-de-chaussée de curieuses cheminées, et dans la tour un bel escalier en pierre conduisant au premier étage, dont les chambres ont presque toutes leurs embra-

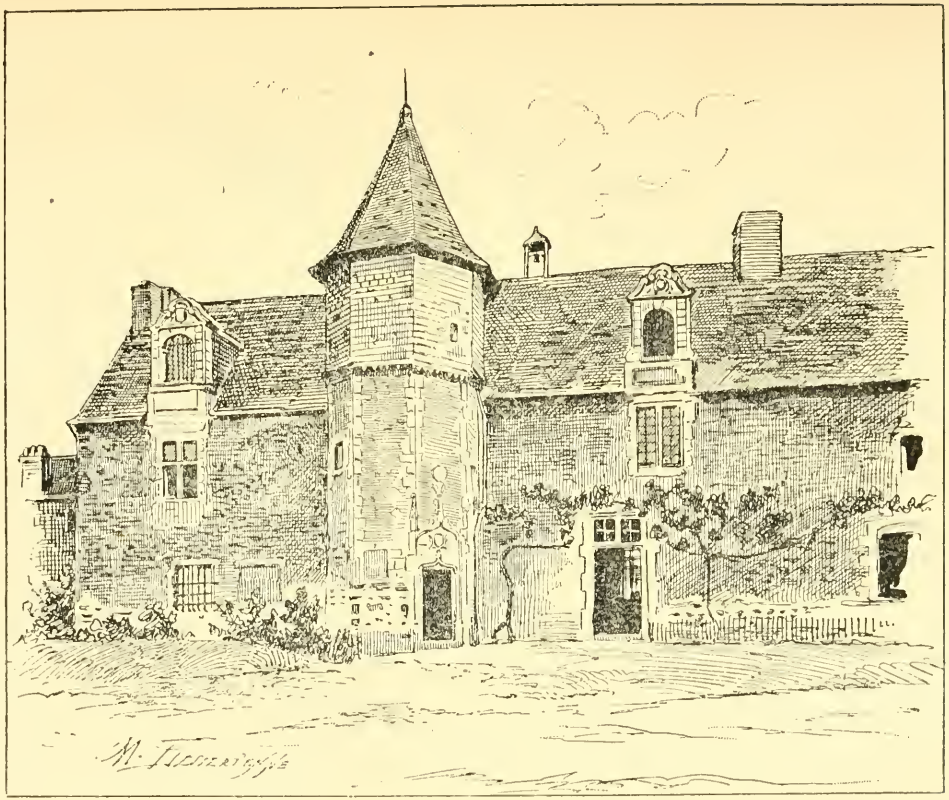

MANOIR DE FONTENAY

Dessin de M. Desserteune, d'après une photographie de MM. Corbin et Triconnet.

sures garnies de ces bancs de pierre qui portent si bien le cachet de la fin du XVe siècle.

Mais tout en étant manifestement d'une époque antérieure au XVIe siècle, ce premier corps de logis n'est pas le plus ancien. L'autre bâtiment en retour d'équerre, affecté aux étables et dépendances de la ferme, offre des détails d'architecture qui pourraient bien remonter au XIVe siècle, voire même au XIIIe. Dans le sous-sol s'étend une immense cave voûtée qui communique directement avec le logis principal, en passant sous l'entrée de la cour, et suffirait à elle seule pour recommander le manoir à l'examen des archéologues.

A coup sûr, il serait intéressant de savoir d'une façon précise à quelle époque chacun de ces deux corps de logis du château de Fontenay a été construit. On connaît au moins les différentes familles qui ont possédé successivement cet important manoir avant celle du propriétaire actuel. Ce sont les de Neufvillette, les de Tucé, les d'Andigné, les de Vaiges et les Le Vayer : quant aux de Bastard, il leur est échu par héritage des Le Vayer au commencement du XVIIe siècle.

Ainsi Juigné, Vrigné, la Perrine de Cry et Fontenay ont présenté aux excursionnistes toute une série d'anciens manoirs de différentes époques depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe. A Asnières, où ils arrivent ensuite et où ils sont reçus avec la plus charmante amabilité dans l'avenue du château de Moulin-Vieux par leur collègue M. Edouard de Lorière, maire de la commune, ils vont avoir sous les yeux un bourg bien ancien où les souvenirs du passé surgissent pour ainsi dire à chaque pas.

En effet, sans parler de son vieux pont sur la Vègre, ni de son antique église que domine une tour carrée avec toiture « en bâtière », le bourg d'Asnières a ceci de remarquable que la plupart de ses maisons, autour de l'église et du pont, ont plus ou moins gardé le cachet des XVe et

XVIe siècles; beaucoup conservent des détails d'architecture dignes d'attention. Parmi toutes ces maisons il en est une toutefois qui excite un intérêt tout spécial : c'est l'étrange édifice, moitié religieux, moitié féodal, qui s'élève dans la partie occidentale du bourg.

Au premier aspect, cet édifice, qui mériterait une étude approfondie, ressemble à la longue nef d'une église sans transept ni clocher. Cette longue nef se compose en réalité de deux constructions distinctes qui se font suite, mais, chose bizarre, ne sont pas absolument dans le même alignement, les murailles des deux constructions formant sur chaque façade une ligne légèrement brisée. Dès que l'on aborde l'examen détaillé de l'édifice, chacune des faces extérieures soulève bien d'autres problèmes.

Commençons par la façade orientale, celle qui s'offre d'abord aux regards. On y remarque, à la hauteur du premier étage, plusieurs fenêtres d'un type peu commun : ce sont des fenêtres rectangulaires, plus hautes que larges, divisées en deux lancettes par des meneaux de pierre, avec croisillons transversaux, et dont chaque lancette se termine comme une fenêtre d'église, par un arc en ogive, trilobé, compris dans l'encadrement rectangulaire de la fenêtre. Au rez-de-chaussée, à côté d'ouvertures modernes, on en distingue d'autres, aujourd'hui murées pour la plupart, d'abord de petites fenêtres carrées, très anciennes si l'on en juge par leur forme, puis un grand porche en ogive accompagné d'un plus petit : il est à croire que ces deux porches, précédés peut-être jadis d'un pont-levis et par conséquent d'un fossé, servaient d'entrée à l'édifice.

Si maintenant, quittant la façade principale, on se place devant le pignon septentrional, l'aspect n'est pas moins intéressant. On y voit une haute fenêtre rectangulaire, à meneaux et croisillons, que surmontent deux étroites baies très rapprochées, et au-dessous de laquelle des corbeaux de pierre, encore adhérant au mur de distance en distance,

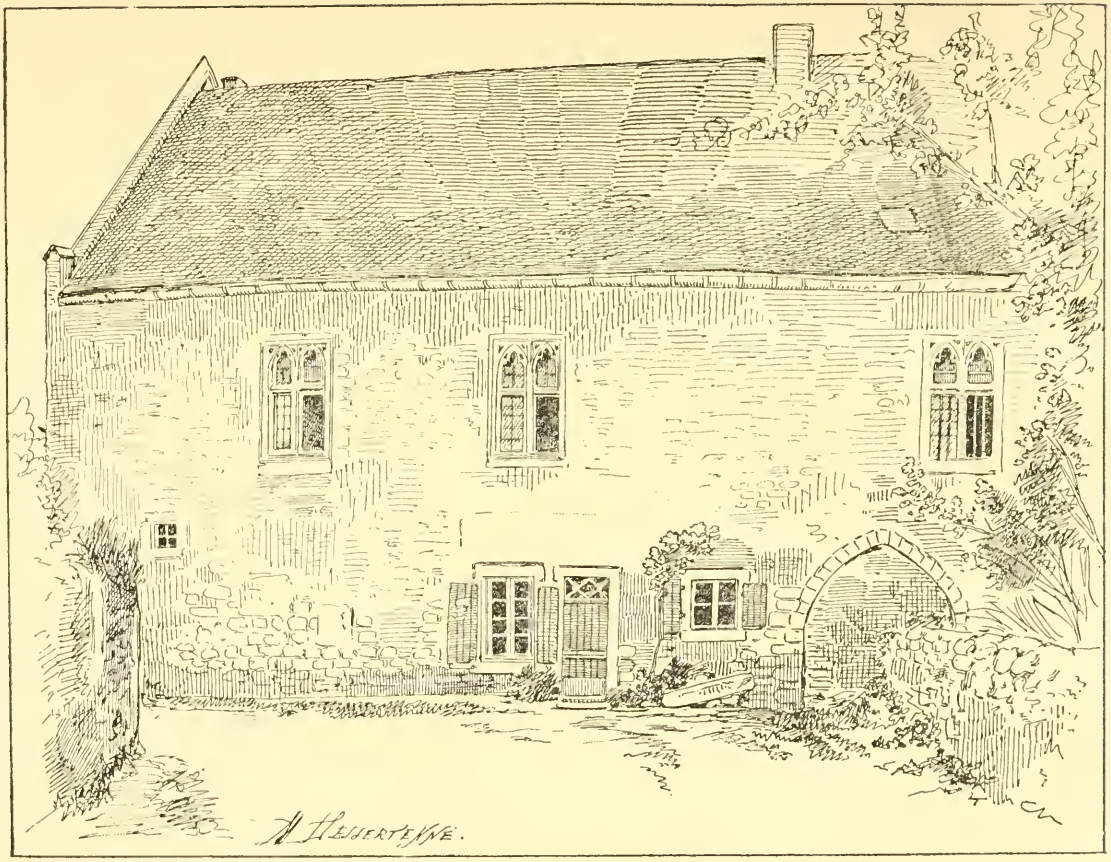

LA COUR D'ASNIÈRES, FAÇADE ORIENTALE

Dessin de M. Dessertenne, d'après une photographie de M. Lambert, de Sablé.

semblent avoir autrefois servi de supports à une galerie extérieure. Contre l'angle gauche s'appuie un large contre-fort dont on ne s'explique pas bien la raison d'être. Enfin des rampants d'un assez beau galbe achèvent de donner à ce pignon un certain caractère monumental.

Sans être aussi curieuse que la façade orientale, la

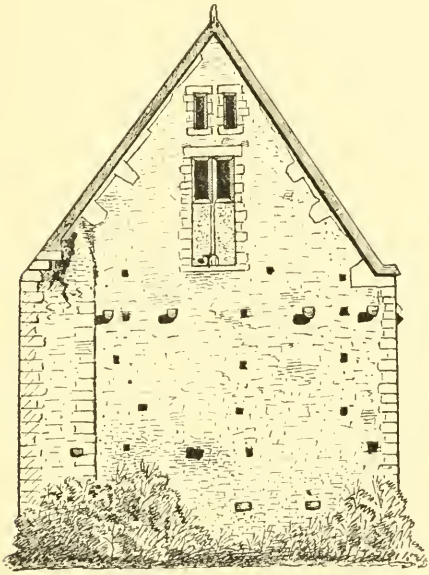

LA COUR D'ASNIÈRES, PIGNON SEPTENTRIONAL

D'après une photographie de M. Lambert, de Sablé.

façade occidentale a, elle aussi, son attrait. Séparée en deux parties distinctes par une tour d'escalier, de forme ronde et d'une époque évidemment postérieure à l'ensemble de l'édifice, elle présente, à gauche de la tour, des ouvertures murées dont quelques-unes sont très caractéristiques, et des corbeaux de pierre qui paraissent, comme ceux du pignon, avoir supporté une galerie

extérieure au niveau du premier étage ; à droite de la tour, dans le mur, des vestiges de cheminées et de portes murées prouvent qu'à l'origine il existait de ce côté une aile en retour d'équerre, depuis longtemps démolie.

En continuant à faire le tour de l'édifice, on arrive devant

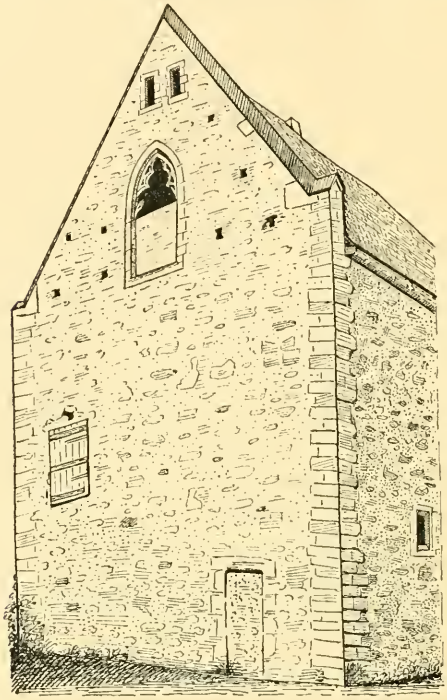

LA COUR D'ASNIÈRES, PIGNON MÉRIDIONAL

D'après une photographie de M. Lambert, de Sablé.

le pignon méridional : il y a là aussi quelques jolis détails d'architecture, par exemple une grande fenêtre gothique en arc trilobé et les rampants de pierre qui, comme au pignon opposé, se profilent sous la toiture d'une façon si élégante.

L'intérieur vaut, non moins que l'extérieur, la peine d'être étudié. Il se divise naturellement aussi en deux parties

distinctes, séparées par un gros mur. Toutes deux sont recouvertes d'une charpente en bois, en forme de berceau, supportée par des tirants et des poingons plus ou moins ornés dans le style du Moyen-Age ; mais, tandis que la partie du nord semble avoir eu deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, l'autre partie parait n'en avoir eu qu'un et avoir formé une immense salle haute. Cette salle, éclairée par la grande fenêtre du pignon méridional, était décorée de peintures à fresque dont on peut voir quelques restes autour de la fenêtre, et elle possédait, adossée au mur intérieur, une vaste cheminée qui subsiste encore en partie ; elle fait songer, par plus d'un rapprochement, à cette grande salle du Palais du Mans dont M. Robert Triger vient de donner une restitution (1).

Connu aujourd'hui dans le pays sous le nom de *Temple* (2), cet étrange édifice s'appelle plus exactement la *Cour d'Asnières*, et offre une véritable énigme aux investigations des archéologues. Selon M. de Beauchesne, d'accord sur ce point avec M. Vérité, l'habile architecte diocésain, et avec M. Chavanon le savant archiviste de la Sarthe, la Cour d'Asnières doit être un ancien manoir ecclésiastique que les chanoines du Mans, en leur qualité de seigneurs d'Asnières, se sont fait construire dans ce bourg dans le courant du Moyen-Age.

Ces derniers, en effet, possédaient dès le commencement du XIe siècle la seigneurie de paroisse : dès lors rien de plus naturel qu'ils eussent un manoir à eux au centre de leur seigneurie. De là, sans aucun doute, le double caractère religieux et féodal de l'édifice. L'époque de sa construction ne saurait être postérieure au XIVe siècle ; quand bien même l'architecture ne suffirait pas à le démontrer, l'histoire

(1) *L'Hôtel-de-ville du Mans (1471-1898)*, Mamers et Le Mans, 1898, in-8.

(2) Au dernier siècle on avait cru voir dans la Cour d'Asnières un temple protestant de l'époque des guerres de religion.

le prouverait d'une façon péremptoire. D'après les déclarations féodales qui concernent cet édifice et qui sont conservées dans les archives du Chapitre de la cathédrale du Mans, on voit qu'il était possédé, dès les premières années du XVe siècle, par des vassaux de la seigneurie d'Asnières. Il avait donc été aliéné au plus tard vers la fin du siècle précédent par les chanoines qui s'étaient contentés d'en retenir à eux, suivant l'usage, la mouvance féodale.

Les plus anciens propriétaires dont il soit fait mention dans les titres sont les Pierre, famille roturière, ce qui explique pourquoi le fief de la Cour d'Asnières était de nature censive. Mais plus tard, vers le milieu du XVe siècle, il passa par alliance aux de Tessé, famille noble. C'est donc Pierre de Tessé, l'auteur de la branche des de Tessé d'Asnières, qui a dû, selon toute vraisemblance, ajouter à l'édifice déjà réduit à ses proportions actuelles la tourelle d'escalier, transformant ainsi l'ancien château abbatial en une simple gentilhommière. Après les Tessé, qui l'ont possédée jusqu'au milieu du XVIe siècle, la Cour d'Asnières a passé successivement aux Baubigné, aux Boisjourdan, aux Bastard et aux d'Andigné. Aujourd'hui elle a pour propriétaire M. Gustave de Lorière.

Cependant, en achevant la visite de l'édifice, les excursionnistes sont arrivés dans les combles de la partie septentrionale. Là, une surprise les attend. Dans ce grenier, que les soins ingénieux de M. Édouard de Lorière, l'un des membres les plus dévoués de la Société du Maine, ont transformé à l'aide de tentures, d'écussons et de branchages habilement disposés, en une pittoresque salle de banquet, s'allonge en fer à cheval une longue table chargée d'un confortable déjeûner. Chacun s'empresse d'y prendre place sous la présidence de M. Gustave de Lorière qu'entourent les principaux membres des deux Sociétés, et le repas se termine au milieu de la gaieté la plus communicative et de la plus franche cordialité. Vers la fin du banquet, MM. de

Lorière, Moreau, d'Espinay et de Beauchesne prennent tour à tour la parole.

M. Gustave de Lorière, tout d'abord, se déclare profondément touché, comme propriétaire de la Cour d'Asnières, de l'honneur que lui ont fait les deux sociétés historiques et archéologiques de la Sarthe et de la Mayenne en acceptant l'hospitalité dans ce vieil édifice, et il rappelle que c'est la seconde fois depuis un demi siècle qu'Asnières reçoit la visite de grandes sociétés savantes. En 1850, ajoute-t-il en se tournant vers M. Robert Triger, la Société géologique de France était déjà venue, sous la direction de l'éminent auteur de la Carte géologique de la Sarthe, M. Triger, étudier les terrains d'Asnières, et lui-même assistait, en qualité de membre de la Société géologique, à cette première excursion. Il s'estime heureux de voir ainsi les traditions se continuer, et il se félicite de pouvoir aujourd'hui souhaiter la bienvenue aux archéologues comme jadis aux géologues.

M. Émile Moreau exprime, au nom de ses collègues de la Mayenne, la vive et sincère satisfaction que tous ont éprouvée de se trouver réunis, pour la première fois, aux membres de la Société du Maine dans une excursion qui laissera de si agréables souvenirs. Il se fait également l'interprète des excursionnistes de l'une et de l'autre société pour adresser ses remerciements d'abord aux organisateurs de l'excursion, puis aux propriétaires des différents édifices qu'on vient de voir ou qui restent à visiter, enfin aux dames qui ont eu le courage de suivre dans cette circonstance leurs pères ou leurs maris. Il termine en portant un toast à l'union et à la prospérité des deux Sociétés.

M. G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'Angers, parle comme représentant des Sociétés de l'Anjou. Dans une spirituelle improvisation, il remercie ses confrères du Maine de l'avoir accueilli comme un des leurs, et il porte un toast non plus seulement à l'union des Sociétés de la Sarthe et de

la Mayenne, mais à l'union de toutes les sociétés savantes de l'Ouest.

Enfin, M. de Beauchesne, se levant au nom de la Société historique et archéologique du Maine, expose en quelques mots les considérations historiques qui ont fait choisir la Champagne-Hommet comme terrain de rapprochement entre les deux Sociétés, et qui ont dicté le tracé de l'itinéraire ; en terminant, il donne un souvenir ému à la mémoire de M. l'abbé A. Foucault, ancien curé de Poillé, un saint prêtre doublé d'un fin érudit et d'un archéologue passionné, que la Société du Maine vient d'avoir le regret de perdre prématurément et qui eut été le meilleur des guides dans cette excursion (1).

Le déjeuner fini, on traverse de nouveau le bourg d'Asnières pour gagner, sous la conduite de M. Édouard de Lorière, son propriétaire actuel, le château de Moulin-Vieux dont le beau parc, ombragé d'arbres splendides, est aux trois quarts entouré par la Vègre. La façade du château étonne par son développement extraordinaire, et la longue pelouse bordée à droite et à gauche, d'une double rangée d'arbres plus que séculaires qui la prolonge, fait songer, toutes proportions gardées, au Tapis vert de Versailles.

Le château de Moulin-Vieux devait exister dès la fin du XIVe siècle, car les aveux de la châtellenie de Sablé mentionnent au commencement du XVe siècle une famille de Moulin-Vieux. Il appartint ensuite aux de Vauloger, aux de Gibot et aux de Scepeaux. Vers le milieu du XVIIe siècle, MM. de Scepeaux, dont l'un était lieutenant-général, gouverneur du Lyonnais et du Beaujolais, l'autre colonel des Dragons de la Lande, un troisième lieutenant des

(1) La *Revue historique et archéologique du Maine* commencera dans l'un de ses prochains numéros la publication d'un important travail laissé en manuscrit par M. l'abbé Foucault sur la paroisse de Poillé, où l'on trouvera de nombreux détails complémentaires sur la région parcourue le 21 juin.

vaisseaux du Roi, de concert avec leur quatrième frère, le firent restaurer et agrandir considérablement, d'où cette devise *Fraterna Concordia* qui se lit encore au milieu d'un cartouche d'armes sur l'une des façades du château.

A l'une des extrémités du parc de Moulin-Vieux, sur les bords de la Vègre, s'élevait autrefois dans une sorte d'îlot le manoir de Longlée-Renault. Son emplacement est encore reconnaissable grâce à la vieille fuie, toujours subsistante, ainsi qu'à un petit pont à arche ogivale jeté sur une ancienne douve et à un pan de murailles à demi caché par les herbes. Quant à l'antique manoir il a été entièrement démoli vers le milieu du siècle dernier, et ses matériaux ont alors servi à la reconstruction ou à l'agrandissement du château voisin de Moulin-Vieux.

Possédé pendant les XVe et XVIe siècles par les de Ségusson, famille noble éteinte au commencement du XVIIe siècle dans les La Jaille du Chastelet, le manoir de Longlée-Renault a dû voir naître et grandir un personnage plus important en son vivant que connu aujourd'hui, Pierre de Ségusson, qui fut ambassadeur de France en Espagne sous Henri III et dont la volumineuse correspondance est conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Après les ruines de Longlée-Renault, le logis des Claies, situé non loin de là, également sur les bords de la Vègre et toujours sur le territoire d'Asnières, figurait sur l'itinéraire. Composé d'un simple corps de bâtiment éclairé sur sa façade principale par des fenêtres à croisillons et à meneaux de l'époque de la Renaissance, avec une curieuse tour d'escalier par derrière, ce gracieux logis présente dans l'une des chambres du premier étage une très belle cheminée ornée d'un écusson. C'est, on peut le dire, le type de la gentilhommière du XVIe siècle, et à ce titre sa place était marquée dans le programme de l'excursion. Malheureusement il se trouvait par sa situation d'un accès difficile, et le temps

pressait : on a donc dû renoncer à le visiter, et du parc de Moulin-Vieux on s'est rendu directement à Verdelles; en traversant la Vègre en bateau, et en suivant quelque temps à pied, sous de délicieux ombrages, les rives de cette charmante rivière, avant de rejoindre les voitures sur la route de Poillé.

Habité aujourd'hui par un fermier (c'est décidément le sort de tous les anciens manoirs de la Champagne-Hommet),

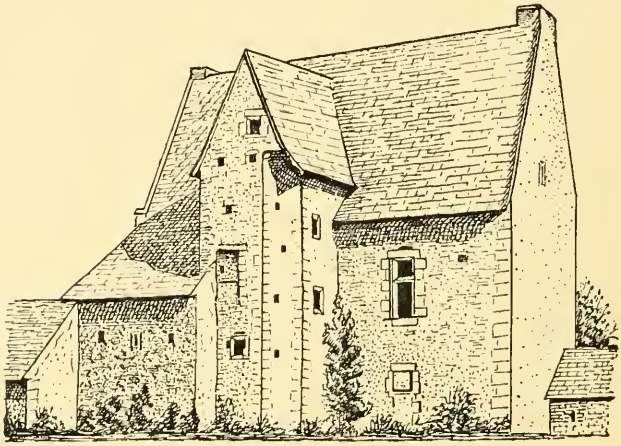

MANOIR DES CLAIES, FAÇADE DU COTÉ DE VERDELLES

D'après une photographie de M. Lambert, de Sablé.

mais tenu en excellent état de conservation par la propriétaire, Mme Barrier, Verdelles est, on le sait, un des châteaux que M. de Wismes a fait figurer dans son grand ouvrage *Le Maine et l'Anjou*. Sa visite était l'une des principales attractions de la journée.

Pris dans son ensemble, ce ravissant édifice se compose d'un pavillon central rectangulaire, flanqué à ses angles de quatre tours de formes et de dimensions variées ; deux de ces tours, les plus septentrionales, sont carrées tandis que

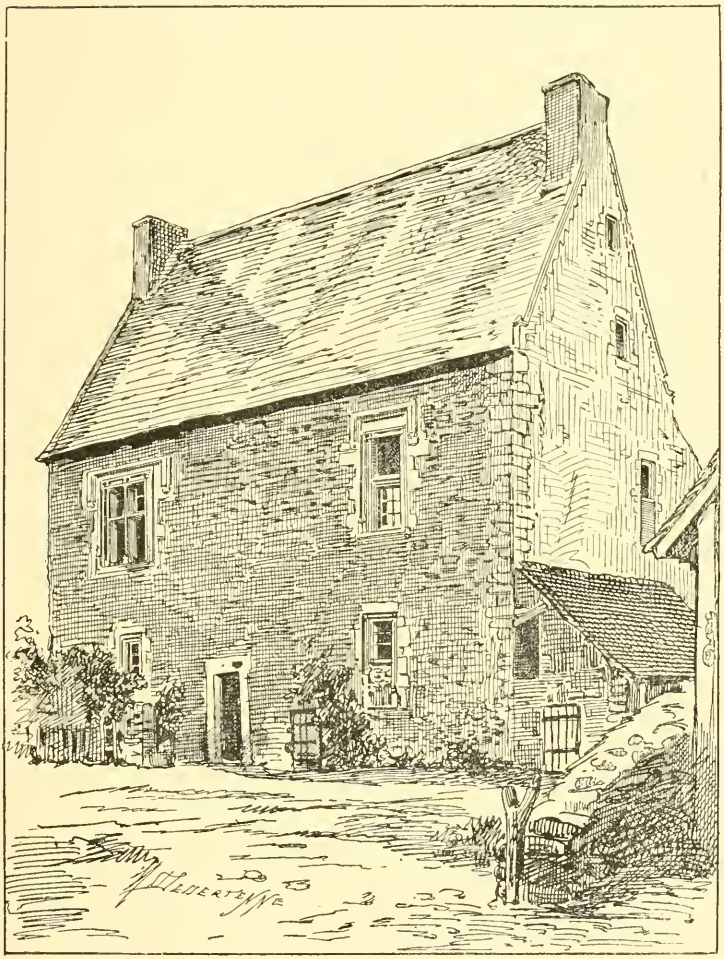

MANOIR DES CLAIES

Dessin de M. Dessertenne, d'après une photographie de M. Lambert, de Sablé.

les deux autres sont à pans coupés. Tout d'ailleurs, à l'extérieur du moins, y est disposé pour la défense comme l'indiquent et les galeries à machicoulis qui garnissent le haut des tours, et les meurtrières très adroitement combinées qu'on aperçoit à leur base. Ajoutons que ce système

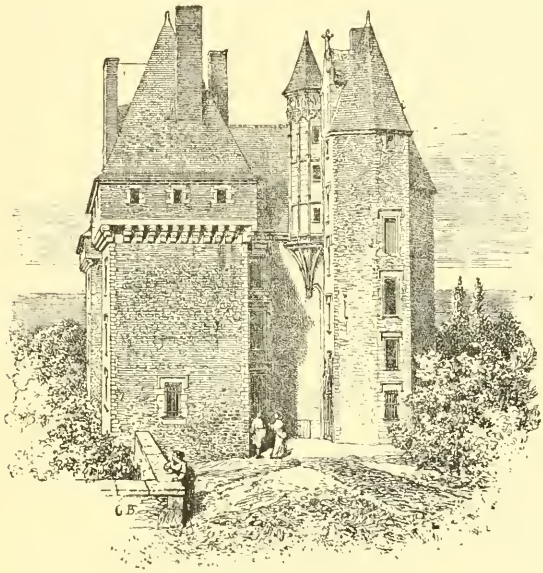

CHATEAU DE VERDELLES

(Dessin de M. G. Bouet, communiqué par M. G. Fleury.)

défensif était autrefois complété par un fossé large et profond, aujourd'hui comblé, par dessus lequel deux ponts-levis, l'un plus grand, l'autre plus petit, donnaient accès dans l'intérieur du manoir. Le premier était évidemment à l'Ouest puisque c'est de ce côté que s'ouvre la principale porte d'entrée : quant au second, on en distingue encore l'emplacement au Sud, dans la muraille comprise entre les deux tours.

Verdelles est donc un type complet de manoir fortifié, mais c'est en même temps l'un des chefs-d'œuvres de l'architecture féodale de la fin du XVe siècle et des premières années du XVIe, dans la région. C'est en effet à l'époque de transition du Moyen-Age à la Renaissance qu'appartiennent la jolie porte de la tour d'escalier avec son tympan si délicatement fouillé, la gracieuse tourelle en encorbellement qui surmonte cette porte, les élégantes nervures, malheureusement inachevées, de la voûte du corps de garde, et surtout la magnifique cheminée de la salle du rez-de-chaussée du pavillon central. C'est de l'époque de la Renaissance déjà, que datent les curieux médaillons qu'on voit sur les murs de cette même salle, médaillons représentant les principaux personnages de l'Énéide. A l'intérieur d'une des tourelles se trouve un petit escalier en forme d'hélice à spires très allongées qui est une merveille de construction.

La terre de Verdelles, vassale à l'origine de la châtellenie de Champagne-Hommet, était possédée au XIVe siècle par les de Mellay. Avant le milieu du siècle suivant, Anne de Mellay l'apporte en mariage à Jean Le Clerc, seigneur de Juigné. Peut-être ce dernier fixa-t-il sa résidence à Verdelles ; en tous cas nous savons par un acte des remembrances de la châtellenie de Champagne-Hommet que ce fut son fils, Colas Le Clerc, qui, vers 1490, y fit le premier construire un manoir fortifié. Les descendants de Colas Le Clerc, après avoir définitivement abandonné Juigné, devaient continuer à résider à Verdelles jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle, nous l'avons vu plus haut, Verdelles fut à son tour délaissé par eux. Alors commença pour le manoir construit par Colas Le Clerc une déchéance lente et progressive que la Révolution, en le séparant tout à coup de la terre de Juigné, devait singulièrement accélérer. Aujourd'hui, après avoir été, depuis la vente nationale de 1793, l'objet d'une nouvelle vente, il appartient à Mme veuve Barrier qui, justement fière de le posséder et désireuse

CHATEAU DE VARENNES

de prouver qu'il est en bonnes mains, s'applique avec soin à le préserver de toute dégradation ultérieure.

Pour se rendre de Verdelles au château de Varennes-Lenfant, dernière étape de l'excursion, on passe par Poillé, vieux bourg d'aspect pittoresque, situé sur le flanc d'un côteau escarpé qui domine la vallée de la Vègre. L'heure ne permet plus de s'y arrêter : c'est vraiment dommage, car sans être aussi remarquable au point de vue archéologique que le bourg d'Asnières, Poillé possède, lui aussi, un certain nombre de monuments du passé dont la visite n'eût pas été sans intérêt.

Mais voici les voitures arrivées à Varennes. A peine les excursionnistes ont-ils mis pied à terre à l'entrée de l'avenue que le propriétaire du château, M. Léon de Lorière, un des membres les plus éminents de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, et Mme Léon de Lorière, s'avancent au devant des représentants des deux Sociétés savantes et s'empressent de leur souhaiter la bienvenue avec la plus aimable bonne grâce et la plus franche cordialité. Puis, M. de Lorière, avant de les introduire dans le magnifique château dont il s'est fait lui-même l'intelligent restaurateur, les conduit à la vieille chapelle du prieuré de Varennes où sont conservées les pierres tombales de presque tous les anciens seigneurs et dames de Varennes-Lenfant, depuis le XIVe jusqu'au XVIIIe siècle. On y remarque, entre autres, celles de Foulques Lenfant et de Jehanne de Quatrebarbes, de Séguin Lenfant et de Marie de Champagne, de Jehan Lenfant et de Colette de Rouvres, d'Hardouin et de Christophlette Lenfant, d'Antoine, de François et de Philibert de La Chapelle, ainsi que le monument funèbre, en marbre noir, de Claude de Beaumanoir et de Renée de La Chapelle.

De la chapelle du prieuré on revient au château dont la vaste et imposante façade produit, de près comme de loin, un saisissant effet. Dans son état actuel, le château de

Varennes a été reconstruit, depuis trente-cinq ans environ, dans le style de la fin du XVe siècle, par M. Léon de Lorière, sur les bases mêmes de l'ancienne demeure seigneuriale des Lenfant et des La Chapelle : l'une des pièces du sous-sol, qui sert de cuisine, conserve encore sur le manteau d'une antique cheminée, comme un précieux souvenir du vieux château, les armes accolées de François de La Chapelle et de sa femme Renée de Launay, armes qui figurent également aux deux côtés de l'autel dans la chapelle du prieuré.

La reconstruction du château de Varennes a ceci de très particulier qu'elle est l'œuvre personnelle de M. Léon de Lorière qui l'a menée à bonne fin sans le concours d'aucun architecte, étudiant lui-même les moindres détails d'architecture, de menuiserie ou de ferronnerie, reproduisant scrupuleusement certains fragments d'édifices de l'époque, notamment l'une des tours de Verdelles. Une telle œuvre révèle de consciencieuses études, une rare persévérance et des efforts très méritoires auxquels on ne saurait trop rendre justice.

M. Léon de Lorière veut bien en faire lui-même les honneurs à ses hôtes dans tous les détails. Après leur avoir fait visiter l'extérieur ils les introduit dans les appartements intérieurs, somptueusement meublés et remplis d'objets d'art intéressants. Par une délicate attention il dirige la visite de manière à la terminer dans la belle salle à manger du château où Mme de Lorière a ménagé à ses invités la très aimable surprise d'un splendide lunch. Tous sont très vivement touchés de cette réception si gracieuse, si hospitalière. Aussi, lorsque l'heure est arrivée de remonter en voitures, les châtelains de Varennes sont-ils salués d'enthousiastes acclamations qui leur prouvent quel reconnaissant souvenir les membres des deux Sociétés emportent de la dernière étape de leur excursion.

On rentre à Sablé par la route d'Auvers-le-Hamon, d'où l'on ne tarde pas à découvrir, en se retournant au sommet

d'une côte, un spectacle incomparable : encadré par les collines de Sainte-Suzanne et de la Charnie, et éclairé par la radieuse lumière d'un beau soir d'été, le château qu'on vient de quitter se détache sur le vaste horizon comme une apparition vraiment féérique. Quant au bourg d'Auvers-le-Hamon, il n'a d'intéressant que son nom qui lui vient sans aucun doute de Hamon de Château-du-Loir, le plus ancien seigneur connu de la Champagne-Hommet.

A 7 heures 40, heure fixée par l'itinéraire, les voitures pénètrent dans la cour de la gare de Sablé. Quelques minutes plus tard, les excursionnistes se séparent, non sans regrets, en se félicitant du succès complet d'une expédition qui a procuré à tous de si agréables moments et qu'on se promet de recommencer sur un autre point en 1899 (1).

Mis DE BEAUCHESNE et ROBERT TRIGER.

(1) Les photographies prises au cours de l'excursion par les membres des deux sociétés ont été réunies en un album spécial, tiré à quarante exemplaires seulement, qui forme le complément naturel de ce compte-rendu.

RÉCEPTION

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TARN-ET-GARONNE

ET

SÉANCE GÉNÉRALE DU JEUDI 1er SEPTEMBRE 1898

Telle qu'elle est aujourd'hui comprise, l'archéologie n'exige pas seulement des études théoriques : elle exige aussi, comme la plupart des autres sciences, des études pratiques d'observation et de comparaison. Dans bien des cas même, la comparaison des monuments entre eux est le plus sûr et le seul moyen de comprendre un édifice, d'en apprécier le caractère distinctif et l'intérêt spécial. Sous peine de renoncer à tout progrès sérieux, les Sociétés archéologiques sont dès lors amenées à étendre le plus possible leur champ d'observation, et elles trouvent, sous ce rapport, un auxiliaire précieux dans le goût des voyages, de plus en plus répandu à notre époque par la facilité des communications.

De là, ces nombreuses excursions historiques et archéologiques si en faveur actuellement, et qui, sous l'apparence séduisante d'une distraction, ont souvent les plus fructueux résultats en permettant aux travailleurs de province de généraliser leurs études, de franchir les frontières parfois un peu étroites de leur région, et d'aller découvrir sur un point plus éloigné la solution d'un problème difficile à résoudre avec les seuls éléments locaux.

Fondée en 1863 par un élève distingué de l'éminent de Caumont, M. le chanoine Fernand Pottier, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a été l'une des premières à saisir l'importance des excursions archéologiques et à en donner l'exemple. Elle ne s'est pas même contentée d'explorer consciencieusement son propre territoire : elle a organisé depuis quelque temps, grâce au zèle et à l'expérience de son fondateur devenu son président, de véritables voyages dans différentes parties de la France et même à l'étranger, en Italie et en Espagne.

Cette année, elle devait visiter l'Ouest de la France, plus spécialement la Bretagne ; et elle avait placé la ville du Mans sur son itinéraire, entre Angers et Rennes. Se souvenant des bonnes relations de confraternité et d'échange qui unissaient déjà les deux sociétés, elle avait bien voulu demander à la Société historique et archéologique du Maine de lui prêter son concours, et de déléguer quelques-uns de ses membres pour la diriger dans sa rapide exploration archéologique de la ville du Mans.

Très heureuse de cette occasion inattendue pour témoigner sa bien cordiale sympathie à l'une des sociétés savantes les plus actives du midi de la France, la Société du Maine s'est empressée de répondre à ce gracieux appel, et la réception de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne au Mans, le 1er septembre 1898, laissera dans ses annales de bien agréables souvenirs.

Arrivés d'Angers à 11 h. 57 du matin, après avoir consacré leur matinée à Solesmes et au château de Sablé, dont madame la duchesse de Chevreuse avait bien voulu leur faire elle-même les honneurs, les excursionnistes, guidés par M. Robert Triger et par M. le marquis de Beauchesne, ont visité successivement, sous la direction de leur très distingué président, M. le chanoine Pottier, correspondant du ministère, officier de l'Instruction publique, l'église de la Couture, le musée, la cathédrale, le vieux Mans et l'église du Pré. Le

magnifique chœur de la cathédrale, les curieuses maisons du Vieux-Mans et l'enceinte gallo-romaine du IVe siècle les ont vivement intéressés et leur ont paru mériter à la ville du Mans une place particulière dans leurs impressions de voyage. Moins élégante qu'Angers, l'ancienne capitale du Maine offre peut-être des sujets d'étude plus variés, et suivant l'expression flatteuse de M. de Caumont, elle peut s'honorer de posséder les éléments complets d'un cours pratique d'archéologie depuis l'époque gauloise jusqu'à la Révolution.

Le soir à 8 h. 1/2, à la maison dite de la reine Bérengère, illuminée à la lumière électrique, la Société historique et archéologique du Maine a tenu, en l'honneur de ses hôtes, une séance très brillante.

MM. Robert Triger et de Beauchesne présidaient, ayant à leur droite, M. le chanoine Pottier, M. le contre-amiral Coulombeaud, M. Gentil, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, et M. Brière, archiviste de la Société historique du Maine ; à leur gauche, M. Adolphe Singher, MM. les vicaires généraux Geslin et Dubois, représentant Mgr l'évêque du Mans absent, M. le colonel Follie, président de la Société d'horticulture, et M. A. Mautouchet, trésorier de la Société du Maine.

Une nombreuse assistance remplissait la grande salle du rez-de-chaussée. Aux premiers rangs, cordialement mêlés à leurs confrères de la Sarthe, avaient pris place les membres de la Société de Tarn-et-Garonne : MM. le baron Yzarn de Capdeville, Buscon, avocat à Montauban, Dumas de Rauly, archiviste honoraire, chanoine Fourment, docteur Constans, de Gastebois, ancien secrétaire-général de la Haute-Garonne, abbés Barthe et Oulès, Delmas-Débia, ancien sous-préfet, Arthur de Costes, abbés Vergnes et Laborie, Maurou, architecte de la ville de Montauban, Boissarie. M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, chevalier de la légion d'honneur, le savant auteur de la *Bibliographie des*

sources historiques du moyen-âge, qui devait prendre part à l'excursion comme membre correspondant de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, avait dû malheureusement s'arrêter la veille à Angers, retenu par une indisposition. Les membres de la Société historique du Maine, auxquels avaient bien voulu se joindre MM. les conservateurs de la Bibliothèque et des Musées du Mans, MM. les chanoines Lecorneux et Mélisson, curés de la Couture et du Pré, et M. Lionel Royer, de passage au Mans, étaient à eux seuls près de cinquante, malgré les vacances.

En ouvrant la séance, M. Robert Triger a présenté les excuses de M. de Marthes, préfet de la Sarthe, de M. Émile Moreau, président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, de M. le vicaire-général Albin, doyen du Chapitre, de M. le chanoine Chanson, archiprêtre de la cathédrale, du R.-P. dom Heurtebize et de M. Jules Chappée, membres du Bureau, et de plusieurs autres membres de la Société historique et archéologique du Maine que des circonstances imprévues avaient empêchés d'assister à la réception, comme ils l'eussent désiré. Il a exprimé aussi ses regrets qu'une absence momentanée de S. G. Mgr de Bonfils, n'ait pas permis de lui adresser une invitation qui eut procuré à la Société historique et archéologique du Maine l'honneur de recevoir, pour la première fois, Mgr de Bonfils et de lui offrir, avec ses très respectueux hommages, l'expression de sa reconnaissance pour la haute bienveillance que le nouvel évêque du Mans a déjà daigné promettre à la Société.

Après avoir présenté ses meilleurs souhaits de bienvenue à M. le président de la Société de Tarn-et-Garonne et à ses collègues, M. Robert Triger a ensuite tracé, en quelques pages, une rapide esquisse de l'histoire de la civilisation au Mans depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. Cette étude sur *Le Mans à travers les âges,* qui complétait, en les expliquant, les excursions de l'après-midi, a

été écoutée par tous avec un bienveillant intérêt et applaudie chaleureusement.

M. le chanoine Pottier a pris à son tour la parole. Dans une remarquable et très spirituelle improvisation, il a fait tout d'abord ressortir les caractères qui distinguent l'histoire de la ville de Montauban de celle de la ville du Mans, et rappelé les monuments archéologiques dont le département de Tarn-et-Garonne a le droit d'être fier, notamment la célèbre abbaye bénédictine de Moissac. Puis, revenant fort gracieusement des bords du Tarn aux rives de la Sarthe, il a donné un sympathique souvenir à la mémoire de M. Eugène Hucher et du R. P. dom Piolin dont les noms, particulièrement chers aux Manceaux, demeurent connus et honorés de tous les érudits ; il a rendu hommage à l'activité et aux travaux de la Société historique et archéologique du Maine, remercié les deux vice-présidents en termes charmants, et renouvelé à M. Adophe Singher l'expression de la reconnaissance de tous les archéologues, de tous les artistes, pour cette restauration de la maison dite de la Reine Bérengère qui a doté la ville du Mans d'un véritable joyau.

Cette improvisation si fine, si éloquente, que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire, a été saluée de longs et unanimes applaudissements. Tous ceux qui l'ont entendue garderont longtemps le souvenir du passage au Mans de l'éminent président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

M. Robert Triger s'est levé alors de nouveau et, après avoir remercié au nom de ses collègues M. le chanoine Pottier, l'a prié de vouloir bien accepter le titre de membre honoraire de la Société historique et archéologique du Maine, afin de resserrer plus étroitement encore les liens de sympathie et d'estime qui uniront désormais les deux sociétés. M. le chanoine Pottier a non seulement accepté ce titre avec le plus grâcieux empressement, mais, répondant délicatement à la pensée exprimée par M. Robert Triger, il

a aussitôt proposé à ses collègues présents d'acclamer les deux vice-présidents de la Société du Maine membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

En terminant la séance, M. Robert Triger a rappelé que si la Société archéologique du Maine avait l'heureuse fortune de posséder un délicieux logis, elle possédait aussi, parmi ses membres d'honneur, le plus aimable et le plus hospitalier des propriétaires.... Il a remis dès lors ses collègues du Midi et du Maine entre les mains de M. Adolphe Singher qui leur a fait lui-même, avec la plus parfaite bonne grâce, les honneurs de ses magnifiques collections et a complété la soirée par l'une de ces charmantes surprises dont il a secret, un lunch servi dans les appartements qu'il s'est réservé par des gens en costume Louis XII.

Le lendemain matin, vendredi 2 septembre, M. le chanoine Pottier et plusieurs de ses confrères ont tenu à revoir la cathédrale, où ils ont été reçus par M. le vicaire-général Albin, et à visiter le musée archéologique où les attendaient le conservateur, M. F. Hucher, et M. Héry, membre de la Commission du musée.

Ils ont quitté Le Mans à midi 26, pour se diriger sur Rennes et le Mont-Saint-Michel, laissant à leurs confrères de la Sarthe le regret bien sincère de n'avoir pu les garder plus longtemps au milieu d'eux.

LE MANS A TRAVERS LES AGES

En donnant à la ville du Mans, à la fin du XIXe siècle, une importance géographique inattendue et en facilitant d'une manière exceptionnelle ses rapports avec la France entière, les grandes lignes de chemins de fer n'auront pas seulement procuré à l'ancienne capitale du Maine un heureux rajeunissement, un développement rapide, de multiples avantages industriels et commerciaux. Elles lui auront ménagé aussi de bien agréables surprises, de bien délicates jouissances en amenant chaque année dans ses murs de nombreux amis, d'aimables hôtes, des savants distingués qu'elle est fière de recevoir.

La visite que vous voulez bien nous faire aujourd'hui, Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Société archéologique de Tarn et Garonne, comptera assurément au nombre de ces plus agréables surprises et marquera à bien des titres dans les annales de notre Société historique et archéologique du Maine (1).

C'est la première fois, en effet, qu'en dépit de distances considérables, nous avons l'honneur de recevoir un groupe d'une de nos sociétés sœurs du midi de la France, de saluer, sur nos rives de la Sarthe, d'éminents collègues qui n'ont point hésité à quitter quelques jours cette belle vallée de la

(1) Cette esquisse sur *Le Mans à travers les Ages* a été lue à la séance générale tenue, le 1er septembre 1898 par la Société historique et archéologique du Maine, à l'occasion du passage au Mans d'un groupe de membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne et de leur éminent président, M. le chanoine Fernand Pottier, correspondant du ministère, officier de l'Instruction publique.

Garonne si riante et si fertile, pour venir explorer les sites plus sévères de la vieille Armorique.

Permettez-moi tout d'abord, Messieurs, puisque de tout temps le Maine a été aux avant-postes de Bretagne, de vous offrir nos meilleurs souhaits de bienvenue à votre entrée dans les provinces de l'Ouest. Permettez-moi de vous dire combien nous sommes reconnaissants des quelques heures que vous voulez bien nous consacrer, combien nous sommes heureux de cette circonstance pour resserrer nos relations de bonne confraternité avec la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, dont les savants travaux nous sont connus depuis longtemps par son très-intéressant bulletin, pour affirmer l'étroite solidarité qui règne entre les travailleurs du Midi et les travailleurs de l'Ouest, également attachés aux gloires du passé, également dévoués à la grandeur de la Patrie française.

Messieurs, un voyage d'exploration, toujours rapide et fatigant, ne comporte pas de longs arrêts, de minutieuses recherches. Nous n'avons donc pas voulu imposer à votre dévouement l'épreuve d'une séance de travail et je ne saurais oublier que les sociétés savantes ont bien droit, elles aussi, à quelques semaines de vacances.

Je ne crois pas cependant méconnaître ce droit si légitime en vous retraçant ce soir, à larges traits, comme complément à nos excursions de l'après-midi, le tableau d'ensemble dont la visite de nos monuments vous a déjà permis d'entrevoir les détails, en vous résumant en quelques mots les principaux souvenirs historiques de notre ville du Mans. Ces souvenirs ne valent pas sans doute ceux de votre illustre cité de Montauban qui fut un centre littéraire et artistique. Toutefois, j'ose espérer qu'un rapide coup d'œil sur le développement de la civilisation au Mans et sur les évènement qui rattachent son histoire à l'histoire générale du pays, aura l'avantage de vous intéresser en fixant avec plus de précision vos impressions de voyage.

Le sommet de la colline qui s'élève entre les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, dominant le confluent de ces deux rivières, paraît avoir été occupé par l'homme dès une époque très reculée. Non seulement le site topographique est rigoureusement conforme à celui des agglomérations les plus anciennes, mais un menhir, encore debout dans l'angle Sud-Ouest de la cathédrale, témoigne d'une prise de possession bien antérieure à la conquête des Gaules. Après vingt siècles écoulés, ce menhir demeure pour nous le premier indice de la civilisation, le premier monument élevé par l'homme sur notre sol.

A l'époque gauloise, un oppidum nommé *Subdinum*, couronne déjà la colline. Il tient lieu de capitale à un peuple important de la grande famille des Aulerces, les Cénomans, qui auraient fondé une colonie dans la Gaule cisalpine et fourni un contingent de 5,000 hommes à l'armée de Vercingétorix dans sa lutte suprême pour l'indépendance nationale.

Soumise par un lieutenant de César, *Subdinum* se transforme rapidement en une ville gallo-romaine, l'une des vingt-trois cités principales de la Lyonnaise. Pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, la civilisation romaine s'y implante et s'y développe avec une vigueur étonnante que nous révèlent de jour en jour de nouvelles découvertes archéologiques.

A l'abri de tout danger, sous la protection d'un régime politique puissant, les habitants oublient les nécessités de la défense. Ils abandonnent peu à peu l'emplacement restreint de l'oppidum primitif, au sommet de la colline, pour s'étendre sur les pentes et jusqu'aux rives de la Sarthe, recherchant de préférence les sites favorables à l'établissement de thermes, d'arnèes, de bains, de luxueuses habitations.

Dans la seconde moitié du IIIe siècle, la situation se modifie tout à coup. Le colosse romain commence à

chanceler. Des bandes armées, avant-gardes des grandes invasions, parcourent le pays, ravagent les villas, détruisent les édifices. Il faut se concentrer et se retrancher de nouveau sur la colline, réduit naturel de la résistance. C'est alors qu'on construit en toute hâte cette enceinte de murs, flanquées de tours rondes, avec chaines de briques rouges, qui constitue encore l'une des plus précieuses curiosités archéologiques du Mans moderne. Révélée par M. de Caumont, étudiée très complètement par notre regretté collègue M. l'abbé Robert Charles, l'enceinte gallo-romaine du Mans est justement célèbre. Si nous parvenions à obtenir un jour son dégagement, depuis longtemps désiré, la ville du Mans pourrait s'honorer de posséder l'un des types les plus intéressants des enceintes murales de la Gaule au IVe siècle.

Ces murs délabrés sont, par le fait, les seuls monuments qui subsistent au Mans de la civilisation gallo-romaine si active et si brillante pendant trois siècles. Tous les autres édifices qu'elle avait élevés ont disparu : c'est à peine si nous en avons retrouvé, pour accroître encore nos regrets, quelques fragments enfouis dans les fondations de l'enceinte.

Submergée pour jamais dans ses œuvres matérielles par le flot des invasions barbares, la civilisation romaine devait avoir, au point de vue social, une influence bien autrement durable en nous apportant et en nous léguant la civilisation chrétienne.

Par ces voies admirables qui unissaient la cité des Cénomans au centre de l'empire romain, était arrivé, en même temps que les administrateurs et les artistes, un courageux apôtre envoyé de Rome pour prêcher dans nos contrées la religion du Christ. Saint Julien, le premier évêque du Mans, n'est peut-être pas aussi connu dans l'histoire générale qu'il le mériterait. Son œuvre n'a pas été moins fructueuse, moins salutaire que celle des plus illustres missionnaires de la Gaule, et sa mémoire est restée, à juste

titre, très vénérée parmi nous. Sur la place de l'Éperon une modeste fontaine conserve toujours pour les habitants du Mans le souvenir du miracle qui lui a ouvert les portes de la ville. En consacrant dans le palais du magistrat municipal la première église ou mieux la première cathédrale, saint Julien a accompli, il est vrai, la révolution la plus considérable de nos annales. Il a assuré pour toujours, dans la cité des Cénomans, le triomphe de l'Évangile sur les doctrines immorales du paganisme ; il y a posé les bases indestructibles d'une nouvelle société, la société chrétienne d'où surgira plus tard la société française.

Bien qu'ils aient inspiré déjà de savants travaux, la vie et le culte de saint Julien nous réservent peut-être encore des surprises, car, tout récemment, un professeur de l'Institut catholique de Lille, M. le chanoine Didiot, qui s'occupe spécialement de l'iconographie de la Russie, nous signalait, à Moscou et à Odessa, deux images russes de saint Julien, évêque de *Kenomani*. Ce fait très rare d'un saint latin invoqué dans l'église russe semblerait indiquer que la sphère d'influence de l'apôtre du Mans à été plus étendue qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, grâce à la mission de saint Julien, Le Mans compte, dès la fin du Ve siècle, au premier rang des villes épiscopales de la province de Tours, et ce rang dans l'organisation ecclésiastique l'empêche de déchoir.

Lors des invasions, la cité des Cénomans est demeurée assez importante pour servir de résidence à un parent de Clovis, Regnomer, qualifié du titre de roi, et pour tenter l'ambition de Clovis lui-même qui s'en attribue peu après la possession par le meurtre de son parent. Devenu chrétien, le roi des Francs assure plus légitimement ses conquêtes de l'Ouest par une heureuse alliance avec les évêques, chefs réels des cités que, seuls, ils ont défendues.

A l'époque mérovingienne, la ville du Mans est ainsi administrée en fait, pour le compte des successeurs de

Clovis, par ses évêques. Plusieurs, comme saint Principe, saint Innocent, saint Domnole et saint Bertrand, sont des hommes éminents, intermédiaires très influents entre les populations et les conquérants. Ils fondent les premières abbayes, entre autres celles du Pré, de Saint-Vincent et de la Couture, développant et consolidant, au milieu de la société barbare, les principes sauveurs de la civilisation chrétienne. La vie civile se fonde, pour ainsi dire, avec la vie religieuse. Grâce au prestige de ses évêques, la cité des Cénomans attire l'attention des rois et joue un rôle spécial dans l'histoire des temps mérovingiens. Au VIIe siècle, les Manceaux font même quelque bruit dans l'Europe occidentale en allant jusqu'au Mont-Cassin dérober pieusement le corps de sainte Scholastique, sœur de saint Benoît ; ils le rapportent en triomphe dans un de leurs nouveaux monastères et proclament la vierge de Plumbariola patronne officielle de leur cité.

En arrivant au pouvoir, Charlemagne trouve encore la ville du Mans au nombre des villes importantes de l'Ouest. Il lui fait l'honneur de la visiter en partant pour l'Espagne, et il lui donne pour évêque un de ses amis personnels, l'un des hommes les plus considérables du temps, le grand évêque Aldric.

Aldric reconstruit la cathédrale, bâtit des hospices, des acqueducs, des fontaines, crée une école épiscopale célèbre et fait connaître dans toute la France le nom du Mans. Le rôle d'Aldric est même si dominant que des critiques allemands, sans respect pour ses incontestables vertus et la dignité de son caractère, ont prétendu dans ces dernières années lui attribuer la fabrication des *Fausses Décrétales* et ont voulu voir dans l'éminent évêque du Mans le chef, plus habile que consciencieux, d'une école de faussaires d'où seraient sortis plusieurs des principaux documents ecclésiastiques de l'époque. Avant de mourir, le regretté Julien Havet a fait bonne justice des théories trop hasardées du

docteur Simpson : il a ramené la science à des appréciations plus justes, et tout en ne diminuant en rien l'évêque Aldric, il a vengé son honneur.

Sous une autre forme, la renommée de la ville du Mans à l'époque carlovingienne résulte aussi d'une de nos plus charmantes épopées nationales, le roman de *Berte aux grands pieds*. La forêt du Mans est alors assez connue, assez célèbre, pour que l'imagination populaire y fasse errer la mère du grand empereur Charlemagne.

C'est aux portes du Mans, qu'abandonnée et odieusement trahie, « elle est restée tout en larmes, sous les buissons, la fille du roi de Hongrie, la reine de France ! Les loups hurlent, les chats-huants font entendre leur cri lugubre, les éclairs sillonnent le ciel, un affreux orage éclate sur la forêt. Berthe est toute mouillée, toute tremblante. Elle invoque les rois Mages et saint Julien ; elle s'adresse surtout à Dieu et à la Vierge Marie pour que son corps virginal soit préservé de « hontage ». Puis elle se relève, elle erre dans le bois, met ses pieds en sang et enfin tombe épuisée, sans connaissance, de fatigue et de douleur. La pauvre Berthe avait seize ans ! ». C'est toujours dans la forêt du Mans que le drame se dénoue, que le roi Pépin retrouve Berthe et confond l'imposture.

Avec les invasions normandes et les guerres contre les Bretons, la prospérité du Mans disparait rapidement : la civilisation semble y reculer pour de longues années. La seconde moitié du IXe siècle est une époque désastreuse pendant laquelle les monastères sont détruits, la vie locale troublée par des alertes incessantes, la cité elle-même plusieurs fois ravagée. La présence de Charles le Chauve ne peut lui rendre la sécurité, et si l'impératrice Richilde vient au Mans en 874, c'est pour dépouiller les Manceaux d'une grande partie des reliques de sainte Scholastique et les emporter dans l'Est. L'anarchie politique et sociale paralyse tous les efforts.

Malgré ses abus, le régime féodal apparaît donc dans le Maine, au milieu du Xe siècle, comme un progrès. Ce régime, il est vrai, est le seul qui convienne à l'époque, celui d'une compagnie devant l'ennemi, et les Manceaux ont la bonne fortune de tomber entre les mains d'un vaillant homme, Hugues Ier, qui vient de recevoir à titre héréditaire le comté du Maine.

Le comte Hugues s'attache au moins à restaurer le principe d'autorité : il établit sa cour féodale dans l'ancien palais des gouverneurs, bâti à l'appui de l'enceinte gallo-romaine sur l'emplacement de l'hôtel-de-ville actuel, et il élève tout auprès l'église collégiale de Saint-Pierre-la-Cour pour recueillir ce qui reste des reliques de la patronne du Mans.

Toutefois, l'apaisement produit à la première heure par la constitution du régime féodal ne pouvait être de longue durée. A peine les terreurs de l'an mille se sont-elles dissipées que les guerres féodales, conséquences fatales de la faiblesse du pouvoir central, ramènent une période de troubles et de malheurs. Des ambitions et des rivalités inévitables divisent profondément les comtes, les évêques et leurs trop puissants voisins Le Mans est convoité avec un égal acharnement par les comtes d'Anjou et les ducs de Normandie. Guillaume le Conquérant l'emporte enfin, s'empare de la ville, et pour la maintenir sous la domination normande bâtit aux côtés mêmes de la cathédrale un formidable donjon.

Les Manceaux ne tardent pas à trouver la main du terrible duc un peu trop rude. Ils profitent de son expédition en Angleterre pour se soulever, et c'est alors, en 1071, que se produit l'épisode si célèbre de la Commune du Mans.

Bien qu'elle puisse se rattacher par plus d'un point au grand mouvement communal du XIe siècle, la Commune du Mans paraît plutôt une révolte audacieuse contre la domination féodale et étrangère qu'une révolution politique ou municipale ; ses chefs n'ont guère eu le temps de songer

au régime qu'ils auraient voulu établir. Dans tous les cas, elle n'a rien fondé de durable et elle n'a laissé aucune trace dans les institutions locales. Ce fut une explosion violente, cruellement réprimée, qui témoigne au moins des sentiments d'indépendance des Manceaux et jette une lueur d'éclat sur leur histoire. S'il serait téméraire de voir avec certains historiens, dans la Commune du Mans, une tentative de république municipale, on est assurément en droit d'y voir une courageuse protestation contre l'abus de la force brutale.

Depuis cet évènement mémorable jusqu'à la fin du XIIe siècle, la ville du Mans reste soumise tantôt aux comtes d'Anjou, tantôt aux ducs de Normandie. Par bonheur, ces maîtres puissants, dont plusieurs portent la couronne d'Angleterre, partagent les croyances et la foi de leurs temps. Tout en soutenant souvent des luttes politiques contre les évêques, ils les laissent reprendre et poursuivre leur œuvre traditionnelle de civilisation : quelquefois même ils la secondent par leurs libéralités. D'autre part, ces efforts et le développement des idées religieuses sont favorisés par le grand élan d'enthousiasme des croisades, élan d'autant plus profond au Mans que la ville a l'insigne honneur, les 16, 17 et 18 février 1096, de recevoir la visite du pape Urbain II qui vient de présider le concile de Clermont.

Les dernières années du XIe siècle et le commencement du XIIe paraissent dès lors pour notre cité une première ère de renaissance architecturale. L'abbaye du Pré se relève de ses ruines pour des moniales bénédictines et on y construit la belle église romane que nous possédons aujourd'hui encore. Les abbayes de la Couture et de Saint-Vincent, occupées par les fils de saint Benoît, recouvrent également leur ancienne prospérité : les moines de la Couture entreprennent même une reconstruction complète de leur église comme le prouvent certaines parties de l'édifice actuel. Le palais des comtes voit s'élever, à l'occa-

sion d'un mariage princier, sa grande salle qui restera, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'un des principaux spécimens de l'architecture civile au Mans. La nef de la cathédrale surgit de toutes pièces, et après trois remaniements successifs se présente telle que nous l'admirons toujours.

De 1081 à 1093, l'évêque Hoël, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs Vulgrin et Arnaud qui avaient refait le chœur et les transepts de saint Aldric, avait achevé les deux tours et commencé les murs des bas-côtés. De 1097 à 1125, l'illustre Hildebert de Lavardin, l'une des gloires de l'Église du Mans et l'un des prélats les plus fameux dans l'histoire des lettres au Moyen-Age, complète le plan de Hoël en faisant reconstruire la nef par le moine Jean. A la suite de deux incendies, l'évêque Guillaume de Passavant, de 1143 à 1158, reprend cette nef en sous œuvre, refait les parties supérieures et, pour la première fois, ose jeter une voûte sur le vaisseau principal. Dans son état définitif, la nef de la cathédrale du Mans est en quelque sorte la synthèse de tous les progrès de l'architecture romane des XIe et XIIe siècles. Son intérêt archéologique, trop souvent éclipsé par celui du chœur gothique, est considérable, et il apparaît bien plus saisissant encore depuis quelques mois, grâce à la remarquable restauration que nous devons à la générosité de M. le chanoine Chanson et qui permet de lire sur les murs toute l'histoire de l'édifice.

Quelles que soient les défectuosités de l'organisation sociale, une époque qui a produit de tels monuments, avec des hommes comme Hildebert de Lavardin et ce Geoffroy Plantagenet dont le splendide émail demeure l'un des trésors de notre musée, ne peut plus être qualifiée de barbare. Au XIIe siècle, la cité épiscopale du Mans a repris un rang honorable et retrouvé déjà, à défaut de la liberté politique, une activité d'heureux présage.

Le XIIIe siècle y marque, comme partout, l'apogée de la société chrétienne du Moyen-Age.

Dans l'ordre politique, la royauté nationale se substitue aux barons féodaux. En 1203, Philippe-Auguste arrache le Maine à la domination anglaise. Il vient lui-même au Mans et en abandonne généreusement la suzeraineté viagère à la veuve de Richard Cœur de Lion, Bérengère de Navarre. Pendant les vingt-six années de son séjour au Mans, la reine Bérengère, l'une des plus belles femmes de son temps, donne l'exemple des plus hautes vertus, fonde l'abbaye de l'Épau et comble ses sujets de si nombreux bienfaits qu'après sept siècles son souvenir reste plus populaire que jamais.

Dans l'ordre religieux et artistique, on commence vers 1220 l'admirable chœur de la cathédrale. Ce chœur, l'une des merveilles de l'art gothique et l'un des chefs-d'œuvre les plus parfaits de l'architecture nationale, n'a pas toujours été apprécié à sa véritable valeur. Plus on l'étudie, plus on se rend compte de sa supériorité, comme construction, sur des chœurs bien plus célèbres. L'architecte qui a doté la ville du Mans et la France d'une semblable merveille est inconnu : nous saluons en lui un homme de grand génie et nous adressons un reconnaissant hommage aux trois évêques Maurice, Geoffroy de Laval et Geoffroy de Loudun, qui ont eu le mérite de le découvrir et de le seconder.

Le chœur de Saint-Julien résume, on peut le dire, toute la vie, toutes les aspirations, tous les enthousiasmes de la population du Mans au XIIIe siècle. Monument d'une foi puissante, élevé avec le concours de tous, clergé, seigneurs et manants, il révèle une vigueur et une communauté de sentiments singulièrement fécondes. Il n'est pas étonnant, par suite, de voir la cité s'étendre à la même époque, s'accroître des faubourgs de Saint-Benoît, de la Tannerie, de l'Évêché, et dépasser sur trois points différents son enceinte primitive désormais trop étroite. Il n'est pas étonnant de voir le mouvement intellectuel et architectural se continuer,

au commencement du XIVe siècle, par la construction de la crypte de Saint-Pierre-la-Cour et par l'achèvement de l'église de la Couture avec son magnifique portail. Le Mans est dès lors une ville française où l'idée de nationalité s'est éveillée au contact bienfaisant du gouvernement de saint Louis.

La guerre de Cent Ans arrête malheureusement cet essor. Les Manceaux qui ont vu naître dans leurs murs le roi Jean, partagent les angoisses patriotiques causées par les premiers désastres. En 1392, ils sont les témoins consternés de la folie de Charles VI, de ce drame lugubre qui vient donner à la forêt du Mans une nouvelle et si triste célébrité. Ces évènements ne les empêchent pas cependant de poursuivre avec une remarquable persévérance l'œuvre de Saint-Julien en reconstruisant, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, les deux transepts de la cathédrale qui se terminent en pleine invasion. En 1425, Le Mans tombe pour vingt-trois ans au pouvoir des Anglais. Jaloux des exploits du vaillant capitaine manceau Ambroise de Loré, l'un des compagnons dévoués de Jeanne d'Arc, les habitants se distinguent alors par un beau trait de patriotisme. En 1428, ils se soulèvent et assiègent pendant quelques heures dans le château la garnison anglaise. La vigueur et l'activité de Talbot font échouer l'entreprise. Les trois bourgeois, chefs du complot, payent de leurs têtes leur généreuse abnégation et sont décapités aux portes de la cathédrale. Nous avons le vif regret de ne pas connaître leurs noms : la ville du Mans serait heureuse et fière de les honorer comme des martys de l'indépendance nationale.

Désastreuse à bien des points de vue, la guerre de Cent Ans eût au moins pour effet, en détruisant le régime féodal, de consolider l'unité nationale et de préparer l'avènement de l'ère moderne.

A peine les Anglais ont-ils évacué Le Mans, en 1448, que la population, joyeuse et confiante, se remet à l'œuvre avec ardeur ; les familles se reconstituent, les fortunes se refont,

une nouvelle classe s'élève, laborieuse, intelligente, ambitieuse. Louis XI, après un séjour de plusieurs semaines au Mans, met le comble à ses vœux en lui accordant des institutions municipales et en créant, à titre de récompense pour la fidélité des habitants pendant la guerre, le « Corps de ville du Mans ». D'autre part, à la fin du XVe siècle, le comté du Maine est possédé par l'un des neveux du roi René, Charles d'Anjou, et l'évêché du Mans par des membres de l'illustre maison de Luxembourg.

Fidèle aux traditions de sa famille, Charles d'Anjou aime et encourage les arts. Dès 1475, il a fait venir au Mans l'italien Francesco Laurana et lui a commandé le tombeau de son père, enterré dans la cathédrale. Cette circonstance vaut à notre ville la première œuvre de la renaissance italienne, et elle contribue à y développer dans toutes les classes le goût des arts.

Il n'est pas de bourgeois aisé qui ne veuille avoir alors un logis neuf, en rapport avec la mode du jour et les nouveaux besoins de la vie. De là ces élégantes maisons à pans de bois qu'on aperçoit encore dans nos vieilles rues, et au premier rang desquelles se place celle où nous sommes en ce moment réunis.

La Maison dite de la reine Bérengère, qu'une tradition populaire prétend, sans preuves historiques il est vrai, avoir été la demeure de la veuve de Richard Cœur de Lion à un moment donné de son séjour au Mans, est en réalité, dans son état actuel, le logis d'un échevin du Mans, Robert Véron. Elle a été reconstruite, telle que nous la voyons, dans les dernières années du XVe siècle, par une famille de riches marchands, les Véron alliés aux Bellanger. En outre des charmants détails de sa construction, son grand intérêt est de nous offrir le type intact et fort rare d'une habitation privée de l'époque. Beaucoup de villes possèdent des hôtels plus vastes, plus importants, dus à des familles de noblesse : il en est peu qui présentent un spécimen aussi précieux pour

l'étude de la vie intime de ses premiers magistrats municipaux.

En sauvant d'une destruction inévitable cette intéressante maison, qui deviendra au XVIIe siècle l'habitation de l'historien Le Corvaisier de Courteilles, et en la restaurant avec tant de goût, notre généreux collègue, M. Adolphe Singher, n'a donc pas seulement rendu un délicat hommage à la reine Bérengère, notre belle et gracieuse suzeraine : il a conservé à la ville du Mans reconnaissante un document archéologique et artistique d'une réelle valeur.

Cette Maison dite de la reine Bérengère, et le jubé construit en 1490 par le cardinal de Luxembourg à l'entrée du chœur de la cathédrale, qui ne nous est plus connu que par un curieux dessin d'architecte, devaient être les dernières œuvres de l'art gothique au Mans, ou plutôt ce sont des œuvres de transition.

Dès le commencement du XVIe siècle, la Renaissance atteint au Mans son plein épanouissement, sous l'impulsion du cardinal de Luxembourg et de son brillant entourage d'artistes ou d'amateurs d'art, parmi lesquels se rencontrent le célèbre architecte manceau, Simon Hayeneufve, depuis peu de retour d'Italie, les de Courthardy, les Véron, le chanoine Martin Guerrande, donateur des belles tapisseries de la cathédrale, le doyen Lezin Cheminart, parent du prieur Guillaume Cheminart qui fait exécuter à Solesmes la *Mise au tombeau du Christ.* « D'un seul coup, a écrit l'éminent Léon Palustre, le temps perdu va se trouver rattrapé et le Maine, encore une fois, devance bien d'autres provinces. »

Dans un intervalle d'un demi-siècle environ, s'élèvent au Mans : la chapelle de l'ancien Évêché, l'un des premiers édifices de l'architecture italienne en France, détruit malheureusement à la Révolution ; la maison dite d'Adam et d'Ève, bâtie en 1525 par le médecin Jean de l'Espine, avec ses ornements d'une délicatesse exquise dignes d'être comparés aux plus belles sculptures de la Renaissance ; la

délicieuse maison à tourelle, à l'angle de l'escalier des Pans de Gorron ; l'hôtel du Grabatoire et la maison dite du Pélerin, en face de la grande porte de la cathédrale ; le magnifique tombeau de Guillaume Langey du Bellay, longtemps attribué à Germain Pillon ; l'hôtel du Louvre ou de Vignolles, construit vers 1560 dans un style si avancé que des archéologues distingués, ignorant son histoire, l'ont rajeuni de cinquante ans. En 1570 enfin, l'église de la Couture s'enrichit de cette statuette de la Vierge en marbre blanc, de Germain Pillon, l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture française, et la cathédrale, peu après, de toute une série de stalles sculptées qui font un incontestable honneur aux menuisiers manceaux.

Si elle ne peut avoir la prétention d'égaler les villes de la Loire dans le mouvement artistique de la Renaissance, la ville du Mans est donc en droit, tout au moins, d'y revendiquer une part que le cardinal de Luxembourg et les du Bellay lui font assez large.

De même que la guerre de Cent Ans au siècle précédent, les guerres de religion déterminent un fâcheux arrêt. Elles coûtent à la ville du Mans, à la cathédrale surtout, des trésors artistiques inappréciables, forcent les habitants à se renfermer une dernière fois derrière leurs murailles et plongent les esprits dans un profond désarroi, jusqu'à ce que le bon roi Henri IV vienne en personne leur rendre la paix par la force des armes.

En 1614, le passage de Louis XIII et de Marie de Médicis, reçus par les Manceaux avec un éclat exceptionnel, consacre pour eux la suprématie de l'autorité royale : comme symptôme des temps, la forteresse de Guillaume le Conquérant est rasée et son emplacement destiné par le roi à construire un hôtel de ville !

Après les troubles de la Fronde et jusqu'à la Révolution, la ville du Mans partage la vie assez monotone de la plupart des capitales de province sous l'ancien régime. Les évêques,

représentés par des personnages tels que les de Beaumanoir, les de Tressan, les de Froulay, les de Grimaldi, y conservent le premier rang et la principale influence avec quelques familles de haute noblesse comme la famille de Tessé. Au dessous d'eux se groupent et s'agitent, dans des passions souvent mesquines, les éléments divers de la société locale, le clergé séculier et régulier, les magistrats du Présidial et les membres du Corps de ville, une bourgeoisie toujours active et ambitieuse, des classes ouvrières qui peinent en silence, supportant des charges trop lourdes, avec des alternatives de misère et de prospérité. Quelques industries, notamment la fabrication des étamines et de la bougie, deviennent florissantes au XVIIIe siècle et sont réputées au loin.

Au point de vue intellectuel et littéraire, Le Mans peut alors revendiquer le poëte Scarron, l'un des esprits les plus originaux de son temps, dont la maison est soigneusement conservée par notre collègue M. l'abbé Bruneau, et quelques hommes studieux comme le jurisconsulte Bodereau, les historiens Le Corvaisier de Courteilles et Maulny. Malheureusement, les académiciens Cureau de la Chambre et le comte de Tressan, de même que le grand économiste Véron de Forbonnais, ne nous appartiennent guère que par leur naissance. Le collège de l'Oratoire est très prospère. A plusieurs reprises, les abbayes de Saint-Vincent et de la Couture, qui possèdent de magnifiques bibliothèques, donnent asile à quelques uns des plus savants bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur au nombre desquels il nous faut citer dom Liron, dom Colomb, et surtout dom Rivet, un des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.*

Au point de vue artistique, Le Mans du XVIIe siècle s'honore d'une école de plastique qui n'est pas sans mérite, ainsi que le témoignent la statue en terre cuite de sainte Cécile par Charles Hoyau, aujourd'hui à la Psallette de la cathédrale, et les jubés de Labarre. L'architecture, à la fin

du règne de Louis XIV et au commencement du règne de Louis XV, produit aussi quelques œuvres intéressantes pour l'époque : les bâtiments actuels des abbayes de Saint-Vincent et de la Couture, et l'église de la Visitation construite vers 1730 par l'architecte Mathurin Riballier.

En 1789, la ville du Mans s'est peu à peu étendue jusqu'à la place des Halles, actuellement place de la République, et jusqu'à la Couture. Elle compte environ 18,000 habitants, seize paroisses et de nombreux couvents.

Le premier effet de la Révolution, dont elle accueille d'abord les idées avec faveur, est d'exciter ses ambitions, de la sortir de ses habitudes essentiellement paisibles et de la lancer dans les grands travaux publics. Il semble qu'elle ait besoin d'air et d'espace en même temps que de liberté. L'ingénieur Bruyère, plus tard directeur des travaux de Paris, lui donne satisfaction en créant la place et les promenades des Jacobins sur l'emplacement des couvents supprimés.

Mais de déplorables excès viennent presqu'aussitôt dissiper les illusions, suspendre les transformations avantageuses et paralyser pour dix années tout progrès durable.

Les guerres de l'Ouest, si redoutables pour le régime révolutionnaire, procurent à la ville du Mans, devenue le chef-lieu du nouveau département de la Sarthe, l'occasion de reprendre place dans l'histoire générale du pays. Le 12 décembre 1793, les soldats de Marceau anéantissent dans nos rues les débris de l'armée vendéenne, assurant par là même le triomphe définitif de la Révolution. Il faudrait des pages pour rappeler les épisodes dramatiques de cette mémorable bataille. La marquise de la Rochejaquelin en a immortalisé plusieurs dans ses *Mémoires* : son récit ne sera jamais surpassé et demeurera toujours l'un des chapitres les plus émouvants de nos annales.

A la guerre de Vendée succède l'insurrection de la Chouannerie, suscitée dans la Sarthe bien plus par les

persécutions religieuses que par les convictions politques. Les habitants du Mans restent en proie à des alertes incessantes, à l'anarchie politique et sociale. Le 13 octobre 1799, un audacieux coup de main les livre même pendant trois jours à l'armée royale du Maine que commande ce comte de Bourmont, dont la carrière militaire, commencée par la prise du Mans à la tête d'une bande de Chouans et terminée par la prise d'Alger à la tête de l'armée française, apparaît comme l'une des plus étranges de cette époque extraordinaire.

Sous le Consulat et l'Empire, l'administration ferme et intelligente d'un préfet distingué, le colonel baron Auvray, rétablit rapidement l'ordre et aide la société locale à se reconstituer d'après les principes du régime moderne. Des efforts très méritoires sont faits pour réparer les ruines au triple point de vue intellectuel, administratif et économique. Le musée et la bibliothèque publique sont organisés. Un petit groupe d'amateurs d'art et de travailleurs se reforme autour de la *Société des Arts* qui a succédé à l'ancien *Bureau d'agriculture*. Des projets d'amélioration sont étudiés, de nouveaux quartiers créés, avec des rues qui rappellent par leurs noms glorieux la prodigieuse épopée napoléonienne.

Après la Restauration, période de repos et de recueillement, la Monarchie constitutionnelle voit la prospérité industrielle et commerciale de la ville du Mans s'accroître de plus en plus, grâce tout d'abord à l'amélioration des routes. Elle y ouvre à son tour de nouvelles rues, entre autres la rue Dumas, y bâtit un théâtre, inaugure les premières expositions d'art et d'industrie qui coïncident avec les premiers congrès scientifiques de M. de Caumont et le développement de la presse locale. Dans un ordre d'idées différent, le siège de saint Julien est occupé par l'un des plus éminents évêques du siècle, Mgr Bouvier, et l'on commence à défricher le champ inculte de l'histoire locale.

Le chiffre de la population augmente sensiblement. En 1843, Le Mans est déjà une ville de 25,000 âmes. En 1845, un avenir aussi brillant qu'inattendu lui est assuré par la loi qui lui accorde la grande ligne de chemin de fer de Paris à Brest.

Sous le second Empire, la transformation dépasse en importance et en rapidité toutes les prévisions. Centre de cinq lignes ferrées, la ville du Mans devient tout à coup l'une des principales villes, la clef, pour ainsi dire, des départements de l'Ouest. Avec quelques annexions, il est vrai, la population monte à 45,000 habitants. On achève de dégager la cathédrale et la Couture, on restaure les églises du Pré et de la Visitation, on construit des quais, on prépare le percement de l'avenue de la gare et de la rue du Tunnel. Des rapports chaque jour plus fréquents s'établissent avec Paris, provoquant un échange d'idées de plus en plus actif, des habitudes de luxe et de bien être jusqu'alors inconnues.

Malheureusement toute médaille a un revers. A l'heure funeste de la guerre franco-allemande de 1870, cette importance dont la ville du Mans était si justement fière depuis la création de ses grandes lignes de chemins de fer, attire sur elle une invasion particulièrement cruelle. Les 10, 11 et 12 janvier 1871, la deuxième armée de la Loire, concentrée autour du Mans, livre aux hordes prussiennes la partie suprême et elle la perd. La défaite du Mans en 1871 fut pour le pays tout entier un évènement considérable dont les désastreuses conséquences pèseront longtemps sur les jeunes générations et conserveront à notre ville une douloureuse célébrité. Du moins elle ne fut pas sans gloire : la charge héroïque des zouaves pontificaux et des mobiles du général Gougeard, au plateau d'Auvours, en atténueront toujours les lugubres souvenirs, en prouvant qu'à cette époque de déplorables défaillances, des cœurs vaillants ont encore su mourir pour Dieu et pour la Patrie !

Je m'arrête, Messieurs, sur cette pensée réconfortante. Vous avez vu tantôt par vous mêmes Le Mans d'aujourd'hui. C'est une ville bien moderne de 60,000 habitants qui a beaucoup travaillé depuis 1870, plus ou moins heureusement il faut le reconnaître, et à laquelle il reste beaucoup à faire. A côté de ses vieux monuments qui demeurent sa gloire et son principal intérêt, elle possède des édifices récents, des rues nouvelles sillonnées de tramways à vapeur, de tramways électriques, d'automobiles Bollée. Elle peut se prévaloir d'une incontestable activité industrielle et commerciale. Grâce, nous oserons le dire, à ses sociétés savantes et à ses diverses Revues, elle n'est pas entièrement dénuée d'activité intellectuelle. Sous ce rapport toutefois l'extrême facilité des communications avec Paris a drainé nos meilleurs éléments, et depuis la création du 4e Corps d'armée Le Mans est avant tout une ville militaire : ce caractère est assurément le trait dominant de la situation présente.

En résumé, lorsqu'on la considère dans son ensemble, l'histoire des étapes successives de la ville du Mans à travers les âges ne manque ni d'intérêt ni de variété, car, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours, tous les siècles y ont laissé leur trace et marqué leur œuvre. Nous nous estimerions bien heureux, Messieurs, si cette simple esquisse pouvait vous inspirer le désir d'étudier de plus près quelque coin du tableau et vous ramenait un jour parmi nous.

Robert TRIGER.

BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1897

ABRÉGÉ de la vie et des vertus de Sœur Julienne Jouvin (née à La Chapelle-au-Riboul), ancienne supérieure des Filles de la Charité, Servantes des pauvres malades, décédée à Versailles, paroisse Saint-Louis, le 13 février 1744. Laval, Goupil, 1 vol. in-8 couronne, XXII-114 p., avec un portrait d'après la gravure de Tardieu. (Publié par l'abbé A. Angot).

ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest, pour l'année 1897, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH (Petit) de la Sarthe, pour l'année 1897. Le Mans, A. Bernachin, in-32.

ALMANACH des magasins de l'entrepôt des fabriques, maison J. Péan, année 1897. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 1 vol. in-18.

ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole, horticole et commercial, année 1897 (par Leclerc). Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-18.

ALMANACH du Maine, pour l'année 1897, 22e année. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH MANCEAU (le Grand), pour l'année 1897, contenant les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et curés du département, etc., etc., plus des éphémérides historiques, nécrologies bibliographiques et anecdotes amusantes, 32e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-32, 224 p.

Almanach Manceau journalier pour l'année 1897, contenant les foires et marchés de cinq départements, les assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-32.

Almanach Mayennais, arrondissement de Mayenne, contenant les adresses de tous les commerçants, fonctionnaires de Mayenne et des chefs-lieux de canton de l'arrondissement, renseignements sur les chemins de fer, les postes et télégraphes, foires et marchés du département et départements limitrophes. 2e année, 1897. Mayenne, Poirier-Béalu, 1 vol. gr. in-18, 272 p., avec un grand nombre de fig.

Almanach républicain de la Sarthe, pour 1897. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 1 vol. in-32.

Almanach Sarthois, pour 1897, contenant un calendrier, les marchés, assemblées et foires du département de la Sarthe et des départements limitrophes, les noms et adresses des messagers qui desservent Le Mans, des notices pratiques sur le service des postes, télégraphes, tramways, voitures de place et omnibus, des recettes utiles et bons mots. 28e année Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 1 vol. in-32, 192 p.

Ami (L') des Familles, almanach de la Mayenne publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, année 1897. Laval, Chailland, 1 vol. in-16, 192 p.

Ami (L') du Foyer, almanach du Perche et du Saonnois (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe), par Perchon, de l'Orne, pour l'année 1897. Mortagne, Daupeley, 1 vol. in-16, 192 p., avec vignettes.

Angot (l'abbé A.). — Les Croisés et les premiers seigneurs de Mayenne. Origine de la légende. Laval, A. Goupil, in-8.

— La Tombe d'un abbé de Clermont. Laval, Lelièvre, in-8.

Anis (l'abbé Aug.-Fr.). — Voyages et aventures de François Pyrard, de Laval. Paris, Bloud et Barral (Le Mans, typ. Ed. Monnoyer), 1 vol. in-18, 142 p.

Annuaire administratif et commercial de la Mayenne, 5e série, 25e année (1897). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-12, 442 p.

Annuaire de la Sarthe, pour 1897. Partie administrative

complétée par l'Indicateur des adresses de la ville du Mans. Au Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. petit in-18, XVI-520 p., 108 p. des Comptes de l'Hôtel de ville du Mans, par M..., plus 12 p. de tables et 72 d'annonces.

ARNOULD (Louis), professeur de littérature française à l'Université de Poitiers. — Racan (1589-1670). Histoire anecdotique et critique de sa Vie et de ses Œuvres. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris pour le doctorat ès-lettres. Paris, Armand Colin et Cie (Coulommiers, imp. Paul Brodard), 1896, 1 gr. vol. in-8, XXXVIII-774 p., avec portr., 13 pl. et un tableau généalogique.

ASSE (E.). — Les malheurs d'une héritière. Les Bautru et Mlle de Nogent. Paris, Champion, 68 p. in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves de l'école libre de N.-D. de Sainte-Croix, compte-rendu. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 70 p. in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves de l'Ecole primaire supérieure de Mamers. Procès-verbaux des réunions de l'année 1896. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 150 exempl.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves de l'Immaculée Conception. Compte-rendu de l'année 1896. Laval, Chailland, in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves du collège de Château-Gontier. Château-Gontier, Postel, in-32.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves du Lycée de Laval. Laval, Leroux, in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves du Lycée du Mans, 19e année. Assemblée générale de septembre 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-8.

ASSOCIATION catholique de Saint-François de Sales, pour la défense et la conservation de la foi dans le diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1896. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 16 p. in-8.

ASSOCIATION de prévoyance et de secours mutuels des médecins de la Sarthe, exercice 1896-1897, 27e assemblée générale. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 56 p. in-8.

ASSOCIATION des agriculteurs de la Mayenne. Compte-rendu de l'année 1896. 22e bulletin. Laval, Auvray, in-8.

Association des anciens élèves de l'Institution secondaire libre de Saint-Calais. Compte-rendu de la 5e assemblée générale. Saint-Calais, Renard-Busson, 32 p. in-8.

Association des dames françaises pour les secours aux blessés. Comité du Mans. Assemblée générale, avril 1897. Le Mans, E. Lebrault, 32 p. in-8.

Association des Médecins de la Sarthe. Compte-rendu de 1897. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 20 p. in-8.

— Ibid. Bulletin, exercice 1896-1897. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 1 vol. in-8. Tiré à 150 exempl.

Association des Sœurs chrétiennes. 1895 et 1896. Compte-rendu. Le Mans, Leguicheux et Cie, 32 p. in-8.

Association médicale de la Sarthe, 54e année. Compte-rendu de la séance générale de mai 1897. Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-8. Tiré à 150 exempl.

Association Sarthoise pour aider à la répression du braconnage. Compte-rendu. Le Mans, E. Lebrault, 20 p. In-8.

Avis aux exposants du comice agricole de Cossé-le-Vivien. Château-Gontier, Leclerc, affiche grand in-4.

Babillard (Le) Calaisien. Almanach pour l'année 1897. Saint-Calais, Renard, 1 vol. in-16.

Badin (V.). — Du partage d'ascendant, en droit civil et en droit fiscal. Mayenne, Soudée, 1 vol. in-8, 531 p.

Barrabé (Dr). — Réponse de M. le Dr Barrabé, maire de Domfront, à la lettre de M. Christophe, député. Mayenne, Soudée, 1 p. double in-fol.

Bastard d'Estang (le comte de). — Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société historique et archéologique du Maine, le 13 novembre 1896. Mamers. G. Fleury et A. Dangin. 15 p. grand In-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

Batard (l'abbé). — Discours prononcé à l'inauguration du monument commémoratif du combat de Saint-Jean-sur-Erve. Laval, Auvray, in-16.

Baudrillart (H.). — Les Populations agricoles de la France (Maine, Anjou, Touraine, Artois, Flandre, Picardie). Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8, XII-645 p.

Beaumont (Gustave de). — Notice sur Alexis de Tocqueville. Nouvelle édition. Paris, C. Levy, 1 vol. in-8, 119 p.

Beautemps-Beaupré (C.-J.). — Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle, 2e partie. Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine, pendant la période féodale. Tome IV. Preuves des Institutions de l'Anjou et du Maine. Paris, Pedone-Lauriel, 1 vol. in-8, 453 p.

Blanchard (l'abbé), curé de Souday. — Les du Bellay à Glatigny. Vendôme, typ. F. Empeytaz, 1 vol. in-8, avec fig. — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.*

Blandin. — Des Droits et des devoirs du propriétaire foncier, relativement à la chasse. Mayenne, Soudée, in-8.

Bolo (l'abbé Henry), vicaire général de Laval. — Les jeunes gens. Laval, 1 vol. in-12, 327 p.

Bourse du Travail. — Règlement général et règlement intérieur. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Bouvier (Mgr), évêque de Tarentaise. — Mandement pour le carême de l'an de grâce 1897, in-4.

Braconnot. — Plan de la ville de La Flèche, dressé d'après le plan cadastral, avec toutes les voies nouvelles de communication, le périmètre de l'octroi et les établissements militaires. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 feuille gr. format.

Bricart (Auguste). — Voyage en Terre Sainte. Laval, Auvray, in-8.

Broc (vicomte de). — Mémoires du comte Ferrand, ministre d'Etat sous Louis XVIII, précédés d'une notice biographique. Paris, Picard, 1 vol. in-8, xvi-313 p., orné d'un portrait. — Publié sous les auspices de la *Société d'histoire contemporaine.*

— Rapport à l'Association Valentin Haüy. Paris, in-8.

Bulletin agricole du Maine, — Syndicat de la Chapelle-Saint-Aubin, 9e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. Tiré à 50 exempl.

— Ibid. Syndicat de Sablé et Brûlon, in-8.

— Ibid. Syndicat de La Ferté-Bernard, in-8.

— Ibid. Syndicat de Marolles-les-Braults, in-8.

— Ibid. Syndicat de N.-D. des Champs, La Flèche, 9e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Bulletin du Syndicat agricole Lavallois. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8,

— Ibid. Syndicat de Saint-Martin et Châtillon-sur-Colmont. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8.

— Ibid. Syndicat de Saint-Sébastien et Saint-Georges-sur-Erve. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. Tiré à 170 exempl.

Bulletin agricole du Syndicat des agriculteurs de la Sarthe, publié sous la direction de M. T. Brière (année 1896). Le Mans, Assoc. ouv. de l'imp. Drouin, 1 vol. in-8, 192 p.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, tome IX (1897). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8, avec planches et vignettes dans le texte.

Bulletin de l'Éducation chrétienne dans le diocèse du Mans, 7e année. Le Mans, Leguicheux et Cie, 16 p. in-8.

Bulletin du Cercle des Instituteurs de la Sarthe, 13e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

Bulletin mensuel de la Chambre de commerce du Mans, 9e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire dans le département de la Mayenne, année 1897. Laval, L. Moreau, in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire dans le département de la Sarthe, année 1897. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'imp. A. Drouin, 8 numéros in-8.

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse de Laval. Compte-rendu (par Lebreton) de l'année 1896. Laval, Chailland, in-8.

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1896. 64e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-8.

Calendrier du diocèse du Mans, suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles. 41e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-32.

Calendrier liturgique du diocèse de Laval, pendant l'année 1897. Laval, Chailland, 42 p. in-32.

Cantiques à l'usage des Missions des RR. PP. Capucins. Le Mans, Roulier frères et Cie, in-4.

Cantiques des RR. PP. Missionnaires de Notre-Dame du Chêne, diocèse du Mans, 4e édition. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 48 p. in-32.

Carte géologique détaillée de la Mayenne, 3e feuille : Château-Gontier. Publiée par l'Etat-Major. Grand in-fol.

Cassarini (L.). professeur d'agriculture. — Rapport du Concours d'enseignement agricole dans le département de la Sarthe, année 1897. Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-8.

Catalogue de la bibliothèque démocratique du Mans. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 44 p. in-8.

Catalogue des minéraux et météorites composant la collection de M. le marquis de Vibraye. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8.

Cérémonial de la vêture et de la profession dans les monastères de la Congrégation de France, de l'Ordre de Saint-Benoît. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-18, 179 p.

Cérémonial des vêtures et professions pour les religieuses de Sainte-Ursule de la Congrégation de Paris. Nouvelle édition augmentée d'une traduction des prières liturgiques. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 70 p. in-8.

Chambre syndicale des entrepreneurs de la ville du Mans. Tarif des travaux de charpente, couverture et zinguage. Le Mans, E. Lebrault, 22 p. in-8.

Chambre syndicale des mécaniciens et parties similaires du département de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896. 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Chambre syndicale des ouvriers peintres du Mans et du département de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Chambre syndicale des ouvriers déformeurs en chaussures de la ville du Mans. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Chambre syndicale des ouvriers selliers, bourreliers, garnisseurs de la ville du Mans. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Chambre syndicale des ouvriers serruriers et parties similaires du Mans et du département de la Sarthe. — Statuts syndicaux. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierre du Mans et du département de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Chappée (Jules). — Les Sépultures de l'abbaye de Cham-

pagne et les fouilles de 1895-1896. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 32 p. in-8, avec fig. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

— Jehan de Solesmes (Eugène Gourbeillon). Ligugé (Vienne), imp. St-Martin, 12 p. in-8, papier Japon, tiré à 15 exemp., avec portrait à l'eau-forte de L. Lambert.

Charrier père et Charrier-Beulay. — Les premiers éléments du calcul. La Flèche, Charrier-Beulay, in-8 raisin.

Chaussée (Paul). — Plan de la ville du Mans, 8e édition (août 1897). Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 p gr. in-fol. carré.

Chauvin (l'abbé C.), professeur d'Écriture sainte au Séminaire de Laval. — L'Inspiration des diverses écritures, d'après l'enseignement traditionnel et l'Encyclique « *Providentissimus Deus* ». Essai théologique et critique. Laval, Paris, P. Lethielleux, 1 vol. in-12, xv-230 p.

Chavanon (Jules), archiviste de la Sarthe. — Une ancienne relation sur Madagascar (1650), publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Mans. Paris, Champion (Saint-Denis, imp. H. Bouillant), 48 p. grand in-8. — Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, t. IV (1897).

Chevalier (Auguste), préparateur à la Faculté des Sciences de Lille. — Recherches et Observations sur la Flore de l'arrondissement de Domfront (Orne). Plantes vasculaires et characées. Caen, E. Lanier, 56 p. in-8. Extrait du *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*.

— La Flore adventive des ruines du château féodal de Domfront (Orne). Caen, E. Lanier, 20 p. in-8. Extrait du même *Bulletin*.

Circulaire du comité des Écoles chrétiennes libres de la ville du Mans, souscription 1896-1897. Le Mans, imp. du *Nouvelliste de la Sarthe*, 2 p. in-4 à deux colonnes.

Comice agricole de Laval. Concours annuel. — Catalogue et Liste des prix. Laval, Auvray, in-8.

Commission administrative de l'hospice de Domfront. Compte-rendu. Mayenne, Soudée, in-8.

Compte-rendu des recettes et dépenses faites pour l'Œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse du Mans, exercice 1896. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 16 p. in-8.

Compte-rendu des recettes et dépenses pour les Œuvres de la propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François de Sales dans le diocèse de Laval, exercice 1896. Laval, Chailland, 20 p. in-8.

Comptoir d'escompte de la Sarthe. — Assemblée générale des actionnaires du jeudi 25 mars 1897. Compte-rendu et Rapport du conseil d'administration et de la commission de surveillance sur les comptes de l'année 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

Concours départemental d'animaux reproducteurs du département de la Sarthe, année 1897. Liste des Prix. Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-8.

— Ibid. Catalogue des animaux exposés et produits agricoles. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-8.

Conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval, en 1896. Laval, Chailland, 4 broch. in-8.

Conseil d'arrondissement de La Flèche, session ordinaire de 1897. Rapport présenté par le sous-préfet. La Flèche, Besnier-Jourdain, in-8.

Conseil d'arrondissement de Mamers, session ordinaire de 1897. Rapport présenté par le sous-préfet. Le Mans, A. Bernachin et Cie, 48 p, in-8. Tiré à 80 exempl,

Conseil d'arrondissement de Saint-Calais, session ordinaire de 1897. Rapport présenté par le sous-préfet. Saint-Calais, Peltier, 24 p. in-8,

Conseil général du département de la Mayenne, année 1897. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Laval, L. Moreau, 2 vol. in-8.

Conseil général du département de la Sarthe, sessions d'avril et août 1897. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, Assoc. ouvr. (Hétrot, Guénet at Cie), 2 vol. in-8.

Conteur (Le) de la Veillée. Almanach du Maine et du Perche, pour l'année 1897 (Sarthe, Eure-et-Loir, Orne). Nogent-le-Rotrou, Filleul, 1 vol. in-16, 168 p., avec vign.

Coquet (B.), censeur au Lycée. — L'ancien Collège de l'Oratoire du Mans. Travail publié en tête du Palmarès de la distribution solennelle des prix du Lycée du Mans, le 31 juillet 1897. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8 (p. 3 à 18).

Couronne (l'abbé Clément), curé de Thorigné. — Carnet (Le) d'un Pèlerin. XVe pèlerinage de pénitence à Jérusalem, Rhodes, Constantinople, Athènes, Patras. La Chapelle-Montligeon, 1 vol, in-8, vi-292 p.

Coutard (l'abbé Albert). — L'église de Sainte-Sabine et ses curés. Le Mans, Leguicheux et Cie, 12 p. in-8, avec fig. — Extrait de la *Semaine du Fidèle.*

— Vallon illustré. Vallon-sur-Gée, typ. V. Bergère, 80 p. in-8, avec dessins de MM. Ant. Pla et l'abbé A. Ledru.

Daguet (Hippolyte). — Les Poètes contemporains du Maine. Biographies et Extraits. Le Mans, G. Harel, 1 vol. in-18, 292 p.

Delagénière (Dr H.). — Nouveau procédé de cure radicale de la hernie. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1896, 16 p. in-8.

— Statistique des opérations chirurgicales pratiquées au Mans du 1er janvier 1895 au 1er janvier 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

— Ibid. du 1er janvier au 31 décembre 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

— Sciatique fémoro-fessière d'origine variqueuse. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

Delahaye J.-M.). — Notice sur Mgr Henry Sauvé, premier recteur de l'Université catholique d'Angers. Angers, Lachèse, 1 vol. in-8, publié dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

Denis (l'abbé L.). — La Maison Bérengère au Mans. Le Mans, Leguicheux et Cie, 12 p. in-8 avec 1 pl. — Extrait de la *Province du Maine*, livraison d'août 1897.

— Un dernier mot sur la Maison Bérengère. Le Mans, Leguicheux et Cie, 4 p. in-8. — Extrait de la *Province du Maine*, livraison de novembre 1897 et tiré à 4 exempl.

Desgraviers (Le chanoine). — Allocution prononcée au mariage de M. Georges Lecointre et de Mlle Hélène de Vaublanc, le 29 septembre 1896, dans l'église cathédrale du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. Tiré à 100 exemplaires.

Deshayes (l'abbé Félix), chanoine, professeur au Grand-Séminaire. — Memento juris ecclesiastici, publici et privati, ad usum Seminariorum et Cleri. 2e édition. Paris, Berche et Tralin, 1 vol. in-18, xii-741 p.

Direction des Forêt, 15e conservation. Départements de la Sarthe et de la Mayenne. Inspection du Mans. — Vente des coupes de bois en 1897. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-4.

Drault (Jean). — Un Aieul de Chapuzot. Paris, Henri Gautier, s. d., 1 vol. in-12 illustré, 297 p.

Dubois (Le chanoine E.-L.), — Le Saint-Sépulcre à N.-D. du Chêne. Le Mans, Leguicheux et Cie, in-8. — Extr. de la *Revue de Saint-François et la Terre-Sainte*, sept.-déc. 1896, et reproduit par la *Semaine du Fidèle* du Mans.

Duhomme (Frédéric). — Un Bouquet du jardin des roses de Sadi. Mayenne, Soudée, in-8.

Duveau (Louis). — Le Tour du Monde en 80 minutes. Revue locale représentée pour la première fois à la salle Maupertuis, au Mans, le 4 juillet 1897.

École pratique de commerce et d'industrie de la ville du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 1896, 8 p. in-8.

— Distribution des prix présidée par M. Chappée, 24 juillet 1896. — Palmarès. Le Mans, E. Lebrault, 1896, 28 p. in-8.

Éphémérides pour l'école libre de Saint-Michel de Château-Gontier. Laval, Chailland, in-8.

Éphémérides pour le collège de l'Immaculée-Conception. Laval, Chailland, in-8.

Épreuves (Les) de deux Vendéennes. — Souvenirs de Mme de Sapinaud et de la marquise de Larochejaquelein. Lille, imp. Taffin-Lefort, 1 vol. in-8, 400 p.

Esnault (l'abbé Gustave). — Inventaire des Minutes anciennes des notaires du Mans (XVIIe et XVIIIe siècles), dressé par l'abbé Gustave-René Esnault, publié et annoté par l'abbé Em.-Louis Chambois. Tome V. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1 vol. in-8, IV-324 p.

— Ibid, tome VI. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1 vol, in-8, IV-294 p.

Farcy (Louis de). — Notice sur les sépultures de René d'Anjou, d'Isabelle de Lorraine et de l'évêque Ulger. Angers, Lachèse, in-8. Publiée dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

Fête du 17 octobre à Mayenne, Cantique. Mayenne, Poirier-Béalu, in-8.

Fêtes du Saint-Sépulcre à N.-D.-du-Chêne, près Sablé, le jeudi 8 octobre 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

Fichet (Amédée). — Circulaire à Messieurs les électeurs de la commune de Pré-en-Pail. Mayenne, Bouly, gr. in4.

— Trois autres circulaires aux mêmes électeurs. Mayenne, Poirier-Béalu, 3 pièces in-4.

— Avis et Réponse aux mêmes électeurs. Mayenne, Poirier-Béalu, 2 circulaires in-4 et in-fol.

— Questionnaire sur l'état actuel des métiers de Laval. Laval, Lecerf, in-4.

Fleury (Gabriel). — Notes historiques sur Mamers. — Le Monastère de la Visitation. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. grand in-8.

Garnier (Dr Paul). — Internement des aliénés. Thérapeutique et législation. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Gasnes (Xavier), de Fresnay. — Thèse de docteur en droit soutenue à la Faculté de Rennes, en juillet 1897.

Gault (le vénérable J.-B.), évêque de Marseille ; 254e anniversaire de son sacre ; Deux lettres inédites du vénérable. Marseille, 3 p. grand in-8. — Extrait de l'*Écho de Notre-Dame de la Garde.*

Geay (Mgr.), évêque de Laval. — Lettre pastorale et mandement pour le carême de l'an de grâce 1897. Laval, Chailland, in-4.

Gellé (Louis). — A Rémy Belleau. Stances publiées dans la *Revue littéraire et artistique du Maine*, année 1896.

Gentil (Ambroise). — Histoire des roses indigènes de la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* et tiré à 150 exempl.

Gérault (l'abbé). — Notice historique sur Sainte-Suzanne et son château. Nouvelle édition. Laval, Goupil, 1 vol. in-18.

Germain (L.). — La Souche et l'Orange, emblème du roi René. Caen, Delesques, 26 p. in-8.

Gesbert, instituteur à Parné. — Monographie de la commune de Parné (Mayenne). Travail publié dans le *Bibliophile du Maine*, nos 9. 10, 11 et 12.

Gilbert (Mgr Abel), évêque du Mans. — Lettre pastorale sur les épreuves de l'Église et la conduite à tenir dans

les circonstances présentes et Mandement de carême pour l'an de grâce 1897. Le Mans, Ed. Monnoyer, 18 p. in-4 (nº 12).

— Lettre circulaire portant publication de l'Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII sur le Saint-Esprit, et annonçant à cette occasion la neuvaine qui doit se faire avant la Pentecôte. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (nº 13).

— Lettre circulaire annonçant l'ouverture de la retraite pastorale. Le Mans, Ed. Monnoyer, 2 p. in-4 (nº 14).

— Lettre circulaire annonçant sa renonciation au siège épiscopal. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (nº 15).

— Lettre de Messieurs les Vicaires-généraux Geslin et Coupris adressant, au nom de Mgr l'Évêque du Mans, la nouvelle Encyclique de N. S.-P. le Pape Léon XIII sur le Saint-Rosaire. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4 (nº 16).

Gossot (Émile). — Mme Marie Pape-Carpantier, sa vie et son œuvre. Paris, Hachette, 1894, 1 vol. in-18, 244 p., avec portrait.

Graffin (Mgr). — La Version syriaque du livre de Daniel, par Jacques d'Edesse. Travail lu au Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Fribourg (Suisse) en août 1897.

Graffin, président du Comice agricole de Pontvallain. — Notions élémentaires d'agriculture. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1 vol. in-8, avec gravures.

Grandin (l'abbé). — Compte-rendu par M. l'abbé Grandin, curé d'Ernée, à ses commettants, précédé d'une Notice biographique sur M. Grandin, curé d'Ernée, député du clergé de la Sénéchaussée du Maine aux États-Généraux de 1789, par Frédéric Le Coq. Laval, A. Goupil, XXIV-31 p. in-8. Tiré à petit nombre.

Grandin (Mgr). — Notice biographique. Laval, Lecerf, 1 vol. in-16.

Guédon (Isidore). — Le Guide de Laval. 1º Laval ; 2º Les environs ; 3º A travers le département. Laval, imp. Mayennaise, 1 vol. in-8 orné de gravures.

Guéranger (Dom). — Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles. Paris, Retaux, 2 vol. in-18.

Guide du Pèlerin au Calvaire, au Saint-Sépulcre et aux

Saints Lieux de N.-D.-du-Chêne (par le R. P. Belin, mission. naire diocésain). Le Mans, Roulier frères et Cie, 1 vol. in-24-

Guide (Le) du voyageur à Laval. Laval, Auvray, 1 vol in-18.

Guirlande de fleurs, poésies. Laval, Jamin, in-4°.

Hamon du Fougeray (Dr) et L. Couetoux. — Manuel pratique des méthodes d'enseignement spéciales aux enfants anormaux (sourds-muets, aveugles, idiots, bègues, etc.). Paris, Alcan, 1896, 1 vol. in-8, xx-288 p.

Hamy (Dr). — Recherches sur les origines de l'enseignement de l'anatomie humaine et de l'anthropologie au jardin des plantes, suivies de documents biographiques inédits sur Marin et François Cureau de la Chambre. Paris, Masson, 30 p. in-fol.

Harel (Gustave). — Notes de Théâtre. L'année théâtrale 1896-1897 au Mans. Le Mans, G. Harel, 1 vol. in-18.

Hédin (Marcel). — Société d'encouragement au travail du département de la Sarthe. Distribution solennelle du 14 février 1897. Rapport sur le résultat du concours. Le Mans, E. Lebrault et fils, 30 p. in-8.

Hery (le Dr Lucien). — Sur l'Allaitement des nouveaux nés. Thèse pour le doctorat en médecine. Le Mans, E. Lebrault et fils, 108 p. in-8. Tiré à 185 exempl.

Hery (Paul). — Conseils de Prud'hommes du Mans. Concours des récompenses ouvrières en 1896. Rapport lu à l'audience solennelle du 14 février 1897. Le Mans, E. Lebrault et fils, 16 p. in-8.

Heurtebize (Dom B.) et R. Triger. — Sainte Scholastique, patronne du Mans. Sa vie, son culte, son rôle dans l'histoire de la cité. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 magnifique vol. in-4, xii-520 p., illustré de 30 phototypies hors texte et 80 grav. dans le texte.

Histoire généalogique de la famille de Séze (Guyenne, Blésois et Maine). Mesnil, imp. Firmin-Didot, 72 p. in-4, avec grav.

Impressions et souvenirs. Lassay, imp. Grand, in-8.

Indicateur des offices des dimanches et fêtes pour l'année 1897. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-32.

Joyeux Sarthois illustré (Le). 2e année. Le Mans, G. Harel, 1 vol. in-18, avec un grand nombre de gravures.

Kalendarium Cenomanense, 1897. Cenomani, Ed. Monnoyer, 4 p. petit in-18.

La Bouillerie (baron Sébastien de). — Une émeute au Mans à propos de droits d'octroi. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

La Trémoille (Duc de). — Les La Trémoille pendant cinq siècles. Tome IV. Claude, Henri, Charles II, Charles III (1566-1709). Nantes, Grimaud, 1 vol. in-4, 278 p.

— Les La Trémoille pendant cinq siècles. Tome V (1685-1839). Nantes, Grimaud, 1 vol. in-4, 283 p.

— Souvenirs de la princesse de Tarente (Louise de Châtillon). Nantes, Émile Grimaud et fils, 1 vol. in-8, 236 p.

Laude (l'abbé A.) — Petit Directoire pour la première communion et la confirmation (Retraites et Cérémonies). 4e édition. Le Mans, Roulier et Cie, 1 vol. in-24.

— Chroniques de l'Institut des Sœurs de l'Enfant-Jésus, diocèse du Mans. Le Mans, Roulier frères, 1 vol. in-18, 239 p.

Laval à Lourdes. Laval, Auvray, in-4.

Legeay (F.) — Extrait des registres de l'église de Saint-Benoît, paroisse du Mans. — Les Artistes de la Sarthe au Salon des Champs-Élysées, en 1895 et en 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p., gr. in-8. — Extr. du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* et tiré à 25 exempl.

Legendre (Le chanoine), professeur au Grand-Séminaire du Mans. — Le Psaume *Beati Immaculati*, analyse littéraire. Paris, 24 p. in-12. — Extr. de la *Revue du Clergé français*.

Legludic (Dr). — Les Laiteries coopératives. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8.

Le Mans s'amuse ! Revue locale représentée à l'Eldorado le 14 janvier 1897. Le Mans, E. Lebrault, in-4.

Lemercier de Neuville. — Les Enfants au Salon, 2e édition. Paris, Sauvaître, 1 vol. in-12, avec couverture illustrée.

Léopold de Chérancé (Le R.-P.). — Sainte Claire d'Assise. Abbeville, C. Paillart, 32 p. petit in-16, avec nomb. grav.

Lettre circulaire de la Très-Révérende Mère Supérieure générale de la congrégation des Sœurs de la Providence. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1896, 20 p. in-4.

Léveillé (l'abbé). — Exsiccata hypoda sucarum, Gallix orientalis. Le Mans, Ed Monnoyer, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Liger (F.), architecte. — La Civitas Subdinum (Le Mans), Paris et Laval, imp. Lavalloise, in-8.

— La Voie militaire du Mans à Tours et ses deux mansiones. Paris et Laval, imp. Lavalloise (Leroux), in-8.

Liger (René). — Lettre de René Liger, prêtre, au citoyen Charles-François d'Orlodot, évêque de la Mayenne. Laval, A. Goupil, 24 p. in-8. — Réimpression à 30 exempl.

Liron (dom). — Bibliothèque d'Anjou. Traité historique et critique des auteurs de cette province. Nantes, E. Grimaud, 1 vol. in-8, publié par la *Société des Bibliophiles Bretons-Angevins*, sur le manuscrit authentique déposé à la Bibliothèque d'Orléans, et édité avec une introduction et de substantielles notes par M. Camille Ballu.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand Séminaire, en juillet 1897. Laval, Chailland, in-4.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Grand Séminaire du Mans et prêchée par le R. P. Rollin, du 19 au 24 juillet 1897. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

Lycée du Mans. Palmarès de la distribution solennelle des prix, du 31 juillet 1897, précédé de : L'Ancien Collège de l'Oratoire du Mans, par M. B. Coquet, et des discours de M. Gay, professeur d'histoire, et du général André. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8, 144 p.

Magaud. — Le Trésor de Beaumont-Pied-de-Bœuf. Laval, Lelièvre, in-8.

Manuel du pélerinage du diocèse de Laval à Notre-Dame de Lourdes. Laval, Chailland, in-16.

Marcel de Montaillé (le T. R. P.), supérieur des Frères Mineurs de Constantinople. — Un Mot sur la réponse de la Grande Église à l'Encyclique du Pape sur l'Union. Péra, Léon Roy, 1896, 10 p. in-8.

— Deux Noms, par l'auteur d'un Mot. Péra-Constantinople, Léon Roy, 1896, 14 p. in-8.

— Arguments contre l'Eglise orientale et sa Lettre encyclique. Péra, Léon Roy, in-8.

— Trois matinées au Bosphore. Incroyants et dissidents, par P. M. Rahib. Paris, Ch. Poussielgue (imp. J. Mersch), 64 p. in-16.

MARSY (comte de). — La Société française d'archéologie et le département de la Sarthe. Lecture faite à la séance générale de la Société historique et archéologique du Maine, le 13 novembre 1896, au Mans. Mamers, Fleury et Dangin, in-8. Tiré à 50 exempl.

MEMIN (Edmond). — Des donations entre époux par contrat de mariage. Thèse pour le doctorat. Le Mans, Blanchet, in-8.

MOIS (Le) bibliographique. Bulletin catholique des livres et revues, publié sous la direction des Bénédictins de la Congrégation de France, 5e et dernière année. Poitiers, Oudin, 1 vol. in-8, IV-512 p.

MONNIN (P.), chirurgien dentiste au Mans. — Hygiène dentaire. Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*

MORANCÉ (l'abbé Léon). — Les Aumôniers de la Marine : Mgr Félix Cocquereau, Monsieur l'abbé Métairie (né à Averton en 1814), ancien aumônier supérieur de la marine, chanoine honoraire de Saint-Denis, officier de la Légion d'honneur. Notices publiées dans la *Semaine du Fidèle*, 1897, p. 875-880.

MOWAT (R.). — Deux Urnes funéraires récemment entrées au Musée de Laval. Laval, Lelièvre, in-8.

MUSIQUE libre de Sillé-le-Philippe. — Règlement. Le Mans, Blanchet, 1896, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

NOTRE-DAME de Sainte-Croix du Mans, 1835-1869. Souvenirs d'antan. Le Mans, Blanchet, in-8. Tiré à 150 exempl.

ŒUVRE de la Sainte-Enfance dans le diocèse du Mans. Compte-rendu des recettes et dépenses du 1er janvier 1896 au 1er janvier 1897. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

ŒUVRE des malades pauvres de la Sainte-Famille de Laval. — Compte-rendu de l'année 1896. Laval, Chailland, in-8.

ORDO divini officii recitandi missæque celebrandæ in tota diœcesi Valleguidonensi servandus, pro anno Domini 1897. Laval, Chailland, 1 vol. in-12.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi juxta rubricas breviarii ac missalis sanctæ romanæ ecclesiæ, ad usum insignis ecclesiæ cenomanensis, pro anno Domini 1897. Cenomani, apud. Ed. Monnoyer, 1 vol. pet. in-12, XXIV-150 p.

Ordo divini officii sacrique peragendi juxta ritum romano monasticum in abbatia Sancti Petri de Solesmis..... pro anno Domini 1897. Solesmis, typogr. Sancti Petri, 1 vol. pet. in-18, 180 p.

Orieulx de La Porte. — Alphonse Guérin, sa vie et ses œuvres. Laval, Chailland, 1 vol. in-18.

Paléographie musicale. Les Mélodies liturgiques, ou Recueil de fac-similés phototypiques des principaux manuscrits de chant liturgique grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés par les RR. PP. Bénédictins de Solesmes, 9e année, tome V. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-4° carré.

Peguet (l'abbé Pierre). — Éléments de chant grégorien, d'après la méthode des Bénédictins de Solesmes, avec application de cette méthode aux éditions en usage dans les diocèses de Savoie. Annecy, Abry, 1 vol. in-8.

Pèlerinage (10e) du diocèse du Mans à N.-D. de Lourdes. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1896, 75 p. in-8.

Peletier (Jacques). — La Savoie, poème. Réimpression textuelle de l'édition rarissime de 1572, faite à l'occasion du passage de M. Félix Faure, en Savoie, et précédée d'une notice sur la vie et les œuvres de Peletier, par M. Charles Pagès. Moutiers-Tarentaise, imp. Ducloz, 1 vol. gr. in-8. Tiré à 150 exempl., avec des reproductions d'anciennes vues d'Annecy, d'Aix-les-Bains, de Chambéry, de Moutiers et de Saint-Jean-de-Maurienne. Extrait du *Theatrum Sabaudiæ*.

Pelissier (Georges). — Morceaux choisis des poètes du XVIe siècle (Marot, Ronsard, Du Bellay, d'Aubigné, Régnier). Paris, Delagrave, 1 vol. in-12.

Pioger (l'abbé L.-M.). — La Vie après la mort, ou la Vie future selon l'Évangile et la science. Paris, Haton, 1896, 1 vol. in-12, VI-400 p.

Poivet (Mme Amélie). — Noélie de Rosay. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

Poix (Dr Gaston). — Intoxication aiguë par le Sublimé. Communication à la Société médicale des hôpitaux (séance du 19 juillet 1897). Angers, Germain et Grassin, 8 p. in-8. — Extrait des *Archives médicales d'Angers*.

— Du Sommeil et de son Hygiène. Étude physiologique. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8. — Extr. du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*.

Pontbriand (colonel de). — Mémoires sur les guerres de la chouannerie. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-8, XIII-630 p.

Postillon (Le). Almanach-annuaire du Perche (Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Eure), pour 1897. Mortagne, Bigot, 1 vol. in-16, 160 p.

Prévost (Louis). — Le Combat de Saint-Jean-sur-Erve (Mayenne), 15 janvier 1871. Laval, Goupil, 50 p. in-8.

Programma Theologiæ naturalis. Laval, A. Goupil, in-8.

Programme des Conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval pour l'année 1897. Laval, Chailland, in-4.

Programme du concours départemental de la Mayenne, année 1897. Laval, Auvray, in-8.

Projet de statuts pour la création d'une Société d'assurance mutuelle des médecins de la Sarthe contre la maladie. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 150 exempl.

Prosper de Martigné (le R. P.). Œuvre de l'apprentissage chrétien pour les garçons de la ville du Mans. Le Mans, Leguicheux et Cie, 28 p. petit in-18.

— Quelques réflexions sur le programme du futur congrès de Nîmes. Le Mans, Leguicheux et Cie, in-18.

Province (La) du Maine. Union historique et littéraire. Recueil mensuel publié sous la direction des abbés Amb. Ledru, Ern.-L. Dubois et Henri Bruneau. Tome V. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1 vol. in-8, 388 p., avec planches et vignettes dans le texte.

Quatrebarbes (le comte Foulques de). — Essai historique sur l'ancien bétail mayennais et sa transformation par la race Durham. Conférence faite à Château-Gontier, le 30 août 1897, à la réunion générale de l'Union des Syndicats de la Mayenne. Laval, imp. Mayennaise, 1 vol. in-12.

Rapport du conseil de surveillance des ardoisières de la Mayenne, année 1897. Laval, Auvray, in-4.

Réchin (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Paul de Mamers. — Excursions bryologiques dans la Haute-Tarentaise. Etude publiée dans le *Journal de Botanique* (t. XI, 1897), in-4.

Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, année 1896. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.

Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, année 1897. Tome LXXVI. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'imp. Drouin, 1 vol. in-8.

Registre minutier des notariats et anciens tabellionages de l'arrondissement de Laval, précédé d'une Notice du Notariat dans l'ancien comté et l'arrondissement de Laval, par Me Thuau, notaire à Meslay, président de la Chambre des Notaires. Laval, A. Goupil, 1 vol. in-4.

Règlement du Comice agricole du canton de Malicorne. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-12,

Règlement et statuts de la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments de la ville du Mans. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 32 p. in-8.

Réunion synodale du Chapitre de Laval. Compte-rendu de l'année 1896. Laval, Chailland, in-16.

Revue historique et archéologique du Maine, tomes XLI et XLII. Le Mans, Pellechat et de Saint-Denis (Mamers, imp. G. Fleury et A. Dangin, 2 vol. gr. in-8, 424-328 p., avec portr., grav. et vign. dans le texte.

Revue littéraire et artistique du Maine, organe de l'Académie du Maine, 16e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8, 304 p., avec portr.

Roman (Le) de la Porte Beucheresse, ou Porte des Bûcherons, à Laval. Laval, A. Goupil, 1 vol. in-16, 200 p.

Rousseau (Henry). — Notre-Dame du Chêne, notice. Le Mans, Roulier et Cie, 1896, in-8.

Ruble (baron Alphonse de), membre de l'Institut. — Jeanne d'Albret et la Guerre civile, suite de Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. Tome Ier. Paris, Em.-Paul et Guillemin, 1 vol. gr. in-8, V-475 p.

R.... (Michel de). — Jean Chouan et la Chouannerie. Abbeville, Paillart, 1 vol. in-8, 237 p., avec illustr.

Sarthois (Le Petit), almanach pour 1897 contenant un calendrier, des notices agricoles et horticoles, les marchés et foires de la Sarthe, les foires de l'Orne et de la Mayenne, une statistique administrative du département et le service des postes et télégraphes. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 80 p. in-32.

Shooting and Hunting. Revue en deux actes représentée au château de Bonnétable, le 20 décembre 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, 38 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Société anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. Assemblée générale d'avril 1897, à Laval, et rapport du conseil d'administration sur la situation de la Société et sur les opérations du dernier exercice (par le président Aimé Blavier). Laval, Auvray, 15 p. in-8.

Société d'assurance mutuelle immobilière du Mans contre l'incendie. Assemblée générale annuelle ordinaire du mardi 12 mai 1897, et rapport de la commission pour l'examen du compte du 67e exercice (1896). Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-4.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. Conférences du Mans. — Procès-verbaux des assemblées générales des 19 juillet et 13 décembre 1896. Rapport annuel par M. Quentin de Poligny, suivi d'une Notice sur l'œuvre de la Sainte-Famille. Le Mans, Leguicheux et Cie, 24 p. in-8.

Société des Alsaciens-Lorrains de la Sarthe. — Statuts modifiés. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Société de secours mutuels, commune de Cherré. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 28 p. in-8.

Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux. — Statuts de Saint-Saturnin et des communes limitrophes. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 16 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux. — Statuts des communes de Bernay, Neuvy, Ruillé-en-Champagne, Saint-Symphorien et Tennie. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 16 p. in-8.

Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux.

— Statuts des communes du Grand-Lucé, Villaines-sous-Lucé et Pruillé-l'Éguillé. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 16 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département de la Sarthe. — Comptes-rendus. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département de la Sarthe. — Comptes-rendus pour l'année 1897. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 20 p. in-8.

Société de tir du 28e régiment territorial d'infanterie. Programme du concours de 1897. Le Mans, Imp. Mancelle, 24 p. in-32, avec une figure.

Société générale de secours mutuels de la ville du Mans. Compte-rendu de l'année 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

Société régionale des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. Compte-rendu de l'assemblée générale du dimanche 31 mai 1897. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 20 p. in-8.

Sollier (Dr Paul). — Genèse et nature de l'hystérie. Recherches cliniques et expérimentales de psycho-physiologie. Paris, Alcan, 2 vol. gr. in-8, v-532 et 339 p., avec fig.

Sonnets, par C. C. Mayenne, Poirier-Béalu, in-8.

Statuts de la Chambre syndicale des ouvrières tailleuses, culottières, giletières et parties similaires réunies de la ville du Mans. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1 vol. in-8. Tiré à 100 exempl

Statuts de la Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers, boîtiers, plombiers, zingueurs de la ville du Mans. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Statuts de la Chambre syndicale des ouvriers mouleurs de la Sarthe. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl,

Statuts de la Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux, commune de Ruillé-sur-Loir. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 16 p. in-8.

Statuts de la Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux, commune de Saint-Maixent et communes voisines. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Statuts de la Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux de la commune de Saint-Pierre-du-Lorouer et communes voisines. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Statuts pour la commune de Saint-Vincent-du-Lorouer et communes voisines. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Statuts de la Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux de la commune de Changé. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Statuts de la Soci té de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux des communes de Bouloire et de Maisoncelles. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Statuts de la Société de secours mutuels contre la mortalité des bestiaux des communes de Courdemanche et Saint-Georges-de-la-Couée. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Statuts de la Société de secours mutuels de Vibraye. Le Mans, Hétrot Guénet et Cie, 1896, 28 p. in-8.

Studium Solesmense. — De Deo uno secundum Naturam theologia dogmatica. Solesmis, e typographeo Sancti-Petri, 1 vol. in-8, 435 p.

Syndicat agricole d'Athée-Craon (Mayenne). Compte-rendu de l'année 1896. Laval, Lecerf, in-8.

Syndicat agricole du canton de La Ferté-Bernard. Bulletin, 9e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

Syndicat agricole du canton de Marolles-les-Braults. Bulletin, 9e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

Syndicats agricoles des cantons de Sablé et Brûlon. Bulletin, 9e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

Syndicat départemental des médecins de la Sarthe. — Tarif minimum d'honoraires. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 8 p. in-8. Tiré à 150 exempl.

Syndicat des préposés de la manufacture des tabacs du

Mans. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 16 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Syndicat du commerce de l'épicerie et de la droguerie du département de la Sarthe. Compte-rendu de la 16e assemblée générale tenue en décembre 1896. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. Tiré à 80 exempl.

Syndicat du commerce de l'épicerie et de la droguerie. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 12 p. in-8. Tiré à 100 exemplaires.

Syndicat général des ouvriers maçons du Mans et du département de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Syndicat général des ouvriers plâtriers du Mans et du département de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Tarif des prix de main-d'œuvre de menuiserie pour la ville du Mans. Nouvelle édition. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1896, 24 p. in-8.

Tarif des travaux de terrassements, maçonnerie, plâtrerie, dans la ville du Mans. Le Mans, E. Lebrault, in-8.

Thomæ Aquinatis (In honorem D), doctoris angelici, quem Universitatum, Studiorum, Academiarum, Lyceorum, Scholarum catholicarum, patronum declaravit Leo XIII Pontifex Maximus, has habebunt exercitationes alumni majoris Seminarii Cenomanensis, tertio kalendas aprilis 1897, Præside R. D. J. Geslin, vicario generali. Le Mans, Leguicheux et Cie, 6 p. gr. in-8.

Triger (Robert). — La Maison Bérengère au Mans, d'après un article récent de M. l'abbé L. Denis. Mamers, Fleury et Dangin, 8 p. gr. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.

— Ibid., deuxième article en réponse à une seconde note de M. l'abbé Denis. Publié dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLII, p. 317-320.

Trouillart (Pierre). — Mémoires des comtes du Maine, par Pierre Trouillart, sieur de Montferré, avocat au Mans. Réimpression fac-simile de l'édition rarissime donnée au Mans par Hiérôme Olivier en M D CXLIII. Laval, A. Goupil, 1 vol. petit in-8, papier à la forme, caractères elzéviriens.

Union vélocipédique (L') de la Sarthe. Bulletin, 5e année. Le Mans, E. Lebrault, in-4.

Vallée (Jules). — Petite Géographie du département de la Sarthe, nouvelle édition. Le Mans, E. Lebrault, 8 p. in-4.

Vavasseur (l'abbé J.-J.-A.). — Monographie de la commune de Saint-Cosme-de-Vair, au Maine et au Perche, avec une dédicace à M. le duc de Doudeauville. Mayet, imp. Paul Guillois, 1 vol. in-8, 261 p. Tiré à 100 exempl.

Viala (Pierre) et L. Cassarini. — Mission viticole pour la défense et la reconstitution des vignobles de la Sarthe, par Pierre Viala, inspecteur général de la viticulture. — Notes recueillies et publiées par L. Cassarini, professeur départemental d'agriculture de la Sarthe, sur : 1° La conférence donnée par M. Viala, à Château-du-Loir ; 2° L'étude des terrains de la Sarthe, au point de vue de l'adaptation des vignes américaines et de la reconstitution du vignoble. Le Mans, Hétrot et Cie, 96 p. in-8.

Vincent (Dr). — Contribution clinique à l'étude de la résection pathologique de la hanche. Observations avec réflexions et commentaires. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1896, 1 vol. in-8.

Voisin (A.). — Le Moblot du 33e. — Épisode de la guerre de 1870. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1896, 72 p. in-18.

Voisin (Jean-Baptiste). — Portraits et récits extraits des prosateurs du XVIe siècle. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1896, 1 vol. in-18.

Voisin (Dr Jules). — L'Epilepsie. Paris, Alcan, 1 vol. in-8, 426 p.

Voisine (l'abbé Auguste), directeur du patronage de Saint-Augustin à La Ferté-Bernard. — Murrogh, le traître, drame en 3 actes. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1896, 1 vol. in-12.

— La Fanfare de Sibouri, saynète bouffe, Le Mans, Leguicheux et Cie, in-12.

— Le Conscrit alsacien, saynète patriotique. Le Mans, Leguicheux et Cie, in-12.

Louis BRIÈRE.

CHRONIQUE

Dans la séance générale du 1er septembre dernier tenue à l'occasion du passage au Mans d'un groupe de membres de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne, la Société historique et archéologique du Maine à décerné le titre de membre honoraire à :

M. POTTIER (le chanoine Fernand), officier de l'Instruction publique, président de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne, inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Montauban.

Dans cette même séance, nos deux vice-présidents, M. Robert TRIGER et M. le marquis De BEAUCHESNE ont été nommés membres de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne.

Depuis la publication de la dernière livraison le Conseil de la Société historique et archéologique du Maine a en outre admis, comme membre associé :

M. TRICONNET (Paul), rue de l'Étoile, 3, au Mans.

Sur la bienveillante proposition de M. de Marthes, préfet de la Sarthe, et conformément aux conclusions favorables du rapport de M. Bouttié, conseiller général d'un des cantons du Mans, chevalier de la Légion d'honneur, le Conseil général de la Sarthe a bien voulu renouveler à notre Société,

dans sa séance du 27 août dernier la subvention qu'il lui accorde chaque année.

Nous prions M. le Préfet de la Sarthe, M. le rapporteur et l'Assemblée départementale tout entière de recevoir l'expression de nos remerciements pour ce précieux encouragement donné aux efforts que la Société historique et archéologique du Maine, étrangère à toute autre préoccupation, poursuit en vue de développer dans le département de la Sarthe le goût des études historiques et archéologiques.

Une découverte fort intéressante pour l'histoire littéraire du Maine a été faite depuis peu par un professeur de l'université de Poitiers.

Jusqu'à ce jour on avait toujours pensé, d'après toutes les biographies, que Racan (Honorat de Bueil), le célèbre auteur des *Bergeries*, était né à Saint-Paterne, en Touraine. C'était une erreur. Dans une thèse remarquable pour le doctorat ès-lettres, soutenue à Paris en 1896, M. Louis Arnould, chargé du cours de littérature française à l'université de Poitiers, établit avec des preuves indiscutables, d'après une notice restée manuscrite de Conrad sur Racan, son ami, que ce poète distingué, membre de l'Académie française dès sa fondation, est né, le 5 février 1589, au château de Champmarin, appartenant alors à Marguerite de Vendômois, sa mère, et situé dans la paroisse d'Aubigné, au Maine.

M. Louis Arnould, par ses habiles et patientes recherches, augmente ainsi et enrichit d'un nom nouveau la liste des écrivains célèbres de notre province. Sa découverte va combler de joie les bibliophiles manceaux qui tiendront désormais à honneur de rechercher les différentes éditions des œuvres de Racan, l'élève et l'ami de Malherbe, pour leur donner une place choisie sur les rayons de leur bibliothèque.

M. Louis Arnould, en publiant sa thèse, l'a transformée en un magnifique et élégant volume intitulé : *Racan 1589-1670. Histoire anecdotique et critique de sa vie et de ses*

œuvres, Paris, Armand Colin et Cie, un vol. in-8, de XXVI-774 pages, illustré d'un portrait du poète, de treize photogravures et d'un tableau généalogique de la famille de Bueil. On ne saurait trop féliciter l'auteur et l'éditeur de ce bel ouvrage qui vient si heureusement compléter pour nous les précédentes études de M. Kerviler sur les académiciens originaires du Maine.

L. B.

Bien que le Bureau de la Société se propose de le présenter sous peu à nos collègues dans une circulaire spéciale qui en fera ressortir l'importance exceptionnelle, nous tenons à annoncer sans retard la mise sous presse, après une préparation de vingt années, du *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par M. l'abbé A. Angot.

La publication de ce *Dictionnaire* sera, en effet, un véritable évènement pour l'histoire de l'ancienne province du Maine.

Non seulement il résumera tous les travaux antérieurs déjà publiés, mais il y ajoutera une somme de faits inédits, de données nouvelles, de découvertes, de rectifications, qui en feront une œuvre absolument neuve. On le comprendra quand on saura que, pour sa rédaction, tous les dépôts publics du département, tant ceux du chef-lieu que ceux des communes et des fabriques, ont été méthodiquement explorés, que les chartriers des châteaux, les titres d'un grand nombre de familles ont été analysés avec soin, que les Archives et la Bibliothèque nationales, aussi bien que celles du Mans, plus précieuses pour nous que toute autre, celles d'Angers, de Poitiers et de Tours ont donné un complément nécessaire aux recherches locales ; enfin que tous les lieux et monuments décrits ont été visités à loisir.

La moisson de notes ainsi recueillie représente presque une bibliothèque manuscrite dont le Dictionnaire sera le résumé, assez développé pour être complet, assez succinct pour être consulté facilement et avec fruit.

Ceux qui connaissent le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de M. Célestin Port sauront ce qu'ils peuvent attendre de celui de la Mayenne. Le plan sera le même, car l'expérience a démontré qu'il était excellent.

Le nouvel ouvrage, d'ailleurs, continue le précédent sur le terrain de l'Anjou, dont il fera connaître une partie importante, le Craonnais et le pays de Château-Gontier, et poursuit le même travail d'exploration historique sur tout le Bas-Maine. Inutile d'ajouter que la Mayenne formant une partie très notable de l'ancien Maine, l'ouvrage intéresse directement la Sarthe elle-même.

Le Dictionnaire mayennais comprendra lui aussi trois genres d'articles : 1° Les notices paroissiales ou communales, qui, complétées par des renvois aux autres articles, seront plus détaillées qu'aucune des monographies publiées sur les mêmes localités ; — 2° Une liste de tous les *lieux-dits* soigneusement revisés sur le cadastre, sur les listes de recensement et par des renseignements pris sur place ; parmi ces lieux de second ordre plusieurs milliers auront leur histoire et une description souvent très étendue ; — 3° Les biographies de tous les personnages marquants (il y en aura aussi plusieurs milliers), presque toujours accompagnées d'une étude très soignée sur les familles auxquelles ils appartiennent, nobles ou roturières.

L'ouvrage paraîtra par livraisons, et est dès maintenant en souscription au prix de 60 francs payable à raison de 10 francs par an.

L'AGRICULTURE EN 1762

DANS LE CANTON DE FRESNAY

MÉMOIRE INÉDIT DE M. DE PERROCHEL

SEIGNEUR DE SAINT-AUBIN DE LOCQUENAY

Vers le milieu du XVIIIe siècle, pour répondre à l'une des tendances de l'époque et à l'une des préoccupations les plus légitimes de l'opinion, frappée du triste état de l'agriculture, le gouvernement prit dans plusieurs provinces l'initiative de la création de Sociétés d'Agriculture, en vue d'encourager les cultivateurs, de les faire profiter des améliorations nouvelles et de seconder les efforts individuels, paralysés par la misère du peuple et les malheurs de la guerre de Sept ans.

La généralité de Tours, dont la province du Maine faisait alors partie, fut l'une des premières à posséder une association de ce genre. Un arrêt du Conseil d'Etat du roi, en date du 24 février 1761, y prescrivit l'établissement d'une *Société d'Agriculture* divisée en trois *Bureaux*, un à Tours, un à Angers, et l'autre au Mans. Cette heureuse innovation fut accueillie dès le principe avec une grande faveur et les hommes les plus éminents de la province tinrent à honneur d'y prendre part.

Le 14 avril suivant, sur les ordres de l'intendant de

Tours, M. de l'Escalopier, le *Bureau d'Agriculture du Mans* se réunit pour la première fois. Il nomma directeur M. Samson de Lorchère, lieutenant général au siège présidial du Mans, secrétaire perpétuel M. Véron du Verger, et se mit aussitôt à l'œuvre avec la plus louable ardeur. Il se composait alors de vingt membres, résidant au chef-lieu, choisis parmi les personnages les plus distingués par leur mérite, leur goût pour les sciences, les lettres et les arts, leur dévouement aux progrès et aux intérêts agricoles (1).

Quel que fut leur zèle, cependant, ces vingt membres ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils ne pourraient suffire à l'étude des multiples questions qui s'imposaient à leur attention, et qu'il leur fallait surtout des concours plus nombreux pour entreprendre l'enquête agricole qui devait servir de point de départ à leurs travaux ultérieurs. Ils s'empressèrent en conséquence de solliciter du roi le droit de s'adjoindre des membres associés, pris sur tous les points de la province. Bien qu'une divergence de vues avec le Bureau de Tours ait compliqué l'affaire d'une manière imprévue, l'autorisation leur en fut accordée quelques semaines plus tard. Grâce à cette extension indispensable de ses cadres, le *Bureau d'Agriculture du Mans*. se trouva dès lors organisé sur des bases assez complètes pour ajouter aux

(1) MM. les abbés Belin de Béru et Bucquet, archidiacre et chanoines de l'Eglise du Mans ; le chanoine de la Briffe-Ponsan ; le P. Hébert, prieur de l'abbaye de Beaulieu ; dom Guillon, cellerier de l'abbaye de Saint-Vincent ; le P. Parizis, lazariste, procureur du séminaire de Coëffort ; le comte de Maillé de la Tour-Landry ; de Fontenay de Montreuil, de la Goupillère et le comte de Vanssay, chevaliers de Saint-Louis ; le marquis de Courceriers ; Samson de Lorchère, maire du Mans ; Neveu de Rouillon, lieutenant criminel au Présidial ; de Blanchardon, ancien Maître particulier des eaux et forêts ; Le Prince d'Amigné, conseiller au Présidial ; Fanneau de la Touche, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Prud'homme de la Boussinière, bourgeois ; Desportes de Linières, maître de forges ; de Courbeilles et Véron du Verger, négociants.

études théoriques, trop souvent inefficaces, des observations pratiques dictées par l'expérience (1).

Dans la séance du samedi 21 novembre 1761, la vingt-deuxième depuis la création, on procéda à la nomination des quarante-et-un premiers membres associés. Tous furent choisis avec soin, sans distinction de caste, parmi les propriétaires ruraux les plus intelligents, de telle manière que chacun des principaux cantons du Haut et du Bas-Maine fut autant que possible représenté. Le Bureau se proposait tout d'abord, en effet, de procéder à une enquête minutieuse sur les besoins particuliers de chaque région, et ces renseignements ne pouvaient lui être fournis avec une précision suffisante que par des personnes résidant sur les lieux. Au nombre de ces premiers membres associés, dont le chiffre sera peu à peu augmenté et porté à soixante, se trouvait M. de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay.

Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, né le 19 décembre 1721 au château de Saint-Aubin, avait alors quarante ans. Il était fils de messire Étienne-Louis-François de Perrochel, chevalier, seigneur de Cheray, Colombiers et autres lieux, enseigne des gardes du corps du roi d'Espagne, brigadier de ses armées, et de dame Marie-Anne-Françoise de Maudet, dame de Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Germain-de-la-Coudre, Moitron et autres lieux. A la mort de sa mère, décédée le 18 novembre 1732, il avait hérité, en sa qualité

(1) Sur les origines et l'histoire du Bureau d'Agriculture du Mans, devenu de nos jours la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, on peut consulter, aux archives de cette Société, un intéressant manuscrit de l'abbé Rottier de Moncé : *Précis historique sur l'établissement et le progrès de la Société Royale d'Agriculture de la généralité de Tours et du Bureau du Mans en particulier, depuis sa fondation jusqu'au 14 février 1775.* Voir aussi une notice publiée dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1894, par M. Louis Brière : *La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, ses archives, sa bibliothèque.* (Mamers, Fleury et Dangin, 1894, in-8°).

de fils aîné, de la belle terre de Saint-Aubin-de-Locquenay que le mariage de ses parents avait fait passer, en 1710, de la famille Maudet dans celle des Perrochel, dont la branche aînée possédait depuis longtemps la seigneurie de Grandchamp.

Marié avant 1746 à Charlotte d'Osmond, fille de messire Henry d'Osmond, en son vivant seigneur d'Osmond, La Fresnaye, Mesnil-Froger et autres lieux, Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin, avait eu quatre enfants : Louis-Charles-François, né le 8 mai 1746, René-François-Hortense, né le 28 août 1748, Louis-François, né le 24 octobre 1750, et Henri-François-Constance, né le 15 novembre 1751. Il habitait la majeure partie de l'année son château de Saint-Aubin-de-Locquenay, situé sur les bords de la Sarthe, à quatre kilomètres de Fresnay, vivant au milieu de ses vassaux, s'intéressant à leurs besoins et, comme certains grands seigneurs de son temps, s'occupant volontiers des questions agricoles (1).

M. Véron du Verger lui ayant notifié sa nomination de membre associé du Bureau d'Agriculture du Mans, il accepta « cette place » avec joie par une lettre du 8 janvier 1762, dans laquelle « il témoignait de son zèle pour s'unir aux opérations de la Société ».

Le mardi 12 janvier, ses nouveaux collègues chargèrent leur secrétaire de le remercier en leur nom et de lui exprimer « la satisfaction du Bureau ».

Comme il importait d'utiliser sans retard un concours aussi précieux, M. Véron du Verger pria aussitôt M. de

(1) Seul jusqu'ici, dans ses *Chroniques de Fresnay*, Le Mans 1877, in-8°, M. Leguicheux a publié quelques indications généalogiques sur la famille de Perrochel, branche de Saint-Aubin-de-Locquenay. Ces indications étant erronées sur plusieurs points, nous les rectifions et les complétons, en donnant, dans l'appendice de cet article, les extraits des *Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay* qui concernent la famille de Perrochel.

Perrochel « de se charger des détails du canton de Fresnay, conjointement avec l'associé qu'il voudrait bien indiquer », et il lui adressa un exemplaire du *Questionnaire* que la Société venait de faire imprimer à l'usage de ses correspondants (1).

Ce questionnaire, rédigé en séances par le Bureau, formait un cahier de 22 pages grand in-8, et était intitulé : *Corps de questions générales sur l'Agriculture, dressé en cinq branches principales, pour servir à consulter Messieurs les Correspondans de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau du Mans, résidens dans les trente Cantons qui partagent la province du Maine ;*

(1) Séance du mardi 12 janvier 1762 : « M. Duverger a communiqué au » Bureau les lettres de M. de Perrochel, du 3 de ce mois, de Mrs de » Vauloger, du Châtellier, de Gruel, de Bouillon, d'Ervilliers de Vautelard, » de M. le baron Douglas du 6 de ce mois, tous nommés associés de ce » bureau, par lesquelles lettres ces messieurs acceptent la place d'associé » de ce Bureau et son remplis de zelle pour s'unir aux opérations de la » Société. Messieurs assemblés ont arêté que M. Duverger, en répondant » à chacun de ces messieurs associés pour les remercier et leur marquer » la satisfaction du Bureau du zelle patriotique qu'ils témoignent pour » l'encouragement de l'agriculture, il les priera de se charger des détails » chacun de leur résidence et des cantons qui leur ont été ci-devant » destinés par le Bureau ; scavoir, celuy de Fresnay, à M. de Perrochel, » conjointement avec l'associé qu'il voudra bien indiquer au Bureau pour » le partager avec luy ; celuy de Malicorne à M. de Vauloger, conjointe- » ment avec M. de Blanchardon qui se charge des communautés des » environs de Mansigné ; celuy de Mondoubleau à M. du Châtellier ; celuy » de Lassay à M. du Bouillon ; celuy d'Ernée à M. de Gruel, conjointement » avec M. de Valory ; celuy de Château-du-Loir à M. d'Ervilliers de » Vautelard, conjointement avec M. Froger, curé de Mayet, et M. de Loiré » de Marson, associés ; et celuy d'Ecomoy à M. le baron Douglas, conjoin- » tement avec M. l'abbé de Galifet. » — Précédemment, dans la séance du 29 décembre 1761, le canton de Beaumont avait été attribué à M. de Blanchardon de Mozé, à Assé-le-Riboul. Plus tard, le 9 janvier 1762, le canton « de Persaigne » sera attribué à dom de Villancour, prieur de Perseigne ; celui de Bonnétable à M. Le Vayer, maître des requêtes ; et celui de Sillé à MM. de Saint-Paul, marquis de Courceriers, et Meslier, juge bailli à Sillé. *Registre des délibérations de la Société Royale d'Agriculture de la généralité de Tours, Bureau du Mans,* aux archives de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

afin de lui procurer par le secours de leurs instructions, les connaissances locales nécessaires pour fournir un plan d'opérations et commencer son travail par les parties les plus intéressantes de chaque canton. Chacune des branches comprenait un certain nombre de questions ou de demandes numérotées et disposées sur une colonne, avec une colonne blanche en regard pour les réponses ou observations. La première branche s'appliquait aux labours, semences, engrais et à tout ce qui concerne le labourage et la bonne culture des terres ensemencées. La deuxième aux prairies naturelles et artificielles, au défrichement des marais et au nettoyage des ruisseaux. La troisième aux terres vagues, aux landes incultes, et au moyen de les défricher. La quatrième aux bois, vignes, plantations de toute espèce, aux mines et aux carrières. La cinquième à l'élevage des bestiaux, des chevaux, des moutons, des abeilles et des vers à soie.

Aux termes d'un *Avertissement* inséré à la fin du questionnaire, « Messieurs les Correspondans étaient priés de » conserver vers eux leur exemplaire, afin de s'en rappeller » souvent le contenu et lorsqu'ils auraient disposé leurs » réponses le plus laconiquement qu'il se pourrait et dis- » tinctement sur chacun des articles, suivant l'ordre de leur » cotte et le numéro de chaque question, ils étaient invités » à adresser simplement leurs réponses sur des feuilles » volantes, en y ajoutant au besoin les objets inconnus du » Bureau ou oubliés dans le Mémoire, et généralement tout » ce qui pouvait être relatif à l'agriculture de leur canton, à » son amélioration et à son encouragement (1) ».

M. de Perrochel prit très au sérieux la mission qui lui était confiée et eut à cœur de s'en acquitter seul avec tout le soin dont il était susceptible. Par une heureuse déroga-

(1) Le questionnaire se terminait en outre par un *Avis aux cultivateurs de la province du Maine*, sur l'emploi alors tout nouveau de la houille comme engrais et sur la manière de la reconnaître.

tion aux instructions de la Société, au lieu de consigner ses réponses sur de simples feuilles volantes qui eussent été inévitablement perdues, il les transcrivit sur son exemplaire même du questionnaire, en regard des demandes, et le retourna au Bureau du Mans le 30 juillet 1762, après six mois de travail.

Présenté et lu dans la séance du mardi 3 août, le mémoire de M. de Perrochel attira aussitôt l'attention de tous les membres du Bureau, unanimes à le considérer comme un type excellent et un modèle du genre. Non seulement des remerciements chaleureux furent votés à l'auteur « pour son zèle patriotique », mais, ce qui est encore plus flatteur, ses conclusions furent adoptées par la Société, comme l'expression la plus exacte des observations jusqu'alors recueillies.

On lit, en effet, dans le procès-verbal de cette séance du 3 août 1762 : « Le résultat du travail et des observations de » M. de Perrochel sur son canton se trouve conforme à » celuy des observations de tous MM. les Membres et asso- » ciés qui, jusqu'icy, ont fait part de leurs travaux en faveur » de tous les cantons de la province, relativement à la » situation actuelle et au dépérissement de l'agriculture, » tous se réunissants à l'attribuer à deux causes principales, » la misère générale qui règne universellement dans les » campagnes et la taxe arbitraire des impositions ; l'une » empesche les améliorations par le deffaut de facultés, et » l'autre les arrête par la crainte de la vexation, elle intimide » les cultivateurs les plus courageux : enfin tous conviennent » que le gouvernement seul peut apporter des remèdes à » ces deux vices accidentels, réels et fondamentaux, à la » réforme desquels les Sociétés ne pouraient opérer que par » des représentations solides et réitérées, mais que les cir- » constances présentes et malheureuses ne leur permettent » guère de faire entendre ; pourquoy et en attendant des » temps plus heureux, leur zelle et leurs opérations doivent » se borner au simple encouragement et à la recherche des

» procédés économiques sur toutes les parties de l'agri-
» culture (1). »

Un hasard, dont nous nous félicitons, nous ayant permis de retrouver ce Mémoire de M. de Perrochel dans les riches archives de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, héritière directe de l'ancien Bureau d'Agriculture du Mans, nous avons pensé qu'il était intéressant, à plus d'un titre, de le publier intégralement (2).

Si, à première vue, il paraît sortir par ses détails techniques du cadre ordinaire de cette *Revue*, on ne peut lui refuser le mérite de constituer un document historique d'une incontestable valeur pour l'étude de l'agriculture dans les environs de Fresnay, au siècle dernier. Il se distingue, en outre, par sa précision, par sa justesse de vues, indices d'un esprit réfléchi et sérieux, et surtout par l'impartialité des appréciations. Il a enfin l'avantage d'être court et de résumer en quelques pages de très nombreuses observations (3).

On y rencontrera d'autre part des éléments de comparaison toujours curieux, et un accent de vérité d'autant plus frappant qu'il provient d'un homme instruit, honnête et sagement libéral, bien qu'appartenant par sa naissance et sa famille à l'une des classes privilégiées de l'ancienne société.

Sur plus d'un point, M. de Perrochel n'hésite pas à se

(1) *Registre des délibérations de la Société Royale d'Agriculture de la généralité de Tours*, Bureau du Mans, 1er reg. fol. 181.

(2) Nous nous empressons d'adresser ici tous nos remerciements à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe et à son très obligeant président, M. Ambroise Gentil, qui ont bien voulu nous autoriser à entreprendre cette publication.

(3) Ces qualités ont frappé comme nous M. Fautrard, adjoint au maire et expert à Fresnay, tout particulièrement compétent dans les questions agricoles ; nous nous sommes empressé de lui soumettre le mémoire de M. de Perrochel, et il a bien voulu nous faire profiter des observations que lui suggéraient son expérience, ce dont nous sommes heureux de le remercier ici.

faire l'écho de plaintes trop légitimes et à signaler des abus dont la répression, entreprise à temps par l'autorité royale, eut pu atténuer les excès de la Révolution. Plus d'une fois, ainsi que nous le ferons ressortir dans nos notes, le seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay se trouvera d'accord avec les opinions émises trente ans plus tard par ses propres vassaux dans leurs *Cahiers de plaintes et doléances*, et semblera même esquisser la préface de ces *Cahiers*. Cette perspicacité intelligente et cette impartialité trop rare font honneur à son caractère. Elles nous révèlent messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel comme l'un de ces gentilshommes aux idées larges et désintéressées, au cœur compatissant et à l'esprit cultivé, qu'on rencontrait assez nombreux encore, au siècle dernier, dans la noblesse rurale du Maine. Rapprochés des cultivateurs par la communauté des intérêts agricoles, par des relations journalières et quelquefois par le malheur, ces gentilshommes s'intéressaient au sort du peuple des campagnes et savaient conquérir son affection en même temps que son respect.

La publication de ce mémoire nous procure l'occasion de leur rendre un juste hommage dans la personne de M. de Perrochel dont le nom devait rester si longtemps populaire.

M. de Perrochel, nous l'avons dit, avait été plus spécialement chargé du détail « du Canton de Fresnay », mais la circonscription ainsi désignée ne correspondait pas rigoureusement au canton de Fresnay tel que l'a créé l'organisation administrative contemporaine. Elle comprenait quinze paroisses, celles de Fresnay, Saint-Aubin-de-Locquenay, Moitron, Montreuil-le-Chétif, Douillet, Sougé, Assé, Saint-Victeur, Saint-Ouen-de-Mimbré, Saint-Christophe-du-Jambet, Saint-Germain-de-la-Coudre, Coulombiers, Fyé, Gesnes-le-Gandelain et Moulins. Les neuf premières seulement font aujourd'hui partie du canton de Fresnay-sur-Sarthe. Saint-Christophe-du-Jambet, Saint-Germain-de-la-Coudre et Cou-

lombiers font partie du canton de Beaumont ; Fyé, Gesnes et Moulins du canton de Saint-Paterne.

D'après la division adoptée par le Bureau d'Agriculture du Mans, les trois paroisses de Saint-Georges-le-Gaultier, de Saint-Paul-le-Gaultier et de Saint-Léonard-des-Bois, qui complètent avec les précédentes le canton de Fresnay actuel, étaient rattachées au canton de Sillé-le-Guillaume, dont la description était confiée à deux autres membres associés, M. de Saint-Paul, demeurant en son château de Saint-Paul-le-Gaultier (1), et M. Meslier, juge bailly à Sillé, conjointement avec un membre titulaire, le marquis de Courceriers. Elles ne rentrent donc pas dans le Mémoire de M. de Perrochel, nous avons pu suppléer en partie à cette lacune en reproduisant en note l'analyse de la réponse de M. de Saint-Paul insérée au procès-verbal de la séance du 6 juillet 1762.

Avec cette addition, le travail de M. de Perrochel nous présente, on peut le dire, un tableau d'ensemble, aussi précis que détaillé, de la situation de l'agriculture en 1762 dans toutes les communes des environs de Fresnay, tableau qui intéresse par le fait, en totalité ou en partie, trois des cantons de l'arrondissement de Mamers. L'idée dominante qui s'en dégage sous forme de conclusion est, comme le constatait la Société elle-même dans sa séance du 3 août 1762, que le gouvernement seul pouvait relever l'agriculture en supprimant la taxe arbitraire des impositions et en diminuant la misère générale des populations.

Absorbée par des préoccupations politiques et entraînée par les événements, l'administration ne tint pas un compte suffisant de ces sages avertissements. Elle ne sut pas accomplir les réformes demandées par tant de bons esprits, et

(1) François-René de Moloré, seigneur de Saint-Paul, né le 15 février 1719, mort le 8 février 1802. Pour la généalogie de la famille de Moloré de Saint-Paul, voir P. Moulard, *Recherches historiques sur Saint-Paul-le-Gaultier*. Le Mans, 1888, in-8°.

vingt-sept ans plus tard, à la suite d'un cruel hiver qui viendra encore augmenter la misère des campagnes, la révolution éclatera, impitoyable dans le Maine comme dans la France entière. Aux environs de Fresnay la question agricole fera jaillir les premières étincelles (1).

Messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel n'eût pas la douleur de voir se réaliser les excès dont il avait si justement prévu les causes. Il mourut à Beaumont le 11 mai 1786, laissant sa terre de Saint-Aubin à l'un de ses fils, René-François-Hortense de Perrochel, major au régiment des grenadiers royaux de Champagne. Celui-ci, du moins, saura suivre les exemples de son père. La reconstruction du château de Saint-Aubin, entreprise à la veille même de la Révolution (2), le rendit si populaire qu'en 1790 il fut nommé colonel de la garde nationale et membre de l'administration de Fresnay. Bien mieux, le comité révolutionnaire l'ayant fait arrêter en 1793 pour s'être abstenu lors de l'acceptation de la Constitution, ses anciens vassaux le réclamèrent avec une telle insistance qu'ils finirent par obtenir sa mise en liberté. A l'heure du danger, les populations rurales des environs de Fresnay s'étaient souvenues des efforts faits jadis par les membres de la famille de Perrochel pour améliorer leur sort, et elles avaient acquitté leur dette de reconnaissance.

L'épisode fait tant d'honneur aux uns et aux autres qu'il mérite être connu dans tous ses détails et que nous lui

(1) Voir dans notre ouvrage *L'Année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine*, 1889, in-8°, de nombreux détails sur les premières émeutes suscitées dans la région de Fresnay, au printemps de 1789, par la cherté des subsistances et la misère des campagnes.

(2) Le style du château actuel révèle bien l'époque à laquelle il a été bâti : c'est une vaste construction d'une régularité toute géométrique, présentant treize fenêtres de façade sur cinq de profondeur : on arrive au rez-de-chaussée par de doubles escaliers avec perron sur chaque façade. D'après l'auteur des *Chroniques de Fresnay*, l'édifice aurait dû être complété par un second étage dont la Révolution empêcha la construction.

consacrons en appendice un récit spécial : il nous apporte d'ailleurs une conclusion toute naturelle en montrant quelle profonde estime l'auteur de notre Mémoire avait laissée dans la contrée et quelles salutaires leçons il avait léguées à son fils (1).

Dans la première moitié de ce siècle, le comte Maximilien de Perrochel, maire de Saint-Aubin-de-Locquenay, membre du Conseil général de la Sarthe, continuera noblement les traditions de ses pères, et sa fille, Madame la comtesse de Beaumont, née Françoise-Bonne-Thaïs de Perrochel, dernière du nom dans la branche de Saint-Aubin, y ajoutera les inépuisables bienfaits de sa charité chrétienne, dont le canton de Fresnay tout entier conservera longtemps le reconnaissant souvenir (2).

ROBERT TRIGER.

(1) Voir en appendice : *René-François-Hortense de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay, et la Révolution*, note composée d'après des documents inédits d'un grand intérêt, sur lesquels nous appelons particulièrement l'attention.

(2) Le château de Saint-Aubin-de-Locquenay est habité aujourd'hui par l'un des petits-fils de Mme la comtesse de Beaumont, M. le vicomte de Noailles, ancien capitaine au 8e bataillon de chasseurs, chef de bataillon au 26e régiment territorial, vice-président du comice agricole de Fresnay.

PREMIÈRE BRANCHE

SUR

Les labours, les engrais, le mélange des terres, les semences, les différentes espèces de grains, les chanvres, les lins et généralement tout ce qui concerne le labourage et la bonne culture des terres ensemencées.

1° Ce canton est extrêmement varié tant par la nature de son sol que par ses différentes productions. Cette variété se trouve même dans presque toutes les communautés qui le composent, ce qui donne à chacune de bon, de médiocre et de mauvais terrin et les rapproche du même degré de valeur.

En général, le terrin de ce canton serait passablement bon si l'aisance des habitants leur facilitait une meilleure culture, dont il serait très susceptible. Il n'y a à proprement parler que les fermiers aisés qui donnent une culture raisonnable à leurs terres, les bordagers et autres sont si misérables que souvent ils se trouvent hors d'état de travailler et ensemencer leurs terres. On peut l'attribuer au haut tau des impôts, à la quantité d'hortenants d'Alençon, de Fresnay, de Sillé et de Beaumont, qui ont des fonds considérables dans les communautés de ce canton, où ils ne payent point ou presque point de taille, ce qui en écrase les habitants. Les fermes à moitié contribuent encore à leur malaisance et à leur mauvaise culture ; on en sent les raisons.

2° Le froment et l'orge sont les productions les plus ordinaires de ce canton (1) ; quelques communautés tirant sur

(1) Sur beaucoup de points des environs de Fresnay, le schiste est, en effet, très développé. Or les terres arables reposant sur le schiste sont particulièrement fertiles en céréales.

le Bas-Maine font du seigle, de l'avoine et du sarrasin, telles que Douillet, Montreuil, Moulins et Saint-Christophe. Les autres n'en recueillent presque pas ; elles ne font qu'un peu de seigle pour lier le froment. Quelquefois elles font du sarrasin la même année que le froment, mais c'est très rare. Il serait même à désirer que cet usage fut aboli partout, par l'expérience qu'on a que le froment ne vient jamais si bien après le sarrasin, mais l'appas de deux récoltes dans la même année est bien tentant pour le fermier.

3° Le premier labour se donne ordinairement à la fin de may. On en donne un second en aoust, et celui des semailles depuis le 15 octobre jusqu'au 15 novembre. Après la récolte de bled on donne un labour, le second sur la fin de février ou au commencement de mars, et on sème l'orge dans le courant d'avril.

Ces labours se font à la charrue avec bœufs et chevaux ; le pauvre peuple les fait à bras, souvent avec peu de salaire de ses travaux.

On n'a point essayé de labourer en planches ; la plus grande quantité du terrin de ce canton est humide ou de terres fortes qui ne permet pas cet usage : il pourrait cependant se pratiquer dans quelques communautés où il se trouve des plaines et des terrins en pente.

4° Après le froment on fait de l'orge et presque pas de retour de froment. Le terrin n'est pas assez bon pour en avoir deux récoltes de suite : on en a fait différentes épreuves.

5° Les terres ne se reposent ordinairement qu'une année, quelquefois deux (1). Les labours se font de même et dans les saisons comme il a été dit cy-devant.

Quant aux terres à seigle, avoine et sarrasin, elles se reposent cinq et six ans et sont ensemencées autant de suite.

(1) Aujourd'hui, dans le canton de Fresnay, la culture se fait par quart et les terres se reposent toujours deux années.

La première année on les pelle au printemps, on les brûle en may et juin, on les laboure pour faire le sarrasin ; après la récolte on donne un second labour, ensuite celuy des semailles de seigle ; l'année suivante on fait l'avoine et ainsi alternativement.

6° On ne donne de préparation qu'aux semences de froment et de seigle : elle consiste à les tremper ou arroser avec de l'eau de chaux et un peu d'alun meslé, c'est ce qu'on appelle chaussumer.

7° La dénomination ordinaire pour la mesure des terres est le journal (1) ; il doit contenir 66 perches deux tiers quarrés, la perche de 25 pieds. On compte sur le boisseau de Fresnay dont le contenu en froment pèse 66 livres.

On sème deux boisseaux et demi, trois boisseaux de froment suivant la nature du terrin, deux boisseaux de seigle, trois boisseaux d'orge, trois boisseaux d'avoine, un demi boisseau de sarrasin par journal. Il n'y a cependant aucune mesure certaine, parce que la quantité de semences dépend de la grandeur du journal qui varie, de la qualité du terrin et des saisons des semailles ; il en faut davantage par un tems de pluye que par la sécheresse.

8° On recueille ordinairement par journal dix boisseaux de froment, autant de seigle, quinze à vingt boisseaux d'avoine, douze à quinze d'orge et autant de sarrasin dans les terres les mieux cultivées. Il faut cependant faire une différence de celles qui sont marnées, lesquelles rapportent un tiers en sus, lorsque la marne prend bien et que toutes les préparations ont été données.

9° On ne change guère les semences, à moins que les grains ne soient d'une bien mauvaise qualité. Il serait peut-être à souhaiter qu'on les changeât plus souvent : quelques cultivateurs le font et s'en trouvent bien : ils les tirent ordinairement du côté de Conlie (2).

(1) Ce même terme est toujours employé : le journal vaut 44 ares.

(2) L'usage général est maintenant de changer les semences et cet usage

10° Les bleds de ce canton sont assés sujets à la foudre ou au noir, particulièrement l'orge : on n'a point encore trouvé le moien de s'en garantir (1).

11° Les grains sont d'un produit considérable dans ce canton et excèdent de beaucoup la consommation. Ainsi l'exportation s'en fait ordinairement. On les vend au marché de Fresnay qui est considérable, où les marchands de Normandie viennent les enlever. On les mène aussi à Alençon lorsque les chemins sont praticables. Il y a peu de partie dans la province ou ils soient aussi mauvais et où ils portent un préjudice aussi considérable que dans ce canton qui ne profite pas autant qu'il pourrait faire de son commerce et de sa situation, étant à portée de Sillé, d'Alençon, de Beaumont et l'entrepos des marchés de Sillé et de Mamers, les plus forts de la province. Les ponts de Fresnay et du Guéliant menacent ruine et romperont infailliblement la communication du Bas-Maine, d'une partie de la Normandie et du Mans : la réparation n'en serait pas aujourd'huy extrêmement couteuse et peut le devenir dans la suite (2).

12° Les fumiers sont en général le seul engrais des terres. On les dépose ordinairement sur les guérets huit jours avant les semailles, mais depuis quelque tems les chemins

a été reconnu très préférable, comme le pressentait déjà M. de Perrochel, on fait venir les semences non plus de Conlie, mais d'Angers.

(1) Cette maladie qui a pour effet de rendre les épis noirs est actuellement rare.

(2) Trente ans plus tard, à l'époque de la Révolution, la situation déplorable des chemins provoquera encore des plaintes trop légitimes dont les cahiers de doléances des diverses paroisses du bailliage de Fresnay nous ont conservé le souvenir. Voir Duchemin et Brindeau, *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Maine*, publiés dans l'*Annuaire de la Sarthe*, 1877 à 1892. — A Douillet, par exemple, « on était au moins six « mois sans pouvoir pratiquer aisément les chemins sans s'exposer au « danger d'y rester, comme il est arrivé très souvent. » — Quant au pont de Fresnay, nous en avons exquissé la curieuse histoire dans notre étude sur *Les Travaux publics au Mans et l'ingénieur Bruyère*. Le Mans, 1896, in-8°.

étant devenus très mauvais on a pris l'usage de les conduire l'été, ce qui leur ôte beaucoup de leurs sels et est très contraire à l'amélioration des terres.

Les meilleurs colons mettent par journal cinq à six charetées de fumier. Le plus grand nombre n'en mettent que trois à quatre, et beaucoup de petits cultivateurs en mettent une ou deux, heureux encore de pouvoir faire cet effort, car plusieurs ne fument point leurs terres.

13° Généralement parlant, la marne est commune dans ce canton et est d'une très bonne qualité. Quoiqu'elle ne soit pas avant en terre, les dépences qu'elle occasionne et les préparations qu'elle exige permettent à peu de fermiers d'en faire usage, malgré l'expérience qu'on a de sa bonté et efficacité. Cette amélioration demande des avances. Le fermier aisé peut les faire, mais comme il s'en trouve peu aujourd'huy en cet état, on néglige cette amélioration la plus sure et la meilleure de toutes, car il n'y a point de cultivateur qui n'en convienne, en avouant aussi qu'il n'est pas en état de le tenter. Il est triste pour l'agriculture et pour l'Etat qu'on ne puisse profiter de ce trésor que fournit la nature, faute d'aisance et d'encouragement. La houille n'est pas connue (1).

14° On cultive peu de lins, mais beaucoup de chanvres qui sont d'une très bonne qualité. On y emploie les terres légères et douces, on les bèche en sillons élevés avant l'hiver, une seconde fois au commencement d'avril et on

(1) A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du nôtre, la marne a été très employée dans le canton de Fresnay, comme le démontrent les nombreuses excavations qu'on y rencontre encore sous le nom de *marnières*, et elle a produit d'excellents résultats. Elle est abandonnée depuis plusieurs années et supplantée aujourd'hui, comme partout, par la chaux et les engrais chimiques. — « Nous croyons, écrivait M. Hédin en 1882, dans sa *Statistique géologique et minéralogique du canton de Fresnay*, qu'on y reviendra plus tard. La chaux est peut-être préférable dans les terres argileuses, mais dans les terres sablonneuses la marne grasse est meilleure. »

sème dans les premiers jours de may, quand la saison est convenable, car on a éprouvé que ceux qui sont semés plus tard sont exposés à l'intempérance de la saison (1).

15° La qualité des chanvres est très bonne ; peut-être n'y a-t-il pas plus d'avantage qu'à cultiver des grains, mais il en résulte un bien essentiel qui est de fournir du travail à quantité de fileuses pendant l'hyver, qui, sans ce secours, seraient fort à plaindre. Le fermier occupe aussi son monde dans cette saison où il y a peu d'occupations champêtres.

16° Il est beaucoup vendu de chanvre et de fil au marché de Fresnay : presque tout s'employe en toilles qu'on fait dans ce canton, qu'on vend à Alençon, au Mans et au Château-du-Loir, ce qui fait un des principaux commerces de ce canton (2).

17° Les grains dont on a parlé cy-dessus en sont les seules productions : on y fait peu de légumes.

SECONDE BRANCHE

SUR

Les prairies naturelles, leur amélioration, leurs arrosemens ou dessèchement, les prairies artificielles, les pâturages et

(1) La culture du chanvre a été peu à peu délaissée dans bon nombre de communes qui font l'objet de ce mémoire. Elles se maintient cependant dans quelques-unes, à Saint-Aubin-de-Locquenay et Moitron notamment. La récolte de cette année semble même y avoir été fort belle sur certains points, s'il faut en juger d'après les spécimens présentés au Comice agricole de Fresnay.

(2) Pendant une partie du XVIIIe siècle et la première moitié du nôtre surtout, la fabrique de toiles de Fresnay a joui d'une véritable célébrité, grâce à la qualité exceptionnelle de ses produits, réputés parmi les plus beaux et les meilleurs de France. Nous comptons lui consacrer sous peu une notice spéciale. Ses origines étaient d'ailleurs très anciennes : dès le commencement du XVIe siècle, de nombreux tisserands existaient dans les paroisses voisines de Fresnay. A l'heure présente et par suite de diverses causes, la fabrique de toiles de Fresnay a perdu toute activité au grand détriment du pays dont elle faisait la richesse.

les pâtis, le dessèchement des marais incultes, le nettoyement des ruisseaux, etc.

1° Généralement les prairies de ce canton sont bonnes. Dans quelques communautés il s'en trouve de hautes et très sèches qu'on ne peut arroser ; dans d'autres, elles sont basses et marécageuses, on pourrait cependant les améliorer en creusant et élargissant le lit des petites rivières et ruisseaux. En général, cette partie si essentielle de l'agriculture est extrêmement négligée : non seulement le fermier n'y porte aucun engrais mais il les laisse détériorer par sa négligence à arracher les épines, à lever les béliers ou taupinières, à faire des rigoles pour conduire les eaux ou pour les en retirer, y laisse ses bestiaux pendant tout l'hyver et souvent dans le printems, ce qui leur porte un préjudice notable (1). Les prairies donnent ordinairement quinze à vint quintaux de foin par arpent.

2° On ne connaît de prairies artificielles que le trèfle qui réussit fort bien dans les terres à froment, surtout après la marne. On le sème avec l'orge : il dure un ou deux ans. Pendant le repos on les fauche une fois, les bestiaux mangent le regain, à moins qu'on ne veuille en ramasser la graine : en ce cas, on le fauche une seconde fois (2).

3° La quantité de foin est plus que suffisante pour les labours et la consommation ordinaire. Le quintal se vend, année commune, 15 à 20 sols après la faux.

4° Le surplus des foins se vend à Fresnay, Beaumont et Alençon. Dans des années abondantes on en réserve aussi pour engraisser les bestiaux.

5° La rivière de Sarte qui arrose la plus grande partie de ce canton n'est pas sujette à déborder dans le tems des

(1) La règle générale, aujourd'hui dans le canton de Fresnay, est de retirer les bestiaux des prés le 2 février, à la Chandeleur.

(2) En outre du trèfle on fait maintenant beaucoup de sainfoins.

foins, les rives en sont assez élevées. En tout autre tems, les débordements sont avantageux par l'engrais qu'ils laissent sur les prairies.

Mais il y a plusieurs petites rivières et ruisseaux dans quelques communautés, qui y font un tort considérable : elles se remplissent de vases et d'une grande quantité d'herbiers qui les font déborder sur les prés et les rendent marécageux ; on les bienne rarement et ils le sont mal, quantité de riverains se refusant à cette dépense et à cette amélioration. Il serait à souhaiter que toutes les maîtrises des Eaux et Forests se conformassent à curer les biaus des rivières. Celle de Château-du-Loir fait l'adjudication du biau à tant la toise et chaque propriétaire paye suivant la quantité qu'en porte son terrin. A ce moien, toute une rivière est également biennée ; il n'y a point de rixes ni de discutions entre le seigneur et ses vassaux : l'ouvrage est bien fait et pour longtemps (1).

6° Il y a peu ou point de pâtures destinées uniquement à engraisser les bestiaux. Certains fonds pourraient le permettre, mais on n'est point encore dans cet usage : bien des prés sur la rivière y seraient propres, s'il n'y avait la difficulté de trouver des fermiers en état de les peupler (2).

7° L'espèce de pâturage qu'on nomme parc ou pâtis se trouve dans chaque ferme et est sans contredit la plus mauvaise de la dépendance. Ce n'est pas par la nature du terrin, car il est ordinairement bon, mais par la négligence et la mauvaise économie des fermiers, qui successivement les ont laissés remplir d'épines, de ronces et de fougère. Il est certain que la plus part de ces parcs sont plus à l'usage

(1) On bienne actuellement tous les trois ans, suivant le mode préconisé ici par M. de Perrochel et devenu une règle générale

(2) Quelques riches propriétaires ou fermiers, aujourd'hui encore, réservent seuls des prés pour engraisser des bestiaux, notamment à Saint-Aubin-de-Locquenay les fermiers de M. le vicomte de Noailles, descendant de M. de Perrochel.

du four de la ferme que de la nourriture des bestiaux, mais comme il en coûterait beaucoup au fermier pour les lever et qu'il ne suppute que la dépense et point du tout le profit qu'il en retirerait, il laisse les choses telles qu'il les a trouvé et encore en plus mauvais état à celuy qui luy succède. Cependant son travail serait amplement payé par la récolte abondante qu'il ferait dans ces terres reposées et la quantité d'engrais qu'elles lui fourniraient. C'est au propriétaire cultivateur et attentif à le désabuser, à l'obliger de les lever ou à luy en faciliter les moiens.

Cet article des engrais est si essentiel à l'agriculture qu'on ne peut trop s'appliquer à les augmenter. Depuis bien des années on s'aperçoit que ces moiens manquent au petit cultivateur par la rareté et la cherté des fourages. Mrs les décimateurs vendent leurs pailles à un prix exorbitant qui force le misérable colon à s'en passer et à vendre au commencement de l'hyver ses bestiaux qui est le tems où les engrais se font, de sorte que les pailles d'une communauté, qui font la plus forte partie de ses engrais, se tirent dans les villes à l'usage des auberges et ne servent qu'à faire des couches et à fumer des choux. Il y aurait, ce semble, plus de profit à la société qu'ils servissent à faire venir des grains. Il serait donc à souhaiter que le prix des pailles fut fixe et modique et qu'elles restassent dans chaque communauté pour l'engrais des terres. Veu les plaintes qu'on forme tous les ans contre Mrs les décimateurs, il est étonnant qu'on n'ait point encore demandé un règlement sur cela (1).

(1) Dans leur *Cahier de Doléances,* rédigé en 1789, les habitants de Saint-Georges-le-Gaultier signaleront le même abus et demanderont, comme le fait M. de Perrochel : « qu'il y ait un prix modique fixé pour les » pailles au profit seulement des particuliers de chaque paroisse, et par » préférence pour eux, le prix des grosses pailles à la somme de dix livres » le cent de gerbes et les menues pailles à celle de six livres aussi le » cent de gerbes, et que les décimateurs ne puissent emporter les pailles de » bleds noirs dits carabins, *mais qu'il soit ordonné qu'elles restent sur les* » *terres comme en étant les engrais.* »

TROISIÉME BRANCHE

SUR

Les terres vaines, vagues, landes incultes; leurs défrichements, les moyens d'y parvenir; l'usage auquel on peut appliquer ces différents terreins, etc.

1° Il y a dans les communautés d'Assé-le-Boisne, Gesnes, Moulins et Saint-Christophe, une assez grande étendue de terres incultes. Dans différents continents la pluspart paraissent avoir été cultivées anciennement. Il peut y en avoir dans chaque communauté environ cent arpents.

Les grands et petits Bercons, contenant plus de deux mille arpents, étaient autrefois en friche et mauvaise pâture. Ils ont été donnés par la reine Berthe, pour pacage, à cinq paroisses limitrophes, qui sont Ségrie, Moitron, Montreuil, Saint-Christophe et Saint-Aubin-de-Locquenay, moiennant une redevance au duché de Beaumont. Depuis trente ans, les habitants de ces communautés les ont défrichés. La pluspart aujourd'hui ont marné leurs portions, mais comme ils n'y ont aucune propriété et que ce terrin est au premier occupant, il en résulte plusieurs abus : 1° C'est le refuge de quantité de garnements qui s'y établissent dans des baraques; parce que ce terrin est exempt de tailles il se peuple de gens de cette espèce. 2° Le droit du premier occupant occasionne beaucoup de querelles et de discussions. 3° Comme la force l'emporte, il arrive que des gens aisés qui pourraient se passer de ce secours l'enlèvent au misérable qui ne peut leur résister. Ponr réformer ces abus il serait à désirer qu'on fit des partages de ce terrin entre les cinq communautés qui répartiraient chacune sa portion à ceux qui en ont besoin. De cette façon, elles participeraient également à ce don, et chaque particulier

aiant un droit de propriété sur son terrin, le cultiverait mieux et plus tranquillement (1).

2° La plupart de ces landes et brières sont sur un sable gras, mais il se trouve des veines de marne qui en peuvent faciliter l'amélioration. Il y a aussi dans plusieurs des mines de fer qui s'opposent à la culture de ces terrins, parce que le colon craint qu'on ne fouille dans celuy qu'il aurait ensemencé et de perdre par conséquent le fruit de son travail. Si du moins il avait le profit de la mine qu'on y tire, cela le dédommagerait un peu, mais n'étant point propriétaire, il passe au seigneur du fond de ces terrins. Il faut encore ajouter que peu de fermiers ou bordagers sont en état de faire la dépence de ces défrichements. La Déclaration du Roy, quelque avantage qu'elle soit à ceux qui les entreprendront, ne leur ôte pas la crainte d'une augmentation de tailles. Ne faisant valoir que les terrins incultes, ils n'en payeront pas à la vérité, mais faisant valoir d'autres terres, ils appréhendent qu'on ne les en surcharge, non pas directement pour les terres qu'ils auront défrichées, mais pour les autres qu'ils font valoir, ce qui sera toujours un prétexte pour leur faire porter plus de taille qu'ils n'en ont (2).

(1) Sur les landes des Bercons, leur histoire et l'origine des singulières coutumes auxquelles elles avaient donné lieu avant la Révolution, voir notre notice *La légende de la reine Berthe et la fondation des églises de Moitron, Ségrie, Saint-Christophe-du-Jambet et Fresnay.* Mamers, Fleury et Dangin, 1883, in-8°.

(2) L'augmentation continue et la répartition arbitraire de la taille étaient, avant 1789, l'un des abus les plus douloureux pour les populations rurales des environs de Fresnay. A l'appui de l'avis émis ici par M. de Perrochel, les habitants de Douillet diront dans leur *Cahier de Doléances* : « Tout le monde scait jusqu'à quel point la taille a été portée, surtout dans » les campagnes. Elle a monté si haut que les ministres, ne pouvant plus » l'augmenter, nous ont fait porter une augmentation considérable sous la » dénomination de second brevet... D'ailleurs cette taille est repartie à la » volonté des collecteurs, ce qui occasionne tous les ans des vengeances » entre tous les membres de la société et ce qui détruit la bonne intelli- » gence si nécessaire en toutes communautés, puisque sans elle il n'y a ni » bon ordre, ni justice, ni salut. »

3° Il croit dans ces landes des bruyères, des ajoncs et des fougères. La plupart sont à proximité de bois qui sont de peu de valeur, étant sur le même terrin.

4° Ces terrins appartiennent à différents seigneurs sur les fiefs desquels ils se trouvent. Plusieurs de ces continents appartiennent à trois et quatre seigneurs, qui, moiennant quelque redevance en avoine, permettent d'en semencer ces terrins, mais ils le sont rarement. Leur usage est plus pour la nourriture des moutons et du bétail qui y vont en tout tems, ce qui est un avantage pour les riverains.

QUATRIÉME BRANCHE

SUR

Les bois, taillis, futayes ; les vignes de différente nature et qualité, leur culture et production ; les plantations de toute espèce ; les mines de fer, celles de marnes, de glaises, de houilles, de sables ; les carrières d'ardoise, de pierres à chaux, terres à briques et toutes espèces de pierres, etc.

1° Il n'y a point de bois de futaye mais beaucoup de taillis dont les plus grands continents sont de 100 ou de 150 arpents : ils sont communément de chesnes ; il y en a aussi de chateigniers et de bois blanc. On en fait du charbon et des fagots qu'on vend dans le canton pour la consommation des villes, des maréchaux et des fourneaux à chaux.

Ce canton n'est point à portée de grandes routes ni de rivières navigables. Le nouveau chemin du Mans à Alençon passe à l'extrémité et il y a des chemins fort mauvais pour y aborder (1). Comme on a déjà parlé cy-devant de la

(1) La grande route du Mans à Alençon, dont il est ici question, commencée en 1753 seulement, n'était pas même ouverte dans tout son parcours en 1762 : elle ne sera terminée à l'état de viabilité que beaucoup plus tard. Quant à la route de Mamers à Sillé, par Fresnay, elle ne le sera qu'en 1778. Voir *Les travaux publics au Mans et l'ingénieur Bruyère.*

difficulté de la débouche de ce canton par les mauvais chemins, on ne le repète pas à cet article. On se contente seulement de dire que ce canton perd infinimant par la difficulté des débouchés pour son commerce qui, quoique considérable, le serait infiniment davantage.

Il y a deux forges à fer, celle de Laune à Montreuil et de la Gaudinière dans Sougé (1). Il y a quelques fourneaux à chaux.

2° Il y a quelques bons fonds de bois, mais en général ils sont mauvais, la plus part étant sur la pierre ou le sable, ce qui rend leur progression fort lente : il n'y a presque pas de jeune bois semé.

3° On a déjà dit qu'il y avait des terres incultes aux environs des bois du canton, à peu près de même nature ; on pourait les ensemencer en bois, mais ceux qui les voisinent n'étant pas bons il semble qu'on devrait préférer les ensemencés ou les pacages. On trouve difficilement du gland dans ce canton, n'ayant point de futayes.

4° Les fagots de six pieds de long et de quatre de circonférence se vendent 18 à 20 livres le cent. Le sac de charbon 42 à 45 sols. On n'est point dans l'usage de vendre des bois de charpente.

(1) La forge de l'Aune, à Montreuil-le-Chétif, remontait aux premières années du XVIe siècle et dépendait du domaine de la baronnie de Sillé. Au XVIIIe siècle, elle comprenait, en outre de l'habitation du maître de forge et des logements d'ouvriers, « une halle, des affineries, une chaufferie, le gros marteau, l'enclume, une halle à charbon, une halle pour le cinglard et la mécanique à fabriquer les poëles, une fenderie pour laminer le fer en barre et le fendre en vergettes, une boutique de maréchal. » Voir notre *Etude historique sur Douillet-le-Joly*, Mamers, 1884, in-4°, page 210. La forge de l'Aune est actuellement une laminerie de cuivre, exploitée par M. Hédin, président de la chambre de commerce du Mans.

La forge de la Gaudinière, à Sougé-le-Ganelon, datait du XVIe siècle et a eu, à diverses époques, des périodes de grande activité. Abandonnée vers la fin du second Empire, elle vient de se relever depuis quelques années et de reprendre une nouvelle vie comme laminerie de cuivre. Elle est exploitée par une Société Anonyme. Voir Moulard, *Chroniques de Sougé-le-Ganelon*. Le Mans, 1880, in-8°, page 86.

5° Le canton est bien complanté en pomiers et poirriers. Il y a quelques communautés qui abondent en noiers, dont les noix se vendent au marché de Fresnay. Il y a peu de fruits secs. Dans les années abondantes en fruits, la Normandie tire des cidres de ce canton (1).

6° et 7° Il y a très peu de vignes dans ce canton et la qualité des vins est si médiocre que cela ne peut être considéré que comme une faible ressource lorsque les cidres manquent (2).

8° Le peu de vignes qu'il y a est sur la marne et la groas, les façons sont légères et proportionnées à la qualité et au produit des vignes.

9° Les vins ne valent pas la peine de faire un choix ou triage des raisins en vue d'obtenir différentes qualités de vins rouges ou blancs.

10° Il y a une ou deux carrières d'ardoises qui sont les seules dans le canton (3).

11° Il y a quelques fourneaux à chaux et à thuile. On y fait aussi des briques et pavets. La pierre et la terre pour

(1) La culture des pommiers et surtout leur amélioration par la greffe semble remonter, dans le canton de Fresnay, à la seconde moitié du XVIe siècle, époque ou le cardinal du Bellay, aidé par Pierre Belon, forma à son château de Touvoie des pépinières considérables qui contribuèrent beaucoup à développer dans toute la région les plantations de pommiers. Les noyers ont malheureusement pour la plupart disparu.

(2) Jusqu'aux XVe et XVIe siècles, les vignes furent nombreuses dans les paroisses des environs de Fresnay, comme le prouvent encore les multiples pièces de terre qui portent le nom de *Champ de la Vigne*, et même les pieds de vigne qu'on rencontre parfois dans les haies. A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, la culture de la vigne recule peu à peu et est de plus en plus délaissée. Elle disparait insensiblement devant le pommier et le cidre finit par supplanter le vin très médiocre donné par des raisins qui murissaient rarement. Aujourd'hui, le canton de Fresnay produit généralement d'abondantes récoltes de pommes, fort appréciées et qui s'exportent au loin.

(3) La paroisse de Saint-Georges-le-Gaultier où se trouvaient des carrières d'ardoises importantes n'est pas comprise dans la circonscription décrite par M. de Perrochel..

les fabriquer sont d'une bonne qualité. La chaux est de différents prix qui varient suivant la pierre qu'on employe (1). Il y en a à 6, 8, jusqu'à 16 livres la pipe. La thuile vaut communément 15 et 16 livres le millier. La consommation s'en fait dans le canton.

12° Les carrières d'ardoises sont de médiocre qualité mais assez abondantes. La consommation s'en fait dans le pays pour des ouvrages communs ; la belle se tire de Javeron.

13° Il y a beaucoup de mines à fer qui sont bonnes, mais peu abondantes, ce qui oblige Mrs les Maîtres de forges de multiplier leurs fouilles et de prendre beaucoup de terrin. Il y en a auprès de la forêt de Sillé. Les chemins sont si mauvais qu'on est obligé de les tirer à dos de cheval (2).

CINQUIÉME BRANCHE

SUR

Les bestiaux de tout genre et espèce, chèvres et chevaux ; bêtes à laine et volailles ; les mouches à miel et vers à soye ; la destruction des différentes espèces d'insectes, etc.

1° On nourit beaucoup de moutons, de bœufs, vaches et cochons, qui font une partie considérable du commerce de

(1) La fabrication de la chaux a pris une plus grande extension depuis cinquante ans, dans la commune d'Assé notamment. Les fours à chaux de la Chaterie y produisaient à eux seuls, en 1882, près de 50,000 hectolitres par an. Moulard. *Recherches historiques sur Assé.* Le Mans, 1885, in-8°, page 27. — Hédin, *Statistique géologique et minéralogique du canton de Fresnay.* Le Mans, 1882, in-8°, pages 42.

(2) Les mines de fer étaient connues et exploitées aux environs de Fresnay depuis une très haute antiquité : des traces de forges à bras, remontant à l'époque gallo-romaine, ont été relevées sur différents points, entre autres dans la forêt de Sillé. A Assé existe encore une vaste lande, nommée le *Minerai d'Asse.* A Montreuil-le-Chétif, dans les landes des *Bercons,* les extractions demeuraient en activité il y a trente ans. Le minerai qu'elles produisaient était un oxyde de fer hydraté à gangue

ce canton. On les tire des marchés de Sillé, Pré, Fresnay, Mamers et Le Mans. Il y a beaucoup de chevaux qui ne servent que pour l'usage du canton. Il en est peu vendu. Depuis quelques années plusieurs fermiers en élèvent d'assés beaux qu'ils vendent aux foires d'Alençon et de Guibray (1).

Il y a une grande quantité de chèvres dans ce canton. Il serait à souhaiter que cette espèce d'animaux fut détruite. Personne n'ignore le tort qu'ils font aux arbres, aux bois taillis et aux hayes qu'ils déplantent. Le peuple, dit-on, y trouve une ressource : faute de vaches il a des chèvres qui luy donnent du lait. Il est à plaindre d'être réduit à cette misére onéreuse pour tout le public (2).

siliceuse, dont le rendement variait de 20 à 25 0/0, et dont le prix était de 4 fr. la tonne environ. Les excavations, à ciel ouvert, pouvaient avoir de 5 à 10 mètres de profondeur, suivant les cas, sur une largeur moyenne de 4 à 5 mètres. Hédin, *Statistique* etc., pages 53 et 82.

Les Bercons renfermaient en outre, jadis, de nombreux gisements de ce *grès roussard* qui a servi à la construction des anciennes églises de la contrée et leur a donné un cachet tout particulier : il est remplacé généralement aujourd'hui, dans les constructions, par les pierres de Fyé et de Sougé.

(1) L'élevage des chevaux s'est beaucoup développé de nos jours dans le canton de Fresnay que parcourent chaque année de beaux étalons percherons. Il reste cependant beaucoup à faire sous ce rapport, et M. le vicomte de Noailles, qui s'intéresse tout spécialement à cette question si importante pour la remonte de la cavalerie, vient de lui donner une nouvelle impulsion en créant cette année même, au Comice agricole de Fresnay, un prix d'honneur de cinquante francs, avec médaille de vermeil, pour le plus bel ensemble d'animaux de la race chevaline.

(2) Cette opinion était alors, comme aujourd'hui, partagée par beaucoup de bons esprits et donnait lieu à une véritable campagne contre l'élevage des chèvres. Le *Recueil des délibérations et mémoires de la Societé Royale d'Agriculture de la généralité de Tours pour l'année 1761*, imprimé à Tours en 1763, contient déjà, dans la troisième partie réservée au Bureau du Mans, un article de MM. de Fontenay et des Mazis, intitulé *Mémoire sur le préjudice que cause la chèvre à l'agriculture, à la population de l'homme et à celle des bestiaux*, pages 131 à 139. Quelques années plus tard, Le Prince d'Ardenay parlera dans ses *Mémoires*, d'un bénédictin du Mans, très aimé et très vénéré, le P. Alain, que les paysans surnommeront le *Père aux biques* à cause de la guerre acharnée qu'il faisait aux chèvres.

2° L'espèce des bestiaux qu'on élève varie suivant la nature du terrin des communautés. Généralement parlant, les espèces sont assez belles en tout genre (1).

3° Outre le service et la consommation du canton on vend une grande quantité de moutons, bœufs, vaches et cochons. Ils se vendent dans les marchés voisins. On en mène aussi beaucoup à Poissy lorsque la saison et les chemins le permettent.

4° Les fourages suffisent pour la nourriture du bestial du canton.

5° Les moutons engraissent l'été dans les pâturages, l'hyver on leur donne du foin et de l'avoine. Les cochons s'engraissent avec de la pâte d'orge et du sarrasin. On engraisse peu de bœufs et de vaches l'été, mais beaucoup

(1) C'est sur cette question de l'élevage de bestiaux qu'insiste particulièrement M. de Saint-Paul, correspondant pour le canton de Sillé-le-Guillaume, dans sa réponse relative aux paroisses de Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Paul-le-Gaultier et Saint-Léonard-des-Bois, réponse qui complète le mémoire de M. de Perrochel en ce qui concerne le canton actuel de Fresnay.

« M. de Saint-Paul, dit le procès-verbal de la séance du 6 juillet 1762, » observe à la Société que les six paroisses de son canton nourissent beau- » coup de bestial et que les terres se reposent ordinairement six à sep » années et plus à cause de leur nature maigre. La principale ressource » du cultivateur est l'éducation du bestail, mais l'espèce en est petite, et il » serait très intéressant pour le Bas-Maine en général d'en changer la » race dans de meilleures, principalement pour les vaches. M. de Saint- » Paul propose à cet effet d'établir en chaque communauté, selon leur » étendue, deux ou quatre taureaux de la grande et belle espèce qu'un ou » deux gros fermiers seraient tenus d'entretenir pour le service de la » paroisse, avec le privilège d'être taxé d'office à la taille ou de quelque » autre gratification. Un de ces taureaux aurait deux à trois ans pour » servir les jeunes et petites bêtes, l'autre de trois à quatre ans au plus » pour les plus fortes, etc.... — M. de Saint-Paul fait en outre un détail » du préjudice que cause à l'agriculture de son canton les mauvais che- » mins de communication de bourg à bourg, surtout d'un marché à l'autre : » il engage la Société à faire des représentations sur cet objet intéressant. » *1er Registre des délibérations de la Société Royale d'Agriculture de la généralité de Tours, Bureau du Mans*, fol. 161. Archives de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

l'hyver. On leur donne du foin et de la farine d'orge, ce qui consomme une grande quantité de ces grains et donne peu de profit aux fermiers. Tous en conviennent mais l'usage l'emporte sur eux, et ils n'ont point encore compris qu'une demi charetée ou une au plus qu'il faudrait pour achever d'engraisser un bœuf, ne vaut pas quinze et vingt boisseaux de grain qu'ils luy font manger en pure perte. C'est un abus considérable et préjudiciable au public, surtout dans les années où les grains sont peu abondants.

6° Dans ce canton le bestial n'est pas plus affecté de maladies qu'ailleurs.

7° Le canton est très propre pour élever le mouton : il en est suffisamment peuplé. L'espèce y est assés belle. On en élève et on l'engraisse ainsi qu'il a été dit cy-devant. On ne sépare point les béliers d'avec les brebis (1).

8° On tond ordinairement vers la Saint-Jean. La toison de mouton rend quatre à cinq livres de laine brute : celle de brebis trois à trois et demie.

9° On vend la laine brute.

10° et 11° Les laines du canton se vendent chez le colon. La livre de laine s'est vendue cette année 38 à 40 sols la meilleure. Il est peu tué d'aigneaux : on les élève presque tous.

12° On n'est pas dans l'usage d'élever beaucoup de mouches à miel. Elles réussiraient cependant bien, et la cire est d'une très bonne qualité. Le peu qui s'en trouve dans ce canton est vendu à Fresnay. Les ruches sont faites en forme de cloches. On fait mourir les mouches pour avoir le miel.

13° La seule volaille qu'on engraisse sont les oies. On en fait un grand débit à Fresnay et à Alençon (2).

(1) L'élevage du mouton est presque entièrement délaissé depuis plusieurs années : il est possible qu'on soit heureux d'y revenir un jour.

(2) Le commerce des oies a pris à notre époque une extension de plus en plus grande. Au moment des fêtes de Noël les oies du marché de Fresnay s'exportent en grandes quantités jusqu'en Angleterre.

14° On n'a point planté de muriers dans ce canton. Par conséquent on n'élève point de vers à soye.

15° On ne connaît point dans ce canton d'espèce d'insectes nuisibles plus commune que les autres.

OBSERVATION GÉNÉRALE

Tout le monde convient que la population est le principe de l'agriculture, mais cet état est si avili et si chargé d'impôts, que les uns sont forcés de le quitter, les autres l'abandonnent lorsqu'ils peuvent s'en passer. De là les campagnes deviennent dépeuplées et mal cultivées. La misère et le découragement en sont les seules causes. L'aisance et l'encouragement est le moien de mettre la population et l'agriculture dans l'état où on les voudrait. Tous autres projets échoueront toujours contre la misère où le peuple est aujourd'huy (1).

Les cultivateurs et les colons sont dans l'usage d'avoir des domestiques, mais, comme le nombre en est diminué par le malheur des tems, ils prennent des journaliers à 5 et 6 sols par jour et les nourissent : ce prix est en tout tems. Souvent ils en manquent, les travaux languissent et les moissons courent risque de se perdre par la lenteur dont elles se font.

De PERROCHEL.

(1) En écrivant ces lignes dès 1762, il semble que M. de Perrochel ait eu l'intuition des plaintes qui surgiront de tous côtés en 1789, et qu'il y ait tracé la préface de la plupart des *Cahiers de doléances* des paroisses de son canton.

APPENDICE

I

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR

LA FAMILLE DE PERROCHEL

(BRANCHE DE SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY)

ARMES : *D'azur à deux croissants en chef et une étoile en pointe le tout d'or.*

I

ÉTIENNE-LOUIS-FRANÇOIS DE PERROCHEL, fils de Charles-François de Perrochel, seigneur de Grandchamp et de Marie-Louise de Fontenay, épouse, le 20 mai 1710, Marie-Anne-Françoise de Maudet, de Saint-Aubin-de-Locquenay.

« Messire Estienne-Louis-François de Perrochel, équier, chevalier, seigneur de Boythier, Préaux, Lestaing et autres lieux, enseigne des gardes du corps du roy d'Espagne, brigadier de ses armées, fils de messire Charles-François de Perrochel, vivant chevalier, seigneur de Grandchamp, le Boythier, Préaux, Létaing et autres lieux, et de défuncte dame Marie-Loyse de Fontenay, ses père et mère, de la paroisse de Grandchamp, et damoiselle Marie-Anne-Françoise de Maudet, fille de Messire Jacques de Maudet, vivant chevalier, seigneur de Saint-Aubin-de-Loquenay, Boisaprès, Moitron, Moire-la-Haute, Saint-Germain-de-la-Coudre,

Armes de la famille de Perrochel

(Archives de la Sarthe, E. 12.)

Menau, Guiberne et autres lieux, maréchal général des logis des camps et armées du Roy, et de dame Marie-Françoise Menjot, ses père et mère, de cette paroisse de Saint-Aubin-de-Loquenay, après la publication d'un ban faite le dimanche dix-huitième jour de may 1710, au prône de la grand messe parroissiale tant de cette paroisse de Saint-Aubin-de-Loquenay que de celle de Grandchamp, sans aucun empeschement et [avec] dispense de deux bans obtenue de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque du Mans, en date du 19 may 1710, signée *Ludovicus episcopus Cenomanensis etc.*, ont été conjoints en mariage dans la chapelle du chasteau de ladite dame du Verger et reçu la bénédiction nuptiale le 20 dudit mois audit an, de nous prestre soussigné, demeurant en la ville d'Alençon, du consentement du sieur curé de Saint-Aubin, en présence de leurs parents et des témoins soussignés. »

Signé : Portier, Estienne-Louis-François de Perrochel, Marie-Anne-Françoise de Maudet, Marie-Françoise Menjot du Verger, Menjot, Legeard, Marin Gommas, Filoche, Bancour.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.) (1)

De cette union sept enfants, nés à Saint-Aubin : 1° *Marie-Françoise-Charlotte-Jacqueline*, le 17 juin 1716 (2) ; 2° *Étienne-François-Augustin*, le 4 janvier 1721 ; 3° *Louis-Jacques-Charles-François*, qui suivra ; 4° *Pierre-Antoine-Charles-François*, le 13 juin 1724 (3) ; 5° *Marie-Louise-*

(1) Tous ces extraits des Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay sont inédits, et un seul a été analysé en trois lignes dans le tome I de l'*Inventaire Sommaire des Archives de la Sarthe.*

(2) Dans ses *Chroniques de Fresnay*, page 392, M. Leguicheux a pris cette fille pour un garçon et l'a confondue avec Louis-Jacques-Charles-François, le futur auteur du mémoire sur l'Agriculture.

(3) Pierre-Antoine-Charles-François, chevalier de Perrochel, mourra en 1791, et le chanoine Nepveu de la Manouillère enregistrera son décès dans les termes suivants : « Le 11 février 1791, M. le chevalier de Perrochel,

Françoise-Elisabeth, le 7 juin 1725; 6° *Étienne-Louis-François-Constance*, le 23 septembre 1726; 7° *un garçon mort en naissant*, en septembre 1728.

Mme de Perrochel, née *de Maudet*, meurt à Saint-Aubin-de-Locquenay, le 18 novembre 1732 :

« Dame Marie-Françoise-Anne Maudet, épouse de Monsieur de Perrochel, dame de cette paroisse de Saint-Aubin, décédée le 18 novembre 1732, dont le corps a été inhumé en nostre église de Saint-Aubin, le 19 dudit mois, en présence de plusieurs ecclésiastiques qui ont assisté à la sépulture et plusieurs habitants. »

Signé : N. Pelard, curé de Saint-Germain-de-la-Coudre, de Saint-Guislain, prestre, curé de Fyé, L. Fouet, Délélée, Gillot, prestre, de la Maignée de Launay.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.)

II

Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, auteur du Mémoire sur l'Agriculture dans le canton de Fresnay, 1721-1786.

« Louis-Jacques-Charles-François, nay du dix-neufviesme décembre 1721, du mariage légitime de messire Estienne-Louis-François de Perrochel, chevalier, seigneur de Cheray, Colombiers et autres lieux, et de dame Marie-Anne-Fran-

» âgé d'environ 68 ans, est mort d'un rhume dont l'humeur, qu'il n'a pas » en la force de jeter, lui a tombé sur la poitrine et l'a emporté. C'est une » perte pour la société : il était très aimable et respectable, grand aristo- » crate : c'est ce qui a contribué à sa mort. » *Mémoires*, II, page 244. Dans une note de la même page, l'éditeur des *Mémoires*, M. l'Abbé G. Esnault fait naître par erreur le chevalier de Perrochel à Saint-Aubin-des-Coudrais : il faut lire Saint-Aubin-de-Locquenay.

çoise de Maudet, son épouse, dame de Saint-Aubin, Saint-Germain, Moitron et autres lieux, a esté baptisé par nous prestre, curé soussigné, le mesme jour. Son parein est Jean Delinte, sa mareine Françoise Guillochon, pauvres, lesquels ont dit ne signer. »

Signé : Estienne-Louis-François de Perrochel, Marie-Françoise Menjot du Verger, de la Maignée de Launay.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.)

De son mariage avec Charlotte d'Osmond quatre enfants nés à Saint-Aubin : 1° *Louis-Charles-François*, le 8 mai 1746 ; 2° *René-François-Hortense* qui suivra ; 3° *Louis-François*, le 24 octobre 1750 ; 4° *Henri-François-Constance*, le 15 novembre 1751.

« Le 17 décembre 1772, baptême de deux cloches, la grosse du poids de 988 livres, la petite de 712 livres, sous les noms de Louise-Marie et de Charlotte-Françoise. Parrain messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, Moitron, Saint-Germain-de-la-Coudre et autres lieux ; marraine dame Charlotte-Françoise Osmond, seigneur et dame de cette paroisse etc. »

(Registres paroissiaux de Coulombiers.)

« L'an de grâce 1777, le jeudi 30 juillet, fête de Saint-Germain, nous, Pierre Rouilly-Duclos, curé de cette paroisse et doyen rural de Fresnay, avons fait la translation solennelle des reliques dudit saint Germain, à nous envoyées de la ville d'Auxerre, à laquelle ont assisté plus de vingt ecclésiastiques des environs, etc..... Ce précieux dépôt [des reliques de saint Germain] a été envoyé à Paris avec toutes les preuves de son authenticité et adressé à M. l'abbé de Perrochel, alors étudiant au collège du Plessis et à nous apporté de cette ville par messire Louis-Charles-François de

Perrochel, chevalier, seigneur de cette paroisse, de Saint-Aubin-de-Locquenay, Moitron, Coulombiers et autres lieux, père dudit sieur abbé, etc. »

(Registres paroissiaux de Saint-Germain-de-la-Coudre.)

Messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel meurt à Beaumont-le-Vicomte, en son domicile, aujourd'hui l'hôtel de ville, le 11 mai 1786 :

« L'an 1786, le treizième jour de mai, nous curé doyen de Saint-Germain-de-la-Coudre, avons inhumé au cimetière de cette paroisse le corps de haut et puissant seigneur messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay, Moitron, Saint-Germain-de-la-Coudre, Coulombiers et autres lieux, décédé d'avant-hier, baptisé audit Saint-Aubin il y a environ soixante-cinq ans, en son vivant époux de haute et puissante dame Charlotte-Françoise d'Osmond, laditte sépulture faite en présence de haut et puissant seigneur messire Pierre-Antoine-Charles-François de Perrochel, son frère, seigneur de Combre, de Moire-la-haute et autres lieux, de Me Gabriel-Joseph de Lélée, lieutenant particulier de la sénéchaussée de cette ville, de Me Guillaume-Joseph Thébault, curé de Coulombiers, de Me Charles-Pierre Gevrouin, curé de Saint-Aubin-de-Locquenay, et de plusieurs autres soussignés. »

Signé : Le chevr de Perrochel, de Lélée, Gévrouin, curé de Saint-Aubin-de-Locquenay, Letellier, vicaire de Moitron, Anfray, vicaire de Piacé, Le Guitton, curé de Saint-Marceau, Besnard, curé de Nouans, Lemoine, curé de Vivoin, Pasquier, curé de Meurcé, Baudet, curé de Cheveigné, Thébault, curé de Coulombiers, Leguicheux, curé de Beaumont, Regnier, prêtre, J. Duray, prêtre, Chevalier, prêtre, Rouilly du Clos.

(Registres paroissiaux de Beaumont-le-Vicomte.)

III

René-François-Hortense de Perrochel, 1748-1832.

« Le 28 aoust 1748, a esté par nous curé soussigné, en conséquence de permission de Monsieur de Roussey, l'un de Messieurs les vicaires généraux de Monseigneur l'Évêque du Mans, en date du 2 du présent mois et an, ondoyé sur les fonts baptismaux de notre église, un garçon né de ce jour du légitime mariage de haut et puissant seigneur messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, chevalier, seigneur de cette paroisse, Saint-Germain, Moitron, Coulombiers, Cheré et autres lieux, et de haute et puissante dame Charlotte d'Osmond, son épouse, et ce en présence de Me de Perrochel, père de l'enfant, et de Me Pierre-Antoine-Charles-François de Perrochel, chevallier, oncle paternel de l'enfant, soussignés avec nous. »

Signé : Perrochel, chevr de Perrochel, Salmon.

« Le 7e jour de janvier 1749, haut et puissant seigneur messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, chevallier, seigneur de cette paroisse de Saint-Aubin-de-Locquenay, Moitron, Saint-Germain-de-la-Coudre, Chéré, Coulombiers et autres lieux, et haute et puissante dame Charlotte-Françoise Osmond, son épouse, ont déclaré a nous curé dudit Saint-Aubin, soussigné, qu'ayant mis en nourrice dans la paroisse dudit Coulombiers, l'enfant garçon issu de leur mariage le 28 août dernier et ondoyé par nous sur les fonts baptismaux de notre église le même jour..... les cérémonies du baptême ont été supplées à leur dit enfant dans l'église de Coulombiers, par le sieur curé dudit lieu, le 20e jour de novembre dernier, et que ledit enfant a été nommé René-François-Hortense, par Guillaume Bidault et Jeanne Saint-Denis, pauvres, au nom et comme procureurs

de haut et puissant seigneur messire Jean-René Osmond, marquis d'Osmond, seigneur de la Fresnaie, Menil-Froger et autres lieux, et de haute et puissante dame Julie-Hortense Colbert, comtesse de Maridort, son parain et maraine, de laquelle déclaration les sieur et dame de Perrochel nous ont requis le présent acte sur notre registre, ce qui ayant esté fait pour servir et valloir ce que de raison, ils ont signé avec nous. »

Signé : Perrochel, Osmond Perrochel, ch^er^ de Perrochel, Osmond, Perrochel de Combre, Salmon.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.)

Du mariage de René-François-Hortense de Perrochel, dernier seigneur de Saint-Aubin avec Henriette-Rose Le Vicomte de Blangy, naît le 22 juin 1779, à Saint-Marcouf de l'Isle (Manche), *Charles-François-Maximilien de Perrochel* qui suivra.

René-François-Hortense de Perrochel, ancien major au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, meurt le 13 avril 1832, au château de Saint-Aubin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.)

IV

Charles-François-Maximilien de Perrochel, maire de Saint-Aubin-de-Locquenay, conseiller général de la Sarthe, 1779-1853.

« Du 13 thermidor an XI (2 août 1803), acte de mariage de Charles-François-Maximilien de Perrochel, demeurant dans cette commune, âgé de vingt-quatre ans, né à Saint-Marcouf de l'Isle (Manche), le 22 juin 1779, garçon majeur,

issu du légitime mariage de René-François-Hortense de Perrochel, âgé de 54 ans, propriétaire cultivateur dans cette commune, et de Henriette-Rose Le Vicomte, ses père et mère, demeurant tous deux commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, avec Cécile-Félicité de Fontaine, fille mineure, âgée de vingt ans, née commune du Mans, paroisse de Saint-Nicolas, le 8 novembre 1782, du légitime mariage de Richard-Géronne Bon de Fontaine, âgé de 51 ans, demeurant commune de Saint-Victeur, et d'Adelaïde-Victoire-Daniel de Beauvais, demeurant commune de Sainte-Croix. » L'un des témoins est Michel-Augustin-Charles Rigault de Beauvais, âgé de 44 ans, « propriétaire cultivateur et maire de cette commune. »

Signé : De Fontaines, Cécile de Fontaines, Maximilien de Perrochel, Daniel de Fontaines, Perrochel, Rigault de Beauvais, etc.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.) (1)

De cette union naissent à Saint-Aubin-de-Locquenay, deux filles : *Marthe-Françoise-Léocadie*, le 5 messidor an XII,

(1) Le chanoine Nepveu de la Manouillère, dans ses *Mémoires,* II, page 407, raconte ainsi ce mariage :

« Le 2 aout 1803, Mlle Cécile de Saint-Victor, née *le 19 novembre 1781*, » a épousé M. de Perrochel, le fils, âgé d'environ vingt-quatre ans, qui » demeure ordinairement avec monsieur son père, à sa terre de Saint-» Aubin. C'est un grand mariage pour la fortune : les biens de M. de » Perrochel et de M. de Saint-Victor sont voisins : la terre de M. de Saint-» Victor est proche Fresnay et nouvellement bâtie. M. de Perrochel le » père a donné à sa nouvelle bru des diamants très beaux et des dentelles » superbes. Il est convenu que les jeunes mariés demeureront quatre » mois à la terre de Saint-Aubin, quatre mois au Mans, chez M. de Saint-» Victor, et quatre mois à Paris. Le père du marié donne à son fils neuf » mille livres de rentes, et M. et Mme de Saint-Victor en donnent autant, » dit-on. Elle prend le nom de Mme Max de Perrochel. » Le chanoine de la Manouillère se trompe ici d'un an sur la naissance de Mlle de Fontaines, qu'il avait cependant notée précédemment à sa date exacte : « Le 8 novem-» bre 1782, Mme de Saint-Victor, fille de Mme de Beauvoir, est accouchée, » pour la seconde fois, d'une fille baptisée à la paroisse de Saint-Nicolas. »

(24 juin 1804), qui épousera, en 1824, le marquis Louis-Marie-Auguste-Bernard de Johanne de Lacarre de Saumery, et *Françoise-Bonne-Thaïs* qui suit :

Le comte Maximilien de Perrochel, meurt le 7 décembre 1853, à 3 heures du soir, en son château de Saint-Aubin-de-Locquenay, à l'âge de 74 ans.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.)

V

FRANÇOISE-BONNE-THAIS DE PERROCHEL, comtesse de Beaumont, 1806-1879.

Née à Saint-Aubin-de-Locquenay, le 14 octobre 1806, Françoise-Bonne-Thaïs de Perrochel, fille de Charles-François-Maximilien de Perrochel et de Cécile-Éléonore-Félicité de Fontaines, épouse Antoine Jean-Baptiste Amblard, comte de Beaumont. Le comte de Beaumont (né au château de Cosseneuil, Lot-et-Garonne), meurt à Saint-Aubin le 10 août 1843, à l'âge de 42 ans, et Françoise-Bonne-Thaïs de Perrochel, comtesse de Beaumont, le 7 décembre 1879, à l'âge de 73 ans. Leur fille, Françoise-Pauline-Marie de Beaumont, née à Saint-Aubin, épouse Louis-Marie, comte de Noailles.

(Registres paroissiaux de Saint-Aubin-de-Locquenay.)

Mémoires, II, page 52. Ajoutons que ses évaluations au sujet de la fortune semblent quelque peu exagérées. Aux termes du contrat de mariage, passé le 11 thermidor, an XI, devant Guy Martigné, notaire au Mans :

« Le futur recevait pour dot une rente de 6,000 livres ; la future les » métairies du Grand-Cimetière et de Malvache, à Saint-Aubin, à elle » données par son père, et 2,000 livres de rente données par sa mère. » *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, tome V, page 197.

II

René-François-Hortense de PERROCHEL, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay et la RÉVOLUTION

Très populaire dans les environs de Fresnay, grâce aux souvenirs de son père, à ses qualités personnelles et aux travaux considérables auxquels donnait lieu la reconstruction du château de Saint-Aubin, messire René-François-Hortense de Perrochel, ancien capitaine aux dragons de Monsieur, ancien major au régiment de Champagne, reçut, dès les premières heures de la Révolution, des témoignages fort honorables de la confiance de ses compatriotes. En 1790, il fut nommé successivement colonel de la garde nationale de Fresnay et membre du Conseil général du District. S'il ne conserva pas longtemps ses fonctions militaires, il continua, en dépit des événements, à faire partie de l'administration du District jusqu'en 1793, et au mois de juillet de cette année, il en était même le président.

Les révolutionnaires, comme on le pense, ne pouvaient tolérer cette situation, scandaleuse pour eux, d'un « ex-noble », ancien seigneur de paroisse, devenu chef de l'administration d'un district. M. de Perrochel s'étant abstenu d'émettre son vœu sur l'acceptation de la Constitution, l'administration départementale de la Sarthe s'empressa de saisir ce prétexte pour le suspendre de ses fonctions de président. Deux mois plus tard, le jour même de sa reconstitution par le citoyen Bazin, commissaire délégué du conventionnel Thirion, le Comité de Surveillance de Fresnay le déclarait suspect et ordonnait son arrestation, en même temps que celle de plusieurs autres citoyens plus obscurs et non moins coupables.

La délibération du Comité, jusqu'ici inédite, mérite d'être

citée *in extenso* comme un spécimen caractéristique des mœurs révolutionnaires :

« Ledit jour 14 octobre 1793, *sur les dénonciations faites* » *par plusieurs membres que le nommé Perrochel de Saint-* » *Aubin est suspect, en ce que, lors de l'assemblée primaire* » *du mois de juillet dernier, ledit Perrochel, en sa qualité* » *de président de l'administration du district de Fresnay,* » *ne s'est point présenté à ladite assemblée pour y émettre* » *son vœu sur l'acceptation de la Constitution,* ce qui a » occasionné contre lui une dénonciation de la part de » l'administration du département de la Sarthe qui le sus- » pendit de ses fonctions de président dans lesquelles il n'a » point été réhabilité ; que le nommé Derouin, fabricant » demeurant à Fresnay, Marie Lambert, femme Beaufrère, » Séchet, garçon tisserand chez Gayet, au Calvaire, Jean » Duchêne, tisserand chez Gayet, au Bourgneuf, et René » Dezalay, journaliers, étaient aussi suspects, en ce que » ledit Derouin a plusieurs fois tenu des propos séditieux » et désorganisateurs, notamment dans les mois de juin et » juillet derniers, aux époques où le département de la » Sarthe fut menacé d'être envahi par les Brigands de la » Vendée, lesquels propos tendaient à décourager les habi- » tants de Fresnay et les empescher de voler au secours du » département de Maine-et-Loire, en disant « *qu'il ne par-* » *tirait pas, qu'on le couperait plutot par morceaux que de* » *le faire tirer au sort* » et autres semblables, et qu'il a » encore réitéré à Loué, dans le mois de septembre dernier, » en disant : « *Que foutons nous ici ? Si tout le monde était* » *comme moi, nous nous en irions* ». Que les nommés » Séchet et Dezalay ont aussi tenu des propos désorganisa- » teurs dans le même genre et aux mêmes époques..... Que » le nommé Duchêne, dans le mois de septembre dernier à » Loué, dans la prée un jour à la sortie de la parade, avait » par ses propos incendiaires, occasionné un attroupement

» autour du citoyen Gallais, commandant de place, qui sans
» le secours de quelques citoyens de Fresnay eut été victime
» de cet attroupement qui commençait à s'animer..... Enfin
» que Marie Lambert, femme Beaufrère, était aussi suspecte
» en ce que le 13 septembre dernier, époque où les habitants
» de Fresnay se levèrent en masse pour aller soumettre les
» brigands de Valon, Loué, Brûlon et autres paroisses cir-
» convoisines, ladite femme Beaufrère demanda à quelqu'un
» de ses voisins « s'il savait ce que voulaient ces gens-là »,
» en parlant des insurgés, qu'on lui dit qu'ils demandaient
» Louis XVII, à quoy elle répondit : « *Ils ont bien raison,*
» *car nous ne pouvons vivre sans cela !* »

« La matière mise en délibération, le Comité, *considérant*
» *que les motifs à l'appui des dénonciations ci-dessus sont*
» *suffisans pour faire regarder comme suspects les ci-dessus*
» *dénommés,* arrête à la majorité absolue des voix qu'il les
» considère comme tels et qu'en conséquence il décerne
» mandat d'arrêt contre eux, qui va être adressé au citoyen
» Gallais, commandant de la force publique du district de
» Frenay, avec réquisition de le faire sur le champ mettre à
» exécution, *en les faisant arrêter, désarmer et traduire*
» *dans la maison dudit Frenay.*

» Arrête en outre qu'il va être adressé réquisitoire au
» citoyen juge de paix du canton de Frenay, qu'il ait à se
» transporter sur le champ à la maison dudit Perrochel pour
» y apposer les scellés dans tous les endroits et sur tous les
» meubles où besoin sera, et que copie dudit réquisitoire sera
» porté sur le registre à ce destiné. » (1)

Ces ordres furent aussitôt exécutés, et dès le lendemain 15 octobre 1793, M. de Perrochel était emprisonné.

(1) Nous possédons la copie intégrale du Registre du Comité de surveillance de Fresnay, dont l'original appartient à M. L. Brière qui a eu l'obligeance de nous le communiquer : c'est un document fort curieux mais qui demande à être utilisé avec prudence et expérience.

Fort des sympathies dont il se sentait entouré, il entreprit tout d'abord de se défendre lui-même, tout au moins d'obtenir quelques adoucissements à l'arrêt, en adressant au Comité la lettre suivante, datée du corps de garde de Fresnay:

« Aux citoyens membres du Comité de surveillance du » district de Fresnay, à Fresnay. »

« Traduit ici, citoyens, par l'effet d'un mandat d'arrêt, » ignorant ce qui a pu le motiver, *j'attends de votre justice » que vous voudrez bien m'entendre*, et si après m'avoir » entendu, vous croyez devoir maintenir mon arrestation, » j'attends alors de votre humanité, que vous consentirez, » la maison d'arrêt étant ici remplie et malsaine, à me désigner une autre maison avec les gardes que vous jugerez » nécessaire, et vous sentez toutes les raisons que j'ai de » désirer que ce soit la mienne, et combien ma présence » satisferait aux sentiments de la nature et à la multiplicité » et la nécessité de mes affaires. Je me flatte, citoyens, que » vous daignerez accueillir favorablement cette pétition. »

« PERROCHEL. »

Le Comité, ayant pris le jour même connaissance de cette lettre, y répondit par une nouvelle délibération qui renversait du premier coup toutes les espérances de l'infortuné suspect :

« La matière mise en délibération, le Comité, *considérant » qu'aucun article de la loi relative à l'arrestation des per- » sonnes suspectes ne l'autorise à entendre celles contre » lesquelles il a décerné des mandats d'arrêt*, arrête qu'il n'y » a lieu à délibérer, sans cependant prétendre priver le » réclamant du droit d'être entendu devant qui il appar- » tiendra.

» Et faisant droit à la seconde partie de la pétition dudit

» réclamant, le Comité, considérant que l'article 5 de la loi » ci-dessus citée. porte que les individus arrêtés comme » suspects seront d'abord traduits dans les maisons d'arrêt » du lieu de leur détention, qu'à défaut de maisons d'arrêt » ils seront gardés à vue dans leurs maisons respectives ; » *considérant encore que la maison dudit réclamant,* » *éloignée de trois quars de lieue de cette ville, se trouve* » *environnée d'un atelier composé d'un nombre considérable* » *d'ouvriers à sa solde, sur lesquels, ainsi que les habitans* » *de la commune de Saint-Aubin, ledit Perrochel, en sa* » *qualité de ci-devant seigneur de ladite commune, a une* » *très grande influence ;* qu'en conséquence il serait dange- » reux de désigner audit Perrochel sa demeure pour maison » d'arrêt, en ce que presque toute la garde nationale de cette » ville est chaque jour en activité à cause du rassemblement » des jeunes gens de la première réquisition de ce district à » Fresnay, qu'à ce moyen il serait impossible d'y mettre » une garde aussi nombreuse qu'exige la position de ladite » maison.

» Arrête qu'au moyen de ce que *la maison ordinaire d'ar-* » *rêt de Fresnay se trouve totalement remplie*, il va en être à » l'instant désigné une autre par territoire emprunté, pour » recevoir ledit Perrochel, et pour ce choisit la maison du » citoyen Aveneau *où ledit Perrochel sera sur le champ* » *transféré sous bonne et sûre escorte, pour y rester et y être* » *gardé à vue et à ses frais...* »

Le Comité, en ce qui le concernait, faisait peut-être acte de prudence en refusant à l'ancien seigneur de Saint-Aubin de le garder dans son château, car la nouvelle de l'arrestation avait soulevé dans la commune de Saint-Aubin la plus grande indignation. Dès le 18 octobre, bon nombre d'habitants se réunirent à la municipalité pour protester et réclamer la mise en liberté du prévenu. Cette protestation prouve combien M. de Perrochel était aimé, quels services

il rendait autour de lui et en même temps que la population de Saint-Aubin n'avait pas l'ingratitude du cœur. Nous sommes heureux de la publier pour la première fois, à l'éloge de ceux qui l'ont signée, comme de celui qui l'a motivée, et de l'opposer, pour l'honneur du canton de Fresnay, à l'odieuse dénonciation du Comité de surveillance.

« *Extrait du Registre des délibérations de la commune de* » *Saint-Aubin-de-Locquenay.*

» Aujourd'huy dix-huit octobre mil sept cent quatre-» vingt-treize, l'an deuxième de la République française une » et indivisible.

» Devant nous, maire et officiers municipaux de la paroisse » de Saint-Aubin-de-Locquenay, rassemblés en personnes » de Jacques - François Laloue, maire, Augustin - René » Péraltat, Pierre Yvard, Pierre Le Mée, Julien-Charles » Delinte, Jacques Gaucher et Nicolas Follis, procureur, à la » réquisition d'un grand nombre d'habitans de ladite » paroisse, tous réunis à la maison commune en personnes » de Charles Laloue, Michel Legrand, Louis Tatin, François » Tabouet, Julien Nicolas, la veuve L'hermite, la veuve » Mabon, la veuve Robin, la veuve Métairie, Pierre Le » Baleur, Marie Mabon, femme de Jacques Quacoües, Charles » Foucher, François Gilard, Geoffroy Sechet, Alexis Tabouet, » Françoise Timon, René Delinte, Julienne Cochet femme » de Michel Choquet, Elisabeth Chantelou, François Garnier, » la veuve Ravé, Louis Piogé, Jacques Peletier, Louise » Bignon, André Baucé, René Guy, Louis Besnier, Jean » Grassin, Pierre Souty, la veuve Jean Quacoües, Julien-» Pierre Delinte, la veuve Jean Gautier, Gabriel Chaumezière, » Sébastien Gaboyer, Jacques Gayet, Joseph Blavette, Nicolas » Dutor, la veuve Brière, Martin Timon, Marin Poirier, » François Deligny, Marie Noel, femme de François Pigolet, » la femme Marchand, la veuve Marin Le Chat, Pierre » Montulé, la veuve Charles Gouin, Louis Maubert, la veuve

» Pierre Le Cocq, François Le Maçon, Zacharie Perdraux,
» Louis Vallée, Louis Delinte, Christophe Quacoües, la veuve
» Chauroux, Marin Rouland, Marin Plet, la veuve Vallée,
» Jean Delinte, Louis Gayellet, Pierre Le Maître, François
» Lambert, Pierre Vavasseur, Jean Sergent, lesdits ont exposé
» à la municipalité que les motifs de leur assemblée étaient
» causés par une fâcheuse nouvelle qu'ils avaient aprise.

» On les a informés que le citoyen René-François-Hortense
» Perrochel, habitant de cette commune, avait été mis en
» état d'arestation en vertu d'un mandat décerné par les
» citoyens composant le Comité de surveillance du chef-lieu
» du district de Fresnay, *ils nous ont représenté avec toute*
» *la douleur possible combien ils étaient sensibles à la*
» *captivité de ce citoyen chéri qui a été de tout tems leur*
» *bienfaiteur, qui a veillé avec soin au bien être de tous ses*
» *habitans comme un père tendre à celui de ses enfans, qui*
» *n'a cessé de s'occuper de fournir des moyens de subsistance*
» *à tous ceux qui étaient dans le besoin, en leur procurant*
» *de l'ouvrage, qui leur a délivré des grains tantôt gratuite-*
» *ment, tantôt à plus de quatre livres le boisseau au-dessous*
» *de leur valeur;* que sa conduite leur a toujours paru
» exempte de reproches, que ses mœurs sont pures et sans
» taches et que rien n'est capable de leur ôter cette opinion
» fondée si justement par preuve authentique, *qu'ils sai-*
» *sissent avec toute l'ardeur possible le moment de luy donner*
» *des marques de leur reconnaissance si bien méritée*, qu'en
» conséquence ils prient la municipalité de présenter leurs
» vœux aux citoyens membres dudit Comité de surveillance,
» et par tout ailleurs où besoin serait, avec une pétition au
» nom de toute cette commune *tendante à demander que*
» *ledit citoyen Perrochel leur soit rendu comme otage pre-*
» *cieux dont ils s'offrent répondre individuellement, collec-*
» *tivement*, en garantissant de plus la tranquillité et le
» patriotisme de leur communauté, *que cet être leur va*
» *devenir de la plus grande nécessité dans la rigueur de la*

» *saison où ils sont prêts d'entrer.* Lesquels ont signé fors
» les soussignés qui ont déclaré ne le savoir.

» Le registre est signé François Deligny, Christophe
» Quacoües, Pierre Le Baleur, Martin Timon, Marin Poirier,
» Nicolas Dutor, Julien Delinte, Julien-Pierre Delinte, René
» Delinte, Pierre Vavasseur, A. Tabouet.

» Sur quoi, nous maire et officiers municipaux, après avoir
» témoigné notre reconnaissance aux citoyens de cette
» commune de leur sensibilité et empressement à prévenir
» nos vœux, *ayant nous-mêmes des preuves du patriotisme*
» *du citoyen Perrochel, qui lors des différents recrutements*
» *nous a rendus dépositaires de sommes en faveur des*
» *jeunes gens qu'il a encouragés à contracter des engage-*
» *mens, en leur déclarant qu'il se chargeait du soin de pour-*
» *voir aux besoins de leurs familles*, de l'exactitude avec
» laquelle il s'est acquitté de cette promesse ; connaissant
» la sincérité de l'exposé ci-dessus, avons unanimement
» arrêté que nous nous réunirions aux citoyens sus-nommés
» *pour collectivement avec eux demander l'élargissement*
» *d'un citoyen bienfaisant auquel la liberté n'a pu lui être*
» *ravie que sur de faux exposés et par la plus noire ca-*
» *lomnie*, ou par une fausse interprétation de ses sentiments
» et de sa conduite.

» Quoique le citoyen Perrochel ait, dans tous les tems,
» donné des marques du plus pur civisme et de ses disposi-
» tions à faire tous les sacrifices qui pourraient tendre au
» bien de ses concitoyens, *déclarons aussi nous rendre per-*
» *sonnellement caution dudit Perrochel*, et nous soumettre
» sous les peines prescrites par la loi le représenter à toutes
» réquisitions.

» Fait et arresté à la maison [commune], ledit jour et an
» que dessus, en assistance de notre secrétaire, et pour
» porter notre vœu et ceux de nos concitoyens au Comité de
» surveillance et en solliciter l'accomplissement, avons
» député les citoyens Augustin Péraltat et Pierre Yvard,

» auxquels à cet effet coppie du présent sera remise dans » le jour, sous le seing de notre secretaire.

» Le registre est signé : Laloue, maire, P. Yvard, officier, » A. Peraltat, officier, G. Delinte, Follis, procureur de la » commune, P. Lemée, Jacques Gaucher, C. Ravé, secre- » taire. » (1)

Les termes si touchants et si honorables de cette délibération, fort rare dans l'histoire révolutionnaire, n'étaient pas seulement, de la part des habitants de Saint-Aubin, l'expression d'une sensibilité banale ou d'un premier mouvement d'indignation : ils provenaient de la volonté bien arrêtée de disputer énergiquement leur ancien seigneur aux terroristes

Le lendemain 19 octobre, la municipalité de Saint-Aubin se réunit de nouveau pour prendre lecture de la copie d'un mémoire justificatif, présenté par M. de Perrochel au Comité de surveillance ; elle en ordonne le dépôt dans ses archives « pour y avoir recours au besoin », et elle a soin d'ajouter que « *le citoyen Perrochel a, par modestie, passé sous silence beaucoup de traits de bienfaisance que la sensibilité et la reconnaissance de ses bienfaits rendent toujours présents.* » (2)

Quelle n'est donc pas la surprise et la fureur de la population tout entière lorsqu'elle apprend, dans la soirée du même jour, que le Comité refuse non seulement de répondre à ses députés, mais encore de tenir compte du mémoire justificatif de M. de Perrochel !

Bien loin de l'effrayer, la résistance l'excite et, dans les vingt-quatre heures, le conseil général de la commune se résoud à recourir aux grands moyens, c'est-à-dire à en appeler aux représentants du peuple !

(1) Archives de la Sarthe, L. 254.
(2) Archives de la Sarthe, L. 254.

« Aujourd'hui, vingt octobre mil sept cent quatre-vingt-
» treize, l'an deuxième de la République française une et
» indivisible.

» Nous officiers municipaux et membres du conseil géné-
» ral de la commune dudit Saint-Aubin-de-Locqnay, réunis
» au lieu de leur séance..... sont comparus les citoyens
» Augustin-René Péraltat et Pierre Yvard, par nous députés
» sur notre procès-verbal du 18 octobre de la présente
» année pour notre pétition tendante à l'élargissement pro-
» visoire du citoyen Perrochel, sous la caution et la sur-
» veillance de la municipalité, lesquels nous ont dit qu'ils
» n'avaient pu obtenir du Comité aucune réponse à leurs
» pétitions quoiqu'ils se fussent adressés à différentes fois
» aux Président et membres pour l'obtenir. Surquoi, *nous*
» *officiers et membres du Conseil général de la commune,*
» *désirants prouver au citoyen Perrochel notre reconnais-*
» *sance de ses bienfaits pour nos concitoyens et employer le*
» *seul moyen que nous ayons de procurer aux pauvres de*
» *notre paroisse, la subsistance en travaillant*, après avoir
» de nouveau pris lecture de la coppie du Mémoire adressé
» par le citoyen Perrochel aux membres du Comité de sur-
» veillance de Fresnay, *dans lequel Mémoire ledit citoyen a*
» *été on ne plus réservé sur ce qui le concerne et a gardé le*
» *sillence sur beaucoup de bonnes actions par lui faites,*
» *tant par ses conseils pour l'intérest public que par autant*
» *de bienfaisance; sensiblement affectés du sillence du*
» *Comité sur le Mémoire du citoyen Perrochel et notre péti-*
» *tion, sentant combien ce sillence et la captivité du citoyen*
» *Perrochel nuit au bien-être de nos concitoyens et à ceux de*
» *notre canton;* Sur ce ouï le procureur de la commune, *nous*
» *avons unanimement arresté de députer vers le Citoyen*
» *Représentant du Peuple, pour de lui obtenir une réponse*
» *à notre pétition*, et délibérant sur le choix de députés,
» nous avons unanimement [nommé] les personnes de
» Nicolas Follis, procureur de la commune, et Michel

» Rigault, capitaine de la garde nationale de ladite commune
» de Saint-Aubin, que nous chargeons de présenter notre
» pétition, à laquelle la coppie du mémoire dudit citoyen
» Perrochel, déposée sur notre bureau, sera jointe, décla-
» rant garantir la tranquilité dans la commune.....

» Fait au Conseil général, à la Maison Commune de Saint-
» Aubin-de Locqnay etc. » (1)

Habitué à faire tout trembler devant lui, le Comité de surveillance de Fresnay ne s'était nullement ému, en effet des protestations des habitants de Saint-Aubin. Non content de répondre à leurs députés et au mémoire de M. de Perrochel par un silence dédaigneux, il ne tarda pas à les braver, en quelque sorte, par de nouvelles vexations.

Le 20 octobre, il avait fait procéder, par le juge de paix assisté de la force armée, à l'inventaire de tous les papiers de M. de Perrochel et au désarmement du château de Saint-Aubin. Le 21, il déclara suspect « *en qualité de garde chasse du nommé Perrochel* » le sieur Vaulai, de Saint-Germain-de-la-Coudre, qui avait dit aux jeunes gens de sa commune, à l'occasion du recrutement, « que leur liberté était une liberté enchaînée, qu'on n'était plus maître de soi puisqu'on les faisait partir de force ». Comme son maître, Vaulai avait été désarmé et arrêté sur le champ.

Le conflit dès lors était ouvertement engagé entre le Comité de surveillance de Fresnay et les habitants de Saint-Aubin. On était en pleine terreur et l'armée vendéenne, dans sa marche sur Granville, menaçait les frontières du département. Le Comité, bien décidé à ne pas lâcher sa proie, fit transférer les suspects de Fresnay à Beaumont, le 20 octobre 1793, et eut bien soin de comprendre dans le convoi M. de Perrochel. La situation de celui-ci s'aggravait par là même singulièrement, et certes, d'après les usages

(1) Archives de la Sarthe, L. 254.

révolutionnaires, le Comité avait toutes chances de gagner la partie.

Il ne pouvait prévoir toutefois de quels efforts seraient susceptibles le dévouement et la persévérance des habitants de Saint-Aubin. Parmi les deux députés qu'ils avaient chargés, le 20 octobre, de réclamer la mise en liberté de M. de Perrochel, se trouvait un de ses amis intimes, M. Michel Rigault de Beauvais qui habitait la propriété de la Roche, à Saint-Aubin, et jouissait lui aussi d'une grande popularité dans le pays, à tel point, qu'en dépit de ses sentiments quelque peu « aristocrates », il était alors capitaine de la garde nationale et deviendra un peu plus tard président de l'administration cantonale de Fresnay (1). Le « citoyen » Michel Rigault, de concert avec son collègue Nicolas Follis, procureur de la commune, plaida avec tant d'ardeur et tant de finesse auprès du Représentant du Peuple la cause de son ami de Perrochel qu'il parvint, contre toute attente, à détruire l'effet des dénonciations du terrible Comité. M. de Perrochel fut mis en liberté le 19 brumaire an II (9 novembre 1793), après quatre semaines seulement de détention.

C'était un succès d'autant plus extraordinaire que le représentant du peuple, en mission à cette date dans la contrée, devait être encore le régicide Thirion, montagnard fougueux, créateur de la trop célèbre Commission militaire de Sablé dans laquelle il venait même d'appeler l'un des membres du Comité de surveillance de Fresnay. Ce succès, ou mieux cet acte de justice si exceptionnel pour l'époque, était dû incontestablement à l'énergie et à l'attachement profond des habitants de Saint-Aubin pour M. de Perrochel. Le représentant du peuple, tout terroriste qu'il était, avait craint, en présence de protestations aussi vigoureuses, de soulever

(1) La famille Rigault de Beauvais, à laquelle nous nous rattachons par des liens directs et de chers souvenirs, était originaire de La Ferté-Bernard où, dès le XVIe siècle, elle joue un rôle dans l'histoire de la ville.

toute la commune. Comme souvent, lorsqu'il sait faire valoir ses droits avec fermeté et indépendance, le peuple demeurait vainqueur. Dans la circonstance particulière, ce triomphe des habitants de Saint-Aubin-de-Locquenay est des plus honorables et comporte une leçon salutaire. Il est extrêmement flatteur, en outre, pour l'excellent citoyen qui avait su inspirer à ses anciens vassaux une telle affection.

Délivré des griffes du Comité de surveillance, M. de Perrochel revint habiter paisiblement son château de Saint-Aubin, mais il demeurera jusqu'à la fin de la Révolution le cauchemar et la terreur des révolutionnaires de Fresnay ; leurs craintes se traduisent sous des formes parfois bien pittoresques.

Dès les débuts de la chouannerie, par exemple, au mois de mai 1796, ils l'accusent de protéger les chouans, et le font mettre en arrestation par le commandant d'une colonne mobile. A leur grande indignation, le général Watrin, qui craint sans doute de s'attirer une mauvaise affaire avec les habitants de Saint-Aubin, se contente de renvoyer le citoyen Perrochel sous la surveillance de la municipalité, composée, comme on l'a vu, de ses plus chauds amis ! (1).

Le commissaire du Directoire à Fresnay se venge alors en faisant saisir et décacheter à la poste une lettre adressée de Caen « à la femme Perrochel » par sa mère, et l'envoie au ministre de la police générale ! M. de Perrochel proteste chaleureusement auprès de l'administration départementale. Le commissaire de Fresnay riposte que « *Perrochel est ex-noble et ex-seigneur de quatre communes dont l'esprit n'est pas bon*, que les chouans sont fréquamment à son château et dans ses communes. » (2)

De son côté, le ministre de la police générale s'inquiète. Le 14 mai 1796, il demande de Paris des renseignements

(1) Archives de la Sarthe, L. 22/17 (ancienne cote). *Lettre du général Watrin, quartier général de Beaumont, 10 Floréal, an IV.*

(2) Archives de la Sarthe, L. 24/24 (ancienne cote).

« *sur la conduite et les principes de la femme Perrochel,* » *de Saint-Aubin, et d'un nommé Dubois, tailleur à* » *Douillet.* » (1) Ce modeste tailleur, associé à Mme de Perrochel dans les rêves de la police, n'est autre que le père de M. l'abbé Pierre-Antoine Dubois, plus tard vicaire-général, administrateur-tuteur des enfants assistés, chevalier de la Légion d'honneur, qui laissera dans le diocèse du Mans d'inoubliables souvenirs. C'est le plus inoffensif et le meilleur des hommes : peut-être, comme « la femme Perrochel », n'aime-t-il guère la Révolution, mais il eut été bien incapable, même avec le concours de sa complice involontaire, de renverser un gouvernement. La police, si vigilante, eut mieux fait de surveiller le général Bonaparte.

Après le 18 fructidor, c'est bien autre chose. « *L'ami du royaliste Perrochel* », le citoyen Michel Rigault, est président de l'administration cantonale de Fresnay. On s'empresse de le révoquer. Il est vrai qu'il est accusé d'avoir passé dans son bateau, en sortant d'une séance, le chouan Berlin-Biret, qui fait alors mourir de peur les révolutionnaires de Fresnay.

L'année suivante, nouvelles doléances au sujet de M. de Perrochel. « L'esprit du canton de Fresnay, écrit dans son » compte décadaire du 20 janvier au 7 février 1798, le com- » missaire Posté, est en général mauvais, surtout celui des » communes de Montreuil, de Saint-Ouën et de Saint-Aubin. » On ne compte pas un seul républicain dans cette dernière : » *elle est redevable du mauvais esprit qui l'anime à un ci-* » *devant noble, nommé Perrochel, homme fin, rusé et riche.* » Son influence ne se borne malheureusement pas à cette » seule commune. »

Au mois d'avril suivant, le même commissaire propose de faire, « dans la maison dudit Perrochel et dans celle de la » veuve Mimbré, de Saint-Ouen, des fouilles et perquisi- » tions exactes ». Il revient à la charge au mois de juin,

(1) Archives de la Sarthe. *Ibidem*.

sollicitant de nouveau l'autorisation « de fouiller et de sur-
» prendre Perrochel ». (1)

Peine perdue ! Perrochel est prudent, et le pauvre commissaire, en le signalant au nombre des hommes *dangereux* du canton de Fresnay, le 17 septembre 1798, en est réduit à écrire mélancoliquement : « Perrochel, de Saint-Aubin, ci-
» devant noble, est désigné par l'opinion publique, c'est-à-
» dire par celle des patriotes, comme ayant été l'âme et le
» conseil des Chouans du Pays. *J'examine et fais examiner*
» *sa conduite le mieux qu'il est possible, je n'y découvre*
» *rien de répréhensible. C'est un homme très fin, dit-on, et*
» *très riche.* » (2)

A la grande satisfaction du pays, le gouvernement réparateur du Premier Consul met bientôt fin à l'anarchie administrative et par suite à ces comédies. Du même coup, il délivre la police de la peur de M. de Perrochel, et M. de Perrochel des délicates attentions de la police. Lors du rétablissement de l'ordre, M. de Perrochel, qui a définitivement maté les révolutionnaires de Fresnay, jouit toujours à Saint-Aubin de la même popularité, de la même fortune et de la même influence. Une nuance seule distingue sa nouvelle situation de l'ancienne. Au lieu d'être qualifié dans les actes publics « haut et puissant seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay », il est qualifié « propriétaire cultivateur à Saint-Aubin-de-Locquenay. »

Pour bien d'autres cette nuance marquerait un abîme ; pour M. de Perrochel ce n'est qu'un changement de mots. Grâce à ses éminentes qualités, à sa haute intelligence et à ses générosités, il a prouvé une fois de plus, qu'au milieu des circonstances les plus critiques, le dévouement désintéressé et les services rendus au pays peuvent toujours mériter le respect et la reconnaissance des populations.

R. TRIGER.

(1) Archives de la Sarthe. *Ibidem.*

(2) Archives de la Sarthe, L. 20/21 (ancienne cote).

LES PREMIERS SEIGNEURS DE SAINT-CALAIS

Ce sera court, précis et ..... peu récréatif.

Un chevalier, Guillaume, désirait construire un château fort. Il alla trouver son suzerain, le comte du Maine, Herbert Éveille-Chien, et lui en demanda l'autorisation : Volontiers vous l'accorderai-je, répondit Herbert, mais, donnant donnant, que m'offrirez-vous ?

Guillaume était dépourvu d'espèces sonnantes. Il vint à l'abbaye de Saint-Calais : Donnez-moi, dit-il à l'abbé, cent sous et un vêtement précieux, le tout valant trente livres. Je possède à Rahay, la terre, le moulin et les prés de Montjoie ; acceptez-les en échange. J'y joindrai pour la tranquillité de ma conscience, car j'ai des péchés d'impureté à me reprocher, les maisons, les cours, le verger situés à Saint-Calais, près de Saint-Pierre, avec les coutumes qui se lèvent sur une partie de la rivière d'Anille, et qui m'appartiennent (1). Les parties tombèrent d'accord, et voilà com-

(1) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais*, publié par l'abbé L. Froger, p. 50, et G. Fleury, *Recherches sur les fortifications du Maine*, in-8°, p. 7-13.

ment Guillaume put obtenir du comte, la permission d'édifier sur la rive gauche du cours d'eau, au sommet du côteau qui domine l'abbaye de Saint-Calais, le château du même nom. Ceci se passait entre les années 1026 et 1036 (1).

Guillaume avait pour épouse, Béatrix, et pour fils, Eudes ou Odon. Tous deux donnèrent leur assentiment à l'arrangement souscrit par leur seigneur et maître. On ne sait rien de plus sur leur vie.

Eudes ou Odon eut probablement pour successeur immédiat, un parent, fils, neveu ou cousin, la filiation est impossible à établir, qui se nommait Bernard. Ce dernier assista comme témoin à une donation que Foucher de la Mote fit au prieuré de Liré, dépendant de l'abbaye de Marmoutier. Bernard avait avec lui son écuyer Amiod (2). La châtellenie de Saint-Calais tomba ensuite aux mains d'Olric. Celui-ci fut un pillard, un coureur d'aventures, un détrousseur de grands chemins. Le célèbre abbé de la Trinité de Vendôme, Geoffroy, eut beaucoup à souffrir de ses déprédations. On dut user contre le malandrin des armes spirituelles. On ignore si le coupable vint à résipiscence. Il vivait à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, car une lettre où nous trouvons relatées les plaintes de Geoffroy (3), est adressée à l'évêque du Mans, Hildebert, qui régit cette église de 1097 à 1125. Ce fut dans la cour de justice d'Olric,

(1) Le prédécesseur de l'abbé Herbert, Adalelme, gouvernait l'abbaye, tout au moins en 1026, et Foulques, successeur du même Herbert, la régissait, en 1037.

(2) Cf. Paul Marchegay, *Archives d'Anjou*, Cartæ de Liriaco, p. 20.

(3) « In curiam etiam vestram libenter venissemus si conductum possemus habere, quem a prædicto clerico vestro quæsivimus. Plures enim sustinemus inimicos, non quia velimus quæ sua sunt auferre, sed quia nolumus eis conferre quæ possidemus. Olricus de Sancto Karileffo et milites sui multum de nostro nobis abstulerunt : unde vos eis divinum officium interdixisse audivimus. Sed quomodo postea fuerint absoluti, ignoramus, quia de his quæ perdidimus nihil penitus recuperare potuimus ». *Epistolæ Goffridi abbatis vindocinensis*, L. III, epist. XV. édit. Jac. Sirmond, Paris, M DCX.

que les moines de Saint-Vincent du Mans passèrent avec Hubert de Francheville (1), un accord qui, d'après les synchronismes, semble avoir été conclu entre les années 1070 et 1074.

Olric, malgré ses méfaits, ne laissait pas d'accompagner les plus grands seigneurs de la région. Il fut garant, entre les années 1070 et 1074, des donations que fit Hamelin de Langeais, seigneur de Mondoubleau, à la même abbaye de Saint-Vincent (2). Il avait évidemment pour parent, Sévin de Saint-Calais dont le nom figure près du sien, dans l'acte dont il vient d'être fait mention (3).

Il faut, selon toute vraisemblance rattacher à la même famille, Paolinus de Saint-Calais dont l'existence nous est attestée par le texte d'une convention passée entre Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, et Geoffroy, abbé de la Trinité, dans la même ville, et par trois autres actes du cartulaire de cette dernière abbaye, dont le dernier est postérieur à l'année 1102, tandis que les deux autres sont de l'année 1097 (4). Paolinus avait un frère, Harduinus, qui fut témoin d'une restitution opérée après 1102, par Euphrosine, veuve de Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme (5).

On est fort embarrassé pour ranger à leur ordre chronologique, quatre personnages, très probablement apparentés aux précédents, sans que l'on sache de qui ils étaient fils. Le premier, Yvo de Sancto Karileppho, comparut à la conclusion d'un accord qui mit fin à un procès intenté à l'abbaye de Saint-Vincent (6). Le second, Wicelinus de Sancto Carilfo,

(1) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, publié par MM. Robert Charles et Samuel Menjot d'Elbenne, charte n° 209.

(2) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, charte n° 178.

(3) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, chartes n° 175 et 178, et *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, T. II, ch. CCCXLII.

(4) Cf. Ménage, *Histoire de Sablé*, 2e partie, p. 32, et *Cartulaire de la Trinité de Vendôme* publié par M. l'abbé Métais, t. II, p. 96, 100, 160.

(5) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, T. II, ch. CCCCV.

(6) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, charte n° 496.

est mentionné à l'occasion de la fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas, d'Angers (1). Le troisième, Petrus de Sancto-Karilefo, assista comme témoin, à la donation que fit de la dîme d'Alluie, à l'abbaye de Saint-Florentin, de Bonneval, Guillaume, fils de Guillaume Gouet (2). Le quatrième, Hugo de Sancto Karileppho, se trouva à Montfort, le jour où Mainardus Mala Barba donna diverses censives à l'abbaye de Saint-Vincent (3).

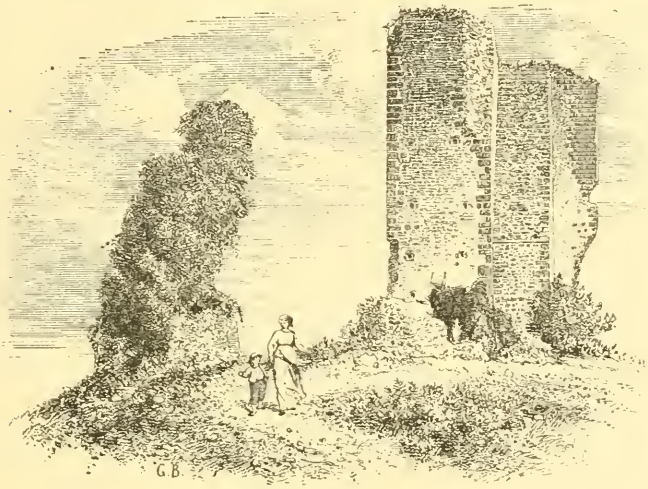

RUINES DU CHATEAU DE SAINT-CALAIS

Olric de Saint-Calais eut pour fils, Robert (4). Nous ignorons si ce dernier survécut à son père. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, dès 1109 au plus tard, Silvestre de Saint-Calais possédait le château de ce nom (5). C'est, de tous les

(1) Cf. Ménage, *Histoire de Sablé*, 2e partie, p. 18 et 32.

(2) Cf. *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval*, publiée par le Dr V. Bigot, Châteaudun, 1875. Introduction, p. LXXIII.

(3) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, charte n° 69.

(4) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, charte n° 209.

(5) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, charte n° 202.

seigneurs de sa famille, celui qui nous est le mieux connu. En 1114, il accompagna en Espagne, Rotrou, comte du Perche. Là-dessus, René Courtin, dans son histoire du Perche, ébauche tout un roman. Il fait de notre Silvestre, un gouverneur de Saragosse ; il nous l'y montre, résistant trente-six semaines, aux attaques des Musulmans. La réalité est beaucoup plus simple. Le châtelain de Saint-Calais, après s'être vaillamment battu, le 14 août 1114, revint en France et regagna le manoir paternel, le préférant à tous ceux qui lui étaient offerts... au delà des Pyrénées (1). Peu de temps après son retour, il assista comme témoin, à un jugement que rendit Foulques, comte d'Anjou, et dans lequel l'abbaye du Ronceray était intéressée (2).

Silvestre de Saint-Calais semble s'être rapproché, pendant la dernière partie de sa vie, des vicomtes de Châteaudun. Le 6 janvier 1137, il accompagna l'un d'eux, Hugues, fils de Geoffroy II, qui confirma, ce jour-là, toutes les donations que son père avait faites à l'abbaye de Tiron (3).

C'est surtout dans la société d'Urson de Freteval que nous rencontrons Brito de Sancto Karilelpho. Dans une charte non datée, mais qui semble avoir été rédigée vers l'an 1130, Brito ou Breton est cité comme témoin d'une donation faite en faveur du prieuré d'Oisème (4). En 1133, il paraît encore, alors que le seigneur de Fréteval confirme certains dons recueillis par l'abbaye de Tiron (5). Il sert de témoin au même châtelain, quand ce dernier rend à La Trinité de Vendôme, les terres de Corbigny et de Fontaines (6), quand,

(1) Cf. *Historiæ ecclesiasticæ libri tredecim Orderici Vitalis*, éd. A. Le Prévost, t. V, p. 5 et 8, et spécialement ces lignes : « Silvester autem de Sancto Carilefo et Rainaldus de Bailol aliique plures ad natale solum repedarunt qui patrimonia sua externarum adquisitionibus rerum præposuerunt ».

(2) *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis andegavensis*, publié par P. Marchegay, p. 127-128.

(3) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, t. I, p. 151, 243.

(4) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, t. I, p. 149.

(5) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, t. I, p. 206.

(6) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, t. II, p. 314.

en 1146, Urson ratifie un partage de terres sises sur la paroisse de Boisseau, conclu entre cette même abbaye et Foulques de Patay (1), quand enfin, entre les années 1142 et 1145, le châtelain de Freteval prend en quelque sorte sous sa sauvegarde, tous les domaines que l'abbaye de Tiron possédait sur sa seigneurie (2).

Sans pouvoir indiquer par quel lien de parenté Breton se rattachait à Silvestre, nous inclinons à croire qu'ils étaient tous deux de la même famille, et parents, l'un et l'autre, de Payen de Saint-Calais d'abord, qui figure comme témoin, à l'occasion de la donation de la pêcherie de Montoire que fit aux moines de Marmoutiers, Gaimard, seigneur de Lavardin (3), puis d'un certain Hilgodus de Sancto Karileffo, qui se porta garant de l'acte par lequel Hilgot Bouvier céda au monastère de la Trinité de Vendôme, vers l'an 1137, une pièce de terre, sise aux Hermites (4). C'est à l'occasion d'un partage de terres entre cette même abbaye et celle de Fontevrault que nous voyons reparaître le même chevalier, le 2 des calendes de l'an 1166 (5).

Silvestre de Saint-Calais avait une fille, unique selon toute apparence ; elle se nommait Marguerite. Il la maria, avant 1154, à Hugues IV, vicomte de Châteaudun. En cette dernière année, elle s'associa au don d'un pain, de vin, et d'un plat de poisson que son époux avait offert à la Maison-Dieu de Châteaudun (6). Elle figure, au même titre, en 1166, dans une fondation dont Hugues IV avait avantagé l'abbaye de Tiron (7). Elle vivait encore, mais elle était veuve, en

(1) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, t. II, p. 339.

(2) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, t. II, p. 36.

(3) Cf. *Cartulaire blésois de Marmoutiers*, publié par M. l'abbé Métais, p. 108. Voir sur ce personnage, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, T. II, p. 295, note 2.

(4) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, t. II, p. 292.

(5) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, t. II, p. 432.

(6) Cf. *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, publiées par M. Aug. de Belfort, p. 5.

(7) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, t. II, p. 93, 94.

1187, lorsque son fils, Hugues V, pour récompenser les bons services du sénéchal d'Anjou, Étienne, abandonna à ce dernier, les redevances que payaient ceux qui traversaient le pont de la Maine à Angers (1). En 1188, Hugues V ayant concédé à la Maison-Dieu de Châteaudun, la terre des Tronchais, sise à Choue, sa mère ratifia cette donation (2). Nous ne connaissons pas d'autre acte où figure le nom de Marguerite.

On s'est longtemps demandé comment la seigneurie de Saint-Calais était passée aux vicomtes de Châteaudun ; cette transmission, on le voit, s'est faite de la manière la plus naturelle. Elle permet de deviner à quelle haute situation s'étaient élevés les descendants de ce Guillaume qui, pour élever son château, avait dû avoir recours aux bons offices de l'abbé de Saint-Calais. Cette fortune extraordinaire nous fait comprendre aussi pourquoi, dans la suite des temps, il fut difficile aux successeurs de l'abbé Herbert de défendre tous les droits de leur monastère contre les empiètements de seigneurs qui étaient au premier rang de la noblesse de France.

L. FROGER.

(1) Cf. *Archives de l'Hôtel-Dieu d'Angers*, publiées par M. Célestin Port, in-4°, p. 107.

(2) Cf. *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, p. 21.

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR

LA FAMILLE NEPVEU

(1373-1860)

Dans une étude précédente (1), nous avons eu à prononcer le nom de Daniel Nepveu, prévôt provincial, et nous avons dit que sa famille avait tenu rang parmi la société mancelle des XVIIe et XVIIIe siècles.

L'histoire de la maison Nepveu offre quelques particularités curieuses et rappelle des souvenirs éteints ; nous avons pu, grâce à des documents nouveaux, en reconstituer les principales phases depuis 1373 jusqu'à l'extinction de son dernier rejeton mâle en 1860.

I. Pierre Nepveu : Sénéchal à Sablé en 1373 ; épousa Julienne Levayer, dont il eut :

1° *Guillemin* (ou *Guillaume*), qui suit :

(1) *L'enlèvement de Françoise Rouillet de Beauchamps (Revue historique et archéologique du Maine*, t. XVIII, p. 386.)

2° *Julien*, auteur de la branche de la Perrière et de Launay qui sera rapportée plus loin.

II. Guillemin (ou Guillaume) Nepveu ; monnayeur à Angers.

De sa femme Gilette du Brail, aussi nommée Guillemine Dubrail ou du Breil, il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° *Gervais*, qui suit :

2° *Guillaume*, curé de Saint-Martin de Sablé.

Les Nepveu d'Angers, dont fut Thomas Nepveu, sieur de Pouancé, assesseur au siège présidial d'Angers, puis maire de cette ville en 1628, descendent probablement d'un troisième fils de Guillemin.

Gilette du Breil, était fille de Patri du Breil, châtelain de Sablé et de Gratienne de Villeneuve.

III. Gervais Nepveu : monnayeur à Angers, garennier et capitaine des chasses de Sablé, seigneur de Quinquembois et de la Lohorrie, dans la paroisse de Notre-Dame de Sablé. Il épousa Guillemine Cireil ou Cireul, de Laval, dame d'Etriché en la paroisse de Bazouges, au comté de Laval et de la Morelière en la paroisse d'Auvers-le-Hamon. Il eut deux fils :

1° *Eustache*, qui suit.

2° *Nicolas*, auteur de la branche de la Barbotière, rapportée plus loin.

Gervais Nepveu, en vertu du privilège des monnayeurs du serment de France, fut déclaré exempt de la taille par sentence des élus du Mans.

Il fonda, le 16 juillet 1497, par son testament, dans l'église Saint-Martin de Sablé, la chapelle Sainte-Barbe où l'on sculpta ses armoiries. Le droit de présentation à cette chapelle passa, ainsi que la propriété d'une maison, également ornée d'un écusson, à la descendance de Gabriel Duguesclin,

lequel épousa, comme nous le verrons, Renée, fille unique de Rolland Nepveu, aîné de la famille.

Guillemine Cireul, étant devenue veuve, fut en 1520, marraine d'une cloche, baptisée en l'église Saint-Martin sous le nom de Barbe.

IV. Eustache Nepveu : bailli de la justice à Sablé en 1516, licencié ès-lois ; épouse, en 1514, Marie Le Devin, fille de Jean Le Devin, sieur de la Chevraye, et de Jeanne du Port ; mort avant 1528 ; remplacé dans sa charge par François Blard. Il laissa quatre enfants :

1° *Mathurin*, qui suit.

2° *Guillemine*, épouse de Victor Le Pelletier, du Mans, fils aîné de Pierre Le Pelletier et de Jeanne Le Royer. Elle eut neuf enfants.

3° *Renée*, épouse d'Olivier Richer, sieur de la Baronnière.

4° *Françoise*, épouse d'Yves Pellion, sieur de la Raudière, médecin à Angers.

V. Mathurin Nepveu : avocat fiscal à Sablé, bailli de la justice à Sablé depuis le 7 février 1550 — par suite de la démission volontaire de François Blard — jusqu'en 1580, et lieutenant-général du duché de Mayenne, « car du temps » que les seigneurs de la maison de Guise étaient ducs de » Mayenne et seigneurs de Sablé, dit Ménage, le juge de » Sablé se qualifiait lieutenant de celui de Mayenne, la » baronnie de Sablé faisant partie du duché de Mayenne ».

En 1576, Henri III permit à Mathurin Nepveu de conserver les privilèges des monnayeurs d'Angers, bien que résidant à Sablé, où il commandait en l'absence du gouverneur.

Les lettres royales constatent d'une part, que Mathurin Nepveu a beaucoup contribué à conserver la place au roi, pendant les troubles, ayant payé la garnison de ses propres deniers et l'ayant maintenue dans le devoir par sa ferme conduite ; d'autre part, que son père et son grand père ont

été monnayeurs à Angers et qu'il y a encore en cette ville Sébastien et René Nepveu, ses parents, fils de Sébastien Nepveu et de Marie Franchequin, qui sont ouvriers en monnaie.

De son mariage avec Julienne de Beaugé, du Mans, dame des Isles, près Sainte-Suzanne, il eut :

1° *Jacques*, qui suit.

2° *Rolland*, baptisé en l'église Notre-Dame de Sablé, le 15 mars 1553, ayant pour parrains : Gabriel Jarry, curé de Juigné, et Rolland Nepveu, sieur de Laune, et pour marraine : Barbe de Courbefosse, femme de Jean Gautier, sieur du Patineau, licencié ès-lois. Bailli de Sablé en 1580, après son père. Pourvu, le 9 septembre 1603, de l'office de juge ordinaire et général du marquisat de Sablé nouvellement créé. Mort le 9 novembre 1627.

Il épousa, par contrat du 23 février 1579, Marie Foullon, dame du Defays, de la ville de Saumur, dont il eut une fille unique Renée.

En 1610, cette Renée Nepveu, dame d'Auvers, fit alliance avec Gabriel du Guesclin, conseiller au parlement de Bretagne, de la maison de Bertrand du Guesclin connétable de France, fils de feu Bertrand du Guesclin, chevalier de l'ordre du roi, et de Julienne du Chastellier, frère cadet de César du Guesclin de la Roberye.

Le contrat de mariage, passé le 26 novembre, porte que les parents de la future lui donnent « en avancement de droit » successif leurs terres, fiefs, domaines et seigneuries » d'Auvers, du Courtin et du Defays, avec la closerie appe- » lée les Anglons, le tout situé dans le ressort de Sainte- » Suzanne..... et encore la métairie de la Herbougière, » située en la paroisse de Cossé en Champagne... Lesquelles » terres et seigneuries... valent chacun an, douze cents livres » de rente. » En outre Rolland Nepveu reconnaît également à sa fille 1800 livres tournois en contrats de rentes constituées, parmi lesquels figurent : 112 l. 10 s. de rente consti-

tuée par Pierre Thiard, sieur de la Chevallerie, et par René Thiard, sieur de Bavraise, son fils — 150 l. de rente constituée par Urbain de Rabestan, écuyer, et par Jeanne de Coisnon, son épouse — 5 l. de rente constituée par René de Saint-Rémy, écuyer, sieur du Pin, et par Louise de Baraton, son épouse — 50 l. de rente annuelle cédée par noble homme Me Guillaume Ménage. Enfin les parents de la jeune fille s'engagent à la vêtir et à lui donner un trousseau honnête, selon sa qualité.

De leur côté, la mère et le frère du marié donnent en pur don : 1° 1000 livres tournois garanties sur la terre et seigneurie du Gast, paroisse de Peuton. 2° La terre Dauneau, située paroisse du Menil, pays d'Anjou, et celle des Plantes, située près de Rennes.

Un douaire de 600 l. de rente est accordé à la future.

Les signataires de cet acte sont : François du Guesclin, écuyer, sieur du Gast ; noble homme Jacques Nepveu, sieur des Isles, lieutenant général au comté de Laval ; Gabriel Jouet, sieur de la Saullaye, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Laval ; René Poisson, sieur de Beauvais, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au siége et ressort de Châteaugontier ; Me Antoine Chauveau, avocat au siège de Sablé ; Noel Chauvin, praticien à Angers.

Gabriel du Guesclin et Renée Nepveu eurent deux enfants : René et Julienne.

René du Guesclin, seigneur du Gast et de Beaucé, conseiller au grand conseil, épousa, en 1644, Anne Cousinot, fille de Jacques Cousinot, premier médecin de Louis XIII et de Louis XIV, et d'Anne Bouvart, dont sont issus plusieurs enfants, entre autres René du Guesclin, lieutenant de cavalerie dans le régiment d'Enghien, mort le 26 octobre 1677, enterré à Saint-Martin de Sablé, laissant lui-même une postérité mâle.

Julienne du Guesclin épousa Nicolas Doué, conseiller au parlement de Bretagne et eut : 1° Michel, conseiller au même parlement ; 2° René, docteur en Sorbonne ; 3° Marie, femme de Joachim Descartes, neveu du célèbre Descartes.

3° *Eustache*, seigneur des Isles et des Étrichés, procureur du roi au présidial et chambre des comptes de Blois, mort en 1586. Il épousa, en 1573, Marie Daguien (Dagues ou Daguier) dont il eut trois enfants.

A. Mathurin, noyé en 1594, sur la levée de Saumur.

B. Eustache, tué en 1608, au cours d'un voyage.

C. Annibal, dit dom Joseph, mort sous l'habit de Chartreux. Nous croyons que les deux premiers étaient frères jumeaux et qu'ils furent baptisés le 5 décembre 1575.

4° *Jeanne-Marie*, baptisée le 30 mars 1562, épouse Jean Henault, sieur du Buisson, procureur du roi à Châteaugontier dont : Philippe, mariée à Gabriel Jouet, sieur de la Saullaye (1).

5° *Françoise*, baptisée le 13 février 1564, épouse Christophle Gautier, sieur de Hellant, élu à Châteaugontier.

6° *Alenor*, femme d'Antoine Thomas, sieur de Champeaux, conseiller au Mans.

VI. Jacques Nepveu, écuyer, sieur des Isles, lieutenant général au comté de Laval par provisions du 2 août 1594 ; remplacé le 22 mai 1622, par Pierre Marest ; mort à Laval, le 22 juin 1622 ; inhumé le 24 dans l'église de la Trinité ; épouse Claude Marest, dont :

Daniel, qui suit.

VII. Daniel Nepveu, seigneur des Isles et des Etrichés ; né et baptisé à Laval, le 11 août 1606 ; achète le 27 juillet

(1) Gabriel Jouet, élu maire d'Angers, en 1623, fut en 1625, continué pour un an, malgré l'opposition des habitants de la ville, qui ne cédèrent que par la force aux ordres du roi.

1629, au sieur de la Forterie, la charge de prévôt provincial du Maine, pour le prix de 49,000 l. (1) ; mort en 1671.

Il épousa : 1° le 5 août 1626, Marie Portail, baptisée le 3 août 1610, à Saint-Pierre-le-Réitéré, morte le 27 juin 1658.

2° Le 1er janvier 1659, Anne Le Bourdais (2).

De son premier mariage il eut :

1° *Marie*, baptisée le 1er juin 1627.

2° *Claude*, baptisé le 22 avril 1628.

3° *Renée*, baptisée le 22 mars 1629.

4° *Marguerite*, baptisée le 19 mars 1630.

5° *François*, baptisé le 21 décembre 1634,

6° *Pierre*, baptisé le 3 janvier 1636, prêtre, prieur de Villaines.

7° *Marie*, baptisée le 15 octobre 1640.

8° *Jacques*, baptisé le 20 janvier 1642.

9° *Françoise*, baptisée le 10 novembre 1643.

10° *Daniel*, qui suit, baptisé le 5 février 1646.

11° *Madeleine*, baptisée le 9 décembre 1653.

12° *Anne*, baptisée le 16 juillet 1657 (3).

Tous ces enfants moururent jeunes, sauf le sixième et le dixième.

Du second mariage naquirent :

13° *Pierre*, auteur de la branche de Rouillon qui sera rapportée plus loin.

14° *Daniel*, sieur de Rouillon, né le 3 avril 1663, mort sans alliance le 20 octobre 1690. Il servit en 1689 dans le détachement des cent gentilshommes de l'arrière-ban du Maine, commandé par le vicomte de Liscouet.

Articles accordés, le 18 juin 1626, pour le futur mariage de Daniel Nepveu et de Marie Portail, fille de noble

(1) Daniel Nepveu fut attiré au Mans par son parent Rolland Marest, qui s'y trouvait déjà, comme président au siège présidial.

(2) Le contrat fut passé, le 31 décembre 1658, devant Me Pierre Couret, notaire royal.

(3) Extraits des registres de Saint-Pierre-le-Réitéré.

homme Antoine Portail, conseiller du roi et procureur de Sa Majesté au siège présidial du Mans, et de Marie Le Corvaisier.

Les parents de la jeune épouse lui donnent en avancement de droit successif 30,000 l. qu'ils délivreront au futur époux après sa majorité et dont ils serviront, en attendant, l'intérêt au denier seize. Sur cette somme, 24,000 l. resteront propres à la future épouse et 6,000 entreront dans la communauté. Lesdits parents s'engagent, en outre, à habiller la future de vêtements nuptiaux et à loger les époux avec leur train pendant un an. Si le père de la jeune fille juge à propos de faire pourvoir son gendre d'une charge, avant l'époque de sa majorité, il fournira aussitôt pour aider à cet établissement les 30,000 l. promises.

Fait en présence de Me Louis Cazet, sieur de Vautorte, conseiller du roi et son président en la cour de parlement de Bretagne, — Me Rolland Marest, conseiller du roi et président au siège présidial du Mans, — Noble homme Jacques Marest, conseiller du roi et son président en l'élection de Laval, curateur du futur époux, — Noble homme Me René Poisson, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au siège de Châteaugontier, — Jean Marest, écuyer, sieur de Lucé, capitaine et exempt des gardes du corps du Roi, — Jean de Couesnon, écuyer, sieur de la Barilière, tous proches parents du futur.

Et encore en présence de noble homme Jacques Le Corvaisier, conseiller du roi au siège présidial du Mans, — Noble Pierre Le Jariel, — Noble homme Jacques Aubert, sieur des Roziers, conseiller du roi au présidial du Mans, proches parents de la future.

Le 5 août 1626, réception du contrat devant François Guiard, notaire au Mans en présence de :

Antoine Portail, conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes, frère de la future ;

Claude Dulpion, écuyer, sieur du Fay, conseiller du roi, trésorier général de ses finances et grand voyer de France en la généralité de Champagne, époux de Françoise Portail sœur de la future.

Noble Me Jacques Le Corvaisier, sieur de Courteilles, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial du Mans, oncle maternel de la future.

Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

Noble François Legras, sieur du Luart, conseiller du roi en son grand conseil.

Vénérable et discret Claude Le Febvre, prêtre, chantre de l'église du Mans.

Noble Jean Vasse, conseiller du roi, lieutenant général en ladite sénéchaussée, mari de Renée Vasse cousine du futur époux.

Vénérable et discret René des Chapelles, prêtre, doyen en ladite église et official du Mans.

Vénérable Paul Le Boindre, sieur du Gros-Chesnay.

Noble Gervais Cesneau, sieur de la Barre.

Nicolas de Longueil, écuyer, cousins maternels de la future.

Me Rivière, assesseur au siège présidial du Mans.

Noble Paul Aubert, sieur de Chevaunay, conseiller audit siège.

Me Pierre Gilles, sieur des Pilonnières.

Pierre Trouillard, sieur de Mauchenou.

Noble Jean Le Bourdais, sieur de la Fontaine, conseiller du roi, président en l'élection du Mans.

Noble François Joubert, sieur de la Championnière, conseiller du roi, élu en l'élection du Mans.

Charles Gilles, sieur de la Rivière, avocat au siège présidial du Mans, tous parents des futurs conjoints.

VIII. Daniel Nepveu, prévôt provincial du Maine après son père ; né le 5 février 1646, mort le 21 décembre 1712.

Il épousa : 1° le 29 janvier 1674, Marie-Renée de Courcelles qui mourut le 25 août 1704 ; 2° le 6 octobre 1711, Magdeleine de Vaigreville dont il n'eut point d'enfants.

Du premier mariage il laissa :

1° *Henry-Daniel*, qui suit.

2e *Jacques*, auteur de la branche de Bellefille qui sera rapportée plus loin.

3° *Nicolas*, écuyer, seigneur de Bellefille, Neuvillette et autres lieux, né le 13 février 1694 ; entré, en 1711, au régiment de Royal-Comtois-Infanterie ; retiré du service, en 1744, avec la croix de Saint-Louis ; mort sans alliance le 27 juin 1763.

4° *Joseph-Gilles*, prêtre, curé de Savigné-l'Évêque, né le 17 avril 1686, mort le 17 avril 1768.

5° *Marie-Anne*, née le 1er décembre 1688 ; mariée en premières noces à Georges d'Hauterive, chevalier, seigneur de Chenevière et en secondes noces, le 9 novembre 1730, à René de Bastard, chevalier de Fontenay, capitaine de dragons ; morte sans postérité, le 9 octobre 1739.

6° *N.....*, mort au service dans le régiment de la Couronne.

IX. Henry-Daniel Nepveu, écuyer, seigneur du Buisson et de Villeroy ; né le 22 novembre 1764 ; major du régiment de Turbilly-Infanterie ; épousa le 9 mai 1717, Marie Le Peletier de Feumusson ; mort le 29 août 1752, laissant un fils unique, qui suit.

Au décès de sa veuve, le 5 mars 1780, coïncidant avec celui de son fils, le 8 juin 1780, prit naissance un procès entre les Le Peletier, héritiers maternels, et les Nepveu héritiers paternels ; nous aurons occasion d'en reparler plus loin.

X. Henry-Daniel Nepveu, chevalier, seigneur du Buisson, Neuvillette et autres lieux ; né au Mans, paroisse

de Notre-Dame de la Couture, le 25 février 1718 ; entré en 1729 au régiment de Royal-Comtois-Infanterie ; épouse en 1751, Louise-Françoise de Maridort ; retiré du service en 1755, avec la croix de Saint-Louis ; resté veuf au mois de mai 1767 ; remarié le 20 mars 1770 avec N..... Blondeau des Ardilliers ; mort sans postérité le 8 juin 1780.

BRANCHE DE LA PERRIÈRE ET DE LAUNAY

II. Julien Nepveu, garennier de Sablé, seigneur de Belin, deuxième fils de Pierre Nepveu et de Julienne Levayer.

Il épousa en 1373 Sainte Querlavoine, dont :

Jean, qui suit.

Ménage donne à la famille Querlavoine une origine fort ancienne ; il la fait remonter à 1230.

III. Jean Nepveu, sénéchal de Belin ; reçut en 1380, l'ordre de M. le Sénéchal d'Anjou et du Maine, de contraindre les habitants du Belinois à réparer le fort de Belin. Il épousa Jeanne Louet, dont :

Jean, qui suit.

IV. Jean Nepveu, seigneur de la Perrière et de Launay, épousa : 1° François Le Maçon, dont il eut :

Jeanne, qui se maria, en 1531, avec Charles de Vassé, seigneur de Saint-Georges-sur-Erve.

2° Catherine Cibet, dont il eut :

Jacques, qui suit.

Le contrat de mariage de Jeanne Nepveu et de Charles de Vassé fut passé, le 4 mai 1531, en la cour de Sainte-Suzanne. La future reçut de son père trois mille cinq cents livres tournois « ce pour tout le droit successif et héréditif qui de » présent est échu et peut appartenir à ladite demoiselle

» tant à cause de sa mère défunte que pour ce qui lui re-
» viendra après le trespas de son père.

Le testament de Jeanne Nepveu, épouse de Charles de Vassé, écuyer, seigneur de Saint-Georges, Fouletorte et Voutré est daté du 3 novembre 1559.

Elle recommande son âme à Dieu, à sa benoiste mère et à tous ses saints. Elle désire être enterrée en l'église de Saint-Georges, « non de nuit, mais de jour ».

Elle lègue à tous les prêtres qui assisteront à ses funérailles 12 deniers et deux messes à dire.

Elle lègue à Mademoiselle de Millières, tante de M. de Saint-Georges, dix boisseaux de froment « pour la peine et
» service qu'elle a eu dans sa maison, le temps passé ».

Elle nomme pour ses exécuteurs testamentaires M. de Launay, son frère et M. de Courtemanche.

Elle ordonne que « son prêtre (chapelain), messire Belin,
» soit acquitté des messes qui lui sont dues ».

Ont signé ledit testament : Noble René de Cherré, seigneur du Plesseis et de la Bouverie ; noble homme Guillaume de Mégaudais, seigneur dudit lieu et de Lépinotière ; François Cibel, sieur de la Barre ; messire Jean de Giron, prêtre ; Pierre Angot, serviteur.

Jeanne Nepveu, laissa un fils, Antoine de Vassé, qui épousa par contrat du 19 novembre 1558, Esther Painel et d'où sont sortis les Vassé du Maine.

V. Jacques Nepveu, seigneur de Launay, Péan et Charnay, épousa Françoise Le Parc, dame de Marolles, qui testa le 19 juillet 1569 et dont il eut :

1° *Antoine*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, lieutenant de 50 hommes d'armes, époux d'Hilaire de Gatineau, mort sans postérité.

2° *Renée*, qui s'allia, en 1561, par contrat du 21 juillet, à Louis de Montecler, auquel elle apporte les terres de Launay,

Péan et Charnay, érigées en marquisat pour Urbain de Montecler, l'an 1716.

Nous avons reproduit l'état de cette branche des Nepveu tel que la famille l'a établi au XVIIIe siècle, lors des procès qu'elle eut à subir. Mais rien n'est moins authentique.

On a probablement confondu, pour les besoins de la cause, nos Nepveu, avec d'autres Nepveu, habitant le Bas-Maine, qui appartenaient à une vieille race de chevalerie ; on s'est ingénié à créer un arbre généalogique conforme aux prétentions nobiliaires, on a profité d'une similitude de nom ; et, de très bonne foi peut-être, on a pu fournir certains titres assez réguliers pour captiver les juges favorablement disposés.

M. Brière possède un exemplaire du dictionnaire de Le Paige annoté par M. Marquis-Ducastel ; nous y trouvons une indication curieuse sur le sujet présent (1).

Le Paige, comme tous les gens qui publient un répertoire généalogique, s'en rapportait aux notes que les familles elles-mêmes lui fournissaient et préférait, aux droits de la vérité toute nue, ceux de l'amour propre de ses contemporains. Donc, il octroie aux Nepveu toutes les alliances avec les du Guesclin, les Vassé, les Montecler, puis il ajoute : « Le premier Nepveu qui s'établit au Mans fut » Daniel qui suit. — Daniel Nepveu, seigneur des Etrichés » et des Isles, épousa, etc... Il acheta la charge de prévôt » provincial du Mans ».

M. Marquis-Ducastel, curé de Marolles-les-Braults, après avoir été doyen d'Evron où il avait connu les Nepveu qui

(1) Jean-François Marquis-Ducastel, naquit à Versailles le 28 octobre 1739, fit ses études au collège de Vannes, puis aux séminaires de Lisieux à Paris et de Saint-Louis à Versailles, fut nommé curé de Sainte-Suzanne, en 1771 et doyen-rural d'Evron en 1778, passa à la cure de Marolles-les-Braults en 1785 et y mourut en 1829.

Pour plus amples détails voir sa *Vie* par M. l'abbé Pichon, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché du Mans. Leguicheux-Gallienne 1873.

possédaient la seigneurie de Neuvillette, n'a pas goûté la méthode employée par l'auteur du dictionnaire et il a mis sur la marge, en face du paragraphe précité, la note suivante : « Cette charge cadre mal avec les alliances ci-dessus, » aussi il faut observer que ce n'est pas la même famille. » Celle-ci tire son origine ou plutôt son illustration d'un » Neveu marié à une jeune fille juive très riche, mort sans » enfants ce qui enrichit et éleva sa famille en 1600 ».

Cette cloche là donne un autre son.

Mais si Le Paige peut-être taxé de partialité dans un sens, son annotateur n'est point à l'abri du même reproche dans l'autre sens. En effet, d'après lui, les Nepveu du Mans, ne descendraient en aucune façon des Nepveu de Sablé, et nulle des unions qu'ils invoquent ne leur appartiendrait. Or, 1° les titres parfaitement en règle prouvent la filiation directe depuis 1360 ; 2° les alliances avec les du Guesclin et les Mégaudais ne sauraient être contestées ; la première en particulier, est affirmée par un du Guesclin dans la lettre suivante écrite *à monsieur de la Hamardière Nepveu, au cloître Saint-Martin, à Angers.* « Monsieur, la généalogie » des Nepveu que M. Ménage marque être entre les mains » de mon père est la mesme qu'il a mise dans son livre et » que mon père luy avait communiquée dont il vous envoye » l'extrait, dont i'ay le soutien par des contrats de mariage, » partages, etc., qui me sont nécessaires, ma grande mère » estant fille unique du dernier des Nepveu de la branche » des aisnés. Pour les titres honorifiques dont ie vous ay » parlé consistant en l'enqueste, faicte du temps d'Henry » trois, pour Mathurin Nepveu, par laquelle il paroist qu'il a » conservé la place au Roy pendant les troubles ; mais ie ne « croy pas qu'elle vous puisse estre d'aucune utillité. On » voit seulement par là que les Nepveu d'Angers et de Sablé » estoient parents et ouvriers en la monnoy d'Angers les » uns et les autres, d'où ils ont pris des écus d'or pour leurs » armes. Je voudrois avoir quelque chose de plus, ie me

» ferois un très grand plaisir de vous en faire part. Comme » ie tiens à honneur d'avoir quelque alliance avec vous » quelque esloignée qu'elle soit ie me feray tousiours gloire » de vous marquer que ie suis, monsieur, vostre très » obéissant serviteur — Duguesclin — à Châteaugontier, le » 22 mars 1608. »

Cette lettre confirme de point en point les filiations établies plus haut, et nous croyons que la confusion porte seulement sur les alliances avec les Montecler et les Vassé.

BRANCHE DE LA BARBOTIÈRE

IV. Nicolas Nepveu, deuxième fils de Gervais Nepveu et de Guillaume Cireul ; seigneur de la Barbotière ; capitaine des chasses de Sablé, en 1510 ; contrôleur des deniers royaux en ladite ville, en 1518 ; épouse Françoise Trouillard, fille de Pierre Trouillard, juge du Maine, et de Marie Héliand, dont :

1° *Louis*, curé de Saint-Martin de Sablé.

2° *Nicolas*, qui suit.

3° *Marguerite*, femme de Pierre Jacquelot, sieur de la Motte.

4° *Marthe*, femme de René Le Vayer.

5° *Renée*, femme d'Eustache Le Bourdais, sieur de la Bourelière, licencié ès-lois, dont Renée Le Bourdais, épouse de Séraphin Gohorry, avocat fiscal à Sablé, mort en 1610 âgé de 54 ans et enterré à Saint-Martin de Sablé.

6° *Rolland*, sieur de Launay, qui épousa Jeanne Bouquet (appelée aussi Barbe Fouquet), dont un fils Eustache.

Celui-ci s'allia avec Louise du Tronchay et eut un enfant, qu'il précéda dans la tombe. Il y eut alors procès « entre » les maris des femmes *(sic)* de Nepveu et Nicolas Nepveu » de la Barbotière pour la curatelle de cet enfant » (1582), mort peu de temps après.

Le 5 juin 1588, Louise du Tronchay fut une des deux marraines qui présentèrent au baptême, en l'église de Saint-Pierre-le-Réitéré, Renée fille d'honorable homme Nicolas du Tronchay, receveur des tailles, et de Renée Le Bret.

Un fragment de généalogie, émané de M. du Guesclin, fournit avec quelques variantes la nomenclature des six enfants de Nicolas Nepveu : 1° Louis ; 2° Rolland ; 3° Renée ; 4° Marguerite , 5° Marthe ; 6° Catherine, femme de François Meporeau de Jambon, demeurant à Angers.

V. Nicolas Nepveu, seigneur de la Barbotière. Sa femme est inconnue. Il n'eut qu'un fils.

Nicolas, qui suit.

VI. Nicolas Nepveu, seigneur de Launay, de Marolles, de Montgenard, épousa : 1° Georgine (appelée aussi Marie) Roussin ; 2° Marie Guillon.

Du second mariage il n'y eut pas d'enfants.

Du premier vinrent deux filles.

1° *Marthe*, mariée à N... Pitard, seigneur d'Orthes, lieutenant général au duché de Mayenne.

2° *Marie*, dame de Marolles, épouse : 1° en 1596, de Jacques de Mégaudais, seigneur de l'Epinotière ; 2° en 1609, François Desnos, seigneur de la Tannière. De son premier mariage elle eut Julien de Mégaudais qui épousa : 1° Claude de Bois le Houx, sans enfants ; 2° en 1622, Olive de Jonchère, dont plusieurs enfants et entre autres Bertrand de Mégaudais, baron de Marolles. La fille de ce dernier, Marie-Anne de Mégaudais, dame de Marolles, épousa, en 1680, Charles-Philippe, comte de Froulai, seigneur de Monflaux, et fut mère de Louis de Froulai évêque du Mans en 1723, mort le 31 janvier 1767. De son second mariage, sont issus les Desnos Champmeslin desquels fut Henri-Louis, évêque de Rennes en 1760.

BRANCHE DE ROUILLON

VIII. Pierre Nepveu, fils de Daniel Nepveu et d'Anne Le Bourdais ; seigneur de Rouillon ; né le 13 octobre 1659 ; lieutenant criminel au siège présidial et sénéchaussée du Maine ; épouse par contrat passé, le 27 janvier 1691, devant René de la Vigne, notaire royal, et par acte religieux célébré, le 15 février suivant, à Saint-Pierre-le-Réitéré, Suzanne Aubert, dame de Courteilles, dont quatorze enfants :

1° *Pierre-Jacques-René*, qui suit.

2° *Françoise-Magdeleine.*

3° *Marie.*

4° *Daniel-René*, prêtre, né le 30 octobre 1700 ; reçu chanoine de Saint-Julien du Mans, le 25 avril 1724, après résignation faite en sa faveur par François Constantin (l'un de ses prédécesseurs dans cette prébende avait été le pieux Joseph-Ignace Le Clerc de Coulenne, dont la vie a été écrite par François Bondonnet) ; conseiller au présidial du Mans ; mort en 1769.

5° *Paul-Louis-François*, reçu chanoine de Saint-Julien le 24 mai 1719, au lieu de Thomas Pousse, qui devenait curé de Saint-Benoît. Peu de temps après il résigna sa prébende à Jacques-François son frère qui fut reçu le 23 juillet 1725.

6° *René-François-Antoine*, lieutenant de carabiniers, seigneur de Doucelle, marié à Libourne, et père de deux filles mortes sans alliances et de six autres devenues religieuses.

7° *Elisabeth.*

8° *Marie-Thérèse.*

9° *Marie-Catherine-Jacquine.*

10° *N....* seigneur de Guebernisson, capitaine d'infanterie, mort en service.

11° *N...* fille.

12° *Jacques-François*, chanoine de Saint-Julien, né le

13 mai 1707 ; baptisée le lendemain et présenté par François le Peletier, chanoine, et par Marie-Anne Amellon.

13e et 14e deux filles.

Tous ces enfants naquirent sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré. Une des filles resta dans le monde sans se marier, les six autres furent religieuses.

Pierre Nepveu obtint, comme gentilhomme, une pension du roi de 2000 l. à cause de sa nombreuse famille. Son fils la conserva, réduite à 1600 l. et ses petits enfants en jouirent réduite à 1200 l.

En 1714, Pierre Nepveu eut comme beaucoup d'autres alors à prouver sa noblesse, en vertu des déclarations du roi relative à la recherche des titres nobiliaires (1). Cette mesure inventée pour procurer à l'Etat les ressources dont la guerre lui faisait un besoin, fut éminemment vexatoire et jeta le trouble et le désordre dans toute la noblesse de province. Les uns qui n'étaient que roturiers s'empressaient d'acheter à beaux deniers comptants la faveur des intendants et payaient fort cher les blasons que leur octroyait Charles d'Hozier, nommé juge d'armes de France ; les autres, dûment nobles, se voyaient poursuivis, discutés, rayés peut-être, s'ils étaient trop récalcitrants, dans tous les cas rançonnés, pour être maintenus sur le catalogue nouveau commencé en 1683. Pendant les quinze dernières années du règne de Louis XIV, le produit des concessions ou amendes nobiliaires s'éleva à plus de cent millions grâce au zèle des agents chargés *de la recherche des usurpations des titres nobles* qui étaient bien plutôt des provocations à l'usurpation.

Au milieu de ce désordre, les Nepveu qui certainement se trouvaient dans les conditions favorables obtinrent leur maintien.

IX. Pierre - Jacques - René Nepveu, seigneur de Rouillon, né le 7 juillet 1695; lieutenant criminel et

(1) Les déclarations du roi sont en date des 4 septembre 1696, 30 novembre 1702, 30 janvier 1703 et 16 janvier 1714.

maire de la ville du Mans ; épouse Catherine-Françoise de Valetot dont :

1° *Pierre* de Rouillon, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis en mars 1783, mort à Cadix sans alliance.

2° *Jérôme-Louis-François*, baptisé à Saint-Pierre-le-Réitéré, le 6 octobre 1745, lieutenant dans le régiment de Penthièvre, mort sans alliance le 25 février 1765.

3° *Catherine-Suzanne-Marie*, née à Rouillon, le 15 septembre 1744 ; mariée le 18 octobre 1774 à Armand Amyot, seigneur du Bois de Maquilly, morte sans enfants.

4° *Jacques-François* de Rouillon, qui suit.

5° *Antoine - Louis*, baptisé à Saint-Pierre-le-Réitéré le 3 février 1749, mort jeune probablement.

X. Jacques - François Nepveu de Rouillon baptisé à Saint-Pierre-le-Réitéré, le 26 mai 1747 ; major au régiment de Chartres-Dragons ; épousa, le 19 octobre 1790, Marie-Magdeleine Nepveu de Bellefille, sa cousine au 4e degré, dont il n'eut qu'une fille Catherine-Delphine. Celle-ci née le 25 décembre 1791, morte le 11 novembre 1846, à Rouillon, épousa le comte de Chasteigner, dont elle eut postérité.

BRANCHE DE BELLEFILLE

IX. Jacques Nepveu, deuxième fils de Daniel Nepveu et de Marie de Courcelles ; prévôt provincial du Maine, après son père ; né le 15 août 1687 ; mort le 18 janvier 1748 ; épouse, le 28 novembre 1713, Catherine Maréchal, dont il eut :

1° *Jacques-Louis*, né le 8 février 1718, enfermé au Mont-Saint-Michel pour sa mauvaise conduite et mort dans cette prison, sans alliance, en 1762.

2° Une fille morte jeune.

Épouse en secondes noces, le 15 décembre 1721, Louise-Françoise Le Maçon, « femme remplie de mérite et de vertus » selon l'annotation de M. Marquis-Ducastel, dame de la Cornillière et de la Manouillère (1) dont sont issus :

3° *Jacques-Nicolas* qui suit.

4° *Louise-Françoise*, née le 7 mai 1727, morte fille le 30 janvier 1766.

5° *Marie-Françoise*, née le 29 janvier 1730, morte non mariée.

6° *René-Pierre-Jacques*, chanoine de Saint-Julien, né le 3 août 1732, baptisé le même jour à la Couture ; mort le 1er juin 1810.

René-Pierre-Jacques Nepveu est l'auteur des mémoires si curieux pour l'histoire anecdotique de la société mancelle au XVIIIe siècle qui ont été publiés, sous le nom de *La Manouillère*, par M. l'abbé Esnault.

« Le 5 avril 1787, jour de la fête patronale de cette pa-
» roisse (Voivres), messire Jacques Nepveu de la Manouillère,
» prêtre, chanoine de l'église du Mans, bénit, après les for-
» malités en pareil cas dûment observées, les trois autels de
» cette église qu'on avait élevés quelque temps auparavant.
» Cette cérémonie se fit en présence de messire René d'Aux,
» chevalier, seigneur des paroisses de Chemiré, Louplande,
» Saint-Benoît, Etival et Voivres, lequel faisant son entrée
» pour la première fois dans ladite église fut reçu à la
» grande porte d'icelle, complimenté par mondit sieur abbé
» Nepveu et conduit dans la chapelle de Saint-Pierre par
» tout le clergé chantant l'hymne *Te Deum* ; le seigneur
» était accompagné de sa famille..... de messire Daniel
» de Beauvais, écuyer, seigneur de Fillé, Spay, Roezé
» et autres lieux, de dame Adelaïde-Victoire Daniel de
» Beauvais, épouse de messire de Fontaine, chevalier,

(1) Le Paige, place ce fief dans la paroisse de Pruillé-le-Gaudin. Etrange distraction. Cette paroisse n'existe pas. Il faut lire Pruillé-le-Chétif.

» seigneur de Fontenai, avocat du roi au siège présidial » du Mans..... et d'une multitude innombrable de » peuple des paroisses circonvoisines..... ». (Registres de l'état civil de Voivres. — Invent. des Arch. dép. de la Sarthe, p. 145, 1er col.)

Voici l'acte de décès du chanoine de la Manouillère :

« L'an mil huit cent dix, le premier juin, à neuf heures » du matin, par devant nous René-Anselme Négrier de la » Crochardière, maire et officier de l'état civil de la com- » mune du Mans, sont comparus Claude Devoir, salarié, et » Pierre Bellanger, jardinier, demeurant section de l'Egalité, » lesquels nous ont déclaré que René-Pierre Nepveu, âgé » d'environ soixante-dix-huit ans, né à la Couture, prêtre, » chanoine de la cathédrale du Mans, fils de deffuncts » Jacques Nepveu et Louise Lemasson est décédé le trente- » un may, à dix heures du soir et avons signé le présent » acte de décès avec les déclarans, après lecture. — René » Bellangé, — Claude Devoir, — Négrier de la Crochardière. » Nota : Cet acte aurait dû être porté au registre des décès, » section de l'Egalité, f° 12, v° 174. » (Etat civil du Mans, 1810 : naissances, v° 141.)

7° *Françoise-Madeleine* de Chenevières, née le 11 juin 1734, épouse le 10 mai 1764, Paul-Gabriel Le Cointre, sieur de Vaugouin, lieutenant de la maréchaussée de la généralité de Tours au département du Maine, dont elle n'eut qu'une fille, née le 1er mars 1765, et morte trois semaines après.

8° *Marie-Madeleine*, morte sans alliance.

X. Jacques-Nicolas Nepveu, chevalier, seigneur de Bellefille et de la Fauvelière ; né le 17 avril 1728 ; reçu garde de la marine à Rochefort le 22 janvier 1746 ; enseigne de vaisseau le 1er mai 1751 ; lieutenant de vaisseau le 17 avril 1756 ; chevalier de Saint-Louis, le 2 mars 1761 ; épouse à Château-du-Loir, le 10 juin 1766, Françoise-Magdeleine Le Bon, fille d'un financier de Paris « qui a mal fait ses

» affaires, rapporte M. Marquis - Ducastel dans ses notes » sur Le Paige ; ce qui fit dire à M. Nepveu qu'il n'avait de » sa femme que sa fécondité ». Il en eut en effet huit enfants.

Jacques-Nicolas Nepveu eut à soutenir, en 1780, un procès que lui intentèrent MM. Le Peletier cousins germains du côté maternel de Henry-Daniel Nepveu, seigneur du Buisson, mort sans postérité. M. Nepveu, son frère le chanoine et sa sœur Mme Le Cointre étaient héritiers du côté paternel, en qualité de cousins. Cette affaire fut particulièrement désagréable aux Nepveu, parce que leur qualité de noblesse fut encore remise sur le tapis et attaquée très vigoureusement. Ils se virent obligés de produire à nouveau tous leurs titres et de rédiger des mémoires apologétiques pour réfuter ceux dont les accablait la partie adverse. Ils eurent d'ailleurs gain de cause en 1785. Le chanoine de la Manouillère parle à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* (t. II, pp. 60, 66, 93, 121) de ce procès, qui eut un certain retentissement à cause de la notoriété des parties. On avait eu soin cependant, dans les mémoires et dans les plaidoiries, de voiler les véritables noms sous des pseudonymes. Ainsi Nepveu est transformé en *Nestor ;* Sablé en *Sarlé*, Laval en la ville de *Val ;* Le Mans en la ville de *M****.

Les enfants de Jacques Nicolas Nepveu furent :

1° *Marie-Magdeleine*, née le 22 juillet 1767, baptisée paroisse de la Couture, mariée, le 10 octobre 1790, à Jacques-François Nepveu de Rouillon, son cousin au 4e degré.

2° *Jacques-René-Daniel*, qui suit.

3° *Renée-Françoise*, dite Mlle de la Fauvellière, née au Mans, le 20 novembre 1769 ; épouse, le 18 mai 1798, Le Tessier de la Bessière et de la Paumerie, âgé de 57 ans, chevalier de Saint-Louis. De cette alliance son nés : le 1er août 1799, Jacques-Étienne-Félix, et le 22 avril 1802, Stéphanie.

4° *Françoise-Gabrielle*, née à Bellefille, le 30 octobre 1771, morte avant 1798 ?

5° *Louise-Françoise*, dite Mlle de Villée, née au Mans, le 28 novembre 1772, baptisée le même jour au Petit-Saint-Pierre, morte sans alliance au Mans, le 12 mars 1860. Elle fut la dernière survivante de toute sa famille et avec elle s'éteignit le nom de Nepveu. Elle demeurait dans la Grande-Rue dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 114 et qui appartient aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

6° *Henry-Daniel*, né à Bellefille, le 11 juin 1776, mort à Vallon le 11 novembre 1785.

7° *Alexandre-Henri*, né le 10 décembre 1777, baptisé le même jour au Petit-Saint-Pierre, entré à l'école militaire en octobre 1787, mort au Mans, le 29 mai 1858, sans alliance,

8° *Henriette-Adélaïde-Joséphine*, née le 2 juillet 1779, morte en 1859 ; entrée à Saint-Cyr, le 25 avril 1789, sortie le 10 mars 1793, quand la maison fut supprimée ; épouse le 26 juin 1804, Jacques-Jean-Baptiste-Louis de Savonnière , dont elle eut postérité.

« Le 26 juin 1804, nous messire René-Pierre Nepveu, » chanoine honoraire de l'église du Mans, avons administré » le sacrement de mariage, dans la chapelle de la Manouillère » à messire Jacques-Jean-Baptiste-Louis de Savonnières, che- » valier, seigneur de la Maison-Rouge, la Courdonet et » autres lieux, fils de messire Jacques de Savonnières et de » dame Claude Chenard, et à demoiselle Henriette-Adélaïde- » Joséphine Nepveu de Bellefille avec consentement de son » père donné par écrit à Bellefille, le 25 juin 1804, fille de » messire Jacques-Nicolas Nepveu de Bellefille et de dame » Françoise Le Bon, en présence du sieur Nicolas-Joseph- » Victor de Herte-Merville, ami de l'époux ; de messire » Jacques-Pierre-Daniel Nepveu ; d'Alexandre-Henry Nep- » veu ; de dame Marie-Madeleine Nepveu, épouse de messire » Jacques-François Nepveu de Rouillon ; de damoiselle » Françoise-Gabrielle Nepveu ; du sieur Etienne-Pierre Le » Tessier de Pomerie, beau-frère, par dame Renée-Marie » Nepveu son épouse, tous frères et sœurs de la mariée ;

» de dame Anne-Catherine Blondeau des Ardilliers, veuve » de messire Henry-Daniel Nepveu, sa tante ; de dame » Catherine-Suzanne Nepveu de Rouillon, veuve de messire » Armand-Charles Amyot, cousine de la mariée ; du sieur » François-René Lambert, avocat au Mans, cousin ; et de » damoiselle Catherine-Delphine Nepveu de Rouillon, sa » mère. » (Extrait des registres de la paroisse de Pruillé-le-Chétif.)

XI. Jacques-Pierre-Daniel Nepveu, né le 3 septembre 1768 ; entré à l'école militaire à Paris, en 1782 ; reçu chevalier des ordres du Mont-Carmel, en juin 1785 ; entré sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Lorraine-Cavalerie, en 1786 ; mort au château de Bellefille, le 3 octobre 1843, sans avoir contracté d'union.

Bon S. de LA BOUILLERIE.

LETTRES

DE

BÉNÉDICTINS D'ABBAYES DU MAINE

(1642 - 1727)

Nous avons recueilli dans la correspondance des bénédictins de Saint-Maur conservée à la Bibliothèque nationale, quelques lettres adressées par des moines de nos abbayes mancelles à leurs confrères de Saint-Germain-des-Prés. Ces documents dans lesquels sont traités la plupart des sujets d'érudition alors à l'ordre du jour dans les monastères bénédictins, nous ont paru de nature à intéresser les lecteurs.

Ils feront défiler devant eux les noms de savants illustres, qui ont résidé dans quelques-unes des maisons que la congrégation de Saint-Maur possédait dans le Maine et qui, en raison de leur séjour en notre pays, sont devenus en quelque sorte nos compatriotes. Ils leur permettront de se rendre compte des travaux qu'entreprenaient les moines de province pour aider leurs frères de Paris dans la composition de leurs ouvrages.

L. DENIS.

I

« *Au Révérend Père dom Luc d'Achery, religieux, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris* ».

Mon Révérend Père.

Vous ne me mandès point dans votre lettre du 15 de ce mois ce que je peux attendre de dom Georges Violet ou du manuscrit de Saint-Père de Chartres, qu'il avoit emporté, et s'il s'en tirera coppie par delà comme j'en avois prié le R. prieur général et votre petite révérence laquelle je remercie comme nos bons amys, qui par delà ne se font oublier de moy ; je lui ay bien de l'obligation de ses admonitions fraternelles, sans m'espargner le papier sinon sur une lisière qui sembloit estre couppée. Pour ce que vous me mandés de Saint-Augustin, je ne scais pas ce que j'y pourrois faire après les docteurs de Louvain et leur si grande diligence sinon m'esposer à la risée du monde ou servir de correcteur, mais les libraires en trouvent assés à gaige, et puis à prendre ainsy le change ce n'est pas le moyen d'avancer aucune entreprise ; le chasseur qui poursuit tous les lièvres qui se lèvent n'en prend aucun. Pour le père dom H. Menard, vous lui pourrès dire que je n'ay point vu de translation de saint Denis soubs Charles Martel, mais bien l'élévation sous Pépin le Bref, son fils, dans un tome des Mss. de Saint-Corneille de Compiègne, qui est dans la chambre des manuscrits, et il y a les vieux kalendriers du Mans et de Chartes qui la marquent le 27 avril. Je l'ay vue aussi tout de mesme à Conches comme elle est dans ce manuscrit de Compiègne et en autres lieux. Pour la vie de sainte Geneviefve, j'ay dit cent fois au père Menard qu'il y en avoit une coppie à Ourcan et une à Saint-Rémy-de-Rheims escrites de quatre à cinq cens ans devant que son église fust enfermée dans les murailles de Paris et qui sont exemptes de ces pierres d'achoppement que Monsieur

Launoy veut jetter contre l'histoire de la sainte pour la desaulthoriser et éviter la force de l'argument qu'on en peut tirer, au reste je ne sache point qu'il m'aye escrit. Vous le pourrès avertir que touchant les reliques de saint Denis portées de France à Rome par le pape Estienne et de la fondation qu'il fit de son nom, dicte autrement *Scola Græcarum*, le livre italien de monsieur Baudry *De antiqua Roma*, citant les manuscrits de la dicte Église, lui pourroit bien servir étant appuyé de l'authorité des docteurs qui sont tant au goût de monsieur Launoy et qu'il tient pour oracles : je veux dire Papyrius Masso que cite Hugo Floriacensis. Vous pouvès de Paris plus aisément que moy escrire à Loche pour scavoir des nouvelles du capucin que vous dites avoir imprimé l'epistre de Saint-Barnabé. Pour mes conquestes elles ne peuvent pas être grandes dans un si mauvais pays comme celuy du Mayne, où j'ai bien de la peine d'en tirer mes triquehousses, où les chartriers n'y sont pas plus en ordre que le pays tout plain de broussailles, où je suis sans assistance de personne. Des manuscrits, il n'y en a que trois ou quatre qui ne valent pas qu'on en parle, et de plus le temps est plus propre pour donner la chasse aux roupies, que pour faire de grandes escritures, le temps de la moisson est passé pour ceste année, on donne bien un peu de relasche à la terre en la saison ou nous sommes, je ne suis pas de bronse. Priés Dieu qu'il me donne *sanam mentem in corpore sano*, et ne vous oubliés pas, non plus que moy qui suis

Votre très affectionné bon frère et serviteur,

Anselme Le Michel (1).

De Saint-Vincent du Mans, ce 23 novembre 1642 (2).

(1) Dom Jérôme-Anselme Le Michel, né à Bernay (diocèse de Lisieux), fit profession, à 20 ans, dans l'abbaye de Corbie, le 13 septembre 1621. Il mourut en 1644 (*D. Tassin*, p. 35.)

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, 17684, f° 112.

II

(*Même adresse.*)

P. Ch.

Mon Révérend Père.

Je suis infiniment obligé à votre Révérence de l'honneur de son souvenir, l'appréhension seule de vous distraire de vos sérieuses occupations m'a empesché jusques icy de vous écrire, mais je crois devoir passer par-dessus cette timidité et ne pas laisser passer cette occasion sans vous demander la continuation de l'honneur de votre amitié. Je souhaiterois bien, Mon Révérend Père, vous pouvoir marquer autrement que par lettre l'estime que je fais de votre Révérence, vous pouvez beaucoup contribuer à m'en faire obtenir les moiens ; si j'étois assez heureux que cela arrivât, je vous aurois une obligation extrême d'y avoir contribué, et cela me seroit un nouveau motif d'être avec toute sorte d'estime,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

Fr. J. Garnier (1), m. b.

Le R. P. Maître vous fait ses très humbles complimens.
Au Mans, ce 20 avril [16]99.

(1) Dom Julien Garnier, né à Connerré (diocèse du Mans), en 1689, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 30 septembre 1690, mort chez les frères de la Charité à Charenton le 3 juin 1725.

III

« *Au Révérend Père dom Joseph Vaissette, religieux bénédictin à l'abbaie de Saint-Germain-des-Prez, à Paris* (1) ».

P. C.

Mon Révérend Père.

Respondre le 11 d'aoust à une lettre obligeante du 11 juin, ce seroit donné des preuves de négligence et d'ingratitude, si l'on n'avoit de bonnes raisons pour se justifier. Les miennes sont l'occupation que j'ai eue pendant tont le reste du mois de juin et une partie de juillet, qui ne m'a pas permis de penser qu'à l'embalage de tous mes biens et mon transport en ce pays-ci ; le soin de m'arranger à mon arrivée à Saint-Vincent; et une cruelle nephretique, dont j'ai esté tourmenté peu de tems après mon arrivée. Cette maladie m'a jetté dans une longue suite de remèdes, qui ne m'ont permis de m'appliquer à rien de sérieux. Dans le plus fort de mes embarras et de mes maux j'estois cependant toujours occupé de ce que je vous dois, et je profite du premier moment de relasche qu'ils me donnent, pour vous assurer que j'ai receu avec une parfaite reconnoissance les marques obligeantes de vostre souvenir, et l'extrait que vous avez bien voulu prendre la peine de faire de ce qui se trouve dans les registres des archives du Roy, qui concerne la Bretagne. Je scai ce que coustent ces sortes de distractions, et j'en suis que plus sensible à la peine que vous êtes donnée et au plaisir que vous m'avez fait. Vous m'avez indiqué beaucoup de pièces qui m'enrichiroient si je pouvois les avoir en entier ; mais je

(1) Archives du prieuré de Sainte-Marie-des-Victoires à Paris. Autographe.

respecte trop vos autres occupations plus essentielles, pour vous inviter à faire ces copies. J'attendrai que l'occasion se présente de pouvoir les faire moi-mesme, en gagnant les bonnes grâces du gardien par le brillant du métail précieux à quoi tout cède. Vous renouvellez mes douleurs, quand vous me rappellez la memoires des difficultez que l'on trouve à voir les titres du Roy. Les gens du Roy se sont imaginez que la gloire du Throne consistoit à tenir ses titres dans le désordre et dans l'obscurité ; et quelques lettres de cachet que l'on ait on ne vous laisse point chercher, on veut que vous indiquiez précisément ce que vous voulez, c'est-à-dire, que les lumières que vous pouvez espérer, dépendent des inventaires peu fidelles et estropiez qu'on fait des gens peu laborieux et mal instruits. Nous avons eu une plus grande liberté aux archives du Roy à Nantes, et l'on nous y a laissé à mesme avec toute la confiance qu'on doit naturellement avoir aux gens de probité. Les Anglois, à ce que j'ai appris, en usent tout autrement que les Français, et les estrangers ont la liberté six jours de la semaine, à des heures marquées, d'aller voir les titres de la Couronne à la Tour, mais autant qu'on donne de liberté aux esprits et aux lettres, en ce pays là, autant, paroist-on porté en celui-ci à les gesner à les contraindre et à les estouffer. La barbarie commence à nous talonner, et si vos semblables ne soustenoient pas leurs travaux, le bon goust et la réputation des belles choses, nous deviendrions bientost Goths et Gaulois. Soufrez , mon Révérend Père, que je vous exhorte à continuer avec le mesme courage que vous avez commencé. Le public ne doit attendre rien que de grand et de parfait de vous, à voir de quelle manière et avec quelle habileté vous vous y prenez. J'aurois beaucoup plus de plaisir à voir les premiers fruits de vos travaux, que les gros recueils de dom Edmond (1), dont je n'ai point encore entendu parler, quoique V. R. m'en

(1) Dom Edmond Martène.

ait annoncé l'apparition pour la fin de juin. Ce que les uns perdent les autres le gagnent. Vous regrettez à juste titre, l'absence de dom Maur Audren ; et nous sommes ravis de lui voir entre les mains le baston pastoral de Saint-Vincent. En mon particulier, je me suis senti comme renaistre, quand j'ai pu me rejoindre à un homme à qui je suis redevable de mon éducation et de tout ce que je puis avoir d'acquis. Je suis avec beaucoup de respect et une estime singulière,

Mon Révérend Père.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

J. Gui-Alexis Lobineau (1).

m. b.

Du Mans, 11 août 1717 (2).

IV

« *Au Révérend Père dom Bernard de Monfaucon, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.* »

P. C.

Mon Révérend Père.

Je rends de très humbles actions de grâces à votre R^ce^ de la bonté qu'elle a eu de m'envoyer un imprimé

(1) Dom Gui Alexis Lobineau né à Rennes en 1666, fit profession à Saint-Melaine de Rennes, en décembre 1683, âgé de 17 ans. Mort dans l'abbaye de Saint-Jacut le 3 juin 1727, âgé de 61 ans.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, 19680, fol. 80.

des médailles de saint Benoît. Je l'ay presté à une de mes anciennes pénitentes, qui en a fait tirer des exemplaires, mais l'imprimeur n'a jamais voulu luy rendre l'original, j'en ay recouvré un semblable que je vous envoye avec deux copies que je vous prie d'agréer. Pour ce qui est de l'anneau de cuivre jaune et des deux grands sceaux de cuivre rouge, je les envoyay il y a, ce me semble, 3 à 4 ans au R. P. de la Prade pour vous mettre en main et vous m'envoyastes le factum du Pe Mabillon contre les chanoines réguliers de Bourgogne. Je voudrois trouver l'occasion de vous estre bon à quelque chose et j'ay l'honneur d'estre avec bien de l'estime et du respect,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur et frère.

Fr. René Pellé (1).

m. b.

Au prieuré de Saint-Clément de Craon, par Laval, le 6 juillet 1720 (2).

V

(*Même adresse.*)

Pax Christi.

Mon Révérend Père,

Je crois devoir donner avis à votre Révérence qu'il y a dans notre bibliothèque de la Coûture du Mans une ancienne

(1) Dom René Pellé, né à Rennes, fit profession à Marmoutier le 18 septembre 1694, âgé de 20 ans.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, 17711, fol. 86.

urne sépulcrale, qui mériteroit peut-être d'avoir une place dans votre grand ouvrage *De l'antiquité expliquée.*

Cette urne, qui est d'une certaine espèce de pierre approchant du caillou, mais fort licée et un peu blanchâtre, n'est point faite en carré comme la votre, qui est dans la bibliothèque de Saint-Germain, mais en rond, en se retraicissant toujours par en bas. Elle est de la hauteur d'un pied et trois pouces, y compris le couvercle, sur dix pouces seulement en profondeur en dedans ; sa largeur, comprise dans toute sa rondeur extérieure, est d'environ trois pieds. Elle est toute simple, sans autre ornement qu'un rebord par le haut dans l'endroit où joint le couvercle. Ce couvercle, qui est assez jolivement fait, quoyqu'il soit aussi tout simple, n'a que trois pouces et demy de hauteur, sur un pied et demy en rondeur, et se termine comme en pointe. Il n'y a sur l'urne non plus que sur le couvercle aucune inscription, ni aucuns caractères, qui puissent faire connaître pour qui était cette urne. On y a attaché un petit quarré de parchemin avec de la cire d'Epagne, sur lequel on a écrit ces mots : « Anno Christi M.DCC.XVI, die lunæ, IV idus octobris, sub horam octavam matutinam, prope ecclesiam S^ti^ Martini (vulgo de *Pontlieue*), in quodam agro, cui nomen *le petit four*, ad abbatiam S^ti^ Petri de Culturâ pertinente, dum aratro colonus eum procinderet, reperta est hœc urna, et in ea quadam semi-usta humanorum ossium fragmenta, luto inter mixta. Cujusnam fuerint non liquet : ea tamen fuisse cujusdam nobilis pagani conficere est, cujus corpore combusto post mortem, ut mos olim apud ethnicos fuit, cineres cum ossibus residuis hac in urnâ conditi fuere ». Je laisse à votre Révérence à faire ses reflexions sur tout cecy, j'auray seulement l'honneur de l'avertir que l'église de Saint-Martin de Pontlieu, dont il est icy parlé, n'est éloignée de la ville du Mans que d'une petite demy lieue vers le midy.

Je prends la liberté de vous supplier très humblement de m'accorder toujours quelque part dans l'honneur de vos

bonnes grâces, et d'être persuadé que personne au monde n'est avec plus d'estime et un plus respectueux devoüement que je le suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Maurice Poncet (1).

m. b.

De la Couture du Mans, ce 27 juillet 1721 (2).

VI

(*Même adresse.*)

P. C.

Mon Révérend Père,

Dès que j'ai reçu la lettre de votre Révérence, j'ai été trouver Mr notre abbé au sujet de la cure de La Chapelle-Rinsoin. Il est vrai que le curé ne peut aller bien loin. Il avait presque donné sa parole en faveur d'un autre, mais votre recommandation l'emportera ; il me l'a promis. Je voudrais pouvoir d'avantage pour vous faire plaisir ou à vos amis. Quand j'aurai un peu de tems à moi je relirai l'histoire du monastère d'Évron au sujet de Robert vicomte de Blois, et je vous ferai dessigner son tombeau. J'aurai l'honneur de

(1) Dom Maurice Poncet, né à Limoges, fit profession à Marmoutier à l'âge de 19 ans, mort à l'abbaye de Coulombe le 2 décembre 1764.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, 17711, fol. 120.

vous envoyer le tout. Je ne scai si votre Reverence connaît M. de Marescot. Il est très âgé, il a presque 80 ans. Il a deux bénéfices très considérables dépendant de l'abbaye d'Évron, qui sont à deux lieues de nous. L'un est de 2,000 l. et l'autre de 1800 l. Il nous les a offerts ; mais les circonstances présentes ne sont guères favorables. Si vous appreniez sa mort, je vous prie mon Reverend, de me la faire scavoir dans le moment. Je vous en aurai bien de l'obligation. Je suis avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

Fr. Claude PATRON (1).

m. b.

A Évron, ce 20 aoust 1727 (2).

(1) Dom Claude Patron, né à Machecoul (diocèse de Nantes) fit profession, à 18 ans, à Saint-Florent de Saumur, le 15 avril 1683.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, 17711, fol. 74.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison :

M. le Général de BOISDEFFRE, ancien chef d'Etat-Major de l'armée, grand-officier de la Légion d'honneur, ancien ambassadeur extraordinaire en Russie, au château de Boisdeffre, par Oisseau-le-Petit (Sarthe)

A bien voulu accepter le titre de *membre d'honneur* de la Société historique et archéologique du Maine.

En annonçant cette adhésion dont le Conseil de la Société a été particulièrement honoré, nous sommes heureux de rappeler que la famille de M. le général de Boisdeffre ne se rattache pas seulement au Maine par son lieu d'origine, le château de Boisdeffre, situé dans le département de la Sarthe, mais par de multiples souvenirs historiques : son nom se retrouve à maintes reprises dans l'histoire de la ville du Mans au XVIIIe siècle.

Ont été admis, en outre, comme membres titulaires :

MM. LOUDIÈRE (Paul), étudiant à l'Ecole Saint-Aubin, à Angers (Maine-et-Loire).

De SOUANCÉ (le vicomte), rue Saint-Blaise, 72, à Alençon (Orne).

Notre Société vient d'avoir le grand regret de perdre l'un de ses membres titulaires les plus distingués, M. le comte de Fleurieu, conseiller général de la Sarthe, décédé le 10 novembre dernier, en son château de Dangeul, à l'âge de 68 ans.

Conseiller général du canton de Marolles-les-Braults depuis 1892, M. le comte de Fleurieu avait, avant tout, la noble ambition d'être utile et donnait l'exemple d'un travail incessant pour l'amélioration des cultures et le relèvement de l'agriculture. Ses éminentes qualités de loyauté, de courtoisie et de dévouement étaient très hautement appréciées par tous ceux qui avaient l'honneur de le connaître. Ses obsèques ont eu lieu à Dangeul, le 14 novembre, en présence d'une affluence considérable.

En publiant, sous le titre de « *Guide illustré du Voyageur à Ballon et à Saint-Mars* » le résumé, peut-être trop succinct, de ses recherches sur l'histoire et la topographie de ces deux localités, M. l'abbé Laude a rendu un réel service aux archéologues et aux touristes qui visitent la petite ville considérée comme la principale clé du Maine, du côté de la Normandie. Toutefois comme l'observe M. l'abbé A. Ledru, dans l'avant-dernière livraison de « *la Province du Maine* », plusieurs rectifications et certains développements historiques et topographiques s'imposent à l'auteur lorsqu'il fera paraître une nouvelle édition de cette notice. M. l'abbé Laude voudra bien également nous permettre de lui faire remarquer que les Anglais n'occupaient plus Ballon en 1484 (p. 5) : à cette date, la châtellenie était aux mains d'un de ses seigneurs légitimes, Jacques de Surgères qui, depuis plus de quinze ans, la possédait du chef de sa femme, Jeanne de Maillé, héritière en partie de la maison de Beauçay.

D'autre part, il est certain que les conciliabules des Huguenots ne furent pour rien dans la dénomination de *Mauconseil* (p. 12), donnée à l'hôtel qui était situé près de la porte principale de la ville, et que le tracé de la place du marché actuel a fait disparaître, il y a moins de trente ans. Ce vocable apparaît dès le milieu du XVe siècle.

Quant à la reconstruction du château dont il ne reste plus que le donjon et quelques parties dignes d'intérêt, certains auteurs en attribuent le mérite à Jeannot Dynurce, chevalier qui fut mis en possession de Ballon au commencement du XVIe siècle. Nous croyons que seules les archives du domaine seigneurial pourraient dire dans quelle mesure la réédification de la forteresse, ruinée au cours de la guerre de cent ans, appartient à ce seigneur d'origine étrangère à notre contrée. Il est à remarquer, en effet, que la clé de voûte décorant le petit chartrier établi au troisième étage de la tourelle accolée au donjon, ne porte pas les armoiries de Jeannot Dynurce. *[D'azur au lion rampant d'or]*, mais un écu *parti, au 1 : tiercé en pal.* (Le Roi ?) *au 2 : facé de dix pièces, au lion rampant couronné, brochant* (Lusignan).

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette question qui mérite d'être élucidée, dans l'étude que nous publierons prochainement sur les paroisses de Saint-Georges et de Saint-Mars-sous-Ballon.

P. LE VAYER.

L'espace nous faisant défaut dans cette chronique, nous rendrons compte dans la prochaine livraison de deux ouvrages très intéressants pour l'histoire du Maine, qui viennent de paraître et méritent une attention spéciale : le tome VI de l'*Inventaire des Archives de la Sarthe [série L]*, par M. J. Chavanon, et le *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, par M. G. Dottin.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

Pages.

Initiales artistiques extraites de chartes du Maine, par M. J. Chavanon. 5

Un procureur de fabrique de 1548 à 1552, par M. l'abbé Louis Froger. 19

Le carrelage de l'abbaye de Champagne, d'après les pavés retrouvés sur l'emplacement du chœur de l'église de cette abbaye, par M. J. Chappée. 26

L'Instruction au XVIIIe siècle dans les anciennes paroisses de la circonscription d'instruction primaire de Sillé-le-Guillaume *(suite et fin)*, par M. Robert. 56

L'église et la paroisse de Lavaré, Sarthe *(suite et fin)*, par M. l'abbé E. Toublet. . . . 75

Excursion historique et archéologique à Sablé, Solesmes et dans la Champagne-Hommet, lundi 20 et mardi 21 juin 1898, par MM. le Mis de Beauchesne et Robert Triger. . . 97

Réception de la Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne, et séance générale du jeudi 1er septembre 1898. . 104

Le Mans à travers les âges, par M. Robert Triger. 106

Bibliographie du Maine, année 1897, par M. Louis Brière. 180
L'Agriculture en 1762, dans le canton de Fresnay, Mémoire inédit de M. de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay, publié avec une introduction et des notes historiques, par M. Robert Triger, . . . 209
Les premiers seigneurs de Saint-Calais, par M. l'abbé Louis Froger. 264
Notes généalogiques sur la famille Nepveu (1373-1860), par M. le baron Sébastien de La Bouillerie. 271
Lettres de Bénédictins d'abbayes du Maine (1642-1727), par M. l'abbé L. Denis. . . 295

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIE

Admissions de nouveaux membres. . . . 89, 205, 306
Intronisation de Mgr de Bonfils, évêque du Mans. 89
Distinctions honorifiques et nomination. . 90, 91
Deux images russes de Saint Julien, évêque du Mans. 91
Excursion des 20 et 21 juin à Sablé et dans la vallée de la Vègre. 91
Importantes découvertes archéologiques à Saint Maur de Glanfeuil, près Angers. . . . 93
Restauration de la tour de Coulaines. . . 95
L'Imprimerie à Mamers, par M. G. Fleury. . 96
Nécrologie : M. le comte de Fleurieu. . . 307
Note de M. Paul Le Vayer, au sujet du *Guide de Ballon*. 307

PLANCHES ET VIGNETTES

Initiales artistiques de chartes du Maine. . 13-18
Rosace du chœur de Vivoin, Sarthe. . . 30
Carrelage de l'abbaye de Champagne. . . 32-54
Château de Sablé. 100
Le prieuré de Solesmes au commencement du siècle. 103
Solesmes au temps de dom Guéranger. . . 106
La nouvelle abbaye de Solesmes. . . . 107
Ancienne fenêtre de la crypte de l'église du prieuré de Solesmes. 110
Les sculptures de Solesmes, un docteur de l'église, détail d'ornementation de la belle chapelle. 113
La belle chapelle, détails d'ornementation. . 115
Statue de Geoffroy de Sablé. 116
Les sculptures de Solesmes, détails d'ornementation de la belle chapelle. . . . 117
L'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes. . . 121
Itinéraire de l'excursion des 20 et 21 juin 1898. 127
Manoir de Fontenay. 133
La cour d'Asnières, façade orientale. . . 137
La cour d'Asnières, pignon septentrional. . 139
La cour d'Asnières, pignon méridional. . . 140
Manoir des Claies, façade du côté de Verdelles. 146
Manoir des Claies. 147
Château de Verdelles. 149
Château de Varennes. 151
Armes de la famille de Perrochel. . . . 241
Ruines du château de Saint-Calais. . . . 267

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
Mis de Beauchesne.	104	L. Denis.	295
Bon S. de La Bouillerie.	271	L. Froger.	19, 264
L. Brière.	180	Robert.	56
J. Chappée.	26	E. Toublet.	75
J. Chavanon.	5	R. Triger.	97, 104, 209

MAMERS. — TYP. G. FLEURY ET A. DANGIN. — 1898.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 4915